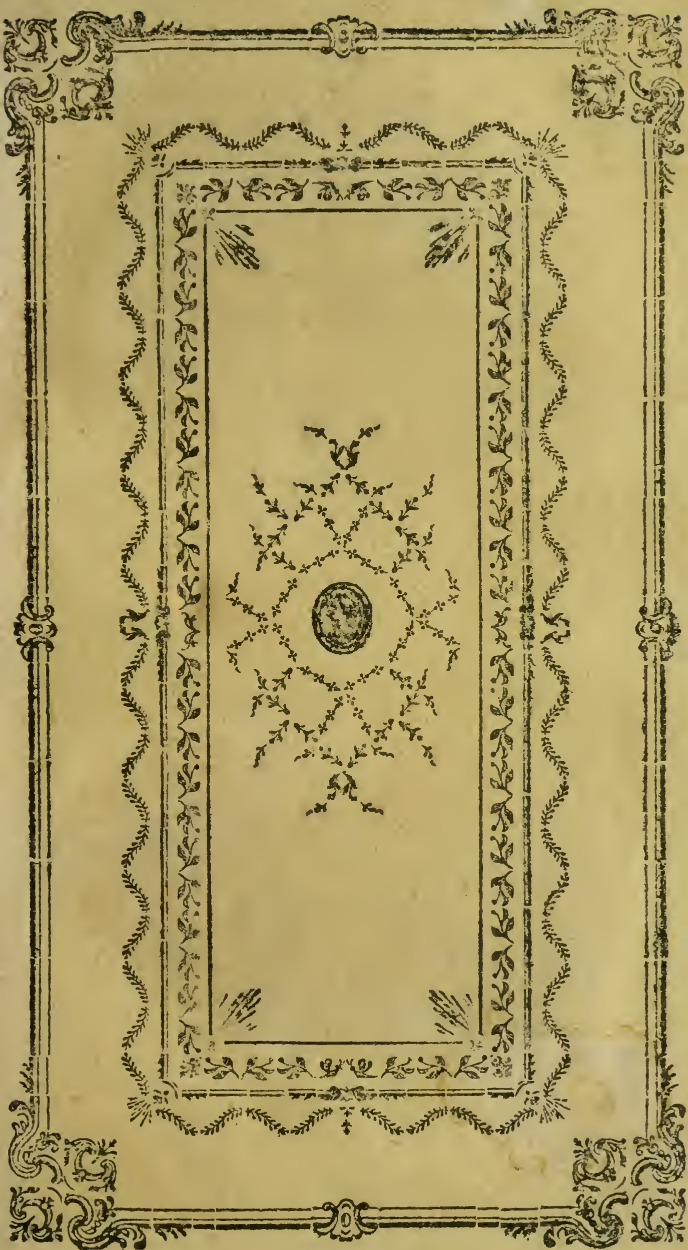


L'ESPRIT
DES
JOURNAUX,
FRANÇOIS ET ÉTRANGERS.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS-DE-LETTRES.

AVRIL, 1782.

TOME IV.

ONZIEME ANNÉE.



A PARIS,

Chez VALADE, Imprimeur-Libraire, rue des Noyers, vis-à-vis Saint-Yves.

Pour les Pays étrangers, à LIEGE,

Chez JEAN-JACQUES TUTOT, Imprimeur.

Conditions pour l'Abonnement.

On s'adreſſera, pour toute la France, à Paris, chez *Valade*, Imprimeur-Libraire, rue des Noyers, vis-à-vis Saint Yves, aux conditions ſuivantes; ſavoir : le prix de la Souſcription eſt de 27 liv. pour Paris, & de 33 pour la Province, rendu franc de port par-tout le Royaume.

A Liege, pour les Pays étrangers, chez *J. J. Tutot*, Imprimeur-Libraire, & à M. *Mauſſ*, Officier au Bureau des Poſtes Impériales, pour toute l'Allemagne.

A Bruxelles, à M. *Horgnies*, Expéditeur des Gazettes étrangeres, pour tous les Pays-Bas Autrichiens; chez *B. Lefrancq*, Libraire.

A Amſterdam, chez *Van-Harrevelt*, Libraire, dans le Kalveſtraat, pour toute la Hollande, & *B. Vlam*, Libraire.

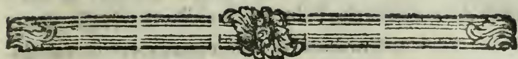
A Stockholm, chez *Oerſtrom*, Libraire de la Société.

A Pragues, chez *Wolfgand-Gerle*, Libraire.

A Vienne, chez *Græffer*, Libraire.

A Hambourg, chez *Virchaux*, Libraire.

Les Libraires, & autres perſonnes qui voudront faire annoncer des Livres, Eſtampes, Muſique, & autres objets, dans l'*Eſprit des Journaux*, ſont priés de les adreſſer au Directeur du Journal, chez *Valade*. Et pour les mêmes objets, pour tous les Pays étrangers, chez *J. J. Tutot*, Imprimeur-Libraire, près St. Hubert, à Liege.



L'ESPRIT *DES* JOURNAUX.

HISTOIRE de France, depuis l'établissement de la monarchie, jusqu'au regne de Louis XIV; par M. GARNIER, historiographe du roi, & de Monsieur pour le Maine & l'Anjou, inspecteur & ancien professeur du college royal, de l'académie des belles-lettres. Tome XXVII & XXVIII. A Paris, chez la veuve Desaint, rue du Foin-Saint-Jacques; & Nyon l'aîné, rue du Jardinet. 2 volumes d'environ 600 pages chacun. Prix 3 liv. chaque volume relié. 1781.

CETTE continuation de l'ouvrage de MM. Vély & Villaret soutient la réputation des premiers volumes. La forme en est peut-être moins attrayante : on ne rencontre pas dans les volumes publiés par M. Garnier autant de détails sur les moeurs & les usages; mais peut-

être les recherches de ce dernier écrivain ſont-elles plus profondes & plairont-elles davantage aux eſprits ſolides. Il développe les événemens avec beaucoup de ſagacité, & il conſerve par-tout ce ſang-froid ſi utile à un hiſtorien pour demeurer vraiment impartial. Toujours appuyé ſur des autorités contemporaines ou ſur des actes publics, jamais entraîné par ſon imagination, c'eſt un des écrivains qui inſpirent le plus de confiance à ſes lecteurs, & qui paroiſſent le plus la mériter. Cette qualité eſt ſans doute la premiere dans un hiſtorien, & quand un auteur la poſſede à un degré auſſi éminent que M. Garnier, on doit être moins difficile ſur quelques autres parties moins eſſentielles, & de pur agrément.

Le XXVII volume de cette hiſtoire renferme ce qui s'eſt paſſé depuis 1555 jusqu'à la mort de Henri II, arrivée le 10 de juillet 1559. D'abord M. Garnier décrit la ſituation du royaume. Il fait voir la France guérie du long effroi que lui avoit cauſé la puiſſance de Charles-Quint, étonnant à ſon tour l'Europe par la promptitude & l'immenſité de ſes armemens, comptant l'iſle de Corſe au nombre de ſes provinces, affermie en Italie par la poſſeſſion du Piémont, couverte du côté de l'Allemagne, par la conquête récente des Trois-Evêchés & d'une partie du Luxembourg. Mais les efforts qu'il falloit faire pour ſoutenir cette ſupériorité apparente, l'aliénation d'une grande partie des domaines de la couronne, les offices de finance & de juſtice dou-

blés & même triplés par des ventes successives, les désordres de la magistrature & du clergé, les progrès de la réforme dans tous les ordres de l'état; enfin, l'épuisement du crédit & des ressources, faisoit desirer ardemment ou la paix ou une treve. Il se tint des conférences à ce sujet au bourg de Marcq, dans la terre d'Oye; mais elles furent infructueuses; les hostilités continuerent en Italie, & du côté des Pays-Bas. L'ambition des Caraffe, encore plus que la politique des ministres de Henri, fit conclure un traité de ligue entre la France, le pape Paul IV, & le duc de Ferrare. Charles-Quint, effrayé d'un orage que ses infirmités ne lui permettoient pas de soutenir, s'empressa d'abdiquer, en faveur de Philippe son fils, les Pays-Bas, les couronnes d'Espagne, le Nouveau-Monde, les sceptres de Sicile, de Sardaigne, de Majorque & de Minorque. Mais avant de renoncer à l'empire, il conclut, le 5 de février 1556, une treve qui donna lieu à des anecdotes curieuses.

Tandis que le comte de Lalain se rendit en France pour être témoin du serment par lequel Henri II devoit s'engager à observer cette treve, Coligny fut honoré de la même commission auprès du roi Philippe & de l'empereur Charles-Quint. » Le cortege de l'amiral, dit » M. Garnier, fut brillant & nombreux, parce » que toute la jeunesse de la cour étoit avide » de contempler un homme dont le nom avoit » tant de fois retenti à ses oreilles, & qui, » au moment de disparoître, imprimoit encore

» le respect. Il n'y eut pas jusqu'à *Brusquet*, » l'un des fous du roi, qui voulut être de la » partie, & jouer un rôle. L'ambassadeur & » sa suite, furent conduits, en arrivant, à » l'audience de Philippe, qui devenu souve- » rain des Pays-Bas, occupoit le palais de » Bruxelles ; ils le trouverent magnifiquement » décoré; mais un objet qu'ils ne s'attendoient » pas d'y rencontrer, les remplit de surprise » & d'indignation. Soit inadvertance, soit mé- » pris, la salle d'audience étoit meublée d'une » riche tapisserie qui représentoit les malheurs » de François I, sa prise sous les murs de Pa- » vie, son embarquement pour l'Espagne, sa » prison à Madrid, sa délivrance par l'échange » de ses enfans. Forcés à dévorer cet affront, » ils ne savoient comment en marquer leur » ressentiment, lorsque le fou qu'ils avoient » amené avec eux, les tira d'embarras, & ra- » battit l'insolent orgueil des Flamands, en » dévoilant leur sordide avarice. Il avoit ap- » porté de Paris deux sacs de jetons, qu'on » nommoit *écus du Palais ;* le lendemain ma- » tin, lorsque Philippe, après avoir entendu » la messe, prononçoit la formule du serment » sur le livre des évangiles, Brusquet & son » valet, qui s'étoient mêlés dans la foule, » tirant de leurs sacs des poignées de faux écus, » crierent : *largesse de la part du très-puissant* » *roi d'Angleterre*, & les firent voler au mi- » lieu de l'assemblée. A ce cri, & à la vue » des écus, tout le peuple qui remplissoit l'é- » glise, se précipita en foule du côté où ils

» tomboient. Les gardes même abandonnerent » leur poste pour en attraper leur part, ou » les arracher des mains de ceux qui s'en » étoient saisis les premiers; Philippe, & les » deux reines ses tantes, effrayés du tumulte, » & des cris de cette troupe de forcenés, & » n'en pouvant deviner la cause, parce qu'ils » étoient trop éloignés du lieu de la scene, » craignirent que ce ne fût une conspiration » formée contre leurs jours, & allerent se ca- » cher derriere l'autel. Lorsque Philippe con- » nut enfin qu'il n'y avoit rien à craindre, » il trouva la plaisanterie mauvaise, & ne sut » trop s'il devoit en rire comme les autres, » ou s'en offenser. «

L'amiral & sa suite visiterent ensuite l'empereur qui, pour s'habituer au nouveau genre de vie qu'il alloit embrasser, s'étoit retiré dans un petit hermitage situé à l'une des extrêmités du parc. Tout son appartement consistoit en deux pieces d'une médiocre grandeur. Vêtu comme un simple citadin, assis dans un mauvais fauteuil où la goutte le tenoit cloué, il ne conservoit du faste de la royauté qu'une garde choisie, qui se retira pour faire place aux François. Coligny présenta la lettre du roi à l'empereur. La politesse & la gaîté que Charles-Quint montra dans cette occasion, feront plaisir à nos lecteurs. Charles s'efforçoit d'ouvrir la lettre de Henri; mais comme elle étoit enlacée avec des fils de soie, ses doigts, couverts de nodus, & presque perclus, ne pouvoient les rompre. » Granvelle, qui se tenoit

» debout derriere ſon fauteuil, voulut venir à » ſon ſecours : *Comment donc, Monſieur d'Arras*, » lui dit-il, *voudriez-vous que je commiſſe une* » *impoliteſſe envers le roi mon frere; à dieu ne* » *plaiſe qu'un autre que moi ouvre ſa lettre*, & » après un nouvel effort, il l'ouvrit en effet. » Puis regardant Coligny : Eh bien, Monſieur » l'amiral, lui dit-il, ne ſuis-je pas un brave » chevalier, & n'aurois-je pas bonne grace à » rompre une lance dans un tournois? « S'étant fait lire la lettre, il entra en converſation avec l'amiral : » Comment ſe porte le » roi mon frere? Sire, répondit l'ambaſſadeur, » je l'ai laiſſé en parfaite ſanté. --- Que vous » me faites de plaiſir de me l'apprendre, car » rien de ce qui le touche ne m'eſt indifférent; nous ſommes aſſez proches parens, » puiſque j'ai l'avantage de deſcendre, par » mon ayeule, du ſang illuſtre des Valois, » qui a donné à la France une ſuite ſi nombreuſe de grands rois. On m'a pourtant dit » qu'il commençoit à griſonner. --- Oh! Sire, » ce n'eſt rien, cinq ou ſix cheveux qui commencent à lui blanchir ſur les tempes; d'autres plus jeunes encore que lui, en ont » beaucoup davantage, & ne s'en portent pas » moins bien. Je vais à ce propos, dit l'empereur, vous conter ce qui m'eſt arrivé. » J'avois à-peu-près ſon âge, lorſque revenant » de mon expédition de Tunis, je m'arrêtai » quelques jours à Naples. M. l'amiral, je ne » ſais ſi vous connoiſſez tous les charmes de » cette ville enchantereſſe. Un ciel pur & tou-

» jours serein, d'un côté un immense bassin,
» de l'autre des montagnes couvertes de ver-
» dure; une jeunesse folâtre, des femmes vi-
» ves, spirituelles, pleines d'attraits & de gra-
» ces : que vous dirai-je enfin? je suis hom-
» me, & je voulus, comme les autres, es-
» sayer de leur plaire. J'appellai mon barbier,
» & je lui ordonnai d'arranger mes cheveux
» & de me parfumer. Lorsqu'il eut fini, je me
» regardai dans un miroir. Oh! oh! m'écriai-
» je, qu'est-ce que j'apperçois-là? Ce n'est
» rien, dit le barbier, trois ou quatre che-
» veux qui commencent à blanchir sur les
» tempes de votre majesté : il y en avoit plus
» de douze : çà, dépêchons, qu'on les arra-
» che bien vîte. Savez-vous ce que j'y gagnai?
» A la place d'un qu'on m'avoit arraché, il
» en blanchit subitement cinq ou six autres;
» & si j'avois continué de me les faire arra-
» cher, je me serois bientôt trouvé blanc com-
» me un cygne. — Promenant ensuite ses re-
» gards sur l'assemblée : je pense, dit-il, que
» *Brusquet* doit être ici; je ne l'ai jamais vu;
» essayons si je parviendrai à le distinguer;
» ou je me trompe fort, ou c'est celui-là :
» Oui, sire, répondit l'amiral, c'est lui-même.
» Vraiment, Brusquet, tu es un magnifique
» seigneur, tu nous a joliment régalés avec
» tes écus du Palais. Dis-moi, mon ami, te
» souvient-il, d'une certaine journée des Epe-
» rons, où tu fus si bien étrillé par le ma-
» réchal de Strozzi? Brusquet, à qui ce sou-
» venir étoit fâcheux, répondit sans se décon-

» certer : oui, sire, il m'en souvient parfai-
» tement; c'étoit justement dans le tems que
» vous achetiez si cher à Paris ces belles éme-
» raudes & ces gros rubis dont vos doigts
» sont couverts. Il s'éleva un grand éclat de
» rire dans l'assemblée; l'empereur rit comme
» les autres, & dit : me voilà bien payé de
» ma question; cela m'apprendra à ne plus
» m'attaquer à des niais de ta sorte. Tu ne l'es
» point du tout, je te jure. «

Les saillies que nous venons de rapporter sont à la vérité très-plaisantes; mais ne seroient-elles pas plus dignes d'un conteur d'anecdotes que d'un Historien? Nous ne jugerons pas si rigoureusement M. Garnier; nous croyons même que ses lecteurs doivent lui savoir gré de ce qu'il veut bien les délasser de tems en tems de la longueur de ses détails militaires & politiques. C'est vraisemblablement le motif qui l'a déterminé à rapporter l'aventure qui suit. » Le Duc de Nemours avoit séduit par les charmes de sa figure, & abusé
» par de fausses promesses Françoise de Rohan, fille d'honneur de la reine. La sachant
» enceinte, il avoit saisi l'occasion du voyage
» d'Italie, pour rompre entièrement avec elle,
» & l'abandonner à son malheureux sort; ni
» les larmes d'une amante, ni les égards dûs
» à une maison illustre, alliée au sang royal,
» n'avoient pu le rappeller à ses premiers en-
» gagemens : il poussa même la mauvaise foi
» jusqu'à nier absolument un commerce qui
» n'étoit ignoré de personne. Déshonorée à

» la cour de France, & retirée à celle du » roi de Navarre, son proche parent, Fran» çoise de Rohan intenta un procès au parju» re, & produisit contre lui un grand nom» bre de personnes de toute qualité, qui ar» ticulerent, comme témoins oculaires, des » faits & des circonstances qui donnent une » étrange idée de la dépravation de la cour » de Henri II. « Ce que raconte M. Garnier des circonstances de la mort de Charles-Quint, excite un intérêt d'un autre genre. Ce Prince, après avoir tenté inutilement d'engager son frere, déja roi des Romains, à se désister de ses droits à l'Empire, pour les transmettre au roi Philippe son fils, se décida enfin à envoyer aux électeurs l'acte de son abdication, & se retira dans le monastere de St. Just, sur les confins de l'Espagne & du Portugal. Là, se livrant aux pratiques d'une sombre dévotion, il se fit enfermer dans une biere, & y resta pendant qu'on chantoit sur lui l'office des morts : il sortit de cette lugubre comédie avec une fievre qui l'enleva dans la 59e. année de son âge, trois ans après son abdication. » Quoi» qu'il eût montré pendant toute la durée de » son regne, une aversion décidée contre les » luthériens, il ne put échapper au soupçon » d'avoir, sur la fin de sa vie, adopté leurs » opinions. Constantin Ponce son confesseur, » & le compagnon inséparable de sa retraite, » tomba bientôt entre les mains des inquisi» teurs, qui le condamnerent comme héréti» que, & le livrerent aux flammes. L'arche-

» vêque de Tolede, qui le visitoit souvent
» dans sa retraite, & qui lui avoit administré
» les derniers sacremens, fut traîné dans les
» prisons du Saint-Office, & n'évita un sort
» pareil à celui de Ponce, qu'en interjettant
» appel à Rome, où il eut le bonheur de trou-
» ver des amis. Enfin, ce farouche tribunal
» instruisit une procédure criminelle contre la
» mémoire de l'empereur, à l'effet de l'arra-
» cher du lieu saint où il reposoit, pour le
» faire servir de pâture aux chiens; & cette
» atrocité auroit été consommée, si Philippe,
» tout superstitieux qu'il étoit, n'eût enfin
» ouvert les yeux sur une entreprise qui com-
» mettoit les droits sacrés de la royauté, &
» qui alloit le couvrir lui-même d'infamie. «
On ne sait ce qui doit étonner le plus dans ce récit, ou la fin bizarre du trop célebre disciple de Machiavel, ou les fureurs d'un tribunal sanguinaire, que la superstition s'efforça d'ajouter aux calamités de la France.

Dès que la treve eut été conclue, les plénipotentiaires de Philippe nierent qu'ils eussent pris aucun engagement à cet égard. Le cardinal Caraffe, qui vint en France en qualité de légat, détermina le roi à la rompre, & à envoyer deux armées, l'une en Italie, commandée par le duc de Guise, l'autre en Flandres, commandée par le connétable de Montmorency. Le premier, mal secondé par le pape, & ayant en tête le duc d'Albe, n'eut point de succès en Italie. Le second s'avança vers la ville de St. Quentin, assiégée

par le duc de Savoie, pour y faire entrer du ſecours; quelques troupes s'y gliſſerent; mais le connétable, attaqué dans ſa retraite, fut vaincu & fait priſonnier avec le maréchal de St. André; le comte d'Enghien, frere du prince de Condé, y perdit la vie, & le comte de Montpenſier la liberté, ainſi que l'amiral de Coligny, qui, chargé de défendre la place, fut forcé de la rendre. Cette bataille, nommée la bataille de Saint-Quentin, répandit la conſternation dans la France. Le duc de Guiſe, rappellé ſur le champ d'Italie, obtint à ſon retour le titre de lieutenant général du royaume; il y rétablit la confiance par la priſe importante de la ville de Calais, qui étoit entre les mains des Anglois depuis 1347, qu'Edouard III l'avoit priſe ſur Philippe de Valois. Marie, reine d'Angleterre, s'étoit attiré cette diſgrace, pour être entrée dans la querelle de Philippe ſon époux. Le duc de Guiſe ſe rendit auſſi maître de Guines, puis de Thionville. Ce grand homme vit bientôt diminuer ſa faveur, parce qu'il avoit déplu à la ducheſſe de Valentinois. Le crédit qu'il s'étoit acquis par ſes ſervices, & par le mariage de Marie Stuart, reine d'Ecoſſe, ſa niece, avec le dauphin, ne put balancer le crédit de la favorite. Le connétable, chargé de la négociation de la paix, engagea le duc de Savoie à y travailler, par l'eſpérance de la reſtitution de ſes états. Cette paix ſi deſirée, fut enfin conclue au Cateau-Cambreſis; le cardinal de Lorraine & le duc ſon frere en déſapprouverent les

conditions; elle étoit l'ouvrage du connétable leur ennemi. Calais ne devoit appartenir à la France que pendant huit ans, aux termes de ce traité; tout fut rendu de part & d'autre, soit en Italie, soit en France; excepté Metz, Toul & Verdun, qui nous resterent. On arrêta en même-tems les mariages d'Elisabeth fille du roi, avec Philippe II, & de Marguerite, sœur du premier de ces monarques, avec le duc de Savoie. Ce fut au milieu des fêtes que donna Henri II, à l'occasion du second mariage, que ce malheureux prince trouva la mort, comme on le verra dans la suite de cet extrait.

M. Garnier n'a pas négligé ces traits de caractere, qui peignent avec tant de vérité les grands personnages de son histoire; & pour en citer un exemple, l'auteur ayant à faire connoître le naturel violent & bizarre de Paul IV, rapporte l'entretien de ce pape avec nos ambassadeurs de Selve & de Lansac. Sur le simple soupçon qu'ils le desservent dans l'esprit de leur maître, voici l'apostrophe que le pontife ose adresser aux ministres d'un roi de France. A de pareils traits, qui méconnoîtroit l'impétueux Caraffe? *Cheminez droit l'un & l'autre*, leur dit-il, *car je vous jure le dieu éternel, que si je puis apprendre que vous vous mêliez de telles menées, je vous ferai voler la tête de dessus les épaules; & ne pensez-pas que j'attende pour cela l'aveu du roi. Car la premiere chose que je ferai, sera de vous faire trancher la tête, après quoi j'écrirai au roi pour lui mander que je vous ai châ-*

tiés comme traitres à ſa majeſté & à moi. Ne vous imaginez pas que pour telles gens que vous, le roi ceſſe de m'être bon fils; *car j'enverrois par terre des centaines de telles têtes que les vôtres, que l'amitié d'entre le roi mon fils & moi n'en ſeroit point altérée, & qu'il ne me ſauroit aucun mauvais gré d'avoir puni de méchans ſerviteurs. Ne prenez pas ce que je vous dis pour de ſimples menaces, car je vous* jure Dieu *une ſeconde fois, que je remuerai les mains d'une ſi étrange maniere, qu'il en ſera mémoire. Soyez bien avertis que j'ai l'œil ſur vos épaules, & que ſi je puis vous prendre en faux latin, il vous en coûtera la tête.*

M. Garnier fixe à l'année 1555 l'époque de l'établiſſement des égliſes réformées en France. Ce fut à Paris, ſous les yeux du magiſtrat, que la premiere fut élevée par un gentilhomme du Maine, nommé *Ferriere-Maligni.* Cette hardieſſe fut imitée en pluſieurs autres villes, & en moins de deux ans on compta cinq ou ſix de ces égliſes dans le ſeul territoire d'Orléans. Pour arrêter des progrès ſi rapides, qu'une bonne police auroit pu empêcher, on voulut rallumer avec plus de violence les bûchers que la négligence, ou plutôt l'humanité des magiſtrats, laiſſoit éteindre; & par les inſtigations du cardinal de Lorraine, ainſi que des favoris auxquels le roi avoit aſſigné le produit des confiſcations, on réſolut d'établir un tribunal d'inquiſiteurs ſur le modele de ceux d'Eſpagne & d'Italie. On en dreſſa un édit, qui fut adreſſé au parlement. Après de longues

délibérations, le parlement arrêta qu'il ne pouvoit *obtempérer*, & que dans les remontrances qu'il adresseroit au roi, il indiqueroit d'autres moyens de procéder à l'extirpation de l'héréfie, qui feroient plus conformes à l'efprit du chriftianifme.

Le 16 octobre, le préfident Séguier, & un autre confeiller, fe rendirent à Villers Coterets où fe trouvoit la cour. Les courtifans prirent plaifir à leur infpirer de vives allarmes, & le roi les reçut d'un air févere. Séguier, fans marquer ni trouble, ni étonnement, fit au roi un long difcours plein de force & de raifon, que l'hiftorien rapporte tout entier, & dont nous citerons une partie. Après avoir difculpé le parlement des reproches qu'on lui faifoit à la cour de favorifer l'héréfie, Séguier vient au principal objet de fes remontrances.

» On dit que nous avons montré trop à » découvert à quel point nous redoutons l'in» quifition. Si ceux qui nous font ce reproche » parlent de nous comme perfonnes privées, » je leur déclare qu'ils font dans l'erreur; pas » un de nous ne la redoute.... En qualité de » magiftrats, c'eft-à-dire, d'hommes prépofés » par votre majefté pour empêcher l'oppref» fion, & faire rendre à chacun ce qui lui eft » dû, nous redoutons, il eft vrai, ou plutôt » nous abhorrons l'établiffement d'un tribunal » de fang, où la délation tient lieu de preu» ves, où l'on ôte à l'accufé tous les moyens » naturels de défenfe, où l'on ne refpecte au» cune forme judiciaire. Nous n'avançons rien

» ici dont nous ne puiſſions, ſi on l'exige;
» fournir des exemples récens: pluſieurs de
» ceux que les ſuppôts de l'inquiſition avoient
» condamnés, ont appellé au parlement. En
» reviſant ces ſortes de procédures, nous les
» avons trouvées ſi remplies d'abſurdités & d'i-
» nepties, que ſi la charité nous défend de
» ſoupçonner de mauvaiſe foi & de méchan-
» ceté ceux qui rempliſſent déja cette fonction;
» elle nous permet & même nous ordonne de
» déplorer leur ignorance & leur préſomption.
» C'eſt cependant à de pareils juges qu'on veut
» vous perſuader, ſire, de liver pieds & poings
» liés vos fideles ſujets, en leur enlevant la
» reſſource de l'appel: quand vous pourriez y
» conſentir, en avez-vous le droit? Les mê-
» mes liens qui les uniſſent à vous, vous uniſ-
» ſent à eux: s'ils vous doivent la taille, les
» aides & les gabelles, vous leur devez ſûreté
» & protection, & il n'y en a aucun qui n'ait
» le droit inconteſtable d'appeller à vous lorſ-
» qu'il ſe croit opprimé; car vous êtes tou-
» jours cenſé préſider vos cours ſouveraines;
» nos arrêts s'expédient en votre nom, & ſont
» ſignés *Henri.* Que vous conſeillent donc les
» promoteurs du nouvel édit? De méconnoître
» votre peuple, d'aliéner vos ſujets, & de
» rompre le contrat par lequel vous régnez....
» La religion, ſire, que vous voulez maintenir
» dans vos états, n'y a point été plantée par
» le glaive & par le feu; au contraire, elle
» a réſiſté pendant trois ſiecles au feu & au
» glaive, & s'eſt accrue par les moyens qu'on

» employoit pour la détruire, parce qu'elle » étoit annoncée par de ſaints évêques, par » des paſteurs vigilans, qui réſidoient au mi- » lieu de leur troupeau, l'abreuvoient de la » parole divine, l'édifioient par leurs exem- » ples, & le défendoient avec un courage in- » trépide contre les ruſes & la fureur des loups. » Or, puiſqu'elle a été plantée par ces moyens, » qu'elle s'eſt accrue par ces moyens, c'eſt » uniquement par ces mêmes moyens qu'elle » peut ſe régénérer & reprendre une nouvelle » vigueur. Ne différez donc plus à renvoyer » les évêques & les curés aux fonctions de » leur miniſtere; enjoignez-leur, ſous les peines » les plus ſéveres, de réſider au milieu de leur » troupeau, de lui faire entendre leur voix, » & de veiller jour & nuit à le préſerver des » attaques de l'ennemi.... Commencez donc, » ſire, par procurer à la nation un édit qui » ne couvrira point votre royaume de bûchers, » qui ne ſera arroſé ni du ſang, ni des larmes » de vos fideles ſujets. Eloignés de votre pre- » ſence, courbés ſous le poids des travaux » champêtres, ou abſorbés dans l'exercice des » arts & métiers, ils ignorent ce qui ſe pré- » pare ici contre eux, ils ne ſoupçonnent pas que » vous ſongiez dans ce moment à les ſéparer » de vous, & les priver de leur ſauve-garde » naturelle: c'eſt pour eux, c'eſt en leur nom » que la cour vous adreſſe ſes très-humbles re- » montrances & ſes ardentes ſupplications. » Quant à vous, Meſſieurs, dit-il, en ſe tour- » nant vers les miniſtres & les conſeillers d'é-

» tat, qui m'écoutez si tranquillement, & qui
» croyez apparemment que la chose ne vous
» regarde pas, il est bon que vous perdiez
» cette idée. Tant que vous jouissez de la fa-
» veur, vous mettez sagement le tems à pro-
» fit, les biens & les graces pleuvent sur votre
» tête, tout le monde vous honore, & il ne
» prend envie à personne de s'attaquer à vous;
» mais plus vous êtes élevés, plus vous avoi-
» sinez la foudre, & il faut être étranger dans
» l'histoire pour ignorer à quoi tient souvent
» une disgrace. Quand ce malheur vous arri-
» voit, vous vous retiriez du moins avec une
» fortune qui vous consoloit en partie de vo-
» tre chûte, & que vous transmettiez à vos
» héritiers. A dater de l'enregistrement de l'é-
» dit, votre condition cessera d'être la même;
» vous aurez, comme auparavant, pour suc-
» cesseurs, des hommes maigres & affamés,
» qui ne sachant combien de tems ils resteront
» en place, brûleront de se faire tout d'un coup
» riches, & y trouveront une merveilleuse
» facilité: bien sûrs d'obtenir du roi votre con-
» fiscation; il ne s'agira plus que de s'assurer
» d'un inquisiteur & de deux témoins; &
» fussiez-vous des saints, vous serez brûlés
» comme des hérétiques. «

Cette péroraison adressée aux courtisans, étoit une des plus adroites qu'on pût imaginer. C'étoit les toucher par un endroit plus sensible que l'intérêt de l'état. Aussi produisit-elle tout son effet. Le connétable de Montmorenci, qui n'avoit point encore oublié sa disgrace sous le

regne précédent, fronça le ſourcil & changea de couleur : les autres miniſtres reculerent d'épouvante. Le roi lui-même interdit & confus, prit en bonne part les remontrances du parlement ; & remit cette affaire à un nouvel examen. Elle reſta ſuſpendue pendant près d'un an, parce que le cardinal de Lorraine, ce promoteur de l'inquiſition, étoit en Italie.

Nous ne parlerons des affaires d'Italie, qui ſont très-peu importantes, & qui ſont racontées fort longuement, que pour citer un trait fort ſingulier. Le maréchal de Briſſac aſſiégeoit le bourg de Vigual, où s'étoient jettés douze cens gentilhommes ou vieux ſoldats, que le marquis de Peſcaire avoit levés à ſes frais, & qu'on nommoit *les braves de Naples.* Comme ce poſte étoit fort important, Peſcaire avoit encouragé ſes braves à s'y bien défendre, & il étoit allé leur préparer des ſecours. Briſſac avoit fait ſes diſpoſitions pour l'attaquer, mais avant qu'il donnât le ſignal, il entendit des cris redoublés qui partoient d'une des diviſions de ſon armée ; il leve les yeux & apperçoit un ſoldat d'une taille avantageuſe qui, ſorti des rangs, court à l'ennemi, décharge à bout portant ſon arquebuſe, la jette par terre, & l'épée à la main s'élance dans les retranchemens ; ſes compagnons, après l'avoir inutilement rappellé par leurs cris, tranſportés de la même ardeur, courent après lui pour le ſoutenir ou pour le dégager. Le maréchal outré de dépit, mais cachant ce qui ſe paſſoit au fond de ſon cœur, donne aux deux autres diviſions le ſignal de

l'attaque. Les braves de Naples ſe battirent en déſeſpérés : enveloppés de tous côtés, accablés par le nombre, ils ſe firent tuer juſqu'au dernier. A peine le combat étoit-il achevé, qu'on vit arriver le marquis de Peſcaire avec douze cens chevaux & trois mille arquebuſiers. S'appercevant que ſes gens étoient défaits, & que les François étoient maîtres de la place, il fut obligé de ſe retirer. N'ayant plus rien à craindre de l'ennemi, le maréchal ne ſongea plus qu'à donner des récompenſes à ceux qui les avoient méritées. Il établit ſon tribunal dans le lieu même où s'étoit paſſé l'action. Après avoir diſtribué douze chaînes d'or aux ſoldats qui avoiens pris des enſeignes ſur l'ennemi, il parla avec intérêt du brave homme qui avoit montré une valeur plus qu'humaine, & parut regretter que la mort ſans doute l'eût privé du prix dû à ſon action. Un officier répondit que ce brave ſoſdat n'étoit point mort, ni même bleſſé, & que la honte ſeule l'avoit empêché de ſe préſenter. Briſſac le fit amener devant lui, & lui dit d'un ton ſévere : ſoldat, quel eſt ton nom, ton pays ? Il répondit avec embarras qu'il étoit fils naturel du ſeigneur de Boiſi, & qu'il en portoit le nom : la choſe étant ainſi, je ne ſerai point ton juge ; puiſque je ne puis te méconnoître pour mon proche parent du côté de ma mere ; mais fuſſes-tu mon fils, je ne t'épargnerois pas, après la faute que tu viens de commettre. Malheureux ! quel exemple as tu donné au reſte de l'armée ! qu'on le charge de fers, & qu'on le garde ſoigneu-

ſement. « Après cet ordre qui fut exécuté, la triſteſſe & le dépit ſe peignirent ſur tous les viſages, on détourna la vue, on s'enfuit avec précipitation pour n'être pas témoin d'un ſpectacle ſi révoltant. Boiſi devint le ſujet de tous les entretiens ſecrets des ſoldats; on exaltoit ſon courage; on s'indignoit du traitement qu'il venoit de recevoir, on n'épargnoit pas le maréchal, qui par une ruſe indigne d'un général, étoit parvenu à s'aſſurer d'un homme ſimple & ſans défiance; ils attribuoient à la jalouſie qu'un ſi bel exploit inſpiroit au maréchal, une rigueur ſi déplacée & ſi décourageante.

Le maréchal, inſtruit de ces murmures, aſſembla un conſeil de guerre, ſur lequel il ſe déchargea du ſoin de juger *Boiſi*. Les principaux officiers de l'armée qui compoſoient ce conſeil, quoiqu'émus de pitié & d'admiration pour le coupable, le condamnerent unanimement à la mort, parce qu'ils étoient tenus de ſe conformer à la lettre de l'ordonnance; mais ils ſupplierent le maréchal de conſidérer la nature de la faute, l'âge du coupable, & le vif intérêt qu'il avoit ſu inſpirer à toute l'armée; en un mot de ſe contenter de la peine qu'il lui avoit déja infligée, en le tenant depuis quinze jours dans une ſituation plus cruelle que la mort. Le maréchal, ſans expliquer encore ſes intentions, fit entrer le priſonnier dans la ſalle du conſeil, & lui dit : » Malheureux » *Boiſi*, connois toute l'énormité de ta faute, » & ſans te faire illuſion ſur l'événement qui » ne dépendoit pas de toi, confeſſe qu'en mé-

» prisant mes ordres, qu'en troublant mes » opérations, tu as exposé les armes du roi » à recevoir un affront, & donné à tes pa- » reils un exemple qu'il ne convenoit pas de » laisser impuni. Aussi les seigneurs que tu vois » assemblés, t'ont condamné à mort. Leur de- » voir les y forçoit, mais ils ont eu pitié de » ta jeunesse, & sont devenus tes intercesseurs. » Je t'accorde la vie, mais je t'avertis en mê- » me-tems qu'elle n'est plus à toi; elle m'ap- » partient toute entiere, & je ne t'en laisse » la jouissance qu'en me réservant le droit de » te la redemander toutes les fois que le ser- » vice du roi l'exigera. Approche, & délivré » des chaînes qui ont été le châtiment de ta » faute, viens en recevoir de ma main une » autre qui sera le prix de ta valeur & le gage » de ton dévouement. « En achevant ces mots, il lui attacha autour du col une chaîne d'or deux fois plus pesante que celles qu'il avoit distribuées aux autres braves, & lui dit d'aller trouver son écuyer, qui lui délivreroit un cheval d'Espagne, une armure complette & un équipage pareil à celui de ses gardes, au nombre desquels il le retenoit.

La défaite des François à Saint-Quentin nous offre encore un récit intéressant. L'amiral de Coligni s'étoit jetté dans cette ville avec quatre cens quarante soldats pour la défendre, & s'y trouvoit assiégé par le duc de Savoie, qui commandoit les Espagnols. Le Connétable forma le projet de faire passer du secours à l'amiral. La ville étoit en grande partie défen-

due par un marais très-profond. Les ennemis ne pouvant approcher de ce côté, s'étoient contentés d'établir un corps-de-garde dans un moulin, à la tête du marais. Le connétable s'étant fait rendre compte de la posirion des ennemis, voulut s'en assurer par ses propres yeux, il prit avec lui deux mille chevaux & quatre mille hommes d'infanterie, s'avança jusqu'au bord du marais, d'où il considéra à son aise l'assiette du camp ennemi, fit mesurer la largeur du ruisseau, & dépêcha à l'amiral un exprès pour l'avertir de tenir prêts pour le surlendemain les bateaux qui devoient passer le renfort. Le surlendemain, jour de Saint-Laurent, le Connétable partant de la Fère avec toute son armée, moins forte de moitié que celle des Espagnols, & vingt pièces de canons, arriva sur les neuf heures du matin à la tête du marais, dissipa le corps-de garde qui gardoit le moulin, & y plaça le prince de Condé : puis il détacha deux compagnies pour occuper la tête du seul débouché par où l'ennemi pût venir à lui, & les fit soutenir par trois compagnies de gendarmerie, aux ordres du duc de Nevers. Il rangea sur une éminence qui dominoit le fauxbourg de l'isle, où étoit le quartier du duc de Savoie, ses vingt pieces d'artillerie dont il ordonna une décharge générale. Cette effroyable tempête mit la vie du duc en danger, & toutes ses troupes dans une extrême confusion. Le connétable cependant remplissoit son premier objet, en faisant passer de l'autre côté du ruisseau les officiers

&

& les soldats destinés à renforcer la garnison. Cette opération fut plus lente qu'on ne s'y étoit attendu. L'amiral, dans un si court espace de temps, n'avoit pu se procurer que cinq batelets, qu'il étoit même dangereux de trop remplir. Les ennemis, revenus de leur premiere épouvante, ne perdoient point de tems, ils faisoient défiler leur cavalerie, & successivement tout le reste de leur armée sur une chaussée qui aboutissoit au seul chemin qui conduisoit à la tête du marais. Le prince de Condé appercevant du haut du moulin les premiers escadrons qui commençoient à se former dans la plaine, en avertit promptement le connétable, & lui fit dire qu'il n'avoit point de tems à perdre. Le connétable, qui n'aimoit pas les conseils, à moins qu'il ne les demandât, reçut durement l'envoyé du prince, & lui manda, pour toute réponse, qu'il étoit bien jeune pour vouloir lui apprendre son métier, qu'il commandoit les armées, avant que celui-ci fut au monde, & qu'il comptoit bien en vingt ans lui donner encore des leçons. La confiance du connétable étoit fondée sur le rapport qu'on lui avoit fait de la largeur de cette chaussée. On lui avoit dit que difficilement quatre cavaliers y pouvoient passer de front, & elle donnoit passage à trente cavaliers. Persuadé qu'il avoit tout le tems nécessaire, il attendit, pour ordonner la retraite, que tout son renfort fût passé dans la ville assiégée. Alors seulement il se retira dans le même ordre qu'il étoit venu, à la seule diffé-

rence que la cavalerie formoit l'arriere-garde. Le duc de Nevers & le prince de Condé quitterent leurs postes & doublerent le pas pour se rejoindre au gros de l'armée, qui avoit déja fait une lieue. Les ennemis désespéroient de joindre le connétable, & auroient pris le parti de retourner sur leurs pas, si les coureurs du comte d'Egmont n'eussent apperçu les vivandiers & les goujats de l'armée qui la suivoient de loin. Sur ce rapport, le comte d'Egmont conjecture que l'arriere-garde n'étoit pas bien éloignée; il obtint du duc de Savoie la permission de doubler le pas & d'engager le combat avec la seule cavalerie, en attendant l'arrivée du reste de l'armée; il eut bientôt joint les François. Le connétable connut alors qu'il n'y avoit plus aucun moyen d'éviter la bataille. Arrêtant la marche des premiers corps, il forma les meilleures dispositions que permit le local sur lequel il se trouvoit. On raconte qu'appellant à lui dans ce trouble le vieux d'*Oignon*, officier expérimenté, il lui demanda: *bon-homme, que faut-il faire? Monseigneur*, répondit d'Oignon, *il y a deux heures que je vous l'aurois bien dit, maintenant, je n'en sais rien.* La cavalerie françoise, presque toute composée de noblesse, soutint avec courage le premier choc de l'ennemi, & continua de se battre jusqu'à ce qu'accablée par le nombre, & criblée de blessures, elle fut renversée & mise en déroute. L'infanterie, formée en bataillon quarré, & présentant de toutes parts une double haie de piquiers & d'arquebusiers, repoussa

ſans s'ébranler toutes les attaques de la cavalerie ennemie, qui, déſeſpérant de l'entamer, ſe contenta de l'envelopper juſqu'à l'arrivée du duc de Savoie, & de la nombreuſe artillerie qu'il traînoit avec lui. Alors le canon faiſant de larges ouvertures dans cette maſſe immobile, donna entrée à la cavalerie, qui foula ſous ſes pieds ou moiſſonna à coups de ſabre tout ce qui oſa réſiſter. Parmi les morts, qui étoient au nombre de trois mille, ſe trouverent *Jean de Bourbon*, comte d'Enghien, *François de la Tour*, vicomte de Turenne, *Claude de Rochechouart*, ſeigneur de Chandenier; & environ ſix cens gentilshommes; parmi les priſonniers beaucoup plus nombreux, le connétable, bleſſé d'un coup de piſtolet qui lui avoit fracaſſé la cuiſſe; le duc *de Montpenſier*, de la branche de la maiſon *de Bourbon*; le maréchal *de Saint-André*, contre l'avis duquel le connétable avoit fait cette entrepriſe; *Eléonor d'Orléans*, duc de Longueville; *Louis de Gonzague*, frere du duc *de Mantoue*; *Gabriël de Montmorenci*, quatrieme fils du Connétable; le *Rhingrave*; *François*, comte *de la Rochefoucaut*; la *Roche du Maine*, &c.

On peut juger de la conſternation qui ſuivit cette défaite. On accuſa les vainqueurs de n'avoir pas profité de leur victoire. Des hiſtoriens prétendent que ſi les Eſpagnols euſſent marché vers Paris, au-lieu de continuer le ſiege de Saint-Quentin, ils ſe ſeroient aiſément emparé de la capitale, dans le premier moment de l'allarme univerſelle. M. Garnier détruit

cette prétention, par des raisonnemens justes & convainquans.

Ce fut dans ce moment que le roi rappella le duc de Guise d'Italie, pour l'opposer à l'armée victorieuse des Espagnols, & le fit déclarer lieutenant-général du royaume. Guise rétablit bientôt l'honneur de nos armes par divers succès; il faut lire sur-tout le récit de son expédition sur Calais, qu'il prit lorsqu'on s'y attendoit le moins, & en si peu de temps, que la reine d'Angleterre ne fut instruite de cette entreprise qu'après la perte d'une place si importante.

» Revenu à Paris, avec le Duc de Guise, » & reçu aux acclamations de tous les ordres » des citoyens, le roi, pour témoigner sa sa» tisfaction à ses fideles bourgeois, leur envoya » demander à souper pour le jeudi-gras à l'hô» tel-de-ville. Les officiers municipaux invite» rent pour tenir compagnie au roi & à la » famille royale, vingt-cinq bourgeoises *des plus* » *apparentes*, femmes ou filles des principaux » magistrats : ils choisirent de même pour ser» vir à table un certain nombre d'enfans des » plus riches marchands, vêtus d'un habit de » soie uniforme : ils couvrirent le plancher de » nattes, le plafond de branches de lierre en» trelassées de guirlandes, les murailles d'une » riche tapisserie, surchargée des écussons de » la reine, du dauphin, du duc de Guise; & » de la duchesse de Valentinois, avec des de» vises ingénieuses en prose & en vers sur » la prise de Calais; & afin qu'il ne manquât

» rien à la fête, on accepta l'offre du poëte
» *Jodelle*, qui propoſoit de donner une repré-
» ſentation de ſa comédie d'*Orphée*; on lui dé-
» livre même des étoffes de ſoie & une piece
» de toile d'or pour habiller magnifiquement
» ſes acteurs. *La bonne volonté étoit entiere*, l'ef-
» fet n'y répondit pas; à qatre heures du ſoir,
» lorſque le roi voulut ſe rendre à l'hôtel-de-
» ville, le tems étoit ſi mauvais, qu'il fut
» obligé de monter dans un coche, c'eſt le
» nom qu'on donnoit aux voitures fermées: au
» moment où il deſcendoit, une décharge ſu-
» bite de toute l'artilletie effaroucha les che-
» vaux, qui prirent le mords aux dents & fail-
» lirent de briſer la voiture. Lorſque la com-
» pagnie entra, la ſalle ſe trouva ſi pleine,
» par la complaiſance de ceux qui gardoient
» les portes, & qui avoient laiſſé paſſer leurs
» amis, qu'il n'y avoit plus de place pour les
» dames & les ſeigneurs qui accompagnoient
» la famille royale; enfin, les vingt-cinq bour-
» geoiſes invitées au banquet, & qui avoient
» eu l'attention de s'y rendre les premieres,
» preſſées au haut bout de la table, & ne
» pouvant plus en deſcendre, ſe trouverent
» placées au deſſus des dames, qui en furent
» vivement offenſées. Pendant le repas, la con-
» fuſion fut ſi grande, & l'on avoit tant de
» peine à percer la foule, que pluſieurs per-
» ſonnes à la table du roi ſouperent ſans boi-
» re, & qu'à d'autres tables il fallut ſe retirer
» ſans boire ni manger, parce que les officiers
» ſervans & les pages profitant du déſordre,

» avoient fait main-basse sur une partie des
» plats. La comédie, ou l'opéra d'*Orphée*, car
» il paroît que cette piece étoit en musi-
» que, ne fut point achevée. Le principal
» acteur étoit si enroué & toussoit avec tant
» de violence, qu'on lui ordonna de se tai-
» re, pour faire place aux danseurs : à onze
» heures tout le monde se retira. Les offi-
» ciers municipaux, regrettant la dépense que
» leur avoit occasionnée une piece qui avoit
« eu si peu de succès, voulurent r'avoir leurs
» étoffes : s'étant assemblés le lendemain ma-
» tin, ils envoyerent leurs archers signifier
» au poëte & aux acteurs, qu'ils eussent à les
» rendre sur le champ, avec ordre, en cas de
» refus, de les saisir au corps & de les ame-
» ner prisonniers à l'hôtel-de-ville. La troupe
» informée de cette résolution avoit déja dé-
» logé, & les archers, après bien des perqui-
» sitions, ne rapporterent qu'un vieux masque
» qui ne valoit pas cinq sols. «

Ce récit assez plaisant, & même un peu bouffon, peut très-bien figurer dans l'histoire de Paris par *Félibien*, ou dans un recueil d'anecdotes; mais est-il de la dignité d'une grande histoire de s'abaisser à de pareils détails? N'est-ce pas lui donner aussi un air trop bourgeois?

Après la paix de Câteau-Cambresis, qui se fit à des conditions peu honorables, & contre l'avis de Brissac & de Guise, Henri II renouvella avec plus de vigueur que jamais ses poursuites contre les protestans; il se rendit lui-même, dans une assemblée du parlement con-

voquée à ce ſujet, & quoiqu'il fût permis à tout membre d'une compagnie délibérante de dire librement ſon avis; il fit arrêter & conduire à la Baſtille *Louis Dufour* & *Anne Dubourg*, qui s'étoient expliqués avec force contre les perſécutions exercées à l'égard des prétendus réformés. Le roi fut tellement irrité de leur courage audacieux, qu'après avoir nommé des commiſſaires, aſſiſtés de l'évêque de Paris & de l'inquiſiteur *Democharés*, pour inſtruire le procès des priſonniers, il jura qu'il les verroit de ſes propres yeux expirer dans les flammes. Mais le ciel en avoit autrement ordonné : car au milieu des fêtes que ce prince donnoit alors, à l'occaſion du mariage de ſa ſœur Marguerite avec le duc de Savoie, il reçut la mort, comme on ſait, de la main de *Montgommeri*, contre lequel il voulut jouter, à la fin d'un tournois, où ce ſeigneur s'étoit diſtingué. Les proteſtans ne manquerent pas de relever les circonſtances de cette mort, comme autant de marques du courroux céleſte contre leur perſécuteur; car tandis qu'il preſſoit, diſoient-ils, le jugement des priſonniers, afin de couronner par le ſpectacle de leur ſupplice, les réjouiſſances publiques, la providence avoit permis qu'il ſe donnât lui-même en ſpectacle, & qu'il trouvât la mort où il cherchoit des applaudiſſemens : c'étoit entre les mains de Montgommeri qu'il avoit remis Dubourg, ce fut la main de ce Montgommeri qui trancha ſes jours. Il avoit juré de voir de ſes propres yeux brûler Dubourg, ce fut dans l'œil qu'il

reçut le coup mortel ; & Dubourg, des fenêtres de la Bastille, avoit pu être spectateur d'une scene qui se passoit dans la rue Saint-Antoine.

Le XXVIIIe. volume de cette histoire ne renferme que le regne de François II, ce regne de si courte durée, mais si déplorable, puisqu'il fit éclore tous les maux qui depuis désolerent la France.

» Le petit François, dit M. Garnier, car » c'est ainsi que plusieurs historiens le désignent pour le distinguer de son ayeul de » même nom, entroit à peine dans sa seizieme année lorsqu'il parvint au trône, & n'a» voit pas même le degré d'instruction que » comporte un âge si tendre. De fréquentes » maladies & une langueur habituelle avoient » écarté de son éducation tout travail qui exi» ge quelque contention d'esprit, & même les » exercices alors si chers à la noblesse, au» jourd'hui trop négligés, qui, en fortifiant » les organes du corps, donnent à l'ame du » ressort & de l'énergie. Catherine de Médi» cis, sa mere, long-tems stérile, & en dan» ger d'être répudiée, devoit au traitement du » célebre *Fernel* l'heureuse révolution qui s'é» toit opérée dans son tempérament : mais les » remedes violens dont elle avoit usé avant » & pendant sa grossesse, avoient altéré le » premier fruit d'une fécondité sur laquelle on » n'osoit compter : frêle & *plaintif* enfant, » triste & débile adolescent, sans desirs, sans » vices, comme sans vertus, majeur par la

» loi, condamné par la nature à une éternelle » minorité, il alloit devenir un inſtrument » aveugle dans la main du premier qui s'en » ſaiſiroit. Ce partage, beaucoup trop envié, » étoit dévolu ou à Catherine de Médicis, ſa » mere, ou aux Guiſes, oncles de la jeune » reine. Malgré la jalouſie, inſéparable de l'exer- » cice de la ſuprême autorité, les intérêts de » ces deux partis pouvoient ſe concilier; car » les Guiſes, réputés étrangers, quoique nés » en France, quoique fils d'un pair du royau- » me, & pairs eux-mêmes, avoient beſoin de » s'étayer du nom de la reine-mere pour ex- » clure de l'adminiſtration les princes du ſang; » & Catherine, de ſon côté, forcée, dans les » fâcheuſes circonſtances où ſe trouvoit l'état, » de ſe donner des coopérateurs accrédités » & intelligens, devoit accorder la préféren- » ce aux Guiſes, & ſur les princes du ſang » qui, ayant des droits indépendans des ſiens, » auroient pu ſonger à lui diſputer ſon auto- » rité, & ſur le connétable, dont le carac- » tere entier & deſpotique ne ſouffroit point » de contradictions. Du côté des talens, le » choix étoit à l'abri de toute cenſure. Sur la » fin du dernier regne, le cardinal, à la tête » de l'adminiſtration, le duc, à la tête des ar- » mées, avoient ſoutenu l'état ſur le penchant » de ſa ruine, & réparé d'une maniere glo- » rieuſe les fautes ou les malheurs du conné- » table. Réduits, par le retour de celui-ci, à » n'être plus comptés pour rien, accablés d'hu- » miliation, & à la veille d'être chaſſés de la

» cour, ils se promettoient bien de lui ren-
» dre la pareille. Aussi-tôt que le roi eut les
» yeux fermés, ils entrerent dans la chambre
» du dauphin, accompagnés d'Alphonse d'Est,
» prince de Ferrare, leur beau-frere, & de
» Jacques de Savoie, duc de Nemours, & le
» saluerent les premiers en qualité de roi; en-
» suite ils le conduisirent dans la chambre de
» Catherine de Médicis, à laquelle ils persua-
» derent, sans peine, de tirer sur le champ
» le jeune monarque du palais des Tournelles,
» où il alloit se trouver assiégé des images de
» la mort, pour le conduire au Louvre, où
» il recevroit plus convenablement les dépu-
» tations des diverses compagnies du royaume.
» Dans le trouble qui accompagna ce départ
» précipité, Catherine descendit, sans s'en ap-
» percevoir, deux ou trois marches d'un es-
» calier qui la détournoit de son chemin :
» honteuse de sa méprise, & appercevant der-
» riere elle la reine, sa belle-fille, elle feignit
» de s'être écartée de dessein prémédité : *Passez*,
» *Madame*, lui dit-elle, *c'est à vous désormais à*
» *marcher la premiere.* Le lendemain les députés
» du parlement vinrent saluer le nouveau roi,
» & lui demander, selon l'usage, la confirma-
» tion de leurs offices. François, après les
» avoir assurés de sa protection, leur annonça
» qu'il gouverneroit son royaume par lui-mê-
» me, aidé des conseils de la reine, sa mere,
» & assisté de ses oncles, le cardinal de Lor-
» raine & le duc de Guise; qu'il avoit confié
» au premier les affaires d'état & la finance,

» au second les troupes & tout ce qui con-
» cernoit la guerre; & que c'étoit désormais
» à eux qu'on devoit s'adresser. Le produit
» des confirmations d'offices & de privileges,
» dont le feu roi avoit scandaleusement gra-
» tifié *Diane de Poitiers*, fut donné à la reine-
» mere, qui usa avec une extrême modération
» de ce don, en diminuant des deux tiers les
» taxes que Diane avoit exigées. «

» Cette orgueilleuse favorite, en perdant
» son appui, conservoit encore toute sa fierté.
» Catherine, impatiente de se venger, lui en-
» voya redemander les pierreries de la cou-
» ronne & les clefs des cabinets. Mon ami,
» dit Diane, à l'homme chargé de cette com-
» mission, le roi est-il mort? non, Madame,
» répondit-il, mais il est mourant & ne paf-
» sera pas la journée : retournez donc, reprit-
» elle, vers ceux qui vous ont envoyé, &
» dites-leur de ma part que tant qu'il vit, ils
» n'ont pas droit de me commander : lorsqu'il
» ne sera plus, ils pourront se venger à leur
» aise, mais alors même je m'inquiéterai peu
» du mal qu'ils voudront me faire; car après
» avoir perdu mon souverain bien, & le seul
» lien qui m'attache à la vie, que m'importe
» le reste? Les maisons puissantes auxquelles
» elle s'étoit alliée, & qui devoient hériter
» de son immense fortune, calmerent le res-
» sentiment de Catherine, en lui faisant envi-
» sager qu'elle ne pouvoit se satisfaire sans
» manquer aux égards qu'elle devoit à la mé-
» moire de son époux : elle se contenta de

» lui ôter ſa belle terre de Chenonceaux;
» encore ſe crut-elle obligée de lui céder en
» échange celle de Chaumont-ſur-Loire, qui
» n'étoit pas d'un moindre revenu. «

L'étendue de cet extrait ne nous permet pas de faire cette citation plus longue; mais elle ſuffit pour mettre le lecteur à portée d'apprécier la maniere de narrer de M. l'abbé Garnier. Le ſtyle de ce ſavant académicien a de la nobleſſe, & ſur-tout de la gravité : mais il eſt quelquefois auſſi un peu ſec, un peu monotone. Ce dernier défaut vient ſur-tout d'une tournure à laquelle il s'abandonne beaucoup trop ſouvent. Lorſqu'il rend compte des repréſentations d'un des corps de l'état, lorſqu'il expoſe les délibérations du conſeil du roi, ou les raiſonnemens reſpectifs de deux partis différens, il manque rarement à dire : les uns repréſenterent *que*, *que*, *que*, *que* &c. & les autres viennent enſuite avec la même formule. Ces aſſemblages de *que* couvrent de tems en tems des douze ou quinze pages de ſuite. Il ſeroit à deſirer que M. Garnier ne fît pas reparoître dans les autres volumes ces longues kirielles qui donnent à pluſieurs endroits de ſon hiſtoire l'air d'une piece d'écriture du palais. Ce ſont des taches faciles à éviter.

Un critique ſévere reprendroit encore dans le 28e. tome quelques autres fautes, même de ſtyle, comme *y ſonger à deux fois*, *y regarder à deux fois*, expreſſions trop familieres; *ſe reſſentir du mépris*, au lieu d'en conſerver du reſſentiment; *ſous le manteau d'un échange*, au

lieu de, ſous le prétexte d'un échange : on dit bien, ſous le manteau de la religion, & de toute autre choſe qu'on peut perſonnifier ; mais on ne ſauroit perſonnifier un échange. *Les parlemens ne pouvoient digérer qu'on ſongeât à leur enlever la juſtice criminelle* ; on dit en bon François digérer ſon dîner, mais non pas digérer qu'on ſonge. Il y a apparence que l'auteur n'a point fait le voyage de Blois, ni celui de Tours, ou du moins qu'il n'en a pas aſſez remarqué la ſituation. Quoique la poſition de Blois ſoit très-riante, & domine ſur une plaine embellie par le cours de la Loire, cette ville n'eſt pas pour cela *ſituée dans une plaine riante.* L'auteur ſuppoſe que l'abbaye de Marmoutier, éloignée de Tours d'un quart de lieue environ, eſt aujourd'hui dans l'enceinte des murailles de la ville, en diſant : l'*Abbaye de Marmoutier qui n'étoit point encore dans l'enceinte des murailles* ; il faut convenir que c'eſt-là une faute topographique. On pourroit auſſi reprocher à M. Garnier de s'être exprimé un peu légérement dans le 27e. tome, ſur le compte du chancelier de l'Hôpital ; d'avoir oppoſé quelquefois de ſimples vraiſemblances à des faits avérés ; d'avoir cité à la marge quelques autorités ſuſpectes, comme celle de la Popeliniere, gentilhomme calviniſte, qui ſouvent, dans ſon hiſtoire de France, s'écarte autant de la vérité que dans ſon hiſtoire des hiſtoires. Malgré toutes ces taches, le travail de M. Garnier eſt vraiment eſtimable. Qu'il renferme ſes récits & ſes harangues dans de juſtes bor-

nes, qu'il laiſſe aux compilateurs le détail des diſcuſſions, & la tournure trop répétée des *que*, qu'il anime plus ſouvent ſon ſtyle par des images & des portraits; enfin, qu'il joigne à l'élégance du ſtyle, plus de préciſion & de force, il aura les droits les mieux fondés à tous les ſuffrages.

(*Mercure* de France; *Journal de MONSIEUR; Année littéraire; Journal* de Paris; *Journal de littérature, des ſciences & des arts; Affiches & annonces* de Paris.)

MOYENS propoſés pour prévenir l'infanticide. Se trouve à Paris, chez Déſauges, libraire, rue St. Louis-du Palais. 1781. Brochure *in-12*, de 48 pag.

S'IL eſt vrai de dire que le code criminel d'un peuple qui auroit des mœurs, feroit le plus court & le plus doux de tous les codes, il s'enſuit que le légiſlateur doit s'attacher, avant tout, à prévenir la corruption des mœurs, ou à arrêter ſes progrès. *E meglio prevenire i delitti che punir li*, il vaut mieux prévenir les crimes que les punir, a dit le célebre Beccaria; cette propoſition, dictée par la raiſon & l'humanité, doit faire la baſe de toute légiſlation criminelle. On aura beau faire des loix nouvelles, réformer les anciennes, on ne

gagnera rien, tant qu'on ne coupera pas le vice à sa racine. Combien, par exemple, n'a-t-on pas multiplié les loix qui punissent l'infanticide? Avec quelle prévoyance barbare n'a-t-on pas imaginé de condamner à mort la mere malheureuse qui pouvoit seulement en être soupçonnée? On diroit que les législateurs de tous les tems & de presque tous les pays aient disputé d'atrocité sur un point aussi essentiel pour les hommes en général; ils n'ont pas même usé à cet égard des mêmes précautions que pour un autre crime. Sans sortir des tems modernes, jettons un coup-d'œil sur les différentes loix qui sont encore en vigueur; le code de *Charles-Quint* ne condamne-t-il pas au supplice la femme qui, ayant caché sa grossesse, met au monde un enfant vivant qui par la suite est trouvé mort? Le statut XXI de *Jacques I*, roi d'Angleterre, ne déclare-t-il pas meurtriere, la femme qui accouche d'un bâtard, né vivant, dont elle cache la mort en l'enterrant secrétement, à moins qu'elle ne prouve, par la déposition d'un témoin, que l'enfant est venu mort?

» Quelles loix! s'écrie avec raison l'auteur » de la brochure que nous annonçons; une » femme a caché la mort de son enfant, donc » elle l'a tué. N'a-t-elle pas des motifs pour » ensevelir cette mort dans l'oubli? La publier, » n'est-ce pas annoncer sa maternité & se couvrir d'opprobre aux yeux de ses concitoyens? » La loi impérieuse de l'opinion la force au » secret; & on lui fait un crime de ce secret,

» & on lui arrache la vie dans les tourmens,
» ſans avoir aucune preuve du forfait qu'on lui
» impute. Tout délit, pour être puni, doit
» être prouvé, ſans quoi le châtiment eſt in-
» juſte & tyrannique. Plus le délit eſt attro-
» ce, moins il eſt préſumable, & plus les
» preuves doivent être claires, évidentes. Quel
» crime eſt comparable à celui d'une mere por-
» tant une main barbare ſur l'enfant qui lui
» tend des bras carreſſans pour implorer ſes
» ſecours & ſa pitié? Cependant pour le punir
» on n'exige point de preuves. L'enfant eſt
» mort, il eſt enſeveli, c'en eſt aſſez, tout eſt
» prouvé contre la mere; c'eſt elle qui a com-
» mis le crime. Cette conſéquence eſt bien
» digne de cet axiome infâme qui fait la baſe
» de tous les codes criminels: *in atrociſſimis le-*
» *viores conjecturæ ſufficiunt, & licet judici jura*
» *tranſgredi.*

» L'infanticide, dira-t on, continue l'auteur,
» eſt ſouvent enveloppé d'un voile ſi myſté-
» rieux, qu'il eſt *quaſi* impoſſible de le lever
» entiérement. Donc il faut punir ſans preu-
» ves; donc dans l'incertitude, il faut plutôt
» être féroce qu'indulgent; donc il faut courir
» les riſques de confondre les innocens avec
» les coupables. Ce qui doit paroître bien ſur-
» prenant, c'eſt que ces principes ſanguinaires
» ſoient reçus chez tous les peuples Euro-
» péens; ces peuples ſi doux, ſi policés. En
» France, les loix ſont encore plus injuſtes &
» plus cruelles que celles de Londres & de
» Madrid. L'édit de Henri II, ne diſtingue

» point ſi l'enfant eſt venu au monde *mort ou*
» *vif*, pourvu que la mere ait celé ſa groſſeſſe,
» & que l'enfant à qui elle a donné le jour
» ſoit trouvé mort, elle eſt cenſée l'*avoir ho-*
» *micidé*. Ainſi inutilement une infortunée prou-
» veroit qu'elle eſt accouchée d'un enfant mort,
» ce qui peut arriver, ce qui arrive aux meres de
» famille les plus reſpectables, n'ayant fait au-
» cune déclaration de groſſeſſe, elle périroit
» dans les ſupplices. Cet édit a pourtant eu
» & a encore la plus grande célébrité. Il eſt
» enjoint à tous les miniſtres des autels, dans
» l'étendue du parlement de Paris, de le lire &
» publier tous les trois mois aux prônes des
» meſſes paroiſſiales. «

En examinant ces loix extravagantes & barbares, n'eſt-on pas ſaiſi d'étonnement & d'indignation? Il eſt cependant vrai que jamais on ne parviendra à prévenir l'infanticide par des loix pénales, & qu'il eſt impoſſible d'en faire qui ſoient en même-tems juſtes & d'une exécution ſûre & facile. Que de précautions à prendre pour conſtater un pareil délit! Que d'objets à diſcuter, comme le diſoit un célebre médecin! 1°. Si l'enfant étoit capable de vie après la naiſſance. 2°. S'il étoit mort ou vivant avant l'accouchement. 3°. S'il eſt né mort ou vivant & s'il a vécu après l'accouchement. 4°. Quelles ſont les cauſes de la mort avant ou après l'accouchement. 5°. Depuis quel tems il eſt né. 6°. Si la mere qu'on accuſe a réellement accouché dans le tems ſuppoſé. Aucun de ces points qui ne ſoit un ſujet de controverſe &

d'incertitude. A moins d'avoir vu la mere commettant le crime, il eſt impoſſible de la convaincre. Donc il eſt impoſſible de faire une loi ſage, & dont l'application ſoit juſte & invariable. A cette impoſſibilité ſe joint la facilité & l'intérêt qu'on aura d'enfreindre cette loi.

En effet, obſerve l'anonyme, » la facilité » eſt extrême; la meurtriere eſt ordinairement » la ſeule complice de ſon crime, elle peut » choiſir l'inſtant qui lui eſt le plus favorable » pour le commettre; la victime ne peut lui » échapper, cette victime eſt ſans défenſes, » ſans armes, elle ne peut faire entendre ni » ſes plaintes, ni ſes cris; point de famille al- » larmée qui vienne dépoſer ſa douleur aux » pieds des tribunaux & demander vengeance. » Le forfait & ſes traces diſparoiſſent, ſont en- » ſevelis dans la nuit la plus profonde. Que » de motifs pour ſe flatter de l'impunité! Que » de motifs pour tranſgreſſer la loi! L'intérêt » de la violer eſt tel, qu'en vain pour la faire » reſpecter, on prononceroit les châtimens les » plus effrayans. L'infortunée, que la foibleſſe » a rendue mere, n'a que deux partis à pren- » dre: de divulguer ſon déshonneur ou de le » cacher par un crime. D'un côté elle voit le » mépris, l'opprobre attachés à ſes pas; elle » voit ſes parens, ſes amis conjurés contre » elle; elle voit les reproches l'accabler de » toutes parts. Rebut de la ſociété, elle va y » vivre déſormais ſeule, iſolée; un époux ne » partagera point ſa couche, de tendres enfans » ne feront point le charme & la conſolation

» de sa vieillesse ; obligée peut-être de fuir sa » patrie, elle cherchera inutilement un remede » à ses maux dans des pays lointains : le cha- » grin, la douleur la poursuivront par-tout, & » elle mourra sans être regrettée ; d'un autre » côté, elle voit le glaive de la justice sus- » pendu sur sa tête ; il peut trancher sa desti- » née, il est aussi possible d'échapper à ses » coups ; l'espoir l'enhardit, la soutient. D'ail- » leurs, c'est un moment de douleur, & sa vie » sera un siecle d'amertume.

» Quel parti prendra-t-elle donc ? Son choix » n'est pas douteux. Elle redoute plus la loi » de l'opinion que les loix criminelles. Elle s'ex- » posera à une mort incertaine pour se soustraire » à l'opprobre public qu'elle ne peut éviter. » Regle générale, où la loi de l'opinion parle, » la loi judiciaire se taît .... «

Il n'est pas difficile à l'auteur de convaincre ses lecteurs de cette derniere vérité. Qu'ont produit les loix portées & si souvent renouvellées contre le duel ? Rien, parce que cette fureur inhumaine tient aux préjugés & à l'opinion. Ainsi, puisque tant de raisons s'opposent à l'efficacité des loix pénales contre l'infanticide, il faut trouver les moyens de prévenir & de déraciner ce crime ; mais ces moyens doivent être tellement combinés qu'il n'en résulte aucun autre désordre. Cela n'est pas tout-à-fait aussi aisé qu'on pourroit d'abord le croire. En effet, le moyen le plus sûr à employer pour arrêter les progrès de l'infanticide, c'est d'arrêter ceux de l'incontinence. Il est certain que

le libertinage & la débauche font également contraires à la religion & à la bonne politique, que leurs fuites font infiniment dangereufes & multipliées, & qu'on ne fauroit diminuer l'opprobre attaché à l'incontinence des femmes, fans renverfer l'ordre prefcrit par les loix divines & humaines, fans expofer l'état à une ruine infaillible. Mais il faut bien fe garder de croire qu'on puiffe maintenir la pureté des mœurs, le glaïve de la juftice à la main. Comment le pourroit-on ? Ces fortes de délits ne font point publics, ira-t-on porter le trouble, l'inquiétude, la défiance dans la fociété, en autorifant les délations, en établiffant des furveillans pour épier les fautes de ce genre ? On n'y gagneroit rien que d'augmenter le mal, en infpirant aux coupables de nouveaux moyens de cacher leur crime, en multipliant la fraude, l'impofture, la fourberie, &c. Ainfi, puifque d'un côté il ne faut point fupporter l'incontinence, & que de l'autre il eft impoffible de la réprimer en la puniffant, il ne refte d'autre parti à prendre pour la couper à la racine & en prévenir les fuites, que d'encourager la vertu contraire. C'eft aux fouverains à anéantir les abus qui peuvent favorifer ce vice, c'eft à eux à arrêter les progrès du luxe, qui en font une des caufes immédiates ; c'eft à eux à établir des récompenfes pour les perfonnes vertueufes ; c'eft à eux à les diftinguer dans la diftribution des graces & des emplois ; c'eft à eux enfin à donner l'exemple & à éloigner le vice de leur cœur.

Mais on ne sauroit se dissimuler que ces moyens, malgré leur efficacité, seront encore insuffisans pour soustraire à la contagion toutes ses victimes. Il est encore des infortunées qui se laisseront entraîner dans des pieges séducteurs, & l'humanité nous ordonne de voler à leur secours. Ici l'anonyme en prouve la nécessité & développe de la maniere la plus touchante la situation des jeunes personnes qui portent dans leur sein le fruit de leur inconduite. Il démontre ensuite la nécessité & les avantages du secret en pareil cas. C'est la honte, dit-il avec raison, c'est la crainte du déshonneur, autant que le défaut de secours, qui rendent homicide & barbare un sexe doux & timide. Représentez-vous le tendre ravissement d'une mere qui peut avouer sa fécondité, & vous verrez clairement que vous empêcherez les infortunées victimes de la débauche d'immoler une victime innocente, & que la nature leur rend chere, si vous leur assurez une fois un secret inviolable. Le second avantage qu'on en retirera, c'est que la faute inconnue, celle qui l'aura commise, en deviendra meilleure. Lorsqu'une fois les vices sont publics, qu'il n'est plus possible de les cacher, qu'on ne sauroit échapper au mépris & à l'opprobre, on n'a plus de retenue, on augmente une tache qu'il est impossible d'effacer; mais lorsqu'on n'a que soi pour témoin de sa faute, il est rare que cette faute ne serve pas de leçon. Le troisieme avantage du secret est d'éviter le scandale, ce qui est un point bien essentiel. On est indigné, on

frémit d'un crime qui n'arrive que rarement, mais on devient presqu'indifférent pour un crime dont on voit tous les jours des exemples multipliés.

On objectera peut être qu'il est dangereux d'empêcher la publicité de la débauche, qu'on corrompra les mœurs, en la tenant secrete, & en tendant une main bienfaisante aux criminelles. On répondra à cette objection frivole, que les filles débauchées le seront toujours, qu'on leur présente ou qu'on leur refuse des secours; que les filles sages resteront telles, malgré les ressources qui leur seront offertes. Quelle est la jeune personne qui s'exposeroit à avoir un enfant, uniquement rassurée par la certitude d'être secourue dans le secret? D'ailleurs la grossesse est une situation si à charge, si pénible, si dangereuse! Mais supposons que la certitude des secours secrets suffise pour ne pas détourner quelques filles de la débauche; qu'en résulteroit-il? Que les secours secrets, salutaires en eux-mêmes, seroient sujets à des légers inconvéniens. » On demande, dit l'auteur, lequel seroit préférable, de voir dans » une ville 600 filles grosses conservant leur » fruit à l'aide de soins charitables qui leur seroient administrés, ou de n'en voir que » 400, mais qui détruiroient leurs enfans, » faute de secours? «

Après cette question, l'auteur réfléchit sur les moyens de perfectionner les anciens établissemens qui peuvent concourir à arrêter l'infanticide. Il voudroit qu'on multipliât les

hôpitaux d'enfans-trouvés, qu'on en établît dans toutes les capitales des provinces, dans les villes du second, du troisieme ordre, même dans les bourgs un peu considérables, en recevant dans ces asyles généralement tous les orphelins, sans se permettre aucune recherche sur leur naissance ; il desireroit qu'on pût enjoindre à toute sage-femme, à tout accoucheur, de s'emparer, après leurs opérations, des enfans nés bâtards, & de les déposer, ou faire déposer en leur présence dans les asyles qui leur seroient consacrés, sans être tenu à aucune espece de déclaration qui puisse déceler les infortunées à qui ils devroient le jour.

Il propose ensuite de nouveaux établissemens, déja entrevus par Voltaire & M. de Mirabeau. Il considere qu'une foule de malheureuses, réduites à une extrême pauvreté, hors d'état de subvenir aux dépenses d'un accouchement & d'en supporter les suites onéreuses, se voient comme forcées à une destruction qui fait frémir l'humanité. » Qu'on » établisse des asyles, dit-il, où l'on reçoive » ces malheureuses victimes de l'amour pour » y déposer leurs enfans ; que dans ces asyles » on les traite avec douceur, sans reproche ; » qu'on n'exige point d'elles la révélation de » leur nom, de leur état, de leur naissance ; » qu'elles puissent se flatter d'un secret inviolable. Qu'on leur administre gratuitement » les secours dont elles auront besoin, &c. » on préviendra ces horreurs qui font frémir la nature, & qu'aucune loi ne pourra

» jamais arrêter. De plus, on y gagnera une
» multitude de citoyens utiles. Les uns seront
» employés à des manufactures ; les autres
» pratiqueront des routes, ouvriront des voies
» de communication, creuseront des canaux.
» Ceux-ci envoyés dans les Indes, dans les
» isles, dans un âge peu avancé, se natura-
» liseront avec le climat, cultiveront nos pos-
» sessions, peupleront nos établissemens. On
» cessera d'aller dans ces contrées brûlantes &
» sauvages acheter des hommes pour en faire
» des esclaves.... Ceux-là réunis en corps de
» troupe porteront les armes pour la défense
» de leur patrie, comme les enfans de tribus
» les portoient autrefois chez les Turcs : alors
» on ne dépeuplera plus les campagnes de gens
» nécessaires, par des milices, par des levées
» d'hommes forcées... Les souverains ne man-
» quent point d'argent pour détruire le genre
» humain par des guerres sanglantes & rui-
» neuses : en manqueroient-ils pour le multi-
» plier & veiller à sa conservation. «

On applaudira sans doute aux vues utiles de cette brochure, & l'auteur, que l'on dit être un jeune avocat à Chartres qui promet beaucoup, a droit à la reconnoissance du public. Nous aurions desiré seulement qu'il eût un peu plus développé la derniere partie de ce petit ouvrage, celle où il indique de nouveaux établissemens à former, & les moyens de perfectionner les anciens.

(*Journal de littérature, des sciences & des arts ; Nouvelles de la république des sciences & des arts.*)

TRIBUTS

TRIBUTS offerts à l'académie de Marſeille ; par M. PASTORET*, conſeiller à la cour des aides de Paris, membre de cette académie.* A Paris, chez Jombert le jeune, rue Dauphine. Petit *in-12.* 1782.

On n'a guere lu de vers de M. Paſtoret; ceux que nous annonçons ſont faits pour inſpirer le deſir d'en voir d'autres du même auteur. Son ſtyle a un tour heureux, & préſente toujours des intentions poétiques. La premiere piece de ce petit recueil eſt intitulée : *Les ſociétés de Paris, épître morale.* C'eſt une galerie de portraits, parmi leſquels il s'en trouve d'heureuſement tracés. Voici une tirade qui pourra donner une idée du talent de M. Paſtoret.

On annonce Valere. Il ſalue ; il frédonne ;
Il ſourit ; il s'aſſied ſans écouter perſonne,
Plaiſante ſes amis, vante fort ſes chevaux,
Calcule ſes plaiſirs, & ſur-tout ſes rivaux,
Eſt diſtrait. Mais ſoudain un rendez-vous l'appelle ;
Pardon, je dois ſouper chez la jeune Arabelle :
Je vous quitte à regret ; mais depuis quelques jours,
Elle aſſiege mon cœur de ſes longues amours.
On n'y tient pas : ce ſoir, nous devons tête-à-tête...
Je ne dis rien au moins ; mais elle eſt ma conquête....
Juſqu'au revoir. Il fuit. Cependant un abbé
Etale à nos regards ſon teint pâle & plombé.
D'un ton très-doucereux graſſeyant la fleurette,

Il sait d'un doigt léger disposer une aigrette;
Il est couru, chéri; c'est le coq d'un festin;
Très-savant. Si jamais il ne lut Augustin,
Si, par le nom, à peine il connoît Chrysostôme,
Et l'éloquent Grégoire, & le brûlant Jérôme,
Monsieur, le verre en main, explique avec succès
Des ruses de l'amour le manuel françois;
Une fleur dans ses doigts mollement se balance.
Clomene s'applaudit des regards qu'il lui lance,
Et d'un coup-d'œil rendu hasardant le pouvoir,
Lui dit : *Mon cher abbé, vous resterez ce soir.*
Celui-ci se rengorge, & lourdement promene
Sur les appas vieillis de la triste Clomene,
De ses yeux libertins le charme impérieux.
Il parle à haute voix d'un ton mystérieux,
Se penche avec langueur, & soupire & folâtre,
Caresse son menton, dont il est idolâtre,
Agite ses cheveux, sourit d'un air frippon,
Dispute chaudement sur l'effet d'un pompon,
Verse l'ambre à grands flots; pour charmer l'auditoire,
D'un sel blasphémateur assaisonne une histoire,
Et content de lui-même, au sortir d'un festin,
Court reposer ses vœux dans un lit clandestin.

Nous avons remarqué que M. Pastoret cherche à *couper* ses vers par le renvoi de tel ou tel mot d'un vers à l'autre. Ses coupes sont souvent heureuses; mais il n'a pas échappé toujours au danger d'en abuser. Par exemple, dans ces vers-ci,

Dandin l'aime pourtant : d'un air grave & soumis,
Il requiert humblement que son cœur soit admis
A soupirer, & veut, pour prix de sa constance, &c.

à soupirer, suivi de *& veut*, ne forme pas une

coupe heureuſe. Voici des vers écrits d'une maniere aſſez ferme :

Peindrai-je ces beautés que des vapeurs pudiques
Aſſiégent tous les jours à pas périodiques ;
Ces hommes ſoupçonneux, qui ſans ceſſe en courroux,
Pour être mieux dupés, entaſſent les verroux ;
Turcaret oubliant ſon antique détreſſe,
Des ſueurs du François payant une maîtreſſe ;
Ces modeſtes Agnès affichant la vertu,
Et veuves des maris qu'elles n'ont jamais eu ;

L'idée eſt plaiſante ; mais la rime eſt fauſſe ; il falloit écrire *qu'elles n'ont jamais eus*. Les quatre vers ſuivans ſont énergiques & bien tournés :

Ces fats qui, ſans pudeur, dans leurs diſcours infâmes,
Pour paroître courus, déshonorent vingt femmes,
Et, *par un ton d'orgueil*, lâches préſomptueux,
N'ont jamais ſu rougir que d'être vertueux ?

M. Paſtoret a voulu traiter auſſi le ſujet propoſé l'année derniere, par l'académie françoiſe, *la ſervitude abolie dans les domaines du roi*. Ce ſujet lui a inſpiré une ode où nous avons trouvé le ton lyrique & de belles ſtrophes, mais quelquefois auſſi un peu d'obſcurité dans le ſtyle : par exemple, il ſe récrie contre cette loi qui condamnoit des François à la ſervitude, tandis que les Negres, en arrivant en France, s'en trouvoient par cela ſeul affranchis :

Quoi ! l'obſcur Africain, par l'infame avarice,
Aux fers d'un maître avide, en naiſſant, condamné,

Touche à peine tes bords, *par la loi protectrice*
Il n'est plus enchaîné.

Il n'est plus enchaîné par la loi protectrice est amphibologique, présente même un sens contraire à la pensée du poëte : il sembleroit dire que la loi protectrice l'enchaînoit auparavant, tandis qu'il veut dire seulement qu'au moment où il arrive en France, la loi brise ses fers. Les quatre strophes qui suivent celle-là, nous ont paru belles ; nous allons les rapporter.

Et cette loi, cruelle au François tributaire,
En aggrave sur lui l'exécrable fardeau:
Il traîne avec lenteur sa chaîne héréditaire;
Il la traîne au tombeau!

Envain le laboureur vieilli dans l'esclavage
Dévora soixante ans *la vie* & le malheur.
Il meurt. De ses enfans quel sera l'héritage?
Ses fers & sa douleur.

Mais un d'eux, plus hardi, lassé de l'infortune,
S'y dérobe, des mers affronte les dangers ;
Et déja son vaisseau, protégé par Neptune,
Voit des cieux étrangers.

Le destin lui sourit dans ce climat prospere.
Sur sa patrie ingrate il jette encor les yeux,
Il veut verser encor sur la cendre d'un pere
Des pleurs religieux.

A cette expression près, *dévora sa vie*, qui nous paroît repréhensible, ces strophes nous ont semblé d'un fort bon style.

Cette ode est suivie d'une épître badine, in-

titulée : *Les comédiens de campagne*, qui eſt d'un très-bon ton de plaiſanterie. C'eſt la deſcription de quelques repréſentations dramatiques auxquelles avoit aſſiſté l'auteur dans une auberge de village.

O mes amis !
Voyez d'un regard idolâtre
La richeſſe de ces lambris,
Que décore l'argent du plâtre.
. . . .
Et ces loges ſous le théatre,
Et ce parterre au paradis.
Voyez le ſpectateur ſurpris,
Balotté par ſa deſtinée,
Tantôt debout, tantôt aſſis,
Tantôt placé ſur un chaſſis,
Et tantôt ſous la cheminée.

Nous allons citer la deſcription du coſtume des acteurs & de la décoration. Ce morceau nous a paru piquant & fort gai.

Que de faſte dans les parures !
Que d'ornemens majeſtueux !
Sur la richeſſe des peintures
Je porte un œil reſpectueux.
Une cruche briſée eſt l'urne
Où ſont les cendres des héros ;
Une paire des vieux ſabots
D'Agamemnon eſt le cothurne,
Et trois ſous de papier doré,
De l'habit d'Annette ou de Roſe,
On fait la robe d'Idamé.
A l'ombrage d'un gros platane,
Zaïre, immolée à l'amour,

Tombe ſous les coups d'Oroſmane :
D'un chêne peint l'étroit contour
Eſt le palais de Pharaſmane.
C'eſt ſous le feuillage des bois
Qu'à l'exemple des bons Gaulois,
L'acteur, druïde vénérable,
A tranſporté, comme autrefois,
Le temple d'un dieu formidable.
Sous la calotte de Pierrot
Burrhus cache ſa tête auguſte,
Et la caſaque de Jeannot
Eſt le manteau royal d'Auguſte.
Criſpin eſt un monarque en deuil;
Mais s'il faut de ce rang ſuprême
Avec pompe étaler l'orgueil,
Un frac antique en eſt l'emblême,
Un chapeau ſert de diadême,
Et le trône eſt dans un fauteuil.

L'*Idée de la mort* eſt une épître morale qui termine cette petite brochure. Nous y avons trouvé des tirades bien frappées & dignes du ſujet. Le poëte, après avoir dit que notre vie reſſemble à une navigation, s'écrie :

Mortel, éclaire-toi par ces triſtes images.
Tu vogues ſoixante ans ſur l'océan des âges :
Te voyant éternel, d'un cours impétueux,
Tu laiſſes s'écouler des jours infructueux,
Et de la volupté faiſant ta ſouveraine,
Tu ſuis joyeuſement la vague qui t'entraîne.
Un orage bientôt en troublera la paix :
Amaſſé lentement dans un nuage épais,
Il s'échappe. Laſſé d'une longue indulgence,
Le ciel, par cette voix, fait parler la vengeance.
Nous répandons des pleurs; ces pleurs ſont ſuperflus;
Le flot s'ouvre, ſe briſe, & le vaiſſeau n'eſt plus.

Tout, dit l'auteur, nous peint l'image du trépas :

Prothée induſtrieux, ſous cent maſques divers,
Il ſe cache, il ſe montre aux yeux de l'univers.
Dans un cercle doré l'art enchaînant les heures,
A ſuſpendu la mort au ſein de nos demeures.
Ces portraits que chérit mon cœur religieux,
Me diſent : au tombeau tu ſuivras tes ayeux.
Lorſque de la nature, amant ſage & fidele,
L'ingénieux Houdon la prenant pour modele,
Anime ſous ſes doigts le marbre façonné,
Et préſente un grand homme à mon œil étonné,
J'admire : mais j'entends ce marbre qui me crie,
Que l'avide déeſſe, en ſa lâche furie,
N'a pas même épargné ces ſublimes mortels
A qui leurs deſcendans élevent des autels.
Son image nous ſuit ſur ces théâtres même, &c.

Cette brochure, quoique bien peu volumineuſe, l'eſt encore aſſez pour prouver que M. Paſtoret peut ſe plier à pluſieurs tons, & nous croyons devoir l'exhorter à cultiver un talent ſi digne d'éloges.

(*Journal encyclopédique ; Journal de* Paris.)



THE hiſtory of the decline and fall of the Roman Empire, &c. *Hiſtoire de la décadence & de la chûte de l'Empire Romain; par* EDWARD GIBBON, *écuyer.* Vol. III. *In-4to.* A Londres, chez Cadell.

CE troiſieme volume n'eſt point inférieur aux deux premiers, dont nous avons déja parlé. (*) On y trouve la même philoſophie & le même ſtyle; il commence par le *chapitre vingt ſeptieme.* M. Gibbon nous y préſente le tableau du caractere & de la conduite de l'empereur Gratien. Nos lecteurs ne ſeront pas fâchés de voir ici ce morceau.

» La gloire de Gratien, avant la fin de ſa » vingtieme année, égaloit celle des princes » les plus célebres. Sa douceur & ſon amabi- » lité lui gagnerent les bonnes graces de ſes » amis, & ſon caractere affable lui mérita l'af- » fection du peuple. Les gens-de-lettres (qu'il » combla de bienfaits) reconnurent du goût » & de l'éloquence dans leur ſouverain. Sa va- » leur & ſes talens militaires furent eſtimés de » tous les ſoldats; & le clergé regarda l'hum- » ble piété de Gratien comme la premiere & » la plus utile de ſes vertus. La victoire de

(*) *Eſprit des journaux*, juillet 1776, page 3. --- Mars 1782, page 3.

» Colmar avoit délivré l'Occident d'une inva-
» ſion redoutable, & les provinces de l'Orient
» reconnoiſſantes attribuerent le ſuccès de Théo-
» doſe à l'auteur de ſon élévation & du ſalut
» public. Gratien ne ſurvécut que quatre ou
» cinq ans à ces événemens mémorables; mais
» il ſurvécut à ſa gloire; & avant qu'il mou-
» rût victime de la révolte, il avoit perdu en
» grande partie le reſpect & la confiance de
» l'empire Romain.

» Le changement, qui ſe fit remarquer dans
» ſon caractere & ſa conduite, ne doit point
» être attribué aux artifices de la flatterie, qui
» avoit aſſiégé le fils de Valentinien dès ſon
» enfance, ni à des paſſions vives, que ce
» jeune prince modéré ſemble avoir évitées. En
» examinant plus attentivement la vie de Gra-
» tien, on trouvera peut-être la cauſe pour
» laquelle fut trompée l'attente du peuple. Ses
» vertus apparentes, au lieu d'être l'ouvrage
» pénible de l'expérience & de l'adverſité,
» étoient les productions précoces & artifi-
» cielles de l'éducation royale. Les tendres ſoins
» de ſon pere furent continuellement employés
» à lui procurer ces avantages, dont il faiſoit
» peut-être d'autant plus de cas, qu'il en avoit
» été privé lui-même; & les maîtres les plus
» habiles dans les ſciences & dans les arts
» avoient travaillé à former l'eſprit & le corps
» de ce jeune prince. Les objets, qu'ils lui ap-
» prenoient avec beaucoup de ſoin, étoient ex-
» pliqués avec oſtentation & célébrés avec des
» éloges démeſurés. Son caractere doux & fa-

» cile reçut l'heureuse impression de leurs pré» ceptes judicieux, & le défaut de passions » pouvoit aisément être pris en lui pour des » vertus. Ses instituteurs monterent successive» ment au rang & à la dignité de ministres de » l'état; & comme ils cachoient prudemment » leur secrete autorité, ils paroissoient agir » avec fermeté, avec raison & avec jugement, » dans les plus importantes occasions de sa vie » & de son regne. Mais leurs sages instructions » ne pénétrerent jamais dans son cœur, & » les habiles précepteurs, qui guiderent pru» demment les pas de leur pupile royal, ne » purent jamais graver, dans son esprit foible » & paresseux, les vigoureux & indépendans » principes d'activité, qui rendent la recher» che laborieuse de la gloire très-nécessaire au » bonheur & presque à l'existence d'un héros. » Dès que le tems & les circonstances écar» toient du trône ces fideles conseillers, l'em» pereur d'Occident descendoit insensiblement » au niveau de son caractere naturel, & aban» donnoit les rênes du gouvernement aux mains » avides, qui s'avançoient pour les saisir; il em» ployoit ses loisirs aux amusemens les plus » frivoles. Une vente publique de faveur & » d'injustice fut instituée à la cour & dans les » provinces par ses indignes députés, dont le » mérite mis en doute étoit un sacrilege. La » conscience du prince crédule fut dirigée par » des saints & des évêques, qui rendirent un » édit impérial pour punir, comme un crime » capital, la violation, la négligence ou mê-

» me l'ignorance de la loi divine. Entre les
» différens exercices auxquels s'appliqua le jeune
» Gratien, il réussissoit dans l'art de monter
» à cheval, de tirer de l'arc & de lancer un
» javelot; & ces avantages, qui pouvoient être
» utiles à un soldat, étoient prostitués à la vile
» occupation de la chasse. Des parcs immen-
» ses furent formés pour les plaisirs de l'empe-
» reur, il étoient abondamment fournis de toute
» especes de bêtes sauvages, & Gratien négli-
» geoit les fonctions & même la dignité de son
» rang, pour perdre des journées entieres à
» faire une vaine ostentation d'adresse & de
» courage à la chasse. La vanité & le desir
» qu'avoit l'empereur Romain d'exceller dans
» un art, où il pouvoit être surpassé par le
» dernier des esclaves, rappelloit aux nombreux
» spectateurs les exemples de Néron & de Com-
» mode; mais le chaste & sage Gratien fut
» éloigné de leurs vices monstrueux, & ses
» mains ne furent teintes que du sang des ani-
» maux.

Le jugement de l'écrivain est si clair dans tout son ouvrage, qu'au milieu d'une abondance de réflexions philosophiques, on trouve très-rarement des pensées qui puissent être reconnues pour superflues & declamatoires. On en verra un exemple à la fin du morceau qui suit.

» L'ambassadeur finit son discours en décla-
» rant vivement que, quoique Maxime, com-
» me Romain & pere du peuple, préférât d'em-
» ployer ses forces à la défense de l'intérêt

» public, il étoit armé & préparé, si son amitié étoit rejettée, à disputer en champ de bataille l'empire de l'univers. Une réponse prompte & péremptoire étoit requise. Mais il étoit extrêmement difficile pour Théodose de satisfaire, dans cette importante occasion, & les mouvemens de son cœur, ou l'attente du public; la voix impérieuse de l'honneur & de la reconnoissance crioit hautement vengeance. Par la libéralité de Gratien, il avoit reçu le diadême imperial; sa patience auroit fait naître le soupçon odieux, qu'il sentoit plus vivement les injures passées que les bienfaits récens; & en acceptant l'amitié de l'assassin, il auroit paru partager son crime. De plus les principes de justice & l'intérêt de la société auroient reçu un échec fatal de l'impunité de Maxime; & l'exemple d'une heureuse usurpation ne pouvoit que faire écrouler l'édifice artificiel du gouvernement, & replonger encore l'empire dans les crimes & les malheurs du siecle précédent. Mais comme les sentimens de reconnoissance & d'honneur doivent diriger d'une maniere invariable la conduite d'un individu, ils peuvent être surmontés dans le cœur d'un souverain par ceux qu'inspire un rang supérieur aux autres; & les maximes de la justice & de l'humanité doivent permettre de laisser échapper un scélérat, lorsqu'un peuple innocent doit être enveloppé dans les suites de sa punition.

Les divers événemens du regne de Théodose

ſont rapportés par notre auteur avec une grande exactitude. En traçant le caractere de cet empereur il montre cette ſagacité qui lui eſt particuliere, & une expreſſion pleine de chaleur.

» L'orateur, qui peut ſe taire ſans danger, » peut louer ſans difficulté & ſans répugnance. » La poſtérité avouera que le caractere de Théo- » doſe peut fournir le ſujet d'un long & ſin- » cere panégyrique. La ſageſſe de ſes loix & » le ſuccès de ſes armes, rendirent ſon admi- » niſtration reſpectable aux yeux de ſes ſujets » & même de ſes ennemis. Il aimoit & prati- » quoit les vertus domeſtiques, qui rarement » fixent leur ſéjour dans le palais des rois. » Théodoſe fut d'une chaſteté & d'une tempé- » rance admirables. Il goûtoit, ſans excès, les » plaiſirs de la table & de la ſociété; & le » feu de ſon amour ne fut jamais détourné de » ſes objets légitimes. Les titres pompeux de » la grandeur impériable furent ornés des noms » flatteurs du plus fidele des époux & du plus » tendre des peres. Son oncle fut élevé, par » ſon eſtime affectueuſe, au rang d'un ſecond » pere; Théodoſe embraſſoit, comme ſes pro- » pres enfans, ceux de ſon frere & de ſa ſœur; » & ſes ſoins s'étendoient juſques ſur les bran- » ches les plus éloignées & les plus obſcures » de ſa nombreuſe parenté. Ses amis intimes » furent prudemment choiſis parmi ces per- » ſonnes, qui, dans le commerce égal de la vie » privée, avoient paru ſans maſque à ſes yeux. » La connoiſſance qu'il avoit de ſon mérite » perſonnel & ſupérieur lui fit mépriſer la

» diſtinction accidentelle de la pourpre. Il mon-
» tra par ſa conduite qu'il avoit oublié toutes
» les offenſes qu'il avoit reçues, avant de mon-
» ter ſur le trône de l'empire Romain, tandis
» qu'il gardoit un ſouvenir reconnoiſſant des
» ſervices qui lui avoient été rendus avant
» cette époque. Le ton ſérieux ou gai de ſa
» converſation étoit adapté à l'âge, au rang
» ou au caractere de ceux de ſes ſujets, qu'il
» admettoit dans ſa ſociété; & ſes manieres affa-
» bles étoient l'image des ſentimens de ſon cœur.

» Théodoſe reſpectoit la ſimplicité des per-
» ſonnes honnêtes & vertueuſes. Les arts &
» les talens d'utilité, & même ceux de pur
» agrément, étoient récompenſés par ſes ſages
» libéralités; & à l'exception des hérétiques
» qu'il perſécutoit à outrance, le cercle étendu
» de ſes bienfaits n'étoit circonſcrit que par
» les limites de l'eſpece humaine. Le gouver-
» nement d'un puiſſant empire eſt aſſurément
» ſuffiſant pour occuper le tems & la capacité
» d'un mortel; néanmoins, ce prince laborieux,
» ſans aſpirer à la réputation extraordinaire de
» ſavant profond, réſervoit toujours quelques
» momens de ſes loiſirs pour l'amuſement inſ-
» tructif de la lecture. L'hiſtoire, qui perfec-
» tionnoit ſon expérience, étoit ſon étude fa-
» vorite. Les annales de Rome, dans le long
» eſpace de onze ſiecles, lui préſentoient ſous
» différens jours le tableau éclatant de la vie hu-
» maine; on a particuliérement obſervé que
» toutes les fois qu'il liſoit les actions cruelles
» de Cinna, de Marius, ou de Sylla, il té-

» moignoit vivement ſon horreur pour ces en» nemis de l'humanité & de la liberté. L'hiſ» toire des événemens paſſés, qu'il jugeoit d'une » maniere impartiale, étoit appliquée pour re» gle de ſes actions; & Théodoſe à fait dire » avec raiſon, que ſes vertus ſe ſont toujours » étendues avec ſa grandeur. Le tems de ſa » proſpérité fut celui de ſa modération, & ſa » clémence ne parut jamais plus éclatante qu'a» près le danger & le ſuccès de la guerre ci» vile. Les gardes Mores du tyran avoient été » maſſacrés dans le premier feu de la victoire, » & un petit nombre de ſujets les plus coupa» bles ſubirent la peine portée par la loi. Mais » l'empereur ſe montra beaucoup plus empreſſé » de pardonner à l'innocent que de punir le » coupable. Les ſujets opprimés de l'Occident, » qui ſe ſeroient crus heureux d'être réhabi» lités dans leurs biens, furent étonnés de re» cevoir une ſomme d'argent équivalente à la » perte qu'ils avoient faite, & la généroſité du » vainqueur prit ſoin de la mere âgée de » Maxime, & fit élever ſes filles orphelines. » Un caractere ſi parfait pouvoit preſque excu» ſer l'extravagante ſuppoſition de l'orateur Pa» catus, qui diſoit que ſi l'ancien Brutus pou» voit revenir ſur la terre, le ſévere républi» cain abjureroit aux pieds de Théodoſe ſa » haine pour les rois, & avoueroit ſincére» ment qu'un tel monarque étoit le plus fidele » gardien du bonheur & de la dignité du peu» ple Romain. «

Le *vingt-huitieme chapitre* traite de la deſtruc-

tion du paganiſme, & de l'introduction du culte des ſaints & des reliques, parmi les chrétiens. L'auteur fait un exact récit de l'état du paganiſme à Rome, qui juſqu'ici étoit reſté la religion du ſénat. Les membres de cette aſſemblée furent toujours ſi attachés au ſyſtême mythologique de leurs ancêtres, qu'il fallut employer juſqu'à quatre députations à la cour impériale pour ſolliciter le rétabliſſement de l'autel de la Victoire, qui avoit été détruit dans le ſénat par ordre de Gratien. Comme cet événement eſt un des plus remarquables de l'ancienne ſuperſtition, nous allons le préſenter à nos lecteurs.

» La conduite de cette importante affaire, » dit notre auteur, fut confiée à l'éloquent » Symmaque, riche & noble ſénateur, qui » réuniſſoit les caracteres ſacrés de pontife & » d'augure, avec les dignités civiles de proconſul » d'Afrique & de préfet de la ville. Le diſ- » cours de Symmaque fut animé du zele le plus » fort pour le paganiſme expirant, & ſes reli- » gieux antagoniſtes plaignirent le mauvais uſa- » ge qu'il faiſoit de ſes talens, & l'inutilité de » ſes vertus morales. L'orateur, dont nous » avons encore la demande qu'il fit à l'empe- » reur Valentinien, n'ignoroit pas la difficulté » & le péril du miniſtere dont il étoit chargé. » Il évite prudemment tout lieu commun qui » peut réjaillir ſur la religion de ſon ſouve- » rain ; il déclare humblement que les prieres » & les ſuppliques ſont ſes ſeules armes ; tirant » avec art ſes preuves des figures de rhétori- » que plutôt que des principes de philoſophie.

» Symmaque s'efforce de séduire l'imagination » d'un jeune prince en déployant les attributs de » la déesse de la Victoire; il veut persuader que » la confiscation des revenus, qui sont consa- » crés au service des dieux, est une action » peu digne de son caractere généreux & dé- » sintéressé; il soutient que les sacrifices romains » seront privés de leur force & de leur éner- » gie, s'ils ne sont plus célébrés aux dépens » aussi-bien qu'au nom de la république. Il em- » ploie jusqu'au scepticisme, pour faire l'apologie » de la superstition. Le grand & incompréhen- » sible secret de l'univers échappe à la recher- » che de l'homme. Où la raison ne peut ins- » truire, la coutume peut guider; & chaque » nation semble consulter le langage de la pru- » dence, en s'attachant fidélement aux rites » & aux opinions qui ont reçu la sanction des » Tecus. Si les siecles éloignés ont été cou- » ronnés de gloire & de prospérité, si le peu- » ple dévot a souvent obtenu des dieux les » bienfaits, qu'il a sollicité aux pieds de leurs » autels; il doit paroître toujours plus sage de » persister dans les mêmes pratiques salutaires, » & de ne pas s'exposer aux perils qui peuvent » suivre de téméraires innovations. L'expé- » rience de l'antiquité & du succès étoit appli- » quée avec un avantage particulier à la reli- » gion de Numa; & Rome elle-même, ce gé- » nie céleste qui présidoit aux destins de la » ville, est introduite par l'orateur pour plai- » der sa propre cause devant le tribunal des » empereurs. «

Le dessein de cette ambassade échoua par l'opposition de l'archevêque de Milan, qui, par son ascendant sur les empereurs Théodose & Valentinien, sut les empêcher d'être touchés des preuves persuasives de l'orateur Romain. La suite de cette affaire est très-intéressante.

» Dans une assemblée générale du sénat, » continue notre auteur, l'empereur proposa, » suivant les formalités en usage dans la répu» blique, l'importante question, savoir lequel » des deux cultes, ou celui de Jupiter, ou celui » du Christ, seroit la religion des Romains. La » liberté des suffrages, qu'il affecte de permet» tre, fut détruite par les espérances & les » craintes que faisoit naître sa présence; & » l'exil arbitraire de Symmaque avertissoit de » nouveau qu'il étoit dangereux de contrarier » les vues du monarque. En allant aux voix » du sénat, Jupiter fut condamné & dégradé » par l'avis du plus grand nombre; & il est » très surprenant qu'il se soit trouvé des séna» teurs assez hardis, pour déclarer par leurs » suffrages qu'ils étoient toujours attachés aux » intérêts d'une divinité, à qui l'on avoit re» noncé. La prompte conversion du sénat doit » être attribuée ou à des causes surnaturelles » ou à des motifs sordides. Et plusieurs des » prosélytes forcés firent paroître, dans l'oc» casion, leur secrete disposition à mettre de » côté le masque d'une odieuse dissimulation. » Mais avec le tems ils furent stables dans la » nouvelle religion, l'ancienne perdant de jour » en jour son crédit. Ils se soumirent à l'au-

» torité de l'empereur, à l'ufage des tems, & » aux prieres de leurs époufes & de leurs en» fans, qui étoient conduits & gouvernés par » le clergé de Rome & par les moines de » l'Orient. L'exemple édifiant de la famille Ani» cienne fut bientôt imité par le refte de la » nobleffe; les Baffus, les Paulins, les Grac» ques embrafferent la religion chrétienne; & » *les lumieres du monde*, *affemblée vénérable de* » *Catons*, (telles font les expreffions bourfou» flées de Prudence) *étoient impatiens de fe dé-* » *pouiller de leurs habits pontificaux*, *de quitter la* » *peau de l'ancien ferpent*, *de prendre la robe blan-* » *che de l'innocence baptifmale ; & d'abaiffer la* » *fierté de leurs faifceaux confulaires devant les* » *tombeaux des martyrs.* Les citoyens, qui fub» fiftoient par leur propre induftrie, & ceux » du peuple que foutenoient les libéralités pu» bliques, rempliffoient les églifes de Latran & » du Vatican, avec une foule continuelle de » dévots profélytes. Les arrêts du fénat, qui » profcrivoient le culte des idôles, furent ra» tifiés par le confentement général des Ro» mains. L'éclat du Capitole fut terni, & les » temples folitaires furent ruinés & abandonnés » au mépris. Rome fe foumit au joug de l'é» vangile, les provinces vaincues n'avoient » point encore perdu leur refpect pour le nom » & la puiffance de Rome.

Malgré la réfolution prife par le fénat, il s'écoula encore quelque tems avant que le paganifme fût entiérement éteint dans les provinces romaines. Et lorfqu'on ne pouvoit plus

pratiquer ouvertement les rites de l'ancienne ſuperſtition, on s'efforçoit par des expédiens & des artifices d'éviter les rigueurs des loix pénales. Notre auteur rapporte, que,

» Les habitans de la campagne, dont la con-
» duite étoit moins expoſée aux regards de la
» maligne curioſité, déguiſoient leurs aſſem-
» blées religieuſes ſous l'apparence des feſtins.
» Aux jours des fêtes ſolemnelles, ils s'aſſem-
» bloient en grand nombre à l'ombre de quel-
» ques arbres conſacrés à cet objet. Des bre-
» bis & des bœufs étoient immolés & enſuite
» rôtis; & cette cérémonie champêtre étoit
» ſanctifiée par l'uſage de l'encens, & par des
» cantiques qui étoient chantés en l'honneur
» des dieux. Mais, comme une partie de l'a-
» nimal n'étoit pas offerte en holocauſte, com-
» me il n'y avoit point d'autel pour recevoir le
» ſang de la victime, comme les cérémonies de
» l'oblation des gâteaux ſalés & celles des liba-
» tions étoient tout-à-fait omiſes, on alléguoit
» que ces aſſemblées ſolemnelles n'envelop-
» poient point les conviés dans le crime ou châti-
» ment d'un ſacrifice illégal. Quelle que pût être
» la vérité des faits ou le mérite de la diſtinc-
» tion, ces vains prétextes ne furent entiére-
» ment éteints que par le dernier édit de Théo-
» doſe, qui porta un coup mortel à la ſuperſti-
» tion des payens. Cette loi prohibitoire eſt
» exprimée dans les termes les plus abſolus
» & les plus clairs. *C'eſt notre plaiſir & volonté*,
» dit l'empereur, *que toutes perſonnes, tant ma-*
» *giſtrats que ſimples citoyens, de tout rang &*

» *de toute condition, ne rendent point de culte* » *religieux dans aucune ville ni en aucun endroit,* » *aux idôles inanimées, en sacrifiant des victimes* » *innocentes.* L'action de sacrifier & de deviner » par le moyen des entrailles des victimes, » fut déclarée (sans aucun égard pour l'objet » de la recherche) un crime de haute trahison » envers l'état; lequel crime ne pouvoit être » expié que par la mort du coupable. Les rits » de la superstition payenne, qui pouvoient » paroître moins sanguinaires & moins atroces, » sont abolis, comme étant très-injurieux à la » vérité & à l'honneur de la religion; les lu- » minaires, les guirlandes, l'encens, & les li- » bations de vin, sont spécialement nommés » & condamnés; les invocations innocentes des » lares & des dieux pénates sont comprises » dans cette rigoureuse proscription. Pour faire » ces profanes & illégales cérémonies, on » est condamné à perdre la maison ou les terres » qui ont été le lieu du sacrifice; & si le con- » trevenant a malignement choisi le bien d'un » autre pour en faire la scene de son impiété, » il est obligé de payer, sans délai, une forte » amende de vingt-cinq livres d'or, ce qui fait » plus de mille livres sterling. Une amende » non moins considérable est imposée à ceux » qui, par connivence avec les ennemis secrets » de la religion, négligent les devoirs de leur » place, en ne révélant pas ou en ne punissant » pas le crime d'idôlatrie. Tel fut l'esprit de » persécution dans les loix de Théodose, qui » dans les mêmes termes ont été renouvellées

» par ſes enfans & ſes petits-fils, avec l'ap-
» plaudiſſement général du monde chrétien. «

Notre auteur termine le récit, relatif à l'extinction du paganiſme, par quelques réflexions judicieuſes ſur les différens abus, qui depuis cette époque s'étoient introduits dans l'égliſe chrétienne.

Les ſujets traités dans le *vingt-neuvieme chapitre* ſont, le partage de l'empire Romain entre les enfans de Théodoſe; le regne d'Arcadius & d'Honorius; l'adminiſtration de Rufin & de Stilicon; la révolte & la défaite de Gildon en Afrique. M. Gibbon trace d'une maniere ſupérieure le caractere & la conduite de Rufin & de Stilicon.

Le *trentieme chapitre* nous préſente la révolte des Goths; le pillage de la Grece; les deux invaſions faites en Italie par Alaric & Radagaiſe; l'irruption des Germains dans la Gaule; & l'uſurpation de Conſtantin à l'Occident. Cette période de l'hiſtoire eſt intéreſſante, en ce qu'elle nous offre les derniers momens des combats inhumains des gladiateurs à l'amphithéatre de Rome; mais une époque plus mémorable eſt la chûte de Stilicon, dont la conduite politique eſt peinte des couleurs les plus fortes, avec le caractere littéraire de ſon célebre panégyriſte, le poëte Claudien.

Les matieres du *31eme. chapitre* ſont, l'irruption d'Alaric en Italie; les mœurs du ſénat & du peuple Romain; la ville de Rome aſſiégée trois fois, & pillée par les Goths; la mort d'Alaric; les Goths évacuant l'Italie; la chûte de

Conſtantin ; la Gaule & l'Eſpagne inondées de Barbares ; indépendance de la Bretagne. — Avant le récit du ſiege de Rome par les Goths, notre ſavant auteur dépeint le caractere du ſénat & du peuple Romain, à la plus belle époque de leur hiſtoire ; à l'égard du caractere de la nobleſſe, il a adopté l'autorité d'Ammien Marcellin. Nous trouvons enſuite quelques obſervations, qui ſont le réſultat de pénibles recherches ſur l'hiſtoire Romaine. Nous croyons faire plaiſir à nos lecteurs en leur mettant devant les yeux le morceau ſuivant.

» Les marbres du palais Anicien étoient une » expreſſion proverbiale d'opulence & d'éclat ; » les nobles & les ſénateurs de Rome aſpi- » roient, chacun dans leur rang, à imiter cette » illuſtre famille. Quant à la deſcription exacte » de la ville, telle qu'elle étoit au ſiecle de » Théodoſe, elle comprenoit mille ſept cens » quatre-vingts maiſons, demeures des riches & » nobles citoyens. Pluſieurs de ces ſuperbes » édifices pouvoient preſque excuſer l'exagéra- » tion du poëte, qui dit qu'alors Rome conte- » noit une multitude de palais, & que chaque » palais égaloit une ville ; puiſqu'elle renfermoit » dans ſon enceinte tout ce qui pouvoit être » d'utilité ou de luxe, des marchés, des hip- » podromes, des temples, des fontaines, des » bains, des portiques, des jardins..... L'hiſ- » torien Olympiodore, après avoir préſenté » l'état de Rome, lorſqu'elle fut aſſiégée par » les Goths, obſerve enſuite que beaucoup » d'entre les plus riches ſénateurs recevoient

» de leurs biens un revenu annuel de quatre » mille livres d'or, ce qui fait plus de cent soixan» te mille livres sterling, sans compter les pro» visions fixes de bled & de vin, qui, si elles » eussent été payées en argent, auroient pu » égaler en valeur un troisieme de leurs rentes. » Comparé avec cette opulence excessive, un » revenu annuel de mille ou quinze cens li» vres d'or, pouvoit être considéré comme équi» valent à la dignité de sénateur, qui exigeoit » beaucoup de dépenses pour la représentation » & les affaires publiques. Au tems d'Hono» rius on voit des nobles vains & populaires, » qui célébroient l'année de leur prêture, par » des fêtes qui duroient sept jours entiers, & » qui coûtoient plus de cent mille livres ster» ling. Les biens des sénateurs Romains, qui » surpassent de beaucoup la proportion des ri» chesses modernes, n'étoient point confinés » dans les bornes de l'Italie. Leurs possessions » s'étendoient au delà des mers d'Ionie & d'E» gée, jusques dans les provinces les plus éloi» gnées; la ville de Nicopolis, qu'Auguste avoit » fondée comme un éternel monument de la » victoire d'Actium, appartenoit en propre à » la pieuse Paule; & Séneque observe que les » rivieres, qui avoient séparé les nations enne» mies, couloient de son tems sur les terres » des simples citoyens. Les Romains, suivant » leur volonté & les circonstances, faisoient » cultiver leurs terres par des esclaves, ou les » louoient, pour une rente fixe & convenue, » à des fermiers industrieux. Les écrivains éco-

» nomiques

» nomiques de l'antiquité recommandoient vive-
» ment la premiere méthode, par-tout où elle
» pouvoit être praticable ; mais si par son
» éloignement ou son étendue le bien étoit peu
» susceptible d'être veillé par le propriétaire,
» ils préféroient les soins actifs d'un vieux fer-
» mier héréditaire, attaché au sol & intéressé
» dans le produit, à l'administration mercé-
» naire d'un négligent & infidele intendant.

» Les riches nobles d'une immense capitale,
» qui n'étoient jamais excités par le desir de
» la gloire militaire, & qui rarement avoient
» part aux affaires civiles du gouvernement,
» étoient habitués à employer leurs loisirs aux
» occupations & aux amusemens de la vie pri-
» vée. A Rome, le commerce fut toujours
» méprisé ; mais les sénateurs, dans les pre-
» miers tems de la république, augmentoient
» leur patrimoine & le nombre de leurs clients,
» par le métier lucratif de l'usure ; & les loix
» anciennes étoient éludées ou violées par le
» goût & l'intérêt réciproque des deux partis.
» Il faut qu'il y ait eu à Rome un amas con-
» sidérable de trésors, soit en monnoie frap-
» pée au coin de l'empire, ou en vaisselle
» d'or & d'argent ; il y avoit quantité de buf-
» fets du tems de Pline, qui contenoient beau-
» coup plus de vaisselle d'argent, que Scipion
» n'en avoit apporté de Carthage après l'avoir
» conquise. La plus grande partie des nobles,
» qui dissipoient leur fortune dans un luxe
» immodéré, se trouvoient d'eux-mêmes pau-
» vres au sein de l'opulence, & oisifs dans

» un cercle continuel de diſſipation. Leurs de-
» ſirs étoient à chaque inſtant ſatisfaits par le
» travail d'un millier de bras, par la ſuite
» nombreuſe de leurs eſclaves domeſtiques,
» qui n'agiſſoient que par la peur du châti-
» ment; enfin, par divers artiſtes & marchands,
» ſur leſquels l'eſpoir de l'intérêt agiſſoit plus
» puiſſamment. Les anciens étoient privés d'une
» quantité des commodités de la vie, qui ont
» été inventées & perfectionnées par les pro-
» grès de l'induſtrie; & l'invention du verre
» & de la toile a procuré des agrémens beau-
» coup plus réels aux nations modernes de
» l'Europe, que n'étoient ceux que les séna-
» teurs de Rome trouvoient dans les raffine-
» mens d'un luxe pompeux & ſenſuel. «

Le luxe des Romains, dans le tems que Rome fut aſſiégée pour la premiere fois par les Goths, eſt dépeint par notre hiſtorien avec beaucoup de préciſion & de fidélité, de même que les horribles maux cauſés alors par la famine & la peſte. M. Gibbon obſerve, appuyé ſur les meilleurs hiſtoriens, que les ravages des Barbares, qu'Alaric avoit amenés des bords du Danube, furent moins funeſtes que les hoſtilités exercées par les troupes de Charles V. Cette circonſtance amene un contraſte peu favorable à la modération du prince catholique. En comparant la conduite des Goths & celle des Impériaux, notre auteur s'écarte un peu de ſon ſujet, par les remarques qu'il fait ſur les mœurs du ſeizieme ſiecle; mais ce que tout lecteur, qui a du goût, verra avec plaiſir,

c'eſt la juſteſſe des obſervations, & la force du coloris, qui diſtinguent toutes les matieres de notre hiſtorien philoſophe.

Le *trente-deuxieme chapitre* fait mention d'Arcadius, empereur d'Orient; de l'adminiſtration & de la diſgrace d'Eutrope; de la perſécution de St. Jean-Chryſoſtôme; de Théodoſe II, empereur d'Orient; de ſa ſœur Pulcherie; de ſon épouſe Eudoxie; de la guerre de Perſe, & de la diviſion de l'Arménie.

Le *trente-troiſieme chapitre* traite de la mort d'Honorius, de Valentinien III, empereur d'Orient; de l'adminiſtration de ſa mere Placidie; d'Aetius & de Boniface; de la conquête d'Afrique par les Vandales. Nous préſenterons à nos lecteurs l'extrait ſuivant, qui eſt curieux à bien des égards. L'auteur s'exprime avec cette liberté de penſer, naturelle à ſa nation.

» Dans les inſipides légendes de l'hiſtoire » eccléſiaſtique, j'ai eſſayé de démêler la fable » mémorable des *Sept Dormans*, dont la date » imaginaire répond au regne du jeune Théodo- » ſe, & à la conquête de l'Afrique par les » Vandales. Dans le tems que l'empereur Dé- » cius perſécutoit les chrétiens, ſept jeunes » gens nobles d'Epheſe ſe cacherent dans une » caverne ſpacieuſe, creuſée dans le côté d'une » montagne voiſine. Ils furent condamnés à y » périr de la part du tyran, qui ordonna que » l'entrée en fût fermée par un amas de groſ- » ſes pierres. Ils furent immédiatement ſurpris » d'un profond ſommeil, qui fut miraculeuſe- » ment prolongé, ſans endommager les facultés

» de leurs corps, pendant l'efpace de cent qua-
» tre vingt-fept ans. A la fin de cette époque,
» les efclaves d'Adolius, auquel étoit échu
» en héritage le terrein de la montagne, ôte-
» rent les pierres, ayant befoin de matériaux
» pour bâtir une maifon à la campagne. Les
» rayons du foleil pénétrerent dans la caver-
» ne, & *les Sept Dormans* furent éveillés. Après
» un fommeil, qu'ils croyoient n'être que de
» quelques heures, ils furent preffés par la faim,
» & ils déciderent que Jamblique, un d'en-
» tr'eux, iroit fecrétement chercher à la ville
» du pain pour fes compagnons; le jeune hom-
» me (fi nous pouvons employer ce mot) ne
» pouvoit plus reconnoître fon pays natal,
» dont la vue lui étoit fi familiere autrefois,
» & fa furprife augmenta, en voyant une grande
» croix érigée en triomphe fur la principale
» porte d'Ephefe. Ses habits finguliers, & fon
» langage qui n'étoit plus de mode, confon-
» dirent le boulanger, auquel il offrit une
» vieille médaille de Décius, frappée au coin
» de l'empire; & Jamblique, fur le foupçon
» de connoître quelque tréfor caché, fut traîné
» devant le juge. Les diverfes queftions qui
» lui furent faites, produifirent l'étrange dé-
» couverte, que deux fiecles s'étoient prefque
» écoulés, depuis que Jamblique & fes amis
» avoient échappé à la rage d'un tyran payen.
» L'évêque d'Ephefe, le clergé, les magiftrats,
» le peuple, &, comme il eft dit, l'empereur
» lui-même, fe hâterent d'aller voir la caverne
» des *Sept Dormans*, qui donnerent leur bé-

» nédiction, raconterent leur histoire, & au
» même instant, expirerent en paix. L'origine
» de cette fable merveilleuse, ne peut être
» attribuée à la fraude & à la crédulité pieuse
» des Grecs modernes, puisque l'authentique
» tradition en peut être suivie pendant l'espace
» d'un demi-siecle après le miracle supposé.
» Jacques de Sarug, évêque de Syrie, qui
» naquit deux années après la mort du jeune
» Théodose, a consacré une de ses deux cens
» trente homélies à la louange des jeunes gens
» d'Ephese. Leur légende, avant la fin du
» sixieme siecle, fut traduite du syriaque en
» latin, par les soins de Grégoire de Tours.
» Les églises de différente communion en Orient
» gardent leur mémoire avec un égal respect;
» & leurs noms sont glorieusement inscrits dans
» les calendriers romain, abyssinien & ruf-
» se. Leur réputation n'est point bornée par
» le monde chrétien. Ce conte populaire, que
» Mahomet pouvoit avoir appris, lorsqu'il
» conduisoit ses chameaux aux foires de Syrie,
» a trouvé place dans l'Alcoran, comme étant
» une révélation divine. L'histoire des *Sept
» Dormans* a été adoptée & embellie, depuis
» le Bengale jusqu'à l'Afrique, par les nations
» qui professent la religion mahométane. L'on
» a même trouvé quelques traces d'une pa-
» reille tradition aux extrêmités de la Scan-
» dinavie. Cette croyance facile & univer-
» selle, qui fait si bien connoître l'esprit hu-
» main, peut être attribuée au mérite naturel
» de la fable en elle-même. Nous avançons

» insensiblement de l'enfance vers la vieillesse ; » sans observer le changement foible, mais » continuel des affaires humaines ; & même, » comme l'expérience de l'histoire nous le prou- » ve, l'imagination est habituée par une lon- » gue suite de causes & d'événemens, à join- » dre ensemble les révolutions les plus éloi- » gnées. Mais si l'intervalle de deux éres mé- » morables pouvoit être anéanti en un instant ; » s'il étoit possible, après un sommeil passa- » ger de deux cens ans, d'offrir un nouveau » monde aux yeux d'un spectateur, qui au- » roit encore l'idée fraîche & récente de l'an- » cien, sa surprise & ses réflexions fourni- » roient le sujet plaisant d'un roman philoso- » phique. La scene ne pourroit être mieux » placée que dans les deux siecles qui se » sont écoulés entre les regnes de Décius & » de Théodose-le-Jeune. Durant ce tems, le » siege du gouvernement avoit été transporté » de Rome dans une nouvelle ville sur les » bords du Bosphore de Thrace ; & l'abus de » l'esprit militaire avoit été supprimé par un » systême artificiel de servitude douce & cé- » rémonieuse. Le trône du persécuteur Dé- » cius avoit été rempli d'une suite de princes » chrétiens & orthodoxes, qui avoient fait dis- » paroître les dieux fabuleux de l'antiquité, » & la dévotion publique du siecle étoit im- » patiente de placer sur les autels de Diane & » d'Hercule les saints & les martyrs de l'é- » glise catholique. L'union de l'empire Ro- » main étoit rompue ; son Génie languissoit

» dans la poussiere; & des armées de Barbares inconnus, sorties des régions glacées du Nord, avoient établi leur regne victorieux sur les plus belles provinces de l'Europe & de l'Afrique.

Les sujets du *trente-quatrieme chapitre* sont le caractere, les conquêtes & la cour d'Attila, roi des Huns; la mort de Théodose-le-Jeune & l'élévation de Marcien à l'empire d'Orient. Le caractere & les exploits militaires des Huns sont racontés d'une maniere intéressante par notre historien.

Le *trente-cinquieme chapitre* contient l'invasion de la Gaule par Attila, qui est ensuite repoussé par Aetius & les Visigoths; on y voit la mort d'Attila, d'Aetius, & de Valentinien III. Les malheurs de la princesse Honoria sont un des plus beaux morceaux de ce chapitre.

Le *trente-sixieme chapitre* rapporte le sac de Rome par Genséric, roi des Vandales; ses déprédations navales; la succession des derniers empereurs d'Occident, Maxime, Avitus, Majorien, Severe, Anthemius, Olybrius, Glycerius, Nepos, Augustule; l'extinction totale de l'empire d'Occident, & le regne d'Odoacre, dernier roi Barbare en Italie. Ce chapitre nous offre l'état déplorable de la capitale, qui avoit été autrefois la maîtresse de l'univers; les premiers citoyens conduits en captivité par les Barbares; les trésors sacrés des temples devenus la proie d'avides soldats, & les anciens monumens de la magnificence romaine renversés à ter-

re : tels ſont les ſpectacles qui nous ſont préſentés.

Arrivé à cette époque ſi mémorable dans l'hiſtoire, notre auteur nous montre dans le *trente-ſeptieme chapitre* l'origine, les progrès & les effets de la vie monaſtique; la converſion des Barbares au chriſtianiſme & à l'arianiſme; la perſécution des Vandales en Afrique, & l'extinction de l'arianiſme parmi les Barbares. Nous préſenterons à nos lecteurs le morceau contenant l'inſtitution de la vie monaſtique. L'auteur ſe permet ſur ce ſujet bien des choſes que certains lecteurs n'approuveront pas. Mais qu'on ſe rappelle que c'eſt un Anglois qui parle.

» La proſpérité & la paix introduiſirent la » diſtinction des chrétiens vulgaires & des aſ» cétiques. La pratique relâchée & imparfaite » de la religion ſatisfaiſoit la conſcience de la » multitude. Le prince ou le magiſtrat, le ſol» dat ou le marchand, concilioient leur zele » fervent & leur foi implicite avec l'exercice » de leur profeſſion, avec l'amour de leurs in» térêts & l'eſclavage de leurs paſſions. Mais » les aſcétiques, qui obéiſſoient aux préceptes » rigides de l'évangile, dont ils abuſoient, étoient » pouſſés par cet enthouſiaſme ſauvage, qui » repréſente l'homme comme un criminel, & » dieu comme un tyran. Ils renonçoient ſérieu» ſement aux occupations & aux amuſemens du » monde. Ils s'interdiſoient le vin, la viande » & le mariage; ils châtioient leurs corps, » mortifioient leurs paſſions, & embraſſoient » une vie de miſere, comme l'image du bonheur » éternel. Sous le regne de Conſtantin, les aſ-

» cétiques fuyoient un monde profane & dé-
» généré pour s'ensevelir dans une solitude per-
» pétuelle ou société religieuse. Semblables aux
» premiers chrétiens de Jerusalem, ils s'inter-
» dirent l'usufruit & la propriété de leurs pos-
» sessions temporelles; ils établirent des com-
» munautés régulieres de même sexe & de mê-
» me inclination; ils prirent les noms d'hermi-
» tes, de moines & d'anachoretes, noms qui
» exprimoient leur retraite solitaire, dans un
» désert naturel ou artificiel; ils s'attirerent
» bientôt le respect du monde, qu'ils mépri-
» soient; & les plus grands éloges furent don-
» nés à cette philosophie divine qui surpassoit,
» sans le secours de la science ou de la raison,
» les vertus laborieuses des écoles de la Grece.
» Les moines pouvoient, à dire vrai, le dis-
» puter aux stoïciens en mépris pour les biens,
» les souffrances & la mort; le silence & la
» servitude des pithagoriciens reparurent dans
» leur discipline servile, & ils dédaignerent,
» aussi fiérement que les cyniques mêmes, tou-
» tes les formes & tous les devoirs de la so-
» ciété. Mais les dévots de la philosophie di-
» vine aspiroient à imiter un plus pur & plus
» parfait modele. Ils marcherent sur les traces
» des prophetes, qui s'étoient retirés dans le
» désert, & rétablirent la vie pieuse & con-
» templative, qui avoit été instituée par les
» Esséniens, dans la Palestine & dans l'Egypte.
» Les yeux philosophiques de Pline avoient
» vu avec surprise un peuple solitaire, qui ha-
» bitoit au milieu des palmiers sur les bords de

» la Mer-morte ; qui subsistoit sans argent ; qui
» se multiplioit sans femmes, & à qui le dé-
» goût & le repentir du monde amenoient con-
» tinuellement de nouveaux renforts d'associés
» volontaires.

» Cette fuite malheureuse de la vie sociale
» étoit l'ouvrage nécessaire du noir & impla-
» cable génie de la superstition. Leur mutuelle
» résolution étoit appuyée par l'exemple de
» milliers de personnes de tout sexe, de tout
» âge & de toute condition ; & chaque prosé-
» lyte, qui entroit dans un monastere, étoit
» persuadé qu'il marchoit dans le sentier épi-
» neux & difficile du bonheur éternel ; mais
» l'opération de ces motifs religieux étoit dif-
» féremment déterminée par l'humeur & l'in-
» clination des hommes. La raison pouvoit sou-
» mettre, ou la passion pouvoit suspendre leur
» influence ; mais ils agissoient beaucoup plus
» puissamment sur les esprits foibles des enfans
» & des femmes ; ils prenoient de nouvelles
» forces dans les remords secrets ou dans les
» malheurs accidentels, & ils pouvoient trou-
» ver quelque secours dans les considérations
» temporelles de la vanité ou de l'intérêt. Il
» étoit naturel de supposer, que les pieux &
» humbles moines qui avoient renoncé au mon-
» de, pour accomplir l'œuvre de leur salut,
» étoient les plus capables d'avoir part au gou-
» vernement spirituel des chrétiens. L'hermite
» étoit arraché de sa cellule, & placé, au mi-
» lieu des acclamations du peuple, sur le trône
» épiscopal. Les monasteres d'Egypte, de la

» Gaule & d'Orient fourniſſoient une réguliere » ſucceſſion de ſaints & d'évêques, & l'ambi- » tion découvrit bientôt le chemin ſecret qui » menoit à la poſſeſſion des biens & des hon- » neurs. Les moines du monde, dont la répu- » tation étoit attachée à la gloire & au ſuc- » cès de l'ordre, travailloient aſſiduement à » multiplier le nombre des compagnons de leur » captivité. Ils s'introduiſirent dans les nobles » & riches familles; & les artifices ſpécieux de » la flatterie & de la ſéduction étoient employés » pour s'aſſurer des proſélytes, qui puſſent don- » ner des richeſſes ou des dignités à leur profeſ- » ſion monaſtique. Le pere plein d'indignation » pleuroit ſouvent la perte d'un fils unique; la » vierge crédule étoit livrée par la vanité, pour » violer les loix de la nature, & la femme aſpi- » roit à une perfection imaginaire, en renon- » çant aux vertus de la vie domeſtique. Paule fut » ſéduite par l'éloquence perſuaſive de Jérôme, » & le titre profane de la *belle-mere de dieu* en- » gagea l'illuſtre veuve à conſacrer à la divi- » nité la virginité de ſa fille Euſtochium. Par » l'avis de ſon guide ſpirituel qui l'accompa- » gna, Paule abandonna Rome & ſon jeune en- » fant; elle ſe retira dans le ſaint village de » Béthléem; elle y fonda un hôpital & qua- » tre monaſteres, & mérita par ſa rigoureuſe » pénitence une place éminente dans l'égliſe ca- » tholique. De ſi rares & de ſi illuſtres péni- » tens étoient célébrés comme la gloire & » l'exemple de leur ſiecle; mais les monaſte- » res étoient remplis d'une foule d'obſcurs &

» vils plébeïens, qui gagnoient dans le cloître
» beaucoup plus qu'ils ne perdoient, en quit-
» tant le monde. Des payſans, des eſclaves &
» des artiſans pouvoient éviter la pauvreté &
» le mépris, en embraſſant un état ſûr & ho-
» norable, dont les travaux apparens étoient
» adoucis par l'habitude, par l'eſtime populai-
» re, & par un ſecret relâchement de diſcipli-
» ne. Les ſujets de Rome, dont les fortunes
» étoient aſſujetties à des tribus inégaux & exor-
» bitans, ſe déroboient à l'oppreſſion du gou-
» vernement impérial; & les jeunes gens pu-
» ſillanimes préféroient la pénitence d'une vie
» monaſtique aux dangers de l'état militaire.
» Les habitans des provinces, qui fuyoient de-
» vant les Barbares, trouvoient un aſyle &
» leur ſubſiſtance. Des légions entieres s'enſe-
» veliſſoient dans ces ſanctuaires religieux, &
» la même cauſe, qui adouciſſoit le malheur
» des individus, exténuoit la force & la puiſ-
» ſance de l'empire.

Notre auteur décrit enſuite l'habillement & la demeure des moines, leur régime, leurs occupations, leurs richeſſes, leur ſolitude, leurs dévotions, & leurs viſions. Il obſerve que les moines étoient diviſés en deux claſſes, ſavoir les cénobites, qui vivoient en communauté & dans une diſcipline réguliere, & les anachoretes, qui (ſelon lui) ne ſuivoient que leur fanatiſme inſociable & indépendant.

» Les hermites les plus accomplis, dit notre
» hiſtorien, ſont ſuppoſés avoir paſſé pluſieurs
» jours ſans manger, pluſieurs nuits ſans cou-

» cher, & plusieurs années sans parler; & il » étoit glorieux, (j'abuse du mot) pour un moine » de trouver une cellule ou siege, d'une structure singuliere, qui l'exposât, dans la posture » la plus incommode, à l'intempérie des saisons.

Ici M. Gibbon fait mention de Siméon Stylite, un des héros de la vie monastique, qui s'est immortalisé par la singuliere invention d'une pénitence aérienne.

Le *trente huitieme chapitre* traite du regne & de la conversion de Clovis; de ses victoires sur les Allemands, les Bourguignons & les Visigoths; de l'établissement de la monarchie françoise dans la Gaule; des loix des Barbares; de l'état des Romains; des Visigoths d'Espagne; de la conquête de la Bretagne par les Saxons. Ici M. Gibbon termine son élégante *histoire de la décadence & de la chûte de l'empire Romain*. A son ouvrage il a joint des remarques sur la chûte de l'empire Romain en Occident, qu'il attribue au christianisme. On a beaucoup écrit sur cet intéressant sujet; les opinions à cet égard sont différentes.

On ne peut refuser des éloges à M. Gibbon pour l'exactitude des faits historiques, la profondeur & la justesse de ses réflexions politiques, & la beauté de son style. Le mérite de cet ouvrage fait desirer que son auteur nous donne l'histoire des empereurs Grecs; il a pour cet objet toutes les qualités requises. Personne n'est plus digne que lui d'entreprendre une histoire si intéressante.

(*Critical Review; Monthly Review.*)

OPUSCULES *d'un* FREE-THINKER, *contenant les rêveries d'un pere de famille, avec des fragmens & des mêlanges.* Brochure *in-8vo.* de 106 pages. A Geneve, & chez les libraires qui vendent des nouveautés. 1781.

PARMI beaucoup de bonnes choſes que l'on trouve dans cette production hardie, des idées ſingulieres, des écarts d'imagination, des paradoxes même dangereux peuvent mériter à l'auteur des reproches graves. S'il a cru qu'*un des devoirs de la ſociété eſt d'apporter ſon contingent dans la communauté d'idées & de réflexions qui doit ſubſiſter entre tous les hommes*, il devoit penſer auſſi qu'un devoir préliminaire, non moins indiſpenſable, eſt de n'y procéder qu'avec la plus grande réſerve, & après l'examen le plus réfléchi & les méditations les plus profondes. Ce n'eſt pas ſans doute une raiſon, ni même une excuſe valable que de dire que *l'on a penſé & que l'on penſe tout ce qu'on écrit;* que *l'on eſt conſéquent à ſes principes; que l'amour de la vertu & de la vérité en eſt la baſe.* Avec ces phraſes-là on juſtifieroit les opinions les plus dangereuſes, les ſyſtêmes les plus monſtrueux. Nous avouerons cependant que le ton général de cette brochure prévient malheureuſement (nous oſons nous ſervir de cette expreſſion) en faveur de ſon auteur, & qu'il

feroit dangereux de ne pas s'arrêter à chaque fophifme, pour y réfléchir fur les conféquences. L'auteur fe préfente d'abord comme un homme fenfible, un ami de la vertu, un époux tendre, un bon pere; & c'eft ordinairement avec le fafte de ces qualités qu'on furprend plus aifément un lecteur fans expérience, qui fe laiffe trop aller aux premieres impreffions.

Dans une lettre qui peut fervir de préface à fon ouvrage, l'auteur a fait de fes malheurs & de fon caractere un tableau qui nous a paru intéreffant; il y regne un ton fimple & vrai qui ne laiffe aucun doute fur fa fincérité. Son portrait finit par une obfervation affez philofophique. Au refte, ajoute-t-il, je reffemble fans doute à beaucoup d'autres; mais quoique ma phyfionomie morale n'offre pas des traits bien diftingués, elle doit entrer dans la galerie de tableaux de l'efpece humaine, où il feroit peut-être utile que chacun mît la fienne. La même lettre renferme plufieurs idées fur la philofophie : en voici quelques-unes.

» La philofophie eft cette maniere d'être » qui rétablit la nature dans tous fes droits, » au milieu de la corruption de la fociété, » qui la rappelle dans fa pureté, malgré les » ufages abufifs qui l'ont fait dégénérer parmi » les hommes civilifés : car la nature nous » porte au bien : ce n'eft point elle qui dicte » aux peuples que l'on nomme fauvages, les » atrocités que l'on oppofe à ce principe. » L'homme a reçu en naiffant la malheureufe

» faculté de déshonorer sa mere, & ces pré-
» tendus sauvages ne sont que des hommes
» soumis à une constitution d'autant plus fau-
» tive que l'ignorance & l'abus des passions en
» sont la base. «

Accordera-t-on à l'auteur que *le philosophe sera ambitieux, parce qu'il y a de la gloire à être récompensé des services que l'on rend à la société, & un plaisir pur à éprouver dans les places qui fournissent un plus grand nombre d'occasions de lui être utile?* Conviendra-t-on généralement avec lui que *la vraie philosophie est indépendante de ces facultés produites par la culture de l'esprit, & dues à une organisation privilégiée, qui élevent l'homme, en qui elles existent, au-dessus de ses semblables?* Jusqu'ici l'on étoit convenu qu'il falloit faire entrer la modération des desirs & l'exercice des facultés de l'ame dans l'essence de la vraie philosophie.

Dans le 1er. chapitre, courageusement intitulé : *J'aime ma femme*, l'auteur, bien loin de déclamer, comme tant d'autres, contre les mœurs actuelles de Paris, prétend que la considération des enfans produits par le mariage y a resserré le lien conjugal parmi les gens honnêtes & sensibles. Ce n'est point sans des recherches pénibles, il est vrai, qu'il en a recueilli plusieurs exemples ; mais enfin il s'en trouve. » Les tems sont heureusement changés: au milieu des désordres qu'entraîne l'*extrême* civilisation, l'humanité & la nature ont repris quelques-uns de leurs droits. « Il faut convenir avec notre pere de famille, que ceux de la

paternité, que ceux de la maternité fur-tout font mieux connus, & la mémoire du célebre citoyen de Geneve réclame en très-grande partie l'honneur de cette heureufe révolution.

On fera fans doute étonné de la hardieffe des propofitions qui terminent ce chapitre. Selon notre auteur, *celui qui n'eft pas amoureux doit s'approcher de toutes les femmes. Les légiflateurs qui ont voulu qu'on ne multipliât qu'avec une femme déterminée, ont fuppofé l'amour, ou ils ont ordonné un crime de leze-nature.* On nous difpenfera de combattre férieufement de pareilles maximes. L'idée feule des défordres qu'elles entraîneroient dans la fociété, fi elles pouvoient être fuivies, fuffit pour leur réfutation. Les principes de l'auteur fur l'éducation religieufe ne font pas moins dangereux, & l'on ne fauroit fe mettre trop en garde contre ce qu'il avance à ce fujet.

Ses idées fur l'éducation phyfique, fi elles ne font pas neuves, font au moins plus faines. Il s'éleve avec beaucoup de force contre l'ufage des corps, & il s'exprime ainfi :

» Je ne comprends pas, dit-il, qu'on ait
» pu concevoir férieufement l'idée de mettre
» en moule le corps humain, comme on le
» fait d'une fubftance infenfible & qui n'a nulle
» organifation, nul mécanifme. Quel homme,
» à moins d'être fou, s'aviferoit, pour donner
» à la pendule une forme agréable, de la
» refferrer de quelque côté, fans s'embarraffer
» s'il en dérange le mouvement par la com-

» preſſion de quelque roue interne? Si le mé» canifme du corps humain a ſur celui d'une » pendule l'avantage de ſe prêter & de céder » à la preſſion, il en réſultera un dérange» ment total, pire encore que la léſion de » quelque partie. Celle-ci pourroit ſe guérir » dans la ſuite. On a dit dans un papier public » que la profeſſion de ceux qui fabriquent *les* » *corps* d'enfans n'eſt pas honnête. Le ſyndic » de la communauté a porté là-deſſus plainte » en juſtice : n'auroit-il pas été à deſirer que » l'inſtance eût été ſuivie? Quel eſt le juge » qui eût oſé protéger la fabrication d'uſten» ciles meurtriers auxquels il faut attribuer la » dégénération de l'eſpece humaine parmi ce » qu'on appelle *les gens comme il faut*, & dans » la bourgeoiſie des villes, qui enlevent à » l'état plus d'enfans, qui font périr plus de » femmes à leurs premieres couches, que les » guerres les plus ſanguinaires n'ont détruit » d'hommes? J'ai vu bien des femmes envier » la ſanté robuſte, la fermeté de la gorge & » la taille non pas fine, mais bien proportion» née, des filles de campagne dont les *corps*, » quand elles en portent, ne ſont qu'un vête» ment large & commode, deſtiné ſeulement » à la parure des dimanches. Ces mêmes fem» mes mutiloient dans des corps étroits les » viſceres de leurs enfans, flétriſſoient leurs » poumons, applatiſſoient leurs gorges. Com» ment eſt-il poſſible qu'un tel aveuglement » ſubſiſte au milieu des lumieres qui font de » toutes parts évanouir les fantômes des pré-

» jugés ? Comment les gouvernemens gardent-» ils le silence sur une usage aussi destructif » de la population « ?

Nous avons rapporté en entier ce morceau, parce que de pareilles considérations ne sauroient être mises trop souvent sous les yeux des peres, & de tous ceux qui sont chargés de l'éducation des enfans.

Si l'auteur de cette brochure avance souvent des paradoxes, il en combat aussi quelquefois, ainsi qu'on va le voir.

» Peut-on, dit-il, avoir mis de bonne foi » en question si les connoissances & la culture » de l'esprit contribuent au bonheur de l'hom-» me ? C'est comme si l'on demandoit quel est » le plus heureux, d'un animal féroce exposé » sans cesse dans les bois à manquer d'ali-» mens, obligé de les conquérir avec des ris-» ques continuels d'être lui-même la proie de » celui qu'il veut dévorer, sans consolation » dans les calamités qui lui surviennent, sans » secours dans la détresse qu'il éprouve, finis-» sant par être le butin d'un chasseur adroit, » après avoir passé une vie toujours accompa-» gnée de trouble & d'inquiétude; ou d'un » autre animal nourri avec soin dans une mai-» son où ses talens sont nécessaires, caressé, » flatté & chéri par ses maîtres, quelquefois » injustement battu par des valets plus inutiles » & plus bêtes que lui, mais dédommagé par » toutes les jouissances dont il est susceptible, » & certain en général d'avoir sur ses vieux » jours une nourriture & un asyle assurés. Le

» premier de ces animaux eſt l'homme non ci-
» viliſé, & celui qui, au milieu d'un peuple
» policé, manque des lumieres qui y ſont com-
» munes. Le ſecond eſt l'homme qui ſe diſtin-
» gue de ſes ſemblables par les qualités de ſon
» eſprit. «

Tous les lecteurs ne conviendront pas de la juſteſſe de cette comparaiſon, & ne la trouveront pas d'un bon goût. Le célebre détracteur des ſciences, J. J. Rouſſeau, avoit ſans doute une autre éloquence & un autre ſtyle en combattant pour l'opinion contraire.

Dans un fragment ſur la population, notre auteur a pouſſé l'aveuglement & l'inconſéquence juſqu'au dernier point où peut conduire la fureur du paradoxe.

» Je ſuis toujours étonné, dit-il, qu'après
» une campagne meurtriere, un prince qui voit
» ſes états dépeuplés, ne s'occupe pas forte-
» ment de rendre à l'humanité, à ſa propre
» puiſſance, les hommes qui ont été ſacrifiés
» à ſa paſſion ou à ſa mauvaiſe politique. Pour-
» quoi ces troupes vaillantes, qui ont ſi bien
» ſervi dans les champs de Bellone, ne ſe-
» roient-elles pas à la fin envoyées pour
» moiſſonner dans ceux de l'amour? Je vou-
» drois qu'elles parcouruſſent toutes les pro-
» vinces pour conſoler les pauvres femmes dont
» la guerre a fait autant de veuves, pour
» rendre fécondes, celles auſſi qu'un mariage
» ſtérile, mal aſſorti, auroit rendu ſtériles,
» les filles mêmes qui ne trouvent point d'é-
» poux «....

Doit-on rire ou gémir de pareilles absurdités? Et ne seroit-ce pas faire injure au bon-sens & à la raison que de les réfuter sérieusement? Lorsque tant d'objections se présentent à faire, on n'a pas le courage d'en proposer une. La pitié & l'indignation se confondent, & l'on se tait.

(*Journal encyclopédique.*)

EXPERIMENTS and observations relating to various branches of, &c. *Expériences & observations relatives à différentes branches de la physique, avec une continuation des observations sur l'air; par* JOSEPH PRIESTLEY, *docteur en droit, membre de la société royale de Londres. In-8vo.* Londres, chez Johnson.

LES ouvrages du docteur Priestley sont très-connus dans la physique expérimentale. Cette nouvelle production renferme à cet égard des faits nouveaux & très-intéressans.

» Doué de facultés excellentes, l'homme se
» dégrade & s'avilit, s'il ne les exerce à des
» objets sérieux & importans. C'est se mettre
» au rang des animaux que de n'embrasser
» rien de plus élevé que les plaisirs bas, dont
» ils sont capables; au lieu que les nobles fa-
» cultés, dont l'homme ne peut se dépouiller
» absolument, l'empêchent de se livrer sans
» réserve à cette jouissance entiere des plai-

» ſirs, qui eſt l'apanage des brutes.« M. Prieſtley a mis en pratique cette maxime, qui eſt à la tête de l'ouvrage, dont nous allons donner quelques extraits. Nous choiſirons ceux des articles qui nous paroîtront les plus curieux & les plus intéreſſans.

Dans la *ſection* où il s'agit de quelques phénomenes, qui accompagnent l'air nîtreux, M. Prieſtley nous apprend que » la découverte de » l'air dans les terres calcaires a jetté un nou» veau jour ſur quantité de phénomenes chy» miques. De même (continue-t-il) la décou» verte de chacune des autres eſpeces d'air, » & même de chacune de leurs propriétés, doit » éclaircir les procédés dans leſquels elles en» trent pour quelque choſe. Comme je ne ſuis » pas chymiſte de profeſſion, & que je ne » m'exerce, dans cette partie des ſciences, » qu'aux objets, qui ont une liaiſon particu» liere avec mes propres recherches, quoiqu'ils » deviennent toujours plus variés & plus éten» dus; je ne ſuis pas dans le cas de trouver » de ces explications de procédés chymiques, » auſſi ſouvent que d'autres perſonnes, qui » par état, ſont forcés de donner une attention » générale à tout ce qui regarde la chymie. » Cependant je n'oublierai pas de faire men» tion des objets que j'aurai eu lieu d'exami» ner, & ſur leſquels je croirai pouvoir jet» ter un nouveau jour. Il y a pluſieurs faits » relatifs à la diſſolution des métaux dans l'eſ» prit du nître, qu'on ne ſauroit concevoir, » ſans la connoiſſance de l'air nîtreux. Et ce-

» pendant quoique beaucoup de ces faits ſoient » très-remarquables, je ne trouve pas qu'on en » ait ſeulement montré l'exiſtence, & bien moins » les difficultés qui réſultent de leur explica- » tion. Je ſuis néanmoins perſuadé que l'at- » tention que l'on pourra prêter à la nature » de cette ſinguliere eſpece d'air, contribuera » beaucoup à la découverte de ce qui conſti- » tue les différens métaux, & à l'explication de » quantité de phénomenes, relativement à leur » décompoſition, & par conſéquent à leur com- » poſition.

» Ayant eu ſouvent occaſion de diſſoudre » du mercure dans de fort eſprit de nître, » pour en avoir de l'air nîtreux & de l'air » déphlogiſtiqué, & de marquer la quantité » de métal qui ſe revivifioit, je n'ai pu m'em- » pêcher d'être ſinguliérement frappé de quel- » ques phénomenes de cette diſſolution. Les » voici : On n'a pas plutôt verſé l'eſprit de nître » ſur le mercure, que la diſſolution eſt ſur le » champ très-prompte. Mais quoique ce ſoit » une choſe avérée, que parmi les diverſes » manieres d'obtenir de l'air nîtreux, la diſſo- » lution de ce métal dans l'acide nîtreux eſt » une des meilleures ; on ne voit pas une ſeule » bulle de cet air ſe former ; du moins il ne » s'en éleve aucune à travers l'acide. Néan- » moins on peut d'abord voir qu'il ſe forme de » très-groſſes bulles d'air ; mais elles diſparoiſ- » ſent ſur le champ, & il n'en reſte rien, que » les plus légeres tâches, qui s'élevent à la » ſurface de l'acide. Peu-à-peu la portion d'a-

» cide qui touche le mercure devient d'une » couleur orangée foncée ; & alors les bulles » de l'air s'élevent ſans peine à travers cette » partie de l'acide. Mais au moment où elles » parviennent à l'acide pâle qui eſt au-deſſus, » elle ſe réduiſent à ces petits points preſque » imperceptibles, ne donnant point d'air qu'on » puiſſe recueillir en quantité ſenſible ; & ce » n'eſt que lorſque la quantité totale de l'a- » cide a changé ſa couleur pâle en couleur » orangée, qu'on peut avoir de l'air nîtreux. » Alors les bulles s'élevent librement à la ſur- » face de l'acide, & s'alliant avec l'air qui » l'environne, préſentent par leur décompo- » ſition une couleur orangée. On s'apperçoit » auſſi d'une forte odeur d'eſprit de nître ; com- » me il arrive d'ordinaire, lorſque l'air nîtreux » ſe dégage & ſe mêle avec l'air commun dans » l'endroit où l'on reſpire ; tandis qu'immédia- » tement auparavant, on ne ſentoit aucune » odeur, & que l'air commun contigu à la » diſſolution étoit entiérement ſans couleur. Si » ces phénomenes euſſent été remarqués par » quelque chymiſte, avant la découverte de » l'air nîtreux, je ne puis m'imaginer quelle » hypotheſe on auroit pu former pour les ex- » pliquer. Quelque ingénieuſe qu'elle ſoit ſup- » poſée, elle auroit été bien loin de la vé- » rité, au lieu que ce procédé tout entier s'ex- » plique le plus facilement du monde....

» L'air nîtreux eſt actuellement formé, à » l'inſtant où la diſſolution commence ; mais » au même moment il eſt décompoſé par le

» fort

» fort acide nîtreux, qui se trouve en con-
» tact avec lui. L'addition du phlogistique con-
» tenu dans l'air nîtreux donne à l'esprit de
» nître pâle une couleur orangée; & il est
» pour-lors beaucoup moins en état de décom-
» poser l'air nîtreux. Celui-ci conséquemment
» s'éleve en bulles à travers cet acide, &
» n'est décomposé que lorsqu'il parvient à l'a-
» cide pâle qui est au-dessus. Mais lorsque toute
» la masse de l'acide est saturée de phlogisti-
» que, alors, & non auparavant, les bulles d'air
» nîtreux passent librement au travers, & l'on
» peut les recueillir. On juge d'après cela com-
» bien il est difficile de déterminer exactement
» la quantité d'air nîtreux que produit la dis-
» solution du mercure, non plus que celle
» des autres métaux, dans le fort esprit de nî-
» tre; parce qu'il faut faire une compensation
» pour la quantité qu'en absorbe l'acide même,
» qui doit en être saturé, avant qu'on puisse en
» recueillir, au lieu que, quand l'acide est beau-
» coup étendu d'eau, il n'est pas si capable
» de décomposer cet air, & par conséquent on
» peut en général le recueillir dès le commen-
» cement de la dissolution.

» On doit observer que lorsqu'on fait dis-
» soudre du cuivre dans l'esprit de nître pâle,
» même delayé dans beaucoup d'eau, quoique
» la dissolution soit évidemment très-prompte
» au commencement, le produit d'air est très-
» petit pendant beaucoup de tems, & la quan-
» tité qu'on en recueille n'augmente qu'insen-
» siblement; au lieu que lorsqu'on emploie

» l'acide orangé dans le même état d'affoiblif-
» fement, on recueille de l'air nîtreux fur le
» champ, & c'eft dans les premiers momens
» que la production d'air eft davantage abon-
» dante.

» Je fis diffoudre une quantité de cuivre
» dans de fort efprit de nître étendu de moi-
» tié d'eau; il n'y eut point d'air produit,
» quoique le métal eût été complettement dif-
» fous. Lorfque j'ai employé l'efprit de nître
» verd, au lieu de l'acide pâle & très-fort,
» pour la diffolution du mercure, les phénome-
» nes n'ont pas été effentiellement différens de
» ceux que j'ai décrits ci-deffus. La partie in-
» férieure de l'acide contiguë au mercure pre-
» noit un verd plus foncé, mais il ne devenoit
» jamais de couleur orangée. «

L'auteur fait voir enfuite les changemens auxquels eft fujet l'air nîtreux, & les tentatives employées pour conferver des fubftances animales dans cet air. Il nous montre plus loin l'effet que produit fur l'efprit de fel une chaleur de longue durée, dans des tubes de verre fcellés hermétiquement.

M. Prieftley, en parlant de la pureté de l'air dans différentes circonftances, nous apprend que le plus mauvais air qu'il ait jamais trouvé étoit celui d'une mine de charbon de terre dans le voifinage de Briftol.

» M. Guillaume Vaughan, (dit notre au-
» teur) prit la peine de me procurer un échan-
» tillon d'air d'une manufacture d'indiennes, ex-
» trêmement puant. Je ne doute pas qu'on n'eût

» pris cet air avec les précautions néceſſaires, » & qu'on ne l'eût mis à l'abri de toute com» munication avec l'air extérieur,. & cepen» dant lorſque je l'examinai en Wiltshire, la » différence entre cet air & le bon air com» mun n'étoit que de 02.

» M. S. Vaughan l'aîné, à ſon retour de la » Jamaïque, m'apporta deux bouteilles d'air, » l'une de celui du fond-de-cale du vaiſſeau, » qui étoit d'une puanteur inſupportable; l'au» tre de l'air frais, pris au deſſus du tillac, a » environ 30 degrés de latitude N.; mais la » différence entre ces échantillons d'air & l'air » de Wiltshire étoit très-peu conſidérable. «

Selon M. Prieſtley, on éprouve d'ordinaire, en entrant dans une ſalle de bain un ſentiment d'oppreſſion ou de difficulté de reſpirer qui ſemble venir de quelque choſe de différent de la ſimple chaleur; car on n'éprouve rien de pareil dans une chambre également chaude, mais bien aérée. » Le 3 de juin 1778, je pris (dit » notre auteur) de l'air dans trois différens » bains, attenant les uns aux autres, mais ayant » différens degrés de chaleur, & je trouvai, » qu'une partie de cet air & une d'air nîtreux, » occupoient l'eſpace de 1. 29; tandis que le » réſultat de la même épreuve avec l'air exté» rieur étoit 1. 27; différence certainement » très-peu conſidérable. «

Nous allons voir l'effet que produit ſur l'air la tranſpiration du corps humain. On ſait bien que la *reſpiration* vicie l'air & lui cauſe une altération qu'on apperçoit facilement par le

moyen de l'air nîtreux. M. Prieftley a eu la curiofité d'effayer fi l'air feroit vicié de même par la tranfpiration fenfible ou infenfible de quelques parties de notre corps. Il a fait là-deffus une expérience.

» J'ai été (dit-il) une heure affis avec mon » bras dans une auge d'eau très-chaude, & » ma main étant dans une jarre de verre ren- » verfée dans cette eau. Ma main échauffée » avoit néceffairement tranfpiré, quoique d'une » maniere infenfible, pendant tout ce temps; » mais immédiatement après, lorfque j'exami- » nai l'air de cette jarre, il ne me parut pas » avoir été vicié le moins du monde par ce » procédé. Mais ce qui, felon moi, devoit » caufer un changement beaucoup plus fenfi- » ble dans l'air, c'eft la tranfpiration des aif- » felles, après qu'on a marché ou fait beau- » coup d'exercice. Pour en faire l'effai, je me » fuis par fois fervi de phioles d'eau chaude, » que je vuidois auffi près qu'il m'étoit pof- » fible de mon aiffelle; mais d'autres fois j'ai » mis fous mes aiffelles des phioles ouvertes, » ayant une ouverture à leur fond, & pa- » reillement des tubes de verre ouverts, de » trois ou quatre pouces de longueur, dont les » orifices étoient de maniere, que je les cou- » vrois aifément avec le doigt & le pouce. » Cette méthode paroiffant la plus fûre, c'eft » celle dont j'ai fait ufage le plus fouvent; » car dans le tube ouvert, l'air doit certaine- » ment devenir en une heure ou deux de la » même qualité que celui dont il eft environné.

» Pour ces expériences j'ai aussi préféré la
» *marche* à toute autre sorte d'exercice, quoi-
» que j'aie essayé différentes méthodes; parce
» qu'en marchant on ne donne que peu ou
» point de mouvement à l'air autour du bras.
» Il est très-facile ensuite d'introduire sa main
» sous le bras, & en couvrant les deux bouts
» du tube en même tems, on est tout-à-fait
» assuré que l'air de l'intérieur du tube est
» dans l'état où la transpiration du corps l'a
» réduit. Cependant, après avoir marché long-
» temps, & m'être exprès échauffé le plus qu'il
» m'a été possible, je n'ai jamais trouvé que
» l'air intérieur des tubes ait été plus mauvais
» au moindre degré que l'air extérieur; mais
» il m'a paru quelquefois un peu meilleur. L'ex-
» périence la plus exacte que j'aie fait en ce
» genre, ce fut par un temps assez chaud,
» le 4 juin 1778. Je mis un des tubes tels
» que je viens de les décrire, sous chacun de
» mes bras; & après avoir premiérement bê-
» ché & marché ensuite environ trois milles,
» & m'être excessivement échauffé par ces
» exercices, je retirai les tubes avec toute
» l'attention qu'une longue expérience m'avoit
» montrée, & je trouvai qu'une partie de cet
» air & une d'air nîtreux occupoient l'espace
» de 1. 267, tandis que dans la même épreuve
» faite le même jour avec le meilleur air com-
» mun, les mesures étoient à 1. 28. Chaque
» circonstance de l'application de l'épreuve
» dans les deux occasions fut aussi exactement
» la même qu'il me fut possible de le faire. «

L'article qui ſuit eſt très-intéreſſant, il eſt relatif à l'état de l'air dans les ſalles à manger.

» Les ſalles grandes & exhauſſées ſont en gé-
» néral préférables à celles qui ſont petites &
» baſſes ; mais ce n'eſt que lorſque la même
» compagnie s'y renferme, pour le même eſ-
» pace de tems, avec les portes &c. fermées ;
» car y ayant plus d'air à reſpirer, il faudra
» certainement plus de temps pour le vicier ;
» mais lorſqu'il y a grande compagnie, & qu'il
» s'y trouve des procédés continuels, qui
» vicient l'air, comme quantité de flambeaux
» allumés, des mets chauds qui reſtent long-
» temps ſur la table, &c. une petite piece
» eſt préférable de beaucoup, à moins qu'il
» n'y ait au haut de la grande ſalle une ou-
» verture qui y renouvelle facilement l'air ;
» parce qu'en ouvrant dans l'occaſion la porte
» d'une petite piece, on renouvelle en géné-
» ral une grande partie de l'air, au lieu que
» la hauteur de la porte n'étant pas dans la
» même proportion avec la hauteur d'une
» grande ſalle bien proportionnée, on n'y pro-
» duit que très-peu d'effet, en ouvrant la
» porte, ou même en la laiſſant ouverte. Les
» perſonnes qui y ſont alors dès le commen-
» cement ne s'apperçoivent point de l'extrême
» puanteur de l'air, mais elle frappe immé-
» diatement celles qui y retournent après en
» être ſorties. Je dînois un jour avec huit à
» dix perſonnes, dans une grande ſalle, dont
» le plancher étoit fort élevé ; & ayant été
» obligé de ſortir au commencement du deſſert,

» je fus fortement frappé de la puanteur de » l'air en y rentrant ; & voulant déterminer » le degré auquel il étoit vicié, je vuidai, » sous un prétexte quelconque, un flacon qui » étoit plein d'eau dans un autre, & j'y remis » le bouchon, ayant soin de remarquer si » personne n'y toucheroit, avant qu'on se sé- » parât ; j'emportai alors le flacon dans mon » laboratoire, & j'examinai l'air à loisir ; il me » parut fort vicié, car une partie de cet air » & une d'air nîtreux occuperent l'espace de » 1. 31 ; tandis que dans la même épreuve » faite avec l'air d'une piece bien aérée dans » la même maison, les mesures furent à 1. 25. » Dans le même temps je respirai une quan- » tité d'air, jusqu'à ce qu'il éteignît précisément » une bougie, & je trouvai qu'avec cet air » les mesures étoient 1. 43. Ensorte que, si » l'air de la salle à manger eût reçu un peu » plus de deux fois autant de matiere phlogis- » tique, qu'il en avoit reçu par la respiration » de huit à dix personnes, par les vapeurs » des mets, une bougie n'y auroit pu rester » allumée. Je conseillerois donc que l'on bâtît » de grandes salles à manger, & qu'on y pra- » tiquât dans le haut des issues pour faire » sortir l'air vicié ; car il doit être très-perni- » cieux de respirer aussi long-temps qu'on a » coutume de le faire, tant en dînant qu'après » le dîner, un air aussi corrompu. Autrement » si cela n'étoit pas incommode à d'autres » égards, il vaudroit mieux dîner dans une » piece, & passer dans une autre au dessert. «

Le tartre eſt une ſubſtance ſur laquelle il y a eu une grande diverſité d'opinions parmi les chymiſtes. Pluſieurs des amis de M. Prieſtley l'ont engagé à examiner quelle ſorte d'air elle donneroit en différentes circonſtances. Pour les ſatisfaire & contenter en même-tems ſa curioſité, il commença par mettre une petite quantité de crême de tartre dans de l'huile de vitriol, contenue dans une phiole à bouchon de cryſtal tubulé, & il la fit bouillir à la flamme d'une bougie. L'acide noircit auſſi-tôt, & le mêlange donna une grande quantité d'air, juſqu'à ce qu'il fut tout-à-fait viſqueux. Alors, comme il étoit à craindre que le tube ne s'engorgeât, il la retira. L'air au commencement étoit moitié air fixe, troublant l'eau de chaux, moitié air enflammable brûlant avec une flamme bleue léchante; mais vers la fin, il y en avoit les deux tiers d'inflammable. Il n'avoit employé que quelques deniers de tartre, & la quantité d'air excédoit deux pintes, & l'on auroit certainement pu en obtenir davantage. Le lendemain, la matiere qu'il avoit fait ſortir de la phiole avoit la conſiſtance, la couleur & l'odeur de la thériaque, à l'exception qu'on y voyoit quelques petites concrétions. Quelque-tems après, il prit ce réſidu, & l'ayant mis dans un vaiſſeau de verre, il en retira, au feu de ſable, encore une grande quantité d'air, & exactement de la même eſpece qu'auparavant. Dans le milieu de ce procédé, lorſque la production d'air étoit très-abondante, il étoit très-trouble, & quand quelques-unes des bulles cre-

voient à l'air libre, elles répandoient une forte odeur de thériaque. M. Prieſtley ceſſa après cela d'employer l'huile de vitriol, afin d'éprouver quelle ſorte d'air le tartre ſeul pourroit donner ; il trouva d'abord que l'acide n'avoit contribué en rien du tout à l'air qu'il en avoit retiré. D'une once de crême de tartre, dans un vaiſſeau de verre, & au feu de ſable, il obtint 170 meſures d'air, dont les premieres portions étoient preſque de pur air fixe. Le réſidu étoit cependant enflammable & brûloit avec une flamme bleue. A la fin il n'y avoit que les deux tiers d'air fixe, & le reſte étoit inflammable. L'air fut très-trouble dans la plus grande partie du procédé, mais il étoit tel dans le récipient & dans la portion du tube, qui en étoit près, fort long-tems avant qu'il fût trouble dans le reſte du tube, ou dans le vaiſſeau de terre qui contenoit les matériaux. Vers la fin du procédé, il monta de l'huile empyreumatique, qui étoit très-puante, quoique dans le commencement l'odeur de l'air eût eu quelque choſe d'agréable & d'approchant de l'odeur du ſucre brûlé. M. Prieſtley répéta cette expérience, & retira auſſi d'une once de crême de tartre environ 170 meſures d'air, dont 38 meſures étoient de l'air inflammable, & le reſte étoit de l'air fixe. Le premier brûloit avec une grande flamme blanche; mais à la fin ſa flamme étoit bleue & légere, probablement à cauſe du mêlange d'air fixe. On ne trouvera pas extraordinaire que la crême de tartre contienne de l'air fixe. Mais l'air inflammable qu'elle donne,

semble la raprocher de la nature du charbon de terre, ou des matieres végétales, qui fournissent la même espece d'air. Après cela, négligeant le produit d'air, M. Priestley calcina simplement une quantité de crême de tartre à une chaleur rouge, dans un vaisseau de verre qu'il avoit achevé de remplir de sable. Elle perdit environ la moitié de son poids. Malgré cette calcination dans une chaleur rouge, cette substance retint obstinément une grande quantité de son air fixe (elle ressemble à la craie à cet égard) car ayant mis cette crême de tartre calcinée, dans l'esprit de sel, il en retira une quantité considérable d'air, qui se trouva l'air fixe avec un résidu phlogistique. Elle fit effervescence aussi de la même maniere, & donna sans doute la même espece d'air, dans l'huile de vitriol & dans l'esprit de nître. Mais elle ne fut pas entiérement dissoute, même par l'esprit de sel. Pour observer d'une maniere plus détaillée les phénomenes de cette calcination, M. Priestley a exécuté ce procédé dans un creuset ouvert, qu'il a tenu long-tems à une chaleur rouge; mais lorsqu'il n'y a plus d'apparence d'altération ultérieure, la substance étant alors assez dure, il l'a retirée du feu; elle a pris sur le champ une couleur mirâtre ou brune sale. L'esprit de sel a dissous cette substance avec autant de rapidité, selon toutes les apparences, qu'il avoit dissous le simple charbon noir de tartre de l'expérience précédente, & il en a chassé tout autant d'air. Il ne l'a cependant pas dissous tout entier, car il est resté

une poudre ſale non diſſoute. » Je ne ſais (dit » notre auteur) ſi quelque chymiſte fera cas » de ces obſervations ; elles ne ſont probable- » ment pas de beaucoup de conſéquence ; mais » j'ai penſé qu'il ne feroit du moins pas tout- » à-fait inutile d'en faire mention. «

Cet ouvrage contient encore quelques lettres adreſſées à M. Prieſtley, relativement à la phyſique expérimentale. Elles ſervent à expliquer quelques-unes des obſervations & des expériences de cette précieuſe production, qui fait beaucoup d'honneur à ſon auteur.

(*Critical Review ; Monthly Review.*)

PRATIQUE *des Officialités, ou Traité de la juriſdiction de toutes les cours eccléſiaſtiques, gracieuſes & contentieuſes, ſuivant les nouvelles loix du royaume, où l'on traite :*

1°. *Des perſonnes qui ont droit d'exercer cette juriſdiction par elles-mêmes ou par leurs officiers ; de l'inſtitution & des qualités des officiaux, vice-gérens, promoteurs, & de leur deſtitution ; comme auſſi de l'établiſſement & formation des chambres eccléſiaſtiques, diocéſaines & ſouveraines.*

2°. *De la compétence & du pouvoir des juges d'égliſe ſur les perſonnes laïques ou eccléſiaſtiques, & ſur les choſes ſpirituelles ou eccléſiaſtiques, &c. les actions perſonnelles des clercs en matiere civile,*

& ensuite de la compétence des chambres eccléſiaſtiques des décimes.

3°. *Des regles preſcrites par l'ordonnance de 1667, aux juges d'égliſe, pour l'inſtruction & le jugement des cauſes & des procès qui peuvent être communes aux cours ſéculieres & aux ſieges des juſtices eccléſiaſtiques.*

4°. *Des regles & des formes qu'on doit ſuivre dans les matieres & les procédures qui ſont propres & particulieres aux officialités & aux autres tribunaux eccléſiaſtiques :*

Où l'on rapporte, en quatre parties, les formules des actes des procédures ſur ces différentes matieres, ſuivant l'ordonnance de 1667. Par feu M. l'abbé DE BRÉSOLES, *docteur de Sorbonne, & revu par de ſavans juriſconſultes & d'habiles praticiens, néceſſaire à ceux qui exercent des fonctions dans les officialités ou dans les chambres eccléſiaſtiques, & utile aux juges ſéculiers, & autres officiers des juſtices royales.*

Sicut volumus ut jura clericorum non uſurpent laïci, ita velle debemus ne clerici jura ſibi vindicent laïcorum. Ex concilio Lateranenci. 4°. *cap.* 42. *an.* 1215.

Quatre volumes *in* 4°. de plus de 500 pages chacun. Prix, 20 liv. brochés & 24 liv. reliés en deux volumes. A Paris, chez Lamy, libraire, quai des Auguſtins, près la rue Gît-le-Cœur, à l'Eſpérance; Laporte, libraire, rue

des Noyers, vis-à-vis S. Yves; & Prevôt, rue de de la Harpe, près la place S. Michel; & à Dijon, chez Bidaut, libraire, Place-Royale.

L'ÉTENDUE que l'on a donnée au frontiſpice ou titre de l'ouvrage dont nous allons donner une idée, ſuffiroit preſque pour en faire connoître l'objet, ou au moins tous les différens points dont il traite. Mais ce traité, qui contient quatre aſſez gros volumes *in* 4°. & qui eſt le fruit de quinze années de travail, mérite d'être connu plus particuliérement. Ce n'eſt point, dit l'auteur avec raiſon, comme on pourroit l'imaginer à la premiere inſpection du titre, un de ces écrits polémiques ou de controverſe deſtinés à faire revivre ces célebres conteſtations qui ont diviſé en différens tems, en France, le ſacerdoce & l'empire, les pontifes & les magiſtrats, au ſujet des limites des deux puiſſances; il a été compoſé dans un deſſein bien oppoſé; on a eu en vue, au contraire, de couper ou d'arracher, s'il étoit poſſible, la racine qui a produit des fruits ſi amers, & d'écarter à jamais les cauſes & les occaſions de ces diviſions toujours affligeantes pour des cœurs chrétiens, & trop ſouvent funeſtes au bien de la religion & de l'état.

Pour remplir cet objet & aſſurer pour toujours, autant qu'il eſt poſſible, la concorde du ſacerdoce & de l'empire, ſi deſirable dans un royaume très-chrétien, en écartant les entre-

priſes réciproques de juriſdiction, l'auteur a formé le deſſein, en ſuivant les vues de l'aſſemblée générale du clergé de 1605, de rédiger un ſtyle & une pratique méthodiques pour les officialités, conforme aux loix & à la juriſprudence des cours ſupérieures.

Il ne s'eſt pas attaché à faire ſur chaque queſtion, comme il paroît qu'il en étoit très-capable, des diſſertations profondes; ſon intention a été de joindre l'expoſition détaillée des regles d'une pratique inſtructive à la théorie des principes ſur la multitude de queſtions qui ſont recueillies & traitées dans ſon ouvrage; il a fallu, en conſéquence, ſe borner néceſſairement à expoſer ſommairement, ſur chaque queſtion particuliere, les diſpoſitions des loix, les difficultés qui ſe ſont préſentées dans leur exécution, les déciſions des cours ſupérieures intervenues à ce ſujet, & les maximes ou les prétentions du clergé à cet égard.

Ce n'eſt donc pas ici un ouvrage purement dogmatique, mais un ouvrage d'inſtruction, de pratique & de détail des formes, deſtiné principalement à inſtruire les différens officiers des cours d'égliſe dans les diverſes provinces du royaume. L'auteur dit, avec raiſon, que leur éloignement des ſecours abondans de la capitale, & la diſette des bons livres ſur cette matiere, les mettent, malgré eux, dans la fatale néceſſité de commettre fréquemment des fautes dans l'exercice de leurs fonctions, & de donner lieu à des appels comme d'abus ſur leſquels les évêques ſont intimés, & dont l'effet trop ordinaire

eſt d'altérer l'union ſi précieuſe des évêques avec les premiers magiſtrats, & qui leur eſt ſi fortement & ſi ſouvent recommandée par les capitulaires de nos rois, de Charlemagne, de Louis-le-Débonnaire, &c. & dans les ordonnances poſtérieures.

Ce travail, comme on peut le voir, étoit tout-à-la fois & très-important & très-néceſſaire.

A l'égard de ſon importance, elle eſt bien ſenſible. Quoi de plus important, en effet, que de fournir & de faciliter aux officiers de la juriſdiction eccléſiaſtique, dans toute l'étendue du royaume, le moyen d'exercer leurs fonctions d'une maniere conforme aux loix & à la juriſprudence des cours ſupérieures.

N'eſt il pas auſſi très-important pour ces juges, ainſi que pour la tranquillité publique, d'éviter dans leur procédure & leurs jugemens les défauts, les vices & les irrégularités qui ſervent trop ſouvent de matiere aux appels comme d'abus; appels qui, ſe trouvant bien fondés, aviliſſent le tribunal eccléſiaſtique, affoibliſſent ſon autorité, & énervent, par une ſuite naturelle, la diſcipline eccléſiaſtique, au grand préjudice de la religion?

Enfin, n'eſt-il pas encore très-important pour le bien de cette ſainte religion & pour celui de l'état, que les juges ſéculiers, connoiſſant ſur chaque objet & ſur chaque queſtion relative à la pratique de la juriſdiction eccléſiaſtique contentieuſe, l'étendue de cette juriſdiction & les bornes qui leur ſont preſcrites à eux-mêmes

ſur cette matiere, puiſſent éviter avec ſoin toute entrepriſe ſur les juges d'égliſe, & épargner aux évêques, à qui le dépôt en eſt confié, tout ſujet de plainte & de réclamation?

D'après ces réflexions dont nous venons de donner une idée abrégée, l'auteur parle des officialités, & remonte à leur origine; au moyen de quoi il établit que ſi par l'état de langueur & preſque d'inaction où elles ſont depuis bien du tems, on eſt tenté de les croire inutiles, on doit penſer bien autrement en ſe tranſportant à l'établiſſement de ces tribunaux eccléſiaſtiques, & en réfléchiſſant aux grands avantages qu'on en a retiré dans les différens ſiecles de l'égliſe pour la religion, l'un des principaux appuis des empires.

Après avoir établi, d'une maniere très-ſavante, l'utilité de ſon ouvrage, il en démontre la néceſſité; & pour y parvenir, il ſe fait une objection que voici: » On s'imaginera peut-» être, dit-il, que quelqu'avantage que l'égliſe » & l'état puſſent recueillir du rétabliſſement » des officialités dans leur état primitif, il n'en » eſt pas moins vrai que notre travail eſt ſu-» perflu & ſurabondant, & qu'un nouvel ou-» vrage ſur ces matieres étoit peu néceſſaire. » On s'autoriſera même peut-être du grand nom-» bre de livres que nous avons ſur les matie-» res eccléſiaſtiques, dont pluſieurs ont traité » aſſez au long des regles & de la pratique de » la juriſprudence eccléſiaſtique contentieuſe.

» Pour détruire ce préjugé, qui, dit-il, pourra » être aſſez commun de la part de ceux qui

» n'ont qu'une connoiſſance ſuperficielle de ces » ſortes de matieres, & pour convaincre nos » lecteurs qu'il n'exiſtoit juſqu'aujourd'hui au- » cun ouvrage qui pût pleinement ſatisfaire » nos beſoins à cet égard, il eſt néceſſaire » d'entrer dans quelque détail là-deſſus, & de » parcourir ſommairement les différens ouvra- » ges connus ſur ces matieres, & publiés en » France depuis l'ordonnance de 1667. On peut » les réduire en deux claſſes ; les uns ont em- » braſſé toutes les matieres canoniques, & ont » traité avec aſſez d'étendue celles de la juriſ- » diction eccléſiaſtique contentieuſe ; les autres » ſe ſont bornés à cet objet unique qu'ils ont » traité aſſez au long & en détail ; mais ni les » uns ni les autres ne peuvent ſatisfaire les de- » ſirs & les beſoins du clergé & du public à » cet égard. «

Les principaux ouvrages de la premiere claſſe que notre auteur examine & juge, ſont : le *Jus eccleſiaſticum* de Van-Eſpen, les *Loix eccléſiaſtiques* de d'Héricourt, les *Mémoires du clergé*, la *Juriſprudence canonique* de Rouſſeau de la Combe, le *Traité de l'abus* de Fevret, les *Inſtitutions eccléſiaſtiques* de Gibert, le *Traité des bénéfices ou du droit canonique* de Goard, nouvelle édition en 7 vol. *in*-4°. la *Théorie & pratique du droit canonique*, par le pere Cabaſſut, de l'Oratoire ; les *Définitions canoniques*, avec les notes de Perard Caſtel ; le *Journal des audiences*, & le *Dictionnaire des arrêts* de Brillon.

Ceux de la ſeconde claſſe, en moindre nombre, ſe réduiſent, pour les modernes, à ceux-

ci : le *Recueil des procédures civiles & des procédures criminelles des officialités*, par Descombes, greffier ; la *Pratique de la jurisdiction ecclésiastique volontaire & contentieuse*, par Ducasse, official de Condom ; le *Parfait procureur des officialités* mis à la fin du *Notaire apostolique* de Brunet, tome 2, *in-4°.* ; le *Parfait procureur des officialités* & le *Traité des compétences ecclésiastiques* du sieur Horry, notaire apostolique, 2 vol. *in-4°.* ; & enfin, la *Véritable pratique civile & criminelle des cours ecclésiastiques*, *in-4°.* Paris, 1685, par Auboux.

Nous avons cru, d'après l'auteur, devoir rapporter les titres de tous ces ouvrages, & rendre par-là un service à tous les jeunes avocats qui se destinent plus particuliérement dans cette noble profession, à l'étude des matieres ecclésiastiques & du droit canonique, en leur faisant connoître de nom les auteurs qui ont traité de ces matieres, & que souvent ils ne consulteroient pas faute de savoir leur existence. Nous ne rapporterons point le jugement sommaire que notre auteur porte de chacun de ces ouvrages ; c'est dans son livre qu'il faut le voir ; mais comme M. d'Héricourt est un auteur très-connu, très-estimé & assez moderne, nous croyons devoir transcrire les propres paroles de l'auteur à ce sujet.

» Les *Loix ecclésiastiques* d'Héricourt, dit-il, » (ouvrage très-estimable en lui-même) peuvent » être un peu plus utiles aux officiaux que » l'ouvrage de Van-Espen ; mais elles ne sau» roient leur suffire pour la pratique, ni même

» pour la théorie, parce qu'elles ne renfer-
» ment que quatre ou cinq chapitres relatifs
» aux procédures & à la pratique des officia-
» lités, qui, quoiqu'excellens en eux-mêmes,
» ne peuvent être qu'une ressource insuffisante
» pour les officiaux dans le détail des affaires
» qu'ils sont obligés d'instruire & de juger
» journellement. «

On voit par ce passage de notre auteur, qu'il rend justice à ceux dont il juge les ouvrages, & que ce n'est ni la jalousie ni l'esprit de critique qui lui dicte ses jugemens. Il discute tous les autres ouvrages avec la même impartialité; & nous exhortons ceux de nos lecteurs qui sont dans le cas, ou par le ministere dont ils sont chargés, ou par la profession d'avocat dans les fonctions relatives à cette partie, de lire avec attention cet ouvrage, très-instructif pour le fond, & sur-tout très-utile aux officiaux par les formules qu'il contient; ce que l'on ne trouve pas d'une maniere, à beaucoup près, si didactique dans les autres ouvrages que nous avons cités, non pas que plusieurs d'entre eux n'aient très-bien approfondi les matieres ecclésiastiques & n'en aient parlé très-savamment, mais parce qu'ils ont écrit, pour la plupart, avant les ordonnances de 1667 & 1670; que depuis que leurs ouvrages ont paru, il a été rendu un nombre infini d'arrêts qu'ils n'ont pas pu par conséquent rapporter, & qu'enfin aucun d'eux n'a donné la formule des différens actes de procédures & de jugemens appuyés des rai-

fons & de la discussion des principes & des droits de la justice eccléfiastique ; ce que l'on trouvera parfaitement déduit dans l'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui.

D'après ce que nous venons d'exposer, l'on aura une idée générale de l'ouvrage & de l'esprit dans lequel l'auteur l'avoit composé ; c'est, comme on l'a pu voir, beaucoup moins pour étendre les bornes du pouvoir des eccléfiastiques, que pour les fixer d'une maniere à maintenir la concorde entre le facerdoce & l'empire, & nous croyons que l'auteur a parfaitement réussi. On dit dans le titre que cet ouvrage a été revu par de favans jurifconfultes & d'habiles praticiens. Nous aurions desiré que l'on nous les eût fait connoître, ainsi que leur travail, pour leur rendre la justice qu'ils méritent.

Quoi qu'il en soit, cet ouvrage, très-utile & même très-néceffaire, comme nous l'avons dit, contient deux volumes que l'on a partagés en quatre tomes. Subdivifion fort fimple & fort naturelle ; elle est en quatre parties ; la premiere traite des perfonnes des juges d'églife, c'est-à-dire, des perfonnes qui ont eu anciennement le droit d'exercer la jurifdiction eccléfiastique contentieufe.

La feconde a pour objet d'expliquer le pouvoir & la jurifdiction des juges d'églife.

La troifieme explique en détail, d'après les difpofitions de l'ordonnance de 1667, les regles que les juges d'églife doivent fuivre dans la pratique de leurs jurifdictions, dans les

procédures, l'inſtruction & le jugement des cauſes qui leur ſont communes avec les tribunaux ſéculiers.

La quatrieme traite avec étendue des regles que les juges d'égliſe doivent obſerver dans les cauſes & procédures qui ſont propres & particulieres aux officialités & autres tribunaux eccléſiaſtiques.

Chacune de ces parties eſt enſuite ſubdiviſée à l'infini; mais ces ſubdiviſions feroient trop longues à rapporter ici, & les tables très-étendues & très-claires que l'on trouve à chaque tome de l'ouvrage, ainſi que la table générale des matieres, en indiqueront ſuffiſamment les objets de détail, & c'eſt dans l'ouvrage qu'il eſt intéreſſant de les chercher.

Nous dirons ſeulement que la quatrieme partie, comme la plus importante, eſt traitée avec plus d'étendue encore que les autres; l'auteur l'a diviſée en deux titres, dont le premier, diviſé lui-même en neuf chapitres, explique en détail les regles & les formes des procédures concernant l'exécution & la fulmigation des reſcrits du pape adreſſés aux officiaux, ou autres juges d'égliſe; l'auteur y traite des différentes eſpeces de reſcrits, de leur nature & de leurs effets; mais il s'eſt étendu, ſur-tout, ſur l'exécution des reſcrits concernant les réclamations des vœux & des ordres ſacrés, parce qu'il a fallu, dit-il, expoſer & réſoudre les difficultés qui ſe rencontrent dans cette procédure.

Le ſecond titre de cette partie, qui nous pa-

roît la plus importante & la plus difficile de cet ouvrage, a pour objet les matieres, les procédures & les causes de mariage; aussi l'auteur annonce-t-il qu'il l'a traitée avec beaucoup plus de soin, à cause du grand nombre de questions épineuses & difficiles que ce titre renferme; il s'est servi entr'autres pour cela des conférences de Paris, mais il a releve avec beaucoup de soin & de justesse plusieurs méprises du rédacteur de ces conférences. Enfin on trouvera dans ce même titre des recherches très-curieuses sur les hermaphrodites, qui lui ont été fournies par un médecin de la faculté de Montpellier, qui, dit-il, a approfondi cette question, mais qu'il ne nomme pas.

A la suite de chacun des traités de l'auteur sur différentes matieres, on y trouve une quantité prodigieuse de formules de différens actes ou de procédures, ou de jugemens ou autres. Cette portion de l'ouvrage, certainement la plus ingrate, a dû coûter à l'auteur un travail prodigieux, & en même-tems fastidieux par sa sécheresse, mais cependant très-utile, & nous osons même dire absolument nécessaire : aussi l'auteur se fait-il quelques objections à ce sujet, auxquelles il nous semble répondre avec beaucoup de justesse, entr'autres à celle-ci. » Des personnes familiarisées » avec la pratique qu'elles exercent journelle- » ment depuis longues années, désapprouveront » peut-être qu'on ait employé presque la moi- » tié d'un volume in-4to. à rapporter des for-

» mules d'actes qui leur sont déja connues & » familieres. Ces personnes auroient, sans dou- » te, trouvé cette partie de l'ouvrage bien » mieux remplie à leur gré, si, au lieu de ces » formules, on avoit substitué l'exposition & » l'examen de plusieurs questions qu'on auroit » pu recueillir avec leurs decisions dans les » recueils d'arrêts ou dans les différens ou- » vrages de jurisprudence. Mais ces personnes » nous permettront de leur dire, que l'ouvrage » a été principalement composé pour des offi- » ciaux de province, qui entrent dans leur » carriere, & pour ceux qui se destinent à » cette importante fonction, & qui n'ayant ni » la connoissance de ces titres de pratique, ni » la facilité de se les procurer, & encore moins » la faculté d'apprendre la pratique pendant plu- » sieurs années chez un procureur d'officialité » ou de bailliage & de sénéchaussée, desiroient » ardemment, depuis long tems, de trouver un » ouvrage qui réunît l'explication des regles » qu'on doit suivre dans les procédures & les » formules des actes qui doivent en composer » la suite. «

Après avoir donné une idée de la division & des principales parties de cet ouvrage, il nous semble convenable de dire un mot de la méthode que l'auteur a suivie en traitant les différentes matieres qui en sont l'objet. Elle est à-peu-près la même que celle de l'auteur des *Nouveaux mémoires du clergé* : l'auteur remonte à l'origine primitive sur chaque matiere, & rapporte en peu de mots les faits historiques

qui y ſont relatifs. Il expoſe aſſez ordinairement les principes reçus, ou les diſpoſitions des loix canoniques, ou celles des loix impériales ou royales, l'ancienne juriſprudence & les déciſions modernes des cours ſupérieures. » Mais, dit-il, avec autant de candeur que de » modeſtie, nous n'avons pas négligé d'expo» ſer en même-tems, ſur les mêmes objets, » les maximes, les principes & les prétentions » des juges d'égliſe, en obſervant de rappor» ter les fondemens reſpectifs ſur leſquels les » deux ſentimens ſont appuyés : nous y avons » rarement ajouté notre avis, conſidérant que » le ſuffrage d'un auteur particulier ne pou» voit être d'aucun poids pour faire pencher » la balance, & qu'il étoit bien plus à-propos » de réſerver la déciſion aux cours ſupérieures. » S'il ſe trouvoit quelques eſprits difficiles, » qui fuſſent peu ſatisfaits de cette méthode, » nous ne conteſterons point avec eux; mais » nous les inviterons à faire mieux, s'ils ne » jugent pas notre travail aſſez utile. S'il ſe » rencontre auſſi quelques perſonnes trop zélées » pour étendre la juriſdiction eccléſiaſtique, » qui eſtiment que nous ne ſommes pas aſſez » favorables à cette juriſdiction, & que nous » ne lui donnons pas aſſez d'étendue, nous leur » répondrons que nous n'avons prétendu com» poſer, ni une *Défenſe des droits des juges* » *d'égliſe*, ni une *diatribe contre les juges ſécu*» *liers*, mais rapporter avec impartialité & » d'une maniere exacte & inſtructive les pré» tentions reſpectives des uns & des autres

» ſur

» sur les différentes matieres de notre traité. «

L'auteur avertit, avec la même bonne-foi, que pendant l'impression de son ouvrage, qui a duré dix-huit mois, des accidens fâcheux & imprévus y ont fait glisser quelques fautes d'impression, mais qu'on en trouvera la correction dans les *errata* très-soignés qui se trouvent à la fin de chaque volume.

Nous n'entrerons pas dans un plus grand détail, qui ne serviroit qu'à morceler, & par conséquent à affoiblir le travail, les principes & les raisonnemens de l'auteur; mais nous finirons cet extrait en exhortant tous les avocats, tous les juges séculiers ou ecclésiastiques, & sur-tout ceux qui se destinent à cet état ou qui doivent être à la tête des officialités, à lire attentivement, à étudier avec méthode & à bien méditer ce traité qui nous paroît contenir tout ce qu'il est important de savoir pour exercer leur état sans reproches.

(*Journal des savans.*)



DISCOURS sur la vie religieuse, dédiés à Madame LOUISE de France; *par M. l'abbé ASSELIN, ancien vicaire-général de Glandeve.* A Paris, chez l'auteur, rue des Poules, quartier de l'Estrapade; & chez Delalain le jeune, libraire rue St. Jacques. 2 vol. *in-12.* prix 5 liv. brochés.

VOICI un ouvrage dont la religion est l'objet. M. l'abbé Asselin, son auteur, l'a consacré à la femme sur la terre la plus digne, peut-être, de recevoir de pareils hommages : cette dédicace, en effet, sembloit n'appartenir qu'à une princesse qui, dans l'âge des illusions, a eu le courage de fuir l'éclat des grandeurs, pour aller s'ensevelir dans l'ombre des temples; Madame Louise de France a paru se dépouiller de tous ses titres pour prendre le nom sans faste de la *Révérende Mere Thérese de Saint-Augustin, religieuse Carmélite à S. Denis;* & c'est sous ce nom qui annonce l'humilité chrétienne, qu'elle a bien voulu accepter le tribut de M. l'abbé Asselin. (*) Nous ne pou-

(*) L'auguste princesse à qui ces discours sont dédiés, les avoit lus en manuscrit, & elle a desiré qu'ils fussent imprimés. Un pareil suffrage leur donne encore un nouveau prix.

vons nous dispenser de rapporter quelques traits de cette epître dédicatoire ; ils peignent fidèlement l'heroïne respectable, à qui il offre le fruit de ses veilles. » Glorifier le seigneur, dit » il, rappeller aux épouses de Jesus Christ des » engagemens augustes, leur en faire goûter » les avantages, inspirer le zele de la perfec» tion, ranimer le feu du sanctuaire ; voilà » l'objet & le prix de mes travaux.... Je sup» prime tous titres honorifiques. Dieu seul » est grand, & tout ce qui n'est pas lui, dis» paroît à vos yeux. Le seul titre qui vous » flatte est celui de Carmélite, vous préférez » cette qualité à toute autre ; tandis qu'un mo» narque dévoué au bonheur de son peuple, » regne avec un sceptre de douceur sur une » nation dont il fait les délices, se commande » lui-même tous les sacrifices que les circons» tances peuvent lui permettre, & s'érige un » trône dans tous les cœurs, votre gloire, » *ma révérende Mere*, est de vous immoler cha» que jour au pied de l'autel, & de partager » avec les vierges du *Carmel* cette religieuse » obscurité, où dieu leur suffit, & que vous » leur rendez encore plus aimable par les char» mes de la bonté ; c'est le monde avec tout » son éclat que vous avez enseveli sous le » voile de la religion ; votre modestie, *ma ré» vérende Mere*, me défend de vous en faire » un mérite, &c. «

Cette épître dédicatoire, indépendamment des louanges méritées qu'elle renferme, nous donne une idée rapide du travail de M. l'abbé

Aſſelin. Il a écrit pour des ames pénétrées de l'amour de leurs devoirs, & qui n'ont pas beſoin de violentes ſecouſſes pour ſe livrer entiérement à l'eſprit de leur état. Il ne falloit point ici l'éloquence foudroyante de Boſſuet, les raiſonnemens profonds de Bourdaloue ; ces diſcours demandoient l'onction de Cheminais, la douceur inſinuante & ſéduiſante, s'il étoit permis d'employer cette expreſſion profane, du célebre Maſſillon ; en un mot toute l'effuſion d'un pur ſentiment ; & ces qualités ſi rares aujourd hui, M. l'abbé Aſſelin ſemble s'être attaché à nous les rappeller ; on aimera ce commencement de ſon *Avant-propos* ; il nous fait connoître comment des vertus nourries par la piété la plus fervente, peuvent quelquefois s'altérer & s'affoiblir. » Dans l'état le » plus ſerein, mes cheres ſœurs, au milieu » des reſſources du ſalut, avec les diſpoſitions » les plus heureuſes, la volonté s'affoiblit, la » piété dégénere, le cœur ſe dément, & trouve » dans ſon inconſtance naturelle l'écueil de ſes » réſolutions & de ſes promeſſes.... Aujour» d'hui nous prenons l'eſſor, & demain nous » rampons ſur la pouſſiere ; quelquefois dans » un même jour, dans une même action, la » ferveur & la lâcheté ſe confondent ; on cher» che la vertu dans la vertu même.... Nous » éprouvons dans la pratique du bien ces dé» gradations & ces viciſſitudes qui nous font » pencher vers le dépériſſement ; nous avons » des fautes à nous reprocher, de ces fautes » qui ne banniſſent pas toujours l'eſprit ſaint

» de nos cœurs, je le ſuppoſe, mais qui le » contriſtent, qui, ſans outrager le maître que » nous ſervons, & ſans nous attirer ſa colere, » diminuent ſes dons, augmentent notre foi- » bleſſe, & nous conduiſent à des chûtes iné- » vitables, ſi nous n'avons ſoin de les préve- » nir par un retour ſur nous-mêmes, &c. « Ce morceau annonce, en quelque ſorte, le genre de la tâche que l'auteur s'eſt impoſée; c'eſt, ſi l'on peut le dire, la métaphyſique de la dévotion & de la vertu; ce ſont de ces nuances fines, qui ne peuvent être ſaiſies que par ces yeux délicats, que n'éblouit point le grand jour du monde. Il n'eſt point d'eſprit religieux qui ne goûte ces préceptes ſimples, & préſentés ſans le faſte de l'expreſſion mondaine. » Je le dirai donc, vierges chrétiennes, » oui, juſques dans ces maiſons d'oraiſon, on » a des prieres à ranimer, dans ces lieux de » retraite & de ſolitude, des diſtractions à écar- » ter, dans ces demeures conſacrées à la ré- » gularité, des obligations à approfondir, dans » une vie, dont l'eſprit d'innocence & de fer- » veur devroit occuper, ſanctifier tous les mo- » mens, des vuides à remplir, des égaremens » à prévoir, une tiédeur à craindre, & peut- » être à déplorer. Je l'avoue, on vit dans ces » ſaints aſyles, où tout inſpire la piété & la » vertu; mais qu'il eſt rare que dans le nom- » bre des ſacrifices qu'exige la grandeur du » maître avec lequel on s'eſt engagé, on ne » faſſe de tems en-tems quelque *rapine* dans » l'holocauſte! qu'il eſt difficile, diſoit S. Léon,

» que cette poussiere impure qui sort du fond » des passions humaines, ne s'attache aux cœurs » les plus religieux, & n'en ternisse l'éclat & » la pureté! &c. « Ces conseils sont d'autant plus estimables, qu'ils sont propres à leur objet; rien de vague, rien d'étranger, point de déclamations, c'est la raison la plus solide unie au sentiment le plus vertueux.

Ces discours qui forment deux volumes, sont au nombre de vingt-deux : celui qui a pour sujet l'*esprit de la reconnoissance*, offre un tableau intéressant de la vie religieuse. M. Asselin le rapproche de celui du monde dont il esquisse en peu de traits tous les désavantages; qu'il fait aimer la solitude, qu'il lui prête de charmes! comme il sait s'insinuer dans l'ame la moins familiarisée avec ces images! « Murs sacrés, » fait-il dire à une de ces pieuses recluses, » vénérable asyle qui êtes devenu pour moi » le séjour d'une vie intérieure & divine, vous » êtes & serez toujours le tendre objet de ma » reconnoissance. Sanctuaire de l'innocence qui » me renfermez dans votre auguste enceinte, » oui, je vous préfere aux plus brillantes de- » meures. Je vois au-dessous de moi les palais » des grands, le trône des rois, le monde avec » sa gloire, avec sa vanité. Saint autel, qui » reçûtes mes engagemens, je les *ratifie* en » ce moment avec toute la ferveur dont je » suis capable. Et vous, esprits immortels, » portez ce nouvel hommage avec l'encens de » mon cœur, au pied de dieu, de mon époux! » j'ai reçu de vos mains ce vêtement de lumie-

» res, qui fut le gage de votre amour, & de » l'alliance que je contractois avec vous, &c. « Ce morceau respire le goût & la simplicité de l'antique. M. Asselin est aussi touchant dans son discours sur l'*oubli de la vocation ;* cette pensée est frappante : » Oui, mes cheres sœurs, no» tre fidélité s'affoiblit avec notre reconnois» sance ; c'est que dans l'homme ingrat, c'est » moins l'esprit que le cœur qui oublie. «

Dans ses réflexions sur le *vœu d'obéissance*, l'auteur trace avec beaucoup de discernement les devoirs de la supérieure. » Quelle sagesse, » & quelle prudence ne faut-il pas dans une » supérieure pour agir ou dissimuler, pour » accorder ou refuser, pour punir ou pardon» ner ! Quel ménagement & quelle circonspec» tion pour être imposante sans hauteur, ferme » sans dureté, indulgente sans relâchement, com» patissante sans foiblesse ! Quelle charité & » quelle patience pour entrer dans tous les » besoins, & se proportionner à tous les carac» teres ! On trouve dans une communauté des » génies ardens, impétueux ; il faut les diri» ger, les mener au but, en ménageant leur » activité & leur ardeur ; des esprits fiers & » hautains, pour qui un avis, un reproche, » est une injure : il faut les *plier*, les courber » sans les rompre : des humeurs violentes & » emportées ; il faut les corriger sans les révol» ter, & d'une main sage verser l'huile & le » vin sur les plaies : des caracteres froids & » indolents, il faut les exciter, faire rougir la » paresse par d'utiles reproches, la vivifier par

» la chaleur de l'émulation, & lui dire : qu'elle
» peut toujours *plus qu'elle ne pense;* des ames
» médiocres exemptes des grandes passions, &
» incapables des grandes vertus; il faut en tirer
» ce qu'on peut, & en leur disant de s'élever
» un peu plus haut, empêcher qu'elles ne des-
» cendent, & ne *volent* [l'auteur a voulu dire
» sans doute *tombent*] plus bas; des cœurs foi-
» bles, abattus, découragés, il faut les soumet-
» tre, les ranimer, les consoler. « Il est aisé de voir par cet exemple, que M. Asselin sait entrer dans son sujet, l'approfondir, s'en rendre le maître; c'est la même sagacité dans tout ce qu'il dit sur *la gloire de l'obéissance.* Il prouve qu'elle est le grand nœud qui lie les sociétés, que sans la subordination le corps politique même ne subsisteroit plus. Il fait voir combien l'obéissance envers dieu est à la fois légitime & douce, il s'éleve avec un saint emportement contre ces abus qui infectent le monde, & qui se sont glissés jusques dans le cloître; il fronde cet esprit d'avarice, qui souvent ferme la porte de la retraite sacrée, à ces infortunés qui ont plus de vertus que de richesses; il s'appuie d'un exemple respectable, de sainte Thérese, » qui se féli-
» citoit de n'avoir jamais reçu par des raisons
» d'intérêt, aucune postulante, lorsqu'elle y re-
» marquoit d'ailleurs les indices d'une véritable
» vocation. « Notre sage instituteur de la vie religieuse ne veut point que l'esprit de propriété approche de ces ames vouées à la pénitence. Il trace rapidement les avantages de la solitude : elle nourrit le cœur, elle éclaire l'esprit, elle

détache de tous ces objets périssables qui nous entourent, & elle nous rapproche de l'être suprême. Que de vues profondes dans le discours sur l'*esprit intérieur !*

Nous ne suivrons point l'auteur dans les autres discours, sur *la mortification*, sur *la nécessité de la perfection*, sur *la fidélité aux petites choses ;* nous nous contenterons d'observer qu'il ne s'écarte jamais de son sujet, & que son style est conforme aux matieres qu'il traite. Il n'y a que des personnes consacrées à la vie religieuse qui soient capables d'apprécier l'ouvrage de M. l'abbé Asselin. Il prend un ton plus élevé; il déploie des idées encore plus profondes dans ses discours sur *les abus de la direction*, sur *les dangers de la tiédeur*, sur l'*excellence de la vocation à l'état religieux*, sur *le sacrifice de l'ame religieuse*, &c. &c.

On peut donc regarder ce travail de M. l'abbé Asselin comme une espece de code des devoirs de l'état religieux. Il n'y a point de couvens auxquels cet ouvrage ne soit nécessaire; s'il n'éclaire point les personnes dévouées à la retraite, il les affermira dans leurs principes. C'est ici le cœur & non l'esprit qui donne des préceptes ; par-tout respire l'onction du sentiment ; on pourroit reprendre quelques tournures monotones, quelques négligences d'expression, des mots impropres ; mais en général, le style est sain & éloquent, noble sans enflure, & convenable aux matieres qui sont discutées ; cette uniformité qu'on seroit tenté de reprocher à M. l'abbé Asselin, est,

ſans contredit, le vice du genre qu'il a choiſi; il ne lui étoit guere poſſible d'y jetter plus de variété : d'ailleurs il ſait faire aimer juſqu'à ſes défauts; lorſqu'on a le ſecret de toucher le cœur, on laiſſe bien peu de matiere à la critique.

(*Année littéraire ; Affiches & annonces* de Paris.)

MÉLANGES tirés d'une grande bibliotheque. De la lecture des livres françois ; romans du 16e. siecle, ſections XV, XVI, XVII & XVIII. Lettre Y, &c. A Paris, chez Moutard, imprimeur-libraire, rue des Mathurins, Hôtel de Cluny. 1781. 2 vol. *in-8vo.* l'un de 387 pages, l'autre de 384.

CES nouvelles ſections ne ſont pas moins variées & moins amuſantes que les précédentes. M. le marquis de P**. parcourt d'abord quelques recueils d'hiſtoriettes, qui, ſans mériter le titre de romans, offrent de tems en tems des traits curieux & d'aſſez bonnes plaiſanteries. Le premier ouvrage de ce genre dont il ſoit fait mention au commencement de ce volume, a pour titre : *La nouvelle fabrique des excellens traits de vérité, par Philippe d'Alcripe, ſieur de Néri en Verbos.* L'auteur de ce recueil de plaiſanteries, étoit, dit-on, moine dans l'abbaye de Mortemer, près la forêt de

Lions en Normandie. Il suffiroit de dire que le nom *d'Alcripe* est retourné de celui de *le Picard* (nom de famille de l'auteur), que *Néri* est l'anagrame de *rien* (sa seigneurie), & que *Verbos* vient de *Vert-bois* (désignant la forêt où il habitoit), pour convaincre d'avance nos lecteurs qu'on ne trouve dans cette collection que de mauvais quolibets, de fades plaisanteries & des facéties plates & ennuyeuses, &c. Nous rapporterons l'un des contes qui nous a paru plaisant à force de bêtise.

» Il y a une providence pour les mal-adroits. » *Mathurin Verreu* étoit le plus gauche de tous » les hommes : un jour cependant il voulut » aller à la chasse; il se rend, armé de son » arbalête, dans un bois près d'un étang; il » tire, ne tue rien, mais blesse des pigeons » ramiers qui restent attachés aux branches » par les pattes. Il veut monter aux arbres, » dégringole & se jette dans l'étang; il avoit » de grandes & larges bottes & un énorme » caleçon; il enfonce dans l'eau & la vase » jusqu'à la ceinture, mais on vient le retirer. » L'étang étoit très-poissonneux, & il emporte » avec lui un grand nombre de poissons de » toute espece; cependant ayant de la peine » à se soutenir, il tombe sur l'herbe, & trou- » ve sous ses mains deux levrauts qui étoient » là au gîte : on lui rapporte ses ramiers bles- » sés, & enfin il revient chez lui ayant de » quoi grandement souper en gras & en mai- » gre, gibier, volaille & poisson. «

Il faut que ce conte soit aussi court, pour

que l'on nous pardonne de l'avoir cité : mais nous voulions donner une idée du recueil du *fieur de Néri*, & nous ne pouvions mieux faire qu'en citant l'un des traits les plus paffables. Cependant ce livre renferme un conte intitulé *le Parifien & la Comteffe de Babylone*, qui pourroit fournir le canevas d'un vrai roman, peu vraifemblable à la vérité, mais affez piquant par fa fingularité. Le héros eft le fils d'un jouaillier de Paris, à qui les romans ont fait tourner la tête. Il y a lu que de fimples particuliers avoient époufé des reines & des princeffes auxquelles ils avoient eu le bonheur de plaire. Il en conclut qu'il n'a qu'à trouver une reine, n'importe dans quel pays, s'en faire aimer, & devenir ainfi un puiffant fouverain. Un Arménien vend des diamans à fon pere, il l'interroge fur la beauté des dames orientales, & c'eft d'après les réponfes favorables qu'il en reçoit, que fes projets font conçus & qu'il vient à bout de les exécuter. Il époufe en effet la belle *Gulhinda*, fille du grand-foudan *Omar*, & l'amene à Paris. Le détail de fes aventures, la maniere dont il parvient à réalifer fa chimere, ont de quoi occuper agréablement le lecteur.

M. de P * *. parle enfuite d'un ouvrage de *Doni*, l'un des auteurs Italiens qui fe rendirent illuftres au 16e. fiecle par des dialogues, des entretiens & des fictions de toute efpece. Il s'agit des *Mondes céleftes*, *terreftres & infernaux*, qui ont eu trois éditions en fix ans, & augmentés dans les deux dernieres du *Monde des*

cornus. De tous les nombreux ouvrages critiques & satyriques de *Doni*, c'est le seul qui ait été traduit en françois par l'infatigable *Chapuis*. *Doni* suppose qu'il est promené par un ange dans les cieux, ensuite ramené sur la terre, & transporté enfin dans les enfers. Il y a çà & là des choses agréables dans ses fictions, & même on en trouve d'assez philosophiques pour son siecle. Le *Monde des cornus*, ajouté par la suite aux trois autres, n'est pas de *Doni*, mais vraisemblablement de son traducteur. C'est un livre très-médiocre, pour ne pas dire détestable. Il roule sur la vieille plaisanterie reçue en France pendant bien des siecles, que ceux dont les femmes se conduisoient mal, portoient des cornes. Ne nous arrêtons point à ce recueil de mauvaises plaisanteries anciennes & modernes, & passons à *l'Hexameron*, ou *les six Journées* du même *Chapuis*; prises de l'espagnol de *Torquemada*. Il ne faut pas s'imaginer que ce soient des nouvelles dans le genre de celles du *Décameron* ou de l'*Heptameron* ; ce sont des dialogues philosophiques qui roulent sur la physique & l'histoire-naturelle. Ils contiennent une infinité de remarques singulieres & curieuses; on y lit aussi des anecdotes assez piquantes. M. de P**. en rapporte un assez grand nombre. On préférera peut-être les *Neuf Matinées du seigneur de Cholières*, & les *Après-dinées*, du même. Ce n'est pas au reste que cet ouvrage soit meilleur que le précédent; mais on aime à voir comment on discutoit certaines questions dans le 16e. siecle,

Le premier difcours des *Matinées* eft intitulé, *de l'or & du fer.* Deux perfonnages s'y difputent fur la préférence que doit obtenir un métal fur l'autre. Le fecond roule fur la préférence que peut mériter l'état de jurifconfulte fur celui de médecin. On y trouve des réflexions affez intéreffantes fur la néceffité d'établir des loix relativement aux remedes à ordonner fuivant la différence des climats & des tempéramens. Elles pourroient même fervir de germe à un ouvrage important fur cette matiere, ouvrage qui nous manque encore. Il eft certain qu'une maladie ne doit pas être traitée uniformément ni avec les mêmes drogues ou avec la même dofe de drogues en France & au Japon, & qu'on ne pourra fe vanter d'avoir amené la médecine à fon plus haut degré de perfection, que lorfqu'on en aura appliqué les principes à la différence des climats & des tempéramens. C'eft peut-être une conjecture un peu hafardée, mais il nous femble que chaque pays doit produire les remedes propres aux maladies qui y regnent, & que la médecine ne ceffera d'être meurtriere, que lorfqu'on ne fera plus un ufage continuel des drogues exotiques que la nature n'a probablement point deftinées à guérir les maladies à mille ou deux mille lieues de l'endroit de leur naiffance.

Dans la troifieme Matinée, on demande s'il eft permis aux avocats de prendre de l'argent; il eft impoffible de rapporter, même le titre de la quatrieme, quoiqu'elle renferme un conte très-plaifant. La cinquieme eft intitulée *des lai-*

des & des belles femmes. Elle commence par les lamentations très-comiques d'un gentilhomme de Normandie, qui avoit épousé une jolie femme qui le faisoit enrager : ce qui achevoit de le désespérer, c'est que tout le monde lui faisoit compliment sur son prétendu bonheur. La sixieme traite de la jalousie des maris & des femmes ; la septieme, de l'inégalité de l'âge entre les mariés ; dans la huitieme, on demande si, pour être heureuse, une demoiselle doit épouser un militaire ou un homme de loi & d'étude. L'honnêteté défend de parler de la neuvieme.

Il y a autant d'*Après-dînées* que de *Matinées ;* elles roulent sur le veiller & le dormir, le célibat & le mariage, l'étendue de la puissance maritale, *l'arbre de vie* (on examine si cet arbre existoit réellement dans le paradis terrestre, ou si ce n'est qu'une allégorie), le babil & caquet des femmes, les barbes, les vieillards & les jeunes gens, les pronostics, les lunatiques. L'avant-derniere nous offre le trait suivant : » Un baron Gaulard avoit un » coq au haut du clocher de sa paroisse, qui » tournoit au gré du vent. Un jour d'au- » tomne qu'il alloit à son église, il trouva tous » ses paysans fort agités, & apprit que la » cause de leurs inquiétudes étoit que le coq » annonçoit le vent de bise, qui feroit gêler » leurs vignes. *Si ce n'est que cela*, dit il, *mes* » *enfans, tranquillisez-vous, j'y mettrai bon or-* » *dre.* Effectivement, dès le soir, il envoya » quelques-uns de ses gens, qui mirent le coq

» dans la position la plus favorable , & le clouerent afin qu'il y restât long-tems. Alors le baron s'applaudit d'avoir ainsi assuré le succès des vendanges de l'année. «

Avant que de revenir aux vrais romans, M. le marquis de P**. parle d'un petit livre intitulé *les Quinze joies du mariage*, dont l'auteur ou éditeur s'appelloit *François Rossel*, & qui a eu cinq éditions depuis 1595. Il est annoncé comme tiré d'un ancien manuscrit à-peu-près du 15e. siecle, & cela pourroit bien être, vu l'antiquité du style. Nous croyons que cet article sera lu avec plaisir; l'auteur des *Mélanges* en a tiré très-bon parti.

» La premiere joie du mariage, dit-il, est lorsqu'un jeune homme, ayant fait choix d'une demoiselle qu'il trouve belle & qu'il croit aimable, l'épouse : alors, dit le livre, *ores est-il dedans la nasse le pauvre homs.* Les premiers jours il est dans l'enchantement, & la jeune femme aussi, parce que tout lui paroît nouveau, qu'elle reçoit des caresses & des complimens auxquels elle n'est point accoutumée; elle est accablée de robes neuves & de présens, & on lui donne des fêtes. Elle croit que ces bombances doivent toujours durer; mais au bout de quelque tems, quand elle est réduite au train ordinaire de la vie qu'elle doit toujours mener, elle fait la malade, la mécontente, la fâchée, boude son mari pour obtenir de lui tantôt une chose, tantôt une autre. D'abord il fait ce qu'il peut pour la satisfaire; ensuite

» il eſt obligé de lui dire que l'état de ſes af-
» faires ne lui permet pas de faire tant de dé-
» penſe : alors elle ſe fâche, dit qu'elle vaut
» bien la peine que ſon mari faſſe pour elle
» autant de frais que les maris du voiſinage
» en font pour leurs femmes : le pauvre époux
» finit par être au déſeſpoir, ſa maiſon lui de-
» vient inſupportable ; *mais, ores eſt-il dans la*
» *naſſe le pauvre homs.* «

» La ſeconde joie du mariage eſt lorſque
» la femme, bien parée des belles robes &
» des bijoux qu'on lui a donnés, ſe montre
» par tout, fréquente les compagnies, fait des
» connoiſſances, & trouve la vie de Paris
» charmante ; mais bientôt les commeres, les
» voiſines lui font tourner la tête, elles lui
» font des rapports, lui inſpirent de la jalouſie,
» & occaſionnent mille tracaſſeries. Enfin la
» jeune femme fait connoiſſance avec les fre-
» res & les couſins de ſes amies ; ils lui con-
» tent fleurettes, & il ſe trouve à la fin quel-
» qu'un qui a le bonheur de lui plaire, &
» obtient la grace d'être introduit dans la mai-
» ſon, & préſenté au mari comme couſin de
» la dame, quoique ſouvent il ne le ſoit pas :
» tôt il devient l'ami de la maiſon ; & s'il a
» quelques complaiſances pour le mari, ce n'eſt
» que pour mieux cacher celles que la femme a
» pour lui. Mais *le pauvre homs eſt dans la*
» *naſſe, & ſi bein embarré qu'il ne peut en ſor-*
» *tir.* «

La naiſſance d'un fils, la multiplicité des en-
fans, pour quelques maris le plaiſir d'épouſer

une fille de plus haut parage qu'eux, l'abandon du soin du ménage à la femme, forment la troisieme, quatrieme, cinquieme & sixieme joie.

» La septieme joie d'un mari, poursuit M. » le marquis de P**., est lorsque sa femme » est occupée de lui, veut le posséder seul, » & en paroît un peu jalouse ; mais au bout » de quelque tems, il devroit bien s'appercevoir qu'on ne l'aime plus, quoiqu'on paroisse toujours également jaloux de lui. On » le tourmente, on le tracasse ; mais c'est de » la jalousie sans amour ; quelquefois même la » femme ne se conduit ainsi que pour mieux » cacher son jeu, & pour aller au devant des » soupçons mieux fondés que le mari pourroit concevoir. La femme éprouve une maladie, pendant laquelle le mari ressent de » grandes inquiétudes, & qui lui coûte beaucoup d'argent en médecins & en remedes ; » elle en revient, c'est la huitieme joie ; mais » elle est bien tempérée par toutes les complaisances qu'il faut avoir pour une femme » devenue maladive & délicate. Tantôt il faut » lui payer les frais d'un voyage aux eaux, » où le mari ne l'accompagne pas, ou ceux » de quelque pélerinage à Aubervilliers près » Paris, ou à Longchamp attenant le bois de » Boulogne : enfin il faut lui acheter ou lui » louer une maison de campagne pour y prendre l'air ou le lait. Si on lui refuse quelque chose de tout cela, elle dira qu'elle se » meurt, & que son mari veut la tuer. *Ainsi*

» *croît la famille, ensemble la dépense & les cha-*
» *grins du pauvre homs.* «

Il seroit trop long, de parcourir les sept autres joies du mariage; nous nous bornerons à rapporter encore la derniere, en faisant observer que ce petit ouvrage n'est point sans mérite, & pourroit donner l'idée d'une très-jolie piece de vers à quelque poëte gai & observateur.

» On éprouve la quinzieme & derniere joie
» du mariage, au moment où l'on devient
» veuf : celle-ci est au rebours de toutes les
» autres, car elle ne se perd pas après s'être
» fait sentir; au contraire, quand même on
» seroit affligé dans le premier moment, on
» se console au bout de quelque tems, & l'on
» sent que l'on a beaucoup gagné en sortant
» de la nasse du mariage. L'auteur, continue
» M. le marquis de P**. prétend que les gens
» sages, quand ils en sont tirés, n'y rentrent
» plus, de peur d'être encore plus malheu-
» reux la seconde fois que la premiere, &
» d'éprouver le sort du poisson, que l'on ne
» tire ordinairement de la nasse remplie d'eau
» fraîche, que pour le jetter dans la poële à
» frire, ou le mettre au court-bouillon. «

Après les *Quinze joies du mariage*, l'on trouve l'extrait de la *Mariane du Filomene*, ouvrage anonyme imprimé en 1595. L'auteur a fort bien fait de ne pas se nommer. D'un côté, il risquoit de se faire détester des dames, dont il prend à tâche de prouver l'inconstance & la mauvaise foi; de l'autre, son mérite littéraire ne pou-

voit lui offrir l'efpoir d'une réputation ; fon imagination eft très-bornée, & fon ftyle très-peu naturel. Le *Difcours de la perfidie d'amour, compofé par Jofeph de la Mothe, fieur de Lerm, gentilhomme Bazadois*, doit moins être confidéré comme un roman, que comme une aventure romanefque par fes details, qui a réellement fourni matiere à un procès criminel. Un fieur *de l'Efpinaffe*, gendarme dans la compagnie de M. *de Caftelnau*, fe trouvant en quartier-d'hiver à Marmande, devint amoureux de la demoifelle *Duluc*, obtint de fon pere la permiffion de lui faire la cour, parvint à lui plaire, & fe croyoit fur le point de l'époufer, lorfque M. *Duluc*, perfuadé par quelques amis, défendit à fa fille de recevoir l'*Efpinaffe*. Elle feignit d'obéir, mais vit fon amant en fecret, en reçut des préfens, & paya fon amour des plus tendres complaifances, fur la foi d'une promeffe de mariage. Cette intrigue dura trois ans. Un nommé *de la Peyre*, officier dans la même compagnie que l'*Efpinaffe*, s'avifa de jetter les yeux fur la demoifelle *Duluc* pour en faire fa femme ; plus riche que fon rival, il obtint le confentement du pere, &, à force de foins, de bijoux offerts, &c. celui de la fille qui l'époufa en effet. L'*Efpinaffe* furieux appelle en duel le nouvel époux, &, au mépris des loix que fe prefcrit un galant homme, il dénigre la demoifelle *Duluc* dans toutes les fociétés, & publie les faveurs qu'il en a reçues. Ses propos injurieux parviennent bientôt aux oreilles de *la Peyre* & de *Bourgage*, parent de

M. *Duluc*. Ils vont porter leurs plaintes à M. *de Castelnau*, qui promet d'obliger l'*Espinasse* à se rétracter, & à offrir à la demoiselle *Duluc* telle satisfaction qu'elle voudra exiger. Mais les deux plaignans ne pouvant l'obtenir, la demoiselle qu'ils animoient, se saisit d'un poignard, se rend sur la place d'armes où étoit l'*Espinasse* avec le sieur *de la Mothe de Lerm* & un autre officier, & lui en porte trois coups dans la poitrine. L'*Espinasse* tombe mort, noyé dans son sang. La coupable est arrêtée; M. *de Castelnau* qui étoit gouverneur de Marmande, la condamne à mort; elle en appelle au parlement de Bordeaux qui commue la peine, & ordonne qu'elle passera le reste de ses jours dans un couvent. Aucune communauté de religieuses ne veut la recevoir, & elle revient à Marmande où ses compatriotes la reçoivent comme une héroïne.

M. de P**. ne dit qu'un mot de *Adventures & fortunées amours de Pandion & d'Yonice*, roman supposé traduit du grec, dont l'intrigue est exactement la même que celle de *Florisée & Clareo*, qu'il a fait connoître dans un de ses volumes précédens. Il passe ensuite aux romans de *Béroalde de Verville*, auteur du fameux *Moyen de parvenir*, dont il extrait une foule de traits agréables. La 16e. section est entiérement consacrée aux *Œuvres de Rabelais*. C'est avoir rendu un service essentiel aux gens du monde, & même à la plupart des gens-de-lettres, que d'avoir donné un extrait suivi de *Gargantua* & de *Pantagruel*, que très peu de personnes peu-

vent lire dans l'original, & qui renferment cependant tant de bonnes plaisanteries & d'extravagances amusantes. Nous invitons à lire cet extrait dont il seroit difficile de rien détacher.

Dans les sections XVII & XVIII, M. de P**. est enfin parvenu à nous donner la notice & l'extrait détaillé du reste des romans du 16e. siecle. *Les Aventures de Floride, par Béroalde de Verville*, occupent 122 pages de la premiere, & l'on n'en sera point étonné, lorsqu'on apprendra que l'ouvrage original forme cinq volumes. Il est écrit d'un style obscur, en assez mauvaise prose, mêlée de plus mauvais vers, & sur-tout de sonnets. M. de P**. a su tirer tout le parti possible des situations intéressantes qui se rencontrent dans ce roman diffus & ennuyeux. L'extrait en est fort piquant, très-clair & très-méthodique. La marche de l'histoire est suivie avec la plus grande exactitude, & les épisodes en sont séparés. Les *Histoires tragiques de Bandel*, traduites de l'italien, & augmentées par *Boisluau* & *Belleforêt*, forment le reste de la section. Elles sont presque toutes propres à produire la mélancolie, mais la lecture en est attachante. D'ailleurs l'illustre auteur des *Mélanges*, en les abrégeant & les ornant, leur a donné un prix qu'elles n'avoient pas. Nous avons vu avec la plus vive satisfaction, qu'il en avoit réservé quelques unes des plus intéressantes à une dame aussi recommandable par les qualités de son cœur, que par les agrémens de sa personne, de son esprit & de son style, qui s'est chargée de les écrire.

Il s'agit dans la derniere section des romans de *Nicolas de Montreux*, gentilhomme du Maine, qui s'est toujours caché sous le nom d'*Olenix du Mont-Sacré.* Il naquit en 1550, & mourut vers 1610. Il n'a jamais composé que des romans & des pieces de théatre. Une partie de ses tragédies sont du commencement du 17e. siecle; mais tous ses romans appartiennent au 16e. Il est auteur d'un prétendu 16e. tome des *Amadis*, tout entier de son imagination, & nullement traduit de l'espagnol. M. de P**. l'a inséré dans le second volume du roman du *Chevalier du Soleil.* Il s'occupe ici de son second ouvrage en ce genre, dont la premiere partie a été imprimée en 1595, & la seconde en 1598. Il porte le titre singulier *d'Œuvres de la chasteté, qui se remarque par les diverses fortunes, adventures & fidelles amours de Criniton & de Lydie, &c. Montreux* ne manque pas d'imagination, il prépare ses incidens avec assez d'art; mais son style est lâche, obscur, & devient sur-tout ridicule par la fureur qu'il a de montrer presque toujours une érudition déplacée. Il auroit mieux fait d'intituler son roman *Cléandre & Domiphile*, car celui de *Criniton & de Lydie* ne lui sert que de cadre. On voit que l'auteur a pris les romans grecs pour modeles, mais si, à l'exemple des anciens romanciers, il est parvenu à multiplier à l'infini les événemens merveilleux & singuliers, il n'a pas été aussi heureux dans la maniere de les préparer & de les présenter.

Les bergeries de Juliette, par le même, ter-

minent la section 18e. & les romans du 16e. siecle : ce n'est encore qu'un cadre fait pour amener un certain nombre de nouvelles & de morceaux de poésie. L'auteur place en Arcadie la scene de son roman ; il suppose que plusieurs bergers & bergeres se rassemblent dans une agréable vallée, auprès de la fontaine des Lauriers. Ses bergers, dont le plus distingué est *Philis*, proposent des énigmes, récitent des sonnets, des élégies, des stances en l'honneur des bergeres, & chantent des chansons amoureuses, dans l'espoir de vaincre leur fierté. Les bergeres, entre lesquelles brille sur-tout la charmante *Juliette*, s'amusent à raconter des historiettes sérieuses ou galantes, & c'est ainsi, continue M. de P**., que cette aimable compagnie passe les cinq journées qui composent l'ouvrage de *Nicolas de Montreux*. Chacune de ces journées remplit un volume, mais, dans l'extrait dont il est ici question, on ne rencontre que les meilleures histoires & les plus courtes. L'auteur des *Mélanges* a eu très-grande raison de faire grace à ses lecteurs de celles qui n'inspirent aucun intérêt, & de remettre celles qui pourront faire le sujet de longs romans entre les mains de personnes capables de les bien traiter.

Maintenant que la notice des romans du 16e. siecle est terminée, M. le marquis de P**. achevera de parcourir, sans interruption & mélange de matieres, les différentes branches de l'histoire littéraire de ce siecle. Nous nous empresserons de faire connoître les autres volumes de cette

espece

espece d'Encyclopédie, par ordre de matieres, à mesure qu'ils seront publiés.

(*Journal de litterature, des sciences & des arts.*)

STORIA antica del Messico, &c. *Histoire ancienne du Mexique, tirée des meilleurs historiens Espagnols, des manuscrits & des anciennes peintures des Indiens, divisée en dix livres, & enrichie de cartes géographiques, de figures & de dissertations; par l'abbé Don* FRANÇOIS-XAVIER CLAVIGERO. Tome III. *In-4to.* A Césene, chez Grégoire Biasini. 1780.

DANS ce troisieme & dernier volume [*] M. l'abbé Don François-Xavier Clavigero nous présente la conquête & la ruine totale de l'empire du Mexique par les Espagnols. Il rapporte d'une maniere intéressante ce qui a précédé & accompagné cet événement mémorable. Comme nous avons déja parlé du mérite de l'auteur, dans le premier extrait de son ouvrage, nous nous contenterons de dire que cet érudit historien nous fait, pour ainsi dire, voir, & non lire, la conquête du Mexique, tant il y a d'ordre dans ses narrations, d'exactitude dans la peinture

---

(*) *Esprit des journaux*, septembre 1781, pag. 55.

des perſonnes, qui agiſſent, & de clarté dans la deſcription des lieux, qui ſervirent de théatre à cette tragédie ſanglante. Mais nous déclarons ſincérement que nous avons été ſurpris de voir notre auteur attaquer l'autorité de Las-Caſas, au ſujet de la relation des cruautés, commiſes par les Eſpagnols, durant le cours de leurs conquêtes dans le Mexique. Le fait, dont il s'agit ici, regarde les Cholullans. Nous allons le mettre ſous les yeux de nos lecteurs. Cortez, avant de marcher à Mexico, s'avança vers Cholulla, accompagné de ſix mille Tlaſcalans. Cholulla étoit une ville conſidérable, qui avoit été la capitale d'un état indépendant, & n'étoit ſoumiſe à l'empire du Mexique que depuis peu de tems. Les habitans de ce qu'on appelle aujourd'hui la Nouvelle-Eſpagne, regardoient cette ville comme une ville ſainte, le ſanctuaire & la réſidence ordinaire de leurs dieux. On y venoit en pélerinage de toutes les provinces, & on immoloit plus de victimes humaines dans ſon temple que dans celui de Mexico. On peut croire que Montézume avoit invité les Eſpagnols à s'y rendre, ſoit dans l'eſpérance ſuperſtitieuſe que ſes dieux ne ſouffriroient pas que leurs demeures ſacrées fuſſent profanées, ſans faire éclater leur colere ſur ces impies, qui venoient les braver juſques dans leur ſanctuaire le plus reſpectable; ſoit dans la perſuaſion qu'il pourroit lui-même réuſſir plus facilement à les exterminer, en les attaquant ſous les yeux & ſous la protection de ſes divinités. Cortez, avant de ſe mettre en marche, avoit été averti

par les Tlascalans de se défier des Chelullans. Quoiqu'il eût été reçu dans la ville avec beaucoup de témoignages de respect, ce général avoit observé diverses circonstances qui donnoient lieu à de violens soupçons. Les Tlascalans étoient campés à quelque distance de la ville, parce que les Cholullans avoient refusé d'admettre dans leurs murs leurs anciens ennemis. Deux Tlascalans trouverent moyen d'y entrer déguisés, & apprirent à Cortez qu'ils avoient remarqué qu'on faisoit sortir toutes les nuits beaucoup de femmes & d'enfans des principaux citoyens, & qu'on avoit sacrifié six enfans dans le principal temple, pratique ordinaire à ces peuples, lorsqu'ils se disposoient à quelque expédition militaire. En même tems, l'interprete Marina (*esclave Mexicaine de Cortez*) apprit d'une femme Indienne de distinction, qu'on méditoit la perte des Espagnols; qu'un corps de troupes Mexicaines étoit caché à peu de distance de la ville; qu'on barricadoit les rues, qu'on creusoit des fossés, & des trous légérement recouverts pour y faire tomber les chevaux; qu'on faisoit au haut des remparts des amas de pierres & de traits; que l'heure fatale aux Espagnols approchoit, & que leur destruction étoit inévitable. Cortez, allarmé par le concours de ces témoignages, fit arrêter en secret trois des principaux prêtres, & tira d'eux une confession, qui confirma les informations qu'il avoit reçues. Il n'y avoit pas de tems à perdre. Il résolut de prévenir ses ennemis, & d'exercer une vengeance si terrible,

qu'elle effrayât à jamais Montézume & ses sujets. Pour mettre son projet à exécution, il assembla les Espagnols & les Zempoallans dans une cour ou place vers le milieu de la ville, où ses quartiers étoient établis. Il envoya chercher, sous divers prétextes, les magistrats & les principaux citoyens. A un signal donné, les troupes se mirent en mouvement, & tomberent sur la multitude, qui, privée de ses chefs, & surprise d'une attaque si imprévue, laissa tomber les armes de ses mains, & resta sans défense & sans pouvoir remuer. Tandis que les Espagnols les pressoient de front, les Tlascalans les attaquoient par derriere; les rues furent remplies de sang & de morts; on brûla les temples, où s'étoient retirés les prêtres & quelques-uns des chefs, qui périrent sous les ruines & dans les flammes. Cette scene de carnage dura deux jours, pendant l'espace desquels les infortunés habitans de Cholulla souffrirent tous les maux, que purent inventer la rage des Espagnols & la vengeance implacable des Indiens alliés de ces étrangers. Enfin, le carnage se termina par le massacre de six mille Chollulans, sans la perte d'un seul Espagnol. Cortez alors relâcha leurs magistrats, leur reprochant avec aigreur la trahison qu'ils avoient méditée, & leur déclarant hautement que comme sa justice étoit satisfaite, il oublioit l'offense, à condition qu'ils rappelleroient les citoyens qui avoient pris la fuite, & rétabliroient l'ordre dans la ville. Tel étoit l'ascendant des Espagnols sur les Indiens, & la persuasion que

ces étrangers étoient plus puiſſans & plus éclairés qu'eux, que pour obéir aux ordres de Cortez, la ville ſe remplit en peu de jours d'habitans, qui, parmi les ruines de leurs temples, rendirent les ſervices les plus vils à ces mêmes hommes, dont les mains étoient encore teintes du ſang de leurs freres & de leurs concitoyens. Suivant Barthelemi de Las-Caſas, il n'y avoit aucune raiſon de faire ce maſſacre, & ce ne fut qu'une action de pure cruauté, commiſe principalement pour frapper de terreur les peuples de la Nouvelle-Eſpagne.

M. l'abbé Don François-Xavier Clavigero nous permettra d'ajouter une entiere foi à un auteur (*Las-Caſas*) dont les ouvrages ne reſpirent que la vertu; ouvrages où l'on admire un jugement ſolide & une exactitude qui montrent que cet écrivain joignoit à un grand fonds de ſcience beaucoup d'humanité; il nous permettra de nous conformer au jugement du reſpectable conſeil de la Caſtille, qui, en pleine aſſemblée, & en préſence de l'empereur Charles Quint, donna cauſe vaincue à Las-Caſas, qui plaidoit la cauſe des Indiens. Voici les paroles de Don Nicolas-Antoine, qui viennent à l'appui de notre ſentiment : » quo in conceſſu » adverſantes ei partes gerente ſummo erudi» tione, doctrinâ, atque eloquentia vivo Ge» neſio Sepulveda..... non ſolum perſuaſit, » ſed & pervicit tandem (Caſas) plene ùt in » libertatem Indi aſſererentur, ſanctiſſimiſque le» gibus innumero illi populo juſtè innocenter» què in dictione habendo in poſterum cavere;

» tur.... Scio magnis animis adverſus noſtrum
» (Caſas) ſteliſſe, ſcripſiſſeque tum Geneſium
» jam laudatum, tùm Bartholomœum de Frias,
» Geneſiumque quam plurimis doctiſſimorum
» theologorum ſuffragiis confirmaſſe ſuam ſen-
» tentiam; non ut ſœva, enormiaque excuſa-
» rent aliquo modo, aut elevarent male ſano-
» rum hominum geſta; ſed ùt in bello contra
» Juris naturæ violatrices, prorſuſque barbaras
» gentes..... nihil non jure actum..... in-
» curriſſe tamen horum ſcripta in publicam cen-
» ſionem, in cauſaque obtinuiſſe Caſam ambi-
» guum non eſt. « Ecoutons Las-Caſas lui-
même : » J'ai parcouru, dit-il, dans ſa requête
» au roi d'Eſpagne, toutes les iſles Lucayes,
» & je n'y ai trouvé que onze habitans, reſte
» de plus de cinq cens mille. « Il compte
enſuite plus de deux millions d'hommes tués
dans Cuba, & enfin, plus de dix millions dans
le continent. Il ne parle pas ſur des ouïs-dire.
» J'ai vu ces horreurs, dit-il, j'ai vu cinq ca-
» ciques brûlés, pour s'être enfuis avec leurs
» ſujets. J'ai vu ces créatures innocentes maſ-
» ſacrées par milliers; enfin, de mon tems,
» on a détruit plus de douze millions d'hom-
» mes en Amérique. «

Sepulvede qui plaidoit contre lui, s'attacha ſeulement à prouver qu'ils méritoient la mort, parce qu'ils étoient antropophages.

» Je prends dieu à témoin, répond le digne
» évêque, que vous calomniez ces innocens
» après les avoir égorgés. En effet, je vous
» ai vu dreſſer des chiens énormes, pour aller

» à la chaſſe des hommes, comme on va à
» celle des bêtes fauves. Je vous ai vu donner
» de vos ſemblables à dévorer à vos chiens.
» J'ai entendu des Eſpagnols dire à leurs ca-
» marades : *Prête-moi une longe d'Indien pour le*
» *déjeûner de mes dogues*, *je t'en rendrai demain*
» *un quartier*. C'eſt enfin chez vous ſeuls que
» que j'ai vu de la chair humaine, étalée dans
» les boucheries, ſoit pour vos dogues, ſoit
» pour vous-mêmes. «

Quant à M. l'abbé Don François-Xavier Clavigero, on ne peut lui refuſer des éloges, pour avoir donné à l'Italie une hiſtoire du Mexique. On ne peut que lui reprocher d'avoir voulu diminuer aux yeux de ſes lecteurs les cruautés, que les Eſpagnols ont exercées dans cette partie du Nouveau-monde.

(*Effemeridi letterarie.*)

EXAMEN critique du militaire françois; ſuivi des principes qui doivent déterminer ſa conſtitution, ſa diſcipline, & ſon inſtruction; par M. LE B. D. B. Geneve. 1781. 3 vol. *in-8vo.*

UN jeune officier rempli de zele, qui a étudié ſa profeſſion pendant pluſieurs années, qui a été témoin des inconvéniens & des abus, & a cherché les moyens d'y remédier; qui a

étudié les différens systêmes de tactique, pour fixer son sentiment sur les questions qu'elle présente, s'est déterminé à mettre par écrit ses réflexions sur toutes les parties de l'art militaire, & il en a résulté l'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui. Plusieurs auteurs ont approfondi quelques détails; mais on se plaignoit encore de ce qu'il n'y en avoit pas un qui les eût embrassés tous; l'un a parlé de la constitution, sans s'occuper de l'école; un autre s'est appesanti sur l'école, sans s'embarrasser de la discipline; un troisieme a parlé de la discipline, sans en assurer les moyens, sans les chercher dans l'esprit, le caractere & les mœurs de la nation qu'il s'agit de conduire; & tous, sans exception, dit l'auteur, ont passé sous silence cette partie intéressante dans l'organisation des armées, la comptabilité & l'économie, qui servent à les entretenir, & qui sont absolument nécessaires pour la discipline.

M. le B. de B. traite d'abord cette question: *Combien la France peut-elle entretenir de troupes en paix & en guerre?* Au lieu de 128000 hommes effectifs qu'on y compte, ou de 370000 qu'il doit y avoir, suivant la constitution établie en 1776, l'auteur propose une constitution de 230000 hommes en tems de guerre, qu'il réduit à 167000 hommes en tems de paix; & au moyen de deux tarifs invariables, dont la différence ne porte que sur les derniers soldats, les déclarations de guerres, ou les publications de paix n'occasionneroient ni créations nouvelles, ni réformes affligeantes pour le militaire;

& ruineuses pour le trésor-royal, qu'elles chargent toujours de pensions nouvelles.

La constitution des milices lui semble sujette à une grande réforme, sur-tout relativement aux exemptions. Il indique les précautions à prendre pour alléger, autant qu'il est possible, le poids d'une charge qui a été jusqu'ici onéreuse au roi, & à ses sujets, mais que les besoins de l'état rendent toujours nécessaire, & souvent indispensable.

Quant à la comptabilité des régimens, il y a deux moyens, dont on s'est servi en divers tems. Par le premier, les capitaines sont les entrepreneurs de leurs compagnies. Par le second, le roi fait régir toutes les dépenses par l'état-major de ses régimens. Pour avoir toujours pris un de ces systêmes exclusivement à l'autre, on est tombé dans des inconvéniens dont on auroit pu se garantir, en joignant des modifications aux principes. L'ordre fuit souvent les notions simples auxquelles nous voudrions tout ramener, & pour l'établir, il faut quelquefois des exceptions.

Préfere-t-on l'entreprise ? Il ne suffit pas, comme on l'a fait autrefois, de passer avec le capitaine un marché vague, dont l'incertitude allarmant ses intérêts, le porte nécessairement à y sacrifier le bien du service. C'est avec raison que l'on a vivement remontré les abus de l'ancienne comptabilité. Préfere-t-on la régie des états majors? les inconvéniens ne sont pas moindres; car alors le détail devient d'autant plus obscur, qu'il est immense. Il n'y a ordi-

nairement qu'un officier initié dans les opérations mystérieuses de cette comptabilité, le chef en soustrait aisément la connoissance à l'inspecteur, en substituant des états faits à volonté aux états réels.

L'auteur décele ici tous les petits moyens qu'on emploie pour faire des profits illégitimes, & il propose un moyen de s'en garantir. Suivant son plan, les douze capitaines d'un bataillon, sont douze entrepreneurs qui traitent séparément avec le roi, & prennent chacun en particulier l'engagement de compléter & entretenir les compagnies en hommes, chevaux, habillement & équipement; l'armement seul resteroit au compte du roi, parce qu'il est nécessaire qu'il se fabrique dans ses arsenaux.

Les capitaines prendroient leurs compagnies complettes, montées & équipées en tout point.

Le roi accorderoit à chaque capitaine 2 s. 6 d. par homme, & 4 s. par cheval. On lui passeroit la solde & la masse de deux surnuméraires. Chaque capitaine rendroit son compte au major. Il pourroit donner quatre congés de grace par année; les capitaines entrepreneurs feroient une bien moindre consommation d'hommes que les états-majors. L'intérêt multiplieroit les soins, les hôpitaux feroient aussi moins peuplés & moins coûteux pour le roi. On trouve dans l'ouvrage tous les détails de l'administration, & les raisons de chaque article du projet.

Dans le chapitre de la discipline militaire, l'auteur établit que les moyens ne doivent ja-

mais choquer les mœurs, les uſages, les préjugés, le caractere enfin de la nation, à laquelle cet état militaire tient ſi intimément.

C'eſt l'honneur, comme dit Monteſquieu, qui doit être le principe de la diſcipline militaire. Loin de nous, dit l'auteur, le ſyſtême de ces novateurs, qui traitent cet honneur de chimere, veulent méconnoître tout autre ſentiment que la crainte, pour conduire les hommes. Que l'on ouvre les annales des différens peuples, on verra que ceux qui ont donné au monde le ſpectacle de la grandeur, de la puiſſance & des conquêtes étoient animés par des cauſes plus nobles. Malheur à une troupe que l'on conduiroit à l'ennemi par les moyens de la diſcipline moderne, & qui auroit à combattre des hommes inſpirés par l'amour de la gloire & par celui de la patrie.

Un exemple frappant fit voir, il y a peu d'années, combien la nouvelle diſcipline étoit peu analogue au caractere des François : il s'étoit formé un complot de déſertion dans un régiment diſtingué ; les grenadiers partirent les premiers ; M. R., capitaine dans le même régiment, qui eſt aimé & reſpecté des ſoldats, les ſuivit de près ; il employa d'abord, inutilement, toutes les voies de perſuaſion, d'inſinuation, de careſſes, d'argent, de promeſſes, &c. enfin il ajouta : que diront les grenadiers de l'armée, vous quittez à l'inſtant où il s'agit de marcher à l'ennemi. Cette conſidération les frappa, l'honneur l'emporta ſur tout le reſte, & ils revinrent tous avec lui.

Pour fournir aux retraites des officiers, l'auteur propose l'établissement d'une banque militaire, n'ayant d'autres fonds que les retenues annuelles sur les appointemens. Au moment où un officier entreroit au service, ayant, comme sous-lieutenant, 1000 livres d'appointemens, il lui seroit retenu chaque année 200 livres, portant annuellement un intérêt de cinq pour cent, qui seroit joint en augmentation du capital. Devenu lieutenant, ayant 1500 liv. d'appointemens, il lui seroit retenu 300 liv.; & devenu capitaine, il lui seroit retenu annuellement 600 liv. En supposant qu'un officier entre au service à l'âge de 18 ans, qu'il soit 8 ans sous-lieutenant, 10 ans lieutenant & 12 ans capitaine, il se trouvera à l'âge de 48 ans avoir 30 ans de service, & avoir aussi à la banque militaire un capital à lui de 21912 liv. 7 sous. Si ce capitaine se retire à cette époque, la moitié de ce fonds lui sera payée argent comptant, c'est à dire, 10956 liv. 3 sous 6 deniers; l'autre moitié restera à la banque, qui lui en fera un intérêt annuel & viager à dix pour cent, c'est-à-dire, une pension de 1095 liv. Si un officier quitte le service avant l'époque révolue de 30 ans, son traitement se trouvera diminué proportionnellement aux années qu'il servira de moins, comme il se trouvera augmenté dans la proportion des années qu'il servira de plus.

L'auteur donne ensuite un calcul détaillé pour les invalides, qui monte à deux millions & demi. Quant à l'éducation, il la divise en

deux époques; la premiere, de l'âge de 10 à 16 ans; la seconde, de 16 à 18 ans.

Le roi établiroit 900 places dans les différens colleges du royaume, pour y nommer 900 jeunes gentilshommes de l'âge de 10 ans. Là ils seroient instruits des principes de la langue, de ceux de la langue allemande & des élémens d'arithmétique & de géométrie. Ces premieres notions seroient aussi nécessaires que les preuves des quatre degrés de noblesse pour passer à l'âge de 16 ans en qualité de cadet. Ceux-ci seroient attachés, au nombre de 600, au corps de la gendarmerie.

Si la France ne s'occupe pas de grands travaux qui peuvent l'embellir, faciliter son commerce & fortifier les barrieres qui la séparent des puissances voisines, c'est parce que ces plans, quoique reconnus utiles, présentent un ouvrage immense, trop disproportionné aux bras & aux sommes qui nous restent à employer. Si nous essayons une fois de nous servir des troupes, toutes ces difficultés disparoîtront; mais, pour que ce projet devienne possible & proposable, il faut une constitution militaire différente de celle qui existe; il faut enrayer sur les manies de tenue & d'exercices, bannir du métier des armes toutes les inutilités, déterminer l'instruction, fixer les tems qui doivent y être employés, & l'abréger en simplifiant ses principes. Il faut aussi mettre fin à ces misérables pélerinages, qui font, deux fois par an, promener, sans nécessité, les troupes d'une extrémité du royaume à l'autre,

L'auteur propoſe l'établiſſement d'une ſociété ou académie pour le progrès de l'art militaire. Que peut-on eſpérer des travaux épars de quelques officiers inſtruits ? Où eſt l'auditoire qui doit juger leurs ouvrages & apprécier leurs connoiſſances ? Sera-ce un miniſtre de la guerre, qui ira feuilleter les livres militaires qui paroîtront, pour mettre à profit les principes qui y ſeront déduits ? Tant qu'une aſſemblée inſtruite & compétente ne travaillera pas à chercher & déterminer les principes de notre art, nous perdrons notre tems dans des diſputes frivoles & des eſſais pernicieux. Une vérité utile & démontrée, un plan raiſonné & admis, ſeroient les ſeuls droits à cette ſociété. Nous en avons une en France qui pourroit lui ſervir de modele ; c'eſt l'académie royale de marine à Breſt, établie depuis 1752 : quelles reſſources ne tireroient pas nos officiers ; même les plus inſtruits dans les grandes opérations de la guerre, de mémoires bien faits ſur des détails militaires qu'ils ignorent, faute d'un dépôt où ſoient réunies toutes les connoiſſances relatives au métier de la guerre ?

Le ſecond volume de cet ouvrage eſt un traité de tactique, où il s'agit de l'exercice, des marches, des manœuvres, ſoit de l'infanterie, ſoit de la cavalerie. L'auteur traite ſurtout de l'ordre mince & de l'ordre profond. L'ordre mince, ou l'ordre pruſſien, eſt celui dans lequel les troupes ſont toujours rangées ſur trois de hauteur, habituellement déployées

& acceſſoirement en colonnes, par troupes, toujours ſur trois de hauteur.

L'ordre profond ou l'ordre françois, eſt celui dans lequel les troupes ſont habituellement rangées ſur ſix de hauteur, en colonnes, & acceſſoirement déployées ſur trois de hauteur. M. de B. donne un extrait de tout ce qui a été écrit ſur cette matiere; il le tire de nos ordonnances, de l'eſſai général de tactique, des fragmens de M. de Menil-Durand, des réflexions ſur l'ordre mince & les manœuvres de l'infanterie, de la défenſe du ſyſtême de guerre moderne, par l'auteur de l'eſſai; du ſyſtême de guerre national, par M. D., officier dans le corps du génie, de pluſieurs autres brochures du même auteur; de la derniere collection de diverſes pieces & mémoires de M. de Menil-Durand, & de l'extrait du projet d'inſtruction pour l'exercice & la manœuvre de l'infanterie, ſelon les principes de l'ordre françois. (*A Caën*, *1778*.)

Il cite en faveur de l'ordre françois l'armée de Vauſſieux, qui, en moins d'un mois d'école, étoit en état d'exécuter toutes les manœuvres; au lieu que tout le militaire ſait que notre infanterie eſt bien loin d'exécuter avec préciſion le ſyſtême pruſſien pour lequel nous travaillons depuis 20 ans.

Le 3e. volume de cet utile ouvrage eſt un traité d'équitation; cette partie dont M. le B. de B. s'eſt occupé ſpécialement, & dans laquelle il s'eſt diſtingué de bonne heure, contient des principes, des inſtructions utiles, les

figures, des remarques ſur les recrues, ſur les remontes, ſur les écoles; des projets de réglemens; enfin tout ce qui peut éclairer les officiers & les ſoldats, d'après l'expérience d'un officier plein d'eſprit & de talent.

(*Journal des ſavans.*)

AACHENSCHE geſchichten, &c. *Hiſtoire de la ville libre & impériale d'Aix-la-Chapelle; par M. MEYER, archiviſte du grand-conſeil de cette ville, &c.* De l'imprimerie de Schoettler, à Mulhein ſur le Rhin. III vol. *in-fol.* le premier de 886 pag. ſans compter l'épître dédicatoire, la préface, les figures, & les tables. Se vend à Aix, chez l'auteur.

QUATRIEME EXTRAIT.

CHARLES V, né en 1500, élu en 1519, fut couronné à Aix en 1520. Ayant invité les électeurs & les princes à ſe trouver à Aix le jour de S. Michel, fixé pour la ſolemnité du couronnement, ils demanderent un délai & la permiſſion d'envoyer un conſeiller à Aix, y concerter l'ordre avec le comte d'Egmond, grand-maréchal, afin d'éviter que la fête ne fût troublée par des diſputes de rang & d'autres embarras. Cependant ſur le bruit qui ſe répandit qu'il regnoit à Aix des maladies contagieuſes, les électeurs de Mayence, Palatin,

& de Saxe, qui attendoient à Cologne l'arrivée de Charles, lui manderent à Louvain qu'il y auroit du danger pour lui de se rendre à Aix ; & les envoyés de l'électeur de Cologne le supplierent de ne point choisir un autre lieu de couronnement que Cologne, sans la participation de leur prince qui avoit droit, prétendoient-ils, de le déterminer dans l'étendue de sa métropole, rapportant l'exemple de Rupert couronné à Cologne.

Le comte d'Egmond, grand-maréchal, informé de ces intrigues de l'électeur de Cologne, courut d'Aix à Louvain représenter à Charles, que les habitans d'Aix ayant fait à grands fraix sous sa direction tous les préparatifs nécessaires pour loger & traiter convenablement sa majesté impériale & les hôtes illustres qu'ils avoient droit d'attendre, le changement de mesures les désoleroit & les ruineroit, & qu'à l'égard des maladies supposées, c'étoit au moins une exagération. Charles touché de la justice de cette représentation, déclara qu'il avoit résolu de ne point recevoir la couronne ailleurs que dans l'ancien siege de Charlemagne, ne lui semblant pas raisonnable de changer le vieil usage pour un sujet mince, & d'enfreindre la bulle d'or.

Sa résolution ayant été notifiée aux électeurs, ceux de Mayence & de Treves partirent les premiers de Cologne pour venir à Aix, où leur arrivée transporta de joie tous les citoyens plongés jusqu'à ce moment dans la perplexité. Les maréchaux des électeurs & des

princes allerent au quartier du margrave Casimir, conférer en présence du grand-maréchal sur l'ordre de la marche du lendemain. Quoique l'observation des différences en divers tems donnât d'abord lieu à quelques altercations, il fut néanmoins unanimement convenu que les gens de chaque électeur marcheroient ensemble sans mêlange.

Après soupé, il y eut encore une conférence entre les seigneurs du premier rang au quartier de l'électeur de Cologne, sur la cérémonie propre du couronnement. Entr'autres questions, on proposa si le jour de St. Severin, 23 d'octobre, n'étant point chommé, convenoit au couronnement. Le prince-évêque de Liege qui assistoit à la conférence, leva l'objection en ordonnant par un mandement qu'il fût fêté, ou qu'au moins il n'y eût point de marché ce jour-là.

Le 22 d'octobre au matin, les électeurs s'assemblerent encore dans une chambre de l'hôtel-de-ville. Ils y examinerent l'ordre des tables & les autres préparatifs, & ils y réglerent, sous le bon plaisir de sa majesté impériale, que le duc Fréderic de Saxe, comme archi-maréchal, auroit un maréchal, & que chaque électeur auroit aussi le sien pour tenir les passages libres & conserver l'ordre; que S. M. I. seroit priée de ne point descendre de cheval, mais d'y demeurer assise; qu'elle seroit complimentée en peu de mots en allemand par un des électeurs; qu'avant le couronnement il ne seroit point exigé d'elle d'autre serment que ce-

lui de confirmer les articles convenus à Francfort avec ses commissaires dont il seroit expédié des lettres; que pour le cérémonial ecclésiastique on se conformeroit au pontifical usité jusqu'alors; qu'après la cérémonie S. M. I. seroit encore complimentée en allemand dans l'église même; que chaque électeur pourroit faire entrer avec lui au dedans des balustrades son comte, un seigneur avec quatre conseillers, & non plus, desquels les noms seroient donnés à l'archi-maréchal; que les noms de la noblesse à la suite des électeurs seroient également donnés à l'archi-maréchal pour leur procurer des places autant qu'il seroit possible au dedans des balustrades ou dans les jubés; que les autres princes fourniroient aussi les noms de leurs comtes & seigneurs au même effet; que les maréchaux des électeurs & des princes garderoient les portes pour empêcher la confusion, &c.

L'après-midi les électeurs & les princes avec leur suite allerent hors de la ville au-devant de l'empereur venant de Liege. Cette superbe cavalcade fit halte sur une hauteur désignée par le comte d'Egmond, & s'y mit en ordre.

Dès que les électeurs apperçurent que l'empereur approchoit, ils emmenerent chacun douze comtes avec eux au-devant de l'empereur, tout le reste demeurant tranquille à sa place. Aussi-tôt qu'ils furent arrivés auprès de S. M. I., entourée de l'élite de la noblesse de Bourgogne & des Pays-Bas, ils descendirent de cheval & obligerent l'empereur de rester sur

le ſien. Puis l'électeur de Mayence le harangua à-peu-près ainſi.

» Très-gracieux ſeigneur & roi très-illuſtre & très-invincible ! Mes freres les électeurs & les députés des très-illuſtres princes le duc de Saxe & le margrave de Brandebourg ſe rendent ainſi que moi à l'invitation de votre majeſté. Elle a déja appris avec ſatisfaction tant par nous-mêmes que par nos députés, combien a été grande notre commune joie de ſon heureux avénement à l'Empire Romain & Germanique. Maintenant que nous ſommes parvenus au moment deſiré de voir votre majeſté en perſonne & de lui parler, notre contentement eſt inexprimable. Nous ſommes prêts d'entrer avec elle à Aix, de la ſervir dans l'auguſte cérémonie de ſon couronnement ſuivant le devoir de nos charges, & d'accomplir avec l'aide de dieu tout ce qu'elle a droit d'exiger de nous. Nous nous recommandons nous & nos états en toute obéiſſance à votre majeſté comme à notre très-gracieux ſeigneur. «

Le cardinal-évêque de Salzbourg ayant pris les ordres de l'empereur, remercia en ſon nom les électeurs de leur affection, leur témoigna combien la préſence & les félicitations de ſes chers princes lui étoient agréables, & leur dit de remonter à cheval. Il étoit environ deux heures après-midi. La journée étoit belle, & on ſe flattoit que cette entrée ſplendide auroit été finie avant la fin du jour à la ſatisfaction de l'empereur, qui avoit couché exprès à une demi-lieue de la ville pour que rien ne la re-

tardât. Mais quelque précaution qu'on eût prise pour prévenir les disputes de rang, il s'en éleva une vive entre le duc Jean de Juliers & le prince d'Anhalt comme député du duc de Saxe. Le duc de Juliers ayant un cortege d'environ 400 cavaliers éblouissans par la magnificence de leurs habits & l'éclat de leurs armes, ne voulut pas qu'ils marchassent les derniers. En vain les Saxons lui remontrerent l'ancien usage, en vain ils consentirent qu'il précédât avec vingt-quatre cavaliers, à cause de sa préfecture locale & du droit qu'il prétendoit de conduire, & ils alléguerent qu'il appartenoit à leur prince en sa qualité d'archi-maréchal de l'Empire, de régler l'ordre toutes les fois que l'Empire étoit assemblé : rien ne toucha ceux de Juliers. Il fallut que l'empereur s'entremît après un long débat. Pour le terminer il ordonna que le duc de Juliers avec sa troupe précéderoit, mais qu'il traverseroit la ville tout droit sans y descendre ni gîter. Metern écrit que cette dispute pour la conduite eut lieu entre le duc de Juliers & l'abbé de Fulde.

Après qu'une multitude de personnes sans rang, les uns à cheval, les autres sur des mules furent passés, on vit marcher le Margrave Jean de Brandebourg avec quelques cavaliers armés à la légere, & six coureurs vêtus de soie de diverses couleurs. Il étoit suivi de Jean d'Augsbourg avec trente cavaliers couverts de longs bonnets & portant des bannieres & des écus. Puis venoient 3000 mille hommes d'élite

à pied ſous ſept drapeaux en défilant ſept par ſept : ils avoient cantonné dans les villages d'alentour, & s'étoient formé en bataillon quarré devant la porte de la ville. Dès qu'ils furent rangés ſur la place, ils firent tous feu de leurs arquebuſes en même tems, & ſortirent auſſitôt de la ville par une autre porte.

Le duc de Juliers parut avec 400 cavaliers, dont quelques-uns s'arrêterent au mépris du réglement, ce qui fit encore naître des difficultés & des retardemens : enſuite ſoixante archers à cheval du duc de Saxe vêtus de noir & couverts de diamans : la troupe de l'électeur Palatin conſiſtant en fifres, tambours, trompettes & ſept cens cavaliers vêtus de noir, les hommes & les chevaux couverts d'or, de ſoie & de pierreries : 40 archers de l'évêque de Brandebourg, comme député du margrave Joachim : 130 cavaliers de l'archevêque de Mayence armés à la légere & vêtus de rouge : 200 cavaliers de l'archevêque de Trêves, vêtus de noir avec un trompette : 500 cavaliers de l'archevêque de Cologne avec leurs hauts-bois : un grand nombre de ſeigneurs de la cour impériale tous chambellans, gouverneurs de province, généraux, chevaliers de la Toiſon-d'or, princes Allemands, Bourguignons ou Eſpagnols : deux mille cavaliers ſous des étendards : pluſieurs jeunes gens nobles habillés ſuivant le coſtume de toutes les nations du monde ſous la conduite du grand-écuyer, montés ſur des chevaux de l'empereur avec des harnois d'or : les religieux mendians : des trom-

pettes jettant de l'argent au peuple : les chanoines de la chapelle de couronnement qui faisoient porter devant eux la grande figure de Charlemagne, son chef & ses autres reliques, escortés de la garde de la ville : deux cens trabans & hallebardiers de la garde de l'empereur à pied ; les héraults dont on dérive le nom de l'allemand *Ehrenhold*, qui veut dire maintenant l'honneur, portant les armoiries royales & impériales, un d'eux portant le sceptre d'Espagne ; encore quantité de princes & de ducs Allemands & François.

L'empereur étoit à cheval, ayant à sa droite le comte Palatin du Rhin, à sa gauche le Margrave de Brandebourg, & entre eux l'archevêque de Trêves. Le comte de Pappenheim, maréchal héréditaire de l'Empire remplaçant le duc Frédéric de Saxe resté malade à Cologne, portoit l'épée nue immédiatement devant l'empereur qui étoit habillé de drap d'argent, avec une toque aussi d'argent à plumet. S. M. avoit derriere elle à droite l'archevêque de Cologne, à gauche celui de Mayence, puis l'ambassadeur de Bohême. Le nonce du pape & l'ambassadeur d'Angleterre ne s'y trouverent point, ne voulant point céder le pas aux électeurs. Les cardinaux de Sitten, de Salzbourg, le leur céderent sans peine, & étoient suivis d'un grand nombre de seigneurs députés de rois, princes & villes. La marche étoit fermée par environ 4000 milles hommes de gardes & de cavalerie en uniforme rouge.

L'empereur descendit de cheval à l'entrée

de la ville par la porte de St. Jacques, baisa la croix, salua le chef de Charlemagne & monta-là sur un autre cheval, le premier appartenant, suivant l'usage, à un des gardes de la ville qui le monta aussi-tôt. L'empereur étant encore descendu de cheval à la porte de l'église de couronnement, le comte de Reiferscheid, en qualité d'archi-maréchal de la métropole de Cologne prétendit ce cheval, & l'emmena malgré la contradiction des écuyers de l'empereur.

Les archevêques de Cologne & de Mayence introduisirent sa majesté dans l'église. L'abbé de Corneille-Munster, qui avoit été honoré de cette fonction au couronnement de Sigismond, la réclama en vain, les archevêques ayant méconnu ce droit, lorsqu'eux archevêques-électeurs assistoient en personne au couronnement. L'empereur se prosterna au milieu de l'église sous la grande couronne, tandis que l'archevêque de Cologne récita des prieres. Ensuite sa majesté se leva & resta debout jusqu'à la fin du *Te Deum*, lequel étant achevé elle alla prier à genoux avec une piété exemplaire, au pied de l'autel de la mere de dieu, & après y avoir fait son offrande elle eut à la sacristie avec les électeurs un secret entretien qui dura jusqu'à deux heures après-minuit. Elle souscrivit personnellement & confirma avec serment la capitulation de son élection du 3 juillet 1519. La duchesse Marguerite de Savoie, tante de l'empereur, venue la veille accompagnée des plus belles dames, avoit son quartier à côté de celui de l'empereur.

Le

Le 23 d'octobre les électeurs & autres évêques & prélats se rendirent de bonne heure à la sacristie pour s'y revêtir de leurs ornemens pontificaux. Suivant l'usage, on avoit formé dans l'église des séparations avec des planches, afin d'assigner facilement à un chacun la place qui lui appartenoit. Il avoit été prescrit que les électeurs ne pourroient introduire avec eux dans le chœur que quatre conseillers, & les autres princes, deux seulement, dont les noms avoient dû être donnés par écrit au maréchal de l'empereur; les portes de l'église avoient été munies d'une forte garde. Il y eut cependant quelque confusion, beaucoup de gens qui n'étoient pas nobles s'étant glissés dans l'église, à la faveur de la richesse de leurs habits, & des nobles qu'on excluoit, ayant pénétré de force jusqu'à l'autel. Les archevêques reçurent l'empereur vêtu en archiduc sur le seuil de la porte de l'église, avec la croix, portée par le comte de Waldeck, l'encens, par le comte de Schwarzbourg, tous deux comme comtes de Cologne, & l'ancien évangile de Charlemagne; ceux de Mayence & de Treves, tenant S. M. par la main, la conduisirent devant l'autel de la Vierge. On fit les mêmes prieres qu'au couronnement de Maximilien. L'abbé de Pruim, comte né de Manderscheid, fit aux princes, par ordre de l'archevêque de Cologne, plusieurs questions en allemand.

Après l'onction, les chapelains de l'empereur essuyerent l'huile avec du coton, dans la sacristie, où S. M. déposa son manteau de drap d'or

pour se revêtir d'une dalmatique, des brodequins & des autres ornemens de Charlemagne, & il revint ainsi habillé en diacre jusqu'au pied de l'autel, où l'archevêque de Cologne lui présenta l'épée nue, qu'elle mit elle-même dans le fourreau à sa ceinture. Le même archevêque lui mit l'anneau au doigt, & la toison d'or au cou, le couvrit du manteau de Charlemagne, & lui présenta le sceptre & le globe. Les trois archevêques ensemble lui imposerent la couronne d'or. L'empereur lut dans le livre d'évangiles le serment qu'on peut voir dans Goldast, tom. 1, Constit. imp., pag. 441 & tom. 4, pag. 4. Puis montant à la tribune, il y fut élevé sur le trône impérial.

Alors l'archevêque de Mayence le complimenta de nouveau en allemand au nom de ses collegues, lui souhaitant un long gouvernement, dans l'espoir qu'il serviroit au bonheur, à la gloire & à l'accroissement du saint Empire Romain, & de la célebre nation Germanique. Les chanoines de l'église de couronnement le féliciterent aussi, le reçurent chanoine de leur église, & en obtinrent les présens ordinaires. Pendant qu'on chanta le *Te Deum* au son des trompettes, l'empereur créa un grand nombre de chevaliers en les touchant de l'épée. On avoit préparé un banc à droite, non loin de l'autel, pour la duchesse de Savoie & la reine douairiere d'Arragon, qui l'occuperent avec les dames de leur suite.

Les électeurs ecclésiastiques ayant repris leurs habits rouges d'électeurs, conduisirent l'empereur

dîner à l'hôtel-de-ville. Le margrave de Brandebourg lui présenta l'eau à laver dans une aiguiere d'or, & le comte Palatin, avec les autres princes, la serviette. L'archevêque de Trêves, dit le *Benedicite* du consentement de celui de Cologne. L'archevêque de Mayence ayant à sa droite celui de Cologne, & à sa gauche celui de Trêves, plaça le sceau sur la table de l'empereur, qui le lui remit. La table de l'empereur étoit élevée de sept marches au-dessus du plancher, & celle de chaque électeur seulement d'un pied dans la même salle. A droite de la table de l'empereur il y avoit neuf tables, toutes avec leur bufets: la 1ere. pour l'électeur de Cologne; la seconde pour le roi de Bohême, laquelle ne fut point servie à cause de son absence; la troisieme pour le duc de Saxe, vuide aussi; la quatrieme pour le duc Otton de Baviere & les évêques de Worms & de Ratisbonne; la cinquieme, après avoir resté quelque-tems vuide, fut occupée par les conseillers de l'empereur; la sixieme par les députés d'Aix; la septieme par ceux de Nuremberg, qui en avoient apporté les ornemens impériaux; les deux autres resterent vuides. A gauche il y avoit cinq tables: la premiere pour l'archevêque de Mayence, les autres pour le comte Palatin du Rhin, pour le margrave de Brandebourg, pour les ducs de Brunswik & de Juliers, pour les députés de Cologne. La table de l'archevêque de Trêves étoit placée entre celle des archevêques de Cologne & de Mayence. Le festin dura environ quatre heures dans

un ſilence majeſtueux. Le lendemain les électeurs dînerent au quartier de l'empereur avec lui, & la plupart en prirent congé pour retourner chez eux. L'empereur demeura encore trois jours à Aix, y viſita les grandes reliques, & l'archevêque de Mayence publia que le pape Léon X avoit confirmé ſon élection, & ordonné qu'il prît le titre d'élu empereur des Romains. Enſuite l'empereur retourna par Cologne où il confirma à la ville d'Aix ſes privileges, qu'il étendit encore l'année ſuivante de Bruxelles.

Le 5 de janvier 1531, Charles fit élire à Cologne, roi des Romains, ſon frere Ferdinand, lequel fut couronné à Aix ſix jours après. Cette année la ville acheta du comte de Manderſcheid & Blankenheim le fief nommé de Manderſcheid, ſitué dans ſon enceinte.

Déja la doctrine de Luther y avoit des partiſans. Un certain Laurent Teſchenmacher l'y fit prêcher chez lui ſur la fin de 1533. Le 3 janvier 1534, le conſeil de la ville défendit, ſous peine de la vie, d'aſſiſter à ces ſermons. En vain la défenſe fut réitérée trois fois, & publiée au ſon de la cloche de la ville, pluſieurs la mépriſerent ſous prétexte de liberté de conſcience. Jean Kranz, Mathieu Koeffer & Jean Tonger, trois des plus opiniâtres, ayant été arrêtés eurent la tête tranchée pour leur déſobéiſſance ; pluſieurs s'évaderent, comme avoit fait leur prédicateur ; le reſte endormit le conſeil en fréquentant les égliſes catholiques. Ces derniers, pour parvenir à leurs deſſeins, repréſenterent combien il feroit avantageux

pour la ville privée de commerce & de manufactures, d'y attirer des ouvriers de Flandres & d'Artois, qui apprenant leurs métiérs à ceux d'Aix, y rameneroient l'opulence. Le conseil les écoutant, accorda la bourgeoisie en 1544 à trente familles de ces étrangers, les dédommagea de leurs fraix de voyage, & leur donna de l'argent & des maisons. Beaucoup de jeunes apprentifs qu'ils formerent à Aix goûterent leurs principes. Le conseiller Adam de Zeuel les favorisoit secrétement. Devenu bourg-maître en 1552, ils acquirent de nouvelles forces sous son administration. Les résolutions des dietes de Passau en 1552, & d'Augsbourg en 1555, vinrent encore à leur secours : elles défendoient provisoirement de forcer les gens de la confession d'Augsbourg ou protestans, d'abandonner leur religion & leurs cérémonies.

Charles V, ayant abdiqué ses états, en 1556, chargea le prince d'Orange de porter la couronne & le sceptre impérial à son frere FERDINAND I, couronné à Aix roi des Romains dès le onze de janvier 1531, par Hermann de Weide, archevêque de Cologne, avec le cérémonial accoutumé. Le comte de Pappenheim, maréchal-héréditaire de l'Empire, y porta encore l'épée devant le monarque, à la place de l'électeur de Saxe, qui avoit refusé sa voix dans l'élection.

Malgré que le conseil eût refusé aux protestans de se choisir un prédicateur qu'ils avoient demandé, sous prétexte que les prédicateurs ordinaires prononçoient leurs sermons en alle-

mand, que la plupart d'eux n'entendoient point, Adrien de Haemſtede , ſe mit, en qualité de prédicateur, à la tête d'une eſpece d'égliſe wallone, composée de 13 familles de marchands fugitifs d'Anvers, qui ſuivoient la doctrine de Calvin. Après que Haemſtede l'eut formée, & augmentée de ſept familles, il la laiſſa aux ſoins de Dirkens & de Backereel, prédicateurs venus d'Embden.

Si le conſeil toléra cette nouveauté, il n'eut pas la même indulgence pour les anabaptiſtes. On en brûla quelques-uns, conformément au traité de Cadan de 1534, & autres, qui avoient défendu de les ſouffrir, & à l'édit de Charles-Quint, en 1540, qui prononçoit la peine du feu contre les hérétiques opiniâtres.

Peu après cet exemple, les proteſtans, qui avoient encore détaché de la religion catholique pluſieurs bourgeois, préſenterent au conſeil un mandement qu'ils avoient obtenu des princes & états proteſtans de l'Empire, avec une conſultation de quatre juriſconſultes de la chambre impériale de Spire, l'une & l'autre tendant à obtenir la liberté d'avoir des prédicateurs & des égliſes : ce qui leur fut refuſé. Une requête par laquelle, promettant d'être paiſibles & fideles, ils demandoient la permiſſion d'avoir un ſeul prédicateur, ne leur ayant pas plus réuſſi, Goſwin de Zeuel, fils du bourgmaître, & Arnold Engelbrecht, juriſconſultes, s'adreſſerent aux électeurs & princes de l'Empire, afin qu'ils intercédaſſent pour eux auprès de l'empereur. Auguſte, électeur de Saxe,

Joachim, marquis de Brandebourg, & Chriſtophe, duc de Wirtemberg, écrivirent de fortes lettres, en leur faveur, au conſeil d'Aix, qui n'y déféra pas. Au contraire, il recommanda aux bourgeois de perſévérer dans la religion profeſſée dans leur ville pendant plus de ſept cens ans.

Zeuel & Engelbrecht ne ſe découragerent point, & ſe donnerent tant de mouvemens auprès des princes proteſtans de l'Empire, que les princes envoyerent à Aix, en 1559, le juriſconſulte Wenzel Zuleger, qui remit ſa lettre de créance au bourg-maître de Zeuel. Elle fut lue en plein conſeil, ainſi que le traité de Paſſau qu'elle rappelloit, & n'eut pas plus de ſuccès. L'empereur, ſoutenant la conſtance du conſeil, avoit chargé l'archevêque de Cologne, l'évêque de Liege & le duc de Juliers, de détruire les ſuggeſtions de Zuleger. Le duc de Juliers fit ſavoir au conſeil d'Aix, en l'exhortant à la fermeté, que Zuleger lui avoit inutilement demandé ſa protection, pour qu'on accordât aux proteſtans la paroiſſe de St. Folien.

En vertu du traité du duc de Bourgogne avec les Aixois en 1469, Philippe II, roi d'Eſpagne, adreſſa aux Aixois pluſieurs reſcripts par leſquels il les avertiſſoit auſſi de leurs devoirs, & il députa à Aix Jacob de Boonen & Franz Audart, pour requérir la régence d'expulſer de ſon territoire tous ceux de ſes ſujets qui s'y étoient refugiés. Mais cette expulſion étoit ſujette à bien des difficultés.

C'eſt pourquoi le conſeil chargea préalablement Ellerborn, Block, de Bree, Bleyenheuft, Schoener & Wolf, de rédiger un extrait des lettres & reſcripts des empereurs, rois & princes, des interceſſions des électeurs & princes proteſtans, & du traité de Paſſau, pour être diſtribué aux tribus, afin d'avoir leur avis ſur cet objet, parce que la publication de tous les originaux enſemble eût pu cauſer trop de fermentation.

On comprit bientôt que les tribus étoient oppoſées aux proteſtans qui, protégés du bourgmaître de Zeuel, tenoient clandeſtinement des aſſemblées. Malgré les remontrances de Zeuel, le conſeil opina à l'expulſion : ſur quoi les conſeillers Gronendal, de Sieg, Gartzweiler, de Wirdt, Valenzin, de Bank, Gronbuſch & Kauerling, qui n'avoient point juſques-là manifeſté leur changement de religion, ſe leverent & ſortirent de l'aſſemblée en témoignant leur mécontentement. Ils furent ſuivis auſſi-tôt du weinmeiſter de Inden, & des deux baumeiſters Schrick & von der Kammer, qui remirent tous ſur la table les clefs de leurs offices. Enſuite le bourg maître de Zeuel ſe leva auſſi, déclarant que dans des conjectures ſi affligeantes, il ne pouvoit plus remplir ſa charge, & il ſortit de même.

Sans ſe déconcerter, le reſte des membres du conſeil élut ſur le champ Franco-Block pour lieutenant du bourguemaître. Ils réſolurent auſſi de ne plus laiſſer reprendre leur place au conſeil à ceux qui s'étoient retirés, & d'en élire

d'autres, & ils publierent au son de la cloche une ordonnance portant injonction à tous les étrangers qui n'étoient pas encore reçus bourgeois, de rapporter dans quatorze jours un certificat de vie, un congé de leur précédente demeure, & des témoignages inconteftables de leur profeffion de la religion catholique, au defaut de quoi ils devoient quitter la ville & fon territoire. En même-tems la garde fut doublée.

Quoique le bourguemaître de Zeuel eût plusieurs fois affez ouvert fon cœur pour que fes fentimens fuffent connus, il fut invité amiablement à reprendre fa place. Sur fon refus, Block, déja lieutenant, fut élu unanimement bourguemaître, & prêta ferment dans l'heure. Au bout des quatorze jours on arrêta quelques-uns des négligens à obéir, & on chaffa les autres de la ville. Le fecrétaire Ratliz, natif de Limbourg, demanda un certificat de fa conduite honorable, qui lui fut refufé pour qu'il n'en abufât pas ailleurs. Niclas de Rupelmunde témoigna fe repentir d'avoir paffé de la religion catholi- à la proteftante, & fupplia qu'il lui fût permis d'y retourner & de refter dans la ville; il l'obtint, à condition d'affifter un dimanche à la proceffion de l'églife de couronnement avec un habit blanc de pénitent & deux flambeaux : la même grace fut refufée à d'autres qui la follicitérent.

Le confeil ftatua en 1560, que toutes les fois qu'il s'y agiroit de matieres de religion, ceux qui avoient figné les requête du fils Zeuel, &

d'Engelbrecht ſeroient obligés d'en ſortir. Les conſeillers Paſtor, Neuſtatt, Lieven, Treuel, Koch & Bertolf, proteſterent contre cette réſolution, diſant qu'en ſouſcrivant une humble requête ſuivant leur conſcience, ils n'avoient point commis d'offenſe, & le conſeil ayant refuſé d'inſcrire leur proteſtation, Bertolf, Treuel & Lieven en ſortirent.

Cependant le bourguemaître Zeuel regrettant ſa charge, expoſa par écrit au conſeil, combien d'années il avoit ſervi la ville aux dépens même de ſa fortune : que le conſeil y avoit admis les Juifs & les artiſans étrangers ſans ſon avis : qu'il avoit été choiſi bourguemaître une ſeconde fois, non-obſtant qu'il eût auparavant déclaré qu'il ſuivoit la confeſſion d'Augsbourg, & qu'il y vouloit vivre & mourir : qu'en remettant ſes clefs, il n'avoit fait que ſuivre l'exemple louable des conſeillers dans les cas d'accuſation juſqu'à ce qu'ils fuſſent juſtifiés, & qu'on ne pouvoit pas le convaincre d'ombre de crime. Cette démarche ne fit que provoquer une nouvelle ordonnance du conſeil, qui confirma la précédente excluſion avec les élections qui l'avoient ſuivie, & régla que dorénavant nul ne feroit admis au conſeil & aux offices, qu'il ne fît manifeſtement profeſſion de la religion catholique. En conſéquence, les bourguemaîtres élus cette année 1560, prêterent ſerment d'être ſoumis à la religion catholique, & d'y vouloir perſévérer toute leur vie. Zeuel continuant de braver le conſeil par ſes repréſentations, fut banni à per-

pétuité de la ville & du territoire d'Aix, ainsi que de la seigneurie de Bourscheid.

De son côté, le clergé, animé par le nonce du pape, fit proclamer dans les églises que tous les habitans eussent à se conformer aux loix de l'église catholique romaine, parce que tous ceux qui mourroient sans avoir reçu le saint sacrement seroient privés de sépulture comme les bêtes.

Ferdinand mourut à Vienne en 1564, deux ans après avoir fait élire & couronner roi des Romains à Francfort son fils MAXIMILIEN II. Les députés d'Aix avoient inutilement représenté que l'empereur Charlemagne & le pape Leon III, avoient elevé leur ville à la dignité de siege royal, & qu'on ne tenoit point pour roi légitime, celui qui n'y avoit pas été couronné; que si Rupert avoit été couronné à Cologne, parce qu'Aix obéissoit à son concurrent, il s'étoit de nouveau fait couronner à Aix, & que la peste même n'avoit pas détourné Charles-Quint d'y venir recevoir la couronne. Ferdinand avoit répondu qu'il affectionnoit singuliérement la ville d'Aix, & qu'il ne verroit pas volontiers qu'on diminuât ses privileges; mais que l'affaire du couronnement ne dépendoit pas de lui seul, qu'il en délibéreroit avec les électeurs, & que sans des motifs d'un grand poids & des empêchemens légitimes, Aix ne seroit point privée de la préférence qu'elle réclamoit. Après leur délibération, l'empereur & les électeurs envoyerent à Aix deux députés y rendre compte des raisons qui les détermi-noient à célébrer le couronnement à Francfort,

au même lieu que l'élection, en assurant que c'étoit sans conséquence pour l'avenir : c'est pourquoi il falloit envoyer à Francfort les ornemens impériaux par des députés ecclésiastiques & laïques, auxquels on réserveroit leur place accoutumée dans l'église & au festin. On ignore qui furent les députés de l'église de couronnement. Parmi les laïques, les deux bourguemaîtres Wildermann & Elleborn, eurent cet honneur avec Block & le syndic Radermacher. Le jour même de leur arrivée, ils eurent audience de l'empereur, qui examina les ornemens consistans en quatre articles, entr'autre un cérémonial qui se trouve perdu, Aix ne le possédant plus.

Le 30 de novembre 1562, jour du couronnement, Maximilien fut reçu aussi chanoine de l'église de couronnement d'Aix; il accorda aux députés des reversales & les droits qu'ils revendiquoient, notamment 87 thalers au-lieu du cheval d'entrée; 57 florins d'or pour sa réception de chanoine, 400 thalers pour racheter son manteau d'or, trois foudres de vin pour les chanoines, dont un pour l'église de S. Adalbert. Au reste, l'exemple de Maximilien a été funeste à la ville d'Aix, puisqu'après lui aucun roi des Romains ne s'y est plus fait couronner.

En 1568, le prince Guillaume d'Orange conduisant son armée contre le duc d'Albe, vint camper près de Galop, du côté d'Aix, & comme il savoit que la ville, hors d'état de résistance, n'épousoit pas ses intérêts, il l'invita d'abord

très-poliment à lui prêter 50000 thalers. Le conseil lui ayant remontré l'impossibilité de le satisfaire, il menaca du feu & du sang : on convint de lui en fournir 26000, à quoi l'église de couronnement dut contribuer pour les trois quarts. La somme ne lui ayant pas été portée au tems marqué, ses gens pillerent deux églises du territoire. Dès qu'il l'eut reçue, il donna par écrit sa parole de prince qu'il la rendroit avec les intérêts après la guerre.

Le 28 d'avril 1572, le conseil, à la réquisition du duc d'Albe, enjoignit à tous les Brabançons qui s'étoient refugiés à Aix d'en sortir dès le lendemain, ainsi que de son territoire & de celui de Bourscheid, comme rebelles à leur roi : ce qui n'empecha pas le conseil en 1574, de révoquer par amour de la paix son ordonnance qui en excluoit quiconque n'étoit pas catholique. Ceux de la confession d'Augsbourg durent désormais y être admis concurremment, en faisant serment de n'introduire ou ne laisser introduire aucune nouveauté ou changement dans la religion. Bientôt ils formerent une partie très-puissante du conseil, on prêcha en toute sorte de langues étrangeres, & Aix ne se reconnut plus. C'étoit l'asyle de tous les proscrits.

En 1575, Maximilien fit élire à Nuremberg, & y couronner roi des Romains son fils-aîné Rodolphe II. Maximilien déclara, comme avoit fait Ferdinand, qu'il ne pouvoit, à cause de ses infirmités, se transporter à Aix : il demanda que les ornemens impériaux lui fussent envoyés sans délai : le tems pressoit ; on n'eut pas ce-

lui de les envoyer par une députation, ils furent confiés à la poste, & on les renvoya de même avec le revers accoutumé.

Depuis 1576 jusqu'en 1579, la peste fit à Aix de si grands ravages, que dans cette derniere année entre le 23 juin & le 8 octobre, on fut obligé de renouveller le conseil quatre fois. Les cimetieres ne suffisoient point aux morts. Celui de l'église de couronnement s'étoit élevé de quatre à cinq pieds au-dessus de son niveau ordinaire : chose étrange qu'on aimât mieux augmenter la contagion en entassant les cadavres dans la ville, que de les inhumer à l'aise dans la campagne.

En 1580, une nombreuse multitude réunie sous le nom de gens de la confession d'Augsbourg, présenta au conseil une forte requête par laquelle ils demandoient la liberté pour leur religion avec un lieu d'exercice public. Ils invoquoient le réglement d'Augsbourg de 1555, & les paix de religion renouvellées & confirmées plusieurs fois aussi-bien pour Aix que pour les autres états de l'Empire, & ils alléguoient que leur doctrine n'étoit ni nouvelle ni inconnue, puisqu'elle étoit professée dans les universités, & prêchée non-seulement dans les états d'Allemagne, mais dans des royaumes entiers avec l'approbation des souverains. Un autre essaim de calvinistes demanda aussi un lieu de libre exercice pour leur religion. Ils disoient dans leur requête qu'ils faisoient profession de chercher avant-tout le royaume de dieu, & d'obéir aux magistrats.

L'empereur Rodolphe, le cardinal Gerard de Groisbeck, évêque de Liege, Guillaume, duc de Cleves & de Juliers, & le duc de Parme, avertirent sérieusement le conseil de se donner de garde de déférer à ces requêtes. Le conseil, appuyé du chapitre de l'église de couronnement, du tribunal des échevins & de 16000 catholiques qu'il y avoit encore dans la ville les rejetta, mais en répondant aux députés du duc de Juliers, que quoiqu'il n'eût pas accordé la liberté de religion aux protestans, il en avoit le droit suivant les traités de l'Empire. Les députés repliquerent que le conseil ne pouvoit se prévaloir de ces traités, qui devoient être entendus dans le sens que l'usage des deux religions pouvoit être souffert aux lieux où elles étoient alors introduites, & non ailleurs.

Un Augustin, du choix des sectateurs de la confession d'Augsbourg, n'en eut pas moins l'audace de prêcher leur doctrine le 24 d'août, avec un grand concours. Il fut arrêté, puis relâché secrétement à l'instigation de l'ancien bourguemaître de Zeuel, qui étoit rentré dans la ville, où il avoit toujours beaucoup de partisans. Enfin, il arriva à Aix des commissaires impériaux chargés d'y maintenir la religion catholique & d'annuller la délibération qui admettoit au conseil ceux de la confession d'Augsbourg, parce que depuis la naissance du luthéranisme, ils avoient introduit tant de nouveautés & si souvent varié, qu'on ne savoit plus ce qu'on devoit tenir pour la vraie confession d'Augsbourg qui avoit été permise dans l'Em-

pire. Les commiſſaires firent trois queſtions au conſeil, 1°. s'il vouloit obéir aux ordres de l'empereur; 2°. s'il vouloit perſévérer dans l'ancienne foi catholique; 3°. s'il perſiſtoit à maintenir l'ordonnance de 1560.

La réponſe fit voir que les proteſtans y avoient la prépondérance. Car au-lieu d'en donner une poſitive, il demanda le tems de conſulter les autres états de l'Empire; il ſe plaignit à l'empereur du zele amer de ſes commiſſaires & de leur dureté illégitime dans une ville libre qui a des privileges; il proteſta qu'on le calomnioit, en ſuppoſant, pour le noircir, qu'il recevoit dans ſon ſein toutes ſortes de ſectaires; il promit d'informer inceſſamment S. M. de la vérité par une députation, & la ſupplia de ne le plus chagriner juſques-là par de nouveaux ordres & de nouveaux commiſſaires. L'empereur fit ſavoir au conſeil en termes gracieux, qu'il agréoit la députation: néanmoins quelques jours après il lui manda qu'il étoit bien inſtruit que le conſeil n'étoit pas auſſi innocent qu'il affectoit de l'être, puiſqu'il donnoit aſyle à toute ſorte de bandits, qu'il entretenoit toute ſorte de ſéditieux & d'hérétiques, qu'il favoriſoit leurs prédications illicites, & voyoit avec joie la bourgeoiſie s'imbiber de ce poiſon: il lui ordonna de ne point différer la députation, & l'avertit encore ultérieurement que ſi dans ſes élections dont le temps approchoit, on violoit les anciennes coutumes, ſi l'on n'interdiſoit pas les nouvelles prédications, & l'on ne chaſſoit pas les prédicateurs pernicieux, il prendroit les moyens

de maintenir la religion & les loix, & d'ôter le ſujet des plaintes des princes voiſins. Lorſqu'on délibéra au conſeil ſur ces menaces, les opinions furent partagées, les catholiques ſe montrant prêts à obéir, & les autres perſiſtant à demander l'avis & l'appui des états de l'Empire.

En 1581, le jour de la rénovation des magiſtrats étant arrivé, des commiſſaires impériaux y aſſiſterent. L'empereur avoit nommé en cette qualité Erneſt évêque de Liege, Guillaume duc de Juliers, Philippe baron de Winnenberg & de Beylſten, & Philippe de Naſſau-Spurkenbourg, afin que les deux premiers par leurs délégués, & les deux autres en perſonne ſe rendiſſent au lieu des élections pour empêcher qu'on ne choiſît aucun membre du conſeil qui ne fût catholique. Les ordres de l'empereur portoient qu'on devoit rendre aux commiſſaires la même obéiſſance qu'à lui-même. C'étoit le cinq de mai. Les catholiques élurent pour bourguemaîtres Schrick & Fibus, & les proteſtans Lontzen & Engelbrecht. Puis les premiers rendirent & firent publier dans les chaires une ordonnance qui défendoit de reconnoître pour magiſtrats d'autres que des catholiques, & de leur obéir. Les proteſtans aigris de plus en plus s'attrouperent; ils s'emparerent des clefs des portes de la ville, de l'arſenal & de l'hôtel-de-ville; ils placerent des ſoldats au marché, aux portes, aux remparts & aux tours; ils mirent du papier blanc à leurs bonnets pour ſe reconnoître, & traî-

nerent l'artillerie de l'arſenal ſur le grand marché; un catholique fut tué dans le tumulte, un autre mortellement bleſſé, un troiſieme indignement maltraité. Les conſeillers catholiques quitterent la ville l'un après l'autre, tant pour pourvoir à leur ſûreté que pour ſolliciter un prompt ſecours, & les commiſſaires mépriſés l'abandonnerent auſſi.

Les principaux proteſtans qui croyoient avoir réglé juſqu'à ce moment toutes leurs démarches par la prudence, appréhenderent les ſuites d'une ſi violente émotion. Pour les écarter en montrant quelque ſoumiſſion, ils élurent auſſi eux-mêmes Fibus au lieu d'Engelbrecht. L'empereur les avertit pour la derniere fois de ſe déſiſter de leur entrepriſe, leur déclarant qu'ils ne devoient plus s'attendre qu'à des châtimens s'ils ne ſe ſoumettoient pas : qu'il vouloit bien les ſuſpendre encore quelque tems en faveur du pauvre peuple qu'on avoit fauſſement perſuadé que ſa majeſté vouloit le priver de ſes privileges & de ſes libertés, tandis qu'au contraire elle ne prétendoit que les maintenir & ramener la paix, la concorde & le bonheur. C'eſt pourquoi elle exigeoit qu'auſſi-tôt après la notification de ces ordres ils rétabliſſent tout dans l'état où il étoit avant l'élection; qu'ils laiſſaſſent revenir en ſûreté les eccléſiaſtiques, conſeillers & autres catholiques ſortis de la ville; qu'ils en banniſſent les moteurs des troubles, ſur-tout les étrangers rebelles avec leurs prédicans & leurs partiſans; & que dans ſix ſemaines ils envoyaſſent à la cour impériale

des députés avec les témoignages certains de leur obéiſſance complette.

Ce répit inespéré calmant leur frayeur, ils prirent dans leur aſſemblée la réſolution d'enjoindre de ceſſer les ſoulevemens, d'oublier toutes les violences & de vivre en paix; & ils adreſſerent à l'empereur un mémoire juſtificatif dans lequel ils ſoutinrent qu'ils avoient le moins de part aux tumulte paſſés; que tout étoit maintenant pacifié; qu'il leur étoit impoſſible d'obéir en tout point ſans renverſer la ville, puiſqu'aucun des membres du conſeil n'étoit d'une ſecte défendue dans l'empire Romain; qu'ils étoient de la confeſſion d'Augsbourg; qu'ils ne s'étoient point emparés des clefs par force; & qu'encore moins ils avoient tué ou bleſſé des catholiques.

En même tems ils obtenoient la recommandation des électeurs de Saxe & de Brandebourg à l'empereur, qui y répondit que l'ancienne ville impériale d'Aix avoit été élevée par Charlemagne & ſes ſucceſſeurs à la dignité de réſidence impériale, que pour le maintien perpétuel de l'ancienne religion catholique ils y avoient fondé une égliſe conſidérable où le roi élu devoit recevoir la couronne & la conſécration, & dont il étoit reçu membre après avoir fait ſerment de la protéger; que Charles Quint & Ferdinand, de l'avis unanime des bourguemaîtres, échevins & conſeil, avoient rendu & confirmé un ſtatut perpétuel, portant que les bourguemaîtres, échevins, conſeil, & autres officiers ne ſeroient choiſis à l'avenir, comme par

le passé, qu'entre les catholiques : que c'est le seul moyen de conserver les fondations des empereurs, & dans la ville l'ancien ordre, qui n'est interrompu que depuis cinq ou six ans par des gens de toute sorte de sectes qui ont ouvert la porte à toutes les nouveautés, ont donné l'exemple du mépris du clergé ordinaire, de sa doctrine, de ses cérémonies & de sa jurisdiction, ont formé des assemblées & des attroupemens, les armes à la main, ont demandé des églises particulieres & la liberté d'un culte public, ont provoqué les plaintes, de l'ordinaire du lieu l'évêque de Liege, du duc de Juliers leur préfet & de leurs autres voisins, plaintes qui ont mérité l'attention de sa majesté impériale qui y est intéressée, & ne se propose que la conservation des fondations & des loix antiques contre les intrigues & les violences d'étrangers fugitifs & criminels, dont les électeurs sont priés de ne pas écouter les faux rapports.

A l'égard des protestans du conseil d'Aix, quoique l'empereur leur répondît qu'il vouloit être obéi en tout point ; au lieu de céder, ils gagnerent plusieurs princes, villes & états qui solliciterent vivement l'empereur pour eux. Ils lui députerent aussi de leur part Boniface Kolyn, l'échevin Ferken & le syndic Hillensberg, pour le supplier de ne pas presser l'exécution de ses ordres. Les catholiques députerent de leur côté le doyen Voss, le bourguemaître Schrick & le secrétaire Thenen, pour s'opposer à leurs efforts. Ces derniers avancent dans leur requête que la plupart de ceux qui s'étoient

emparés du gouvernement de la ville contre les ordres de l'empereur étoient calvinistes.

L'empereur promit d'envoyer à Aix de nouveaux commissaires avec des instructions propres à satisfaire les catholiques & toute la bourgeoisie. Gebhard, archevêque de Cologne, & Jean, archevêque de Trêves, accepterent la commission, en 1582, avec le baron de Winnenberg & Philippe de Nassau. Gebhart favorisoit déja les protestans, dont il embrassa la doctrine. Ils lui représenterent que l'affaire leur étoit commune avec plusieurs autres villes de l'Empire qu'ils avoient consultées : que la ville d'Aix, où il n'étoit point entré de vivres depuis six mois qu'elle étoit investie par les princes voisins, n'étoit point en état de le recevoir : ils demanderent un délai jusqu'à ce que les passages fussent sûrs, & qu'ils eussent reçus l'avis des villes. Dans cet intervalle les bourgeois, menant avec eux quelques canons, hasarderent une sortie, attaquerent le château de Kalkofen, où il y avoit une nombreuse garnison de cavalerie qui leur avoit causé beaucoup de dommage, ne firent quartier à aucun & y mirent le feu. Au milieu de ces troubles, Henri III, roi de France, renouvella aux Aixois l'exemption qui leur avoit été accordée en 1368 de tout impôt & péage à travers tout son royaume.

En 1583 les nouveaux régens d'Aix ordonnerent que la confession d'Augsbourg y seroit permise, aussi-bien que la religion catholique ; ils firent venir d'Allemagne d'habiles prédicateurs ;

ils arrêterent qu'aucun des catholiques qui avoient abandonné la ville n'y feroit plus reconnu pour bourgeois qu'il ne le demandât humblement, fe foumît à leur magiftrature, & promît d'être tranquille, fidele & obéiffant; ceux qui s'éleverent contre ces réglemens furent bannis de la ville ou emprifonnés. Une nouvelle commiffion de l'empereur donnée aux électeurs de Trêves & de Saxe pour travailler à rétablir la paix à Aix, demeura encore fans effet, tant les efprits étoient aigris & l'affaire compliquée. Outre les griefs des deux partis de la ville, ils entendirent auffi ceux du roi d'Efpagne, comme duc de Bourgogne, de Braband & de Limbourg, ceux de l'évêque de Liege & duc de Juliers, parties intéreffées, & renvoyant le jugement à l'empereur, le 17 avril 1584 ils réglerent provifoirement, fauf la ratification impériale, que les bourg-maîtres, échevins, confeillers & bourgeois catholiques, avec leurs femmes & leurs enfans auroient, fans exception, la liberté d'entrer dans la ville, d'en fortir & d'y demeurer, fous la fauve-garde impériale, librement & fans être affujettis à aucune contribution nouvelle ou extraordinaire; qu'en attendant avec patience la réfolution de l'empereur ils ne s'oppoferoient point au préfent confeil, fans préjudice de la confervation de leurs droits, & à la charge de fe conduire de part & d'autre civilement & avec douceur; que les églifes, les monafteres & autres catholiques ne feroient point troublés dans l'exercice de leur religion;

qu'à l'égard de l'exercice public & privé de la confeſſion d'Augsbourg, & de la capacité d'entrer au conſeil, l'empereur en décideroit; & que le conſeil chaſſeroit de la ville ceux qu'il connoîtra être rebelles au roi d'Eſpagne, ou qui lui ſeront déſignés nommément comme tels, par le roi d'Eſpagne: autrement il en ſera référé à ſa majeſté impériale pour qu'elle accorde cette ſatisfaction à ſa majeſté royale, les droits de l'évêque de Liege & des autres princes réſervés.

Les commiſſaires ne ſe furent pas plutôt retirés que rien ne retint plus les proteſtans; ils exercerent leur culte ouvertement; & leur licence dura juſqu'en 1590, que l'empereur, excité par le duc de Juliers, envoya à Aix un hérault, avec ordre au grand-conſeil aſſemblé de ne plus moleſter les catholiques dans leurs perſonnes & leurs biens, de recevoir Thenen pour mayeur du préfet, d'interdire toutes les doctrines étrangeres, d'éloigner les hérétiques chaſſés d'ailleurs, de laiſſer aux tribunaux eccléſiaſtiques & laïques leur cours ordinaire, & à l'écolâtre le ſoin des écoles. Auſſi-tôt Thenen prit ſa place au ſiege des échevins ſans difficulté, comme mayeur du préfet, & la juſtice ſynodale ſe choiſit pluſieurs membres avec cinq échevins laïcs: mais cette juſtice s'étant adreſſée au nonce du pape, ces cinq & leurs deux collegues reçurent ordre du conſeil de ſortir de la ville & de n'y jamais rentrer. Thenen fut auſſi remplacé par le conſeil. Le duc de Juliers renouvella ſes plaintes à l'empereur.

Les proteſtans ſe défendirent : ils ſoutinrent dans leurs mémoires que le conſeil général d'Aix avec les deux bourgue-maîtres étoit compoſé de 128 perſonnes élues tous les ans par les tribus : qu'ainſi les membres de l'ancien conſeil n'ayant point été élus de nouveau, ſuivant l'uſage de pluſieurs ſiecles, n'étoient que des hommes privés : que c'étoient ces hommes privés qui tourmentoient, par des procès ſans fin, les magiſtrats librement élus, qui violoient impunément les privileges de *non evocando* & *appellando*, & qui fomentoient l'indiſpoſition du roi d'Eſpagne & du duc de Juliers.

L'empereur porta en 1593 ſon jugement définitif, par lequel il eſt dit que les proteſtans n'ont point eu droit d'introduire des nouveautés en matiere de religion, ni de s'immiſcer dans le gouvernement de la ville, mais que le réglement unanime de 1560 devoit être ſuivi, & tout ce qui avoit été fait à ſon préjudice annullé avec dédommagement & reſtitution, & les infracteurs punis. Ce ne fut néanmoins que pluſieurs années plus tard que l'empereur fit exécuter ce jugement. Erneſt de Baviere qui vouloit prévenir l'orage prêt à fondre ſur les conſeillers proteſtans, les invita en 1597 à l'abbaye de Corneille-Munſter. Là, chaque coup qu'il buvoit il caſſoit le pied de ſon verre, leur donnant par-là à entendre ce qui arriveroit à chacun d'eux s'ils continuoient leur réſiſtance. Au lieu de l'écouter ils procéderent hardiment le 7 mai 1598 à l'élection des nouveaux bourguemaîtres, qui furent Kolin & Engelbrecht.

Erneſt

Erneſt vint trop tard à Aix pour les en détourner; cependant pour lui donner quelque ſatiſfaction & le rendre favorable, ils lui préſenterent le vin d'honneur accompagné de commeſtibles, & ils laiſſerent célébrer cette année, en ſa préſence, la proceſſion du Saint-Sacrement, qui étoit interrompue depuis quinze ans; mais ils n'offrirent point de malvoiſie ni de ſucreries au clergé, comme c'avoit été autrefois la coutume.

Il ne tarda pas d'arriver de Munſter à Aix des commiſſaires de guerre pour y préparer des logemens à ſept compagnies de ſoldats, chacune de 300 hommes. Le colonel impérial Schoenenberg s'y rendit lui-même pour convenir de la maniere dont ils feroient défrayés. Bientôt on apprit de Prague que l'empereur, las de n'être point obéi, avoit mis les conſeillers d'Aix au ban de l'Empire le 29 de juin. Il étoit ordonné de les attaquer & de les moleſter par-tout dans leur perſonne & dans leurs biens.

Erneſt, électeur de Cologne, ayant été entr'autres chargé de l'exécution du ban, le conſeil le ſupplia de lui accorder un ſauf-conduit pour ſes députés, afin de conférer avec lui. Il répondit que n'étant qu'exécuteur, il ne pouvoit accorder ni ſûreté ni délai; qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre qu'une prompte obéiſſance pour épargner le ſang; qu'il falloit que les conſeillers abdiquaſſent ſur le champ & s'en remiſſent au ſurplus à la diſcrétion de ſa majeſté impériale; qu'enfin, s'il recevoit demain ou après-demain d'eux l'acte de leur par

faite soumission, il arrêteroit le héraut chargé de publier le ban à Aix.

Dans cette extrêmité le conseil déclara qu'il étoit prêt d'abdiquer, de suspendre l'exercice public de la confession d'Augsbourg, & de payer les dépens, de l'argent de la caisse publique : & considérant qu'il ne s'étoit point appellé lui-même, mais qu'il avoit été élu, & qu'il avoit prêté serment à l'assemblée, il la pria de l'en décharger, & promit néanmoins de maintenir l'ordre dans la ville jusqu'à ce qu'il fût remplacé par les absens ou autrement. L'électeur, ayant reçu cet acte de soumission, l'envoya aussi-tôt à l'empereur, & fit dire au conseil qu'il pouvoit veiller à la tranquillité publique jusqu'à nouvel ordre.

La lenteur d'Ernest ne plaisant pas au duc de Juliers, exécuteur subsidiaire avec l'archevêque de Trêves & le duc de Brabant, il fit imprimer le ban, & le fit publier dans l'église de St. Folien, avec les noms des proscrits que voici :

Anastasius de Segerath. Bonifacius Kolyn. Diederich Ferken. Symon Engelbrecht.	*Bourguemaîtres.*
Hugo Pelzer von Eschweiler. Johann Rohe. Maximilian von Schwartzenbourg. Wilhelm Muhlstrohe.	*Echevins.*
Heinrich Clermond. Léonard Eratus. Servas von Coelln.	*Baumeisters.*

Werner von Coelln. *Trésorier.*

Peter Sercken. Johann Radermaker.	*Weinmeisters.*
Peter Stoupart. Abraham von Coelln.	*Architectes.*
Gilles Fischer. Christian Clermond. Johann Blessen.	*Drapiers.*
Gobeling Schillings. Johann von Wurtz. Johann Syben. Palmas Stickelman. Peter Muller. Matheis von Wilich. Matheis Sterck.	*Boulangers.*
Balthasar Kettenus. Niclas Startz. Niclas Kettenus. Heinrich Startz. Georg Kettenus. George Nutten. Léonard Nutten. Simon Kettenus.	*Bouchers.*
Arnold von Astenet. Abraham Birkenholz. Jodoch von Beck l'aîné. Jodoch von Beck le jeune. Jodoch von Beck, fils de Pierre. Johann Herbrand. Léonard Korstmann. Wilhelm Zinck.	*Tanneurs.*
Jacob von der Banck. Léonard von der Banck. Reiner Kniex. Matheis Holtz	*Forgerons.*

Heinrich Weisweiler. Johann Theilen. Johann Blanſch. Matthæus Schardineel. Michael Amya. Peter Ruland. Peter Spillenmacher. Wilhelm Momma.	*Chaudronniers.*
Kaſpar von Coelln. Niclas Herwartz. Heinrich von der Weiden. Johan von Hoenningen. Johann von Gangelt. Matthæus Maubach. Peter Schardineel. Peter von Nuth.	*Merciers.*
Niclas Faſſkeſſel. Konrad Schaaf.	*Sculpteurs.*
Johann Ponel. Jacob Meybaum. Peter Schardineel. Lambert von Lohn. Wilhelm Ruthen.	*Tailleurs.*
Johan von Erberich. Martin Klinckenberg. M. Stickelmann. Wilhelm Fiſcher.	*Pelletiers.*
Adam auf die Kuchen. Arnold von Munten. Karl Prick. Niclas von Rad. Diederih Steinmetzer. Gotthard Beiſſel. Peter Lommarts.	*Cordonniers.*

Niclas Fibus.
Gotthard Fibus.
Heinrich Walter.
Johann Loerſch.
Johann von Sittard.
Martin Wolff.
Reiner von Horback.
Wilhelm Lerſch.
} *Braſſeurs.*

Blaſius Muller.
Niclas Bannerts.
Gotthard von Buchholtz.
Johann Andreas. *Marchand.*
Johann Beck von Ercklenz.
Johann Linzenich. *Médecin.*
Léonard Engelbrecht.
Lambert Kipp.
Lambert Beck von Ercklenz.
Martin Peltzer. *Marchand de drap.*
Matthæus Schrick.
Peter Peltzer. *Marchand de drap.*
Peter Polandt.
Franz Bonne.
Simon von Hauſen. *Baigneur.*
Wilhelm Hauſſmann. &c. &c.

Pluſieurs étoient catholiques. Cette exécution eut des ſuites funeſtes pour Aix; car quoique la ville ne fût pas au ban de l'Empire, & qu'il ne s'y agît que des particuliers déſignés, les ſoldats de Juliers enleverent le bétail dans la campagne, forcerent les payſans de leur payer ce qu'ils devoient de fermage, & le gouverneur de Limbourg vint ſe can-

tonner à Bourtſcheid avec quatre ou cinq cents ſoldats, coupa le bois pour conſtruire des retranchemens ſur la montagne de la Calamine, aujourd'hui au Limbourg, & enleva le cuivre qu'il trouva dans les moulins.

Le hérault, porteur du ban, arriva à Bourtſcheid le 27 août, avec les ſubdélégués impériaux & pluſieurs officiers de Juliers. Le lendemain à huit heures du matin, il ſe rendit à l'hôtel-de-ville avec ſa cotte hongroiſe de velours noir, brodée en or devant & derriere aux armoiries de l'empereur & de l'Empire, étant accompagné de trois trompettes à cheval. Il lut le ban à haute voix ſur le perron, & enſuite il l'afficha au ſon des trompettes, pendant que le bailli de Juliers étoit campé avec quelques centaines d'hommes à pied, & qu'à quelque diſtance pluſieurs mille Eſpagnols étoient prêts à les aider au beſoin.

La terreur avoit diſſipé la plupart des conſeillers proteſtans; on les rappella; ils furent déchargés de leur ſerment, dépoſés, & ils remirent les clefs aux commiſſaires, après avoir fait quelque difficulté pour celles de la ville & de l'arſenal, à cauſe des gens de guerre dont ils étoient inveſtis. Les ſoldats de la ville furent congédiés, & trois à quatre cents hommes nouvellement levés occuperent les poſtes néceſſaires. Les commiſſaires firent publier une ordonnance enjoignant à tous ceux qui n'étoient d'aucune tribu d'en choiſir une, & de s'y faire inſcrire en vingt-quatre heures; pourquoi les tribus s'aſſemblerent le 30 août. Les commiſ-

faires y firent lire de nouveau le jugement impérial du 27 août 1593, & leur enjoignirent de s'y conformer exactement, en conséquence de ne choisir pour conseillers que des catholiques reconnus, & par préférence ceux qui l'avoient été en 1581, autant qu'il en vivoit encore.

Le premier de septembre dès le matin, les bourgeois catholiques allerent à Bourtscheid au-devant des anciens conseillers, entre lesquels se trouvoient les bourguemaîtres Schrick & Valenzin, les échevins de Wylre, Elleborn, Bullard, le trésorier Widerrath, les conseillers Moll, Werden, Radermacher, & le syndic Kloecker. Leur retour fut un triomphe. Ils furent précédés des troupes de Juliers qui firent des décharges, & revinrent camper dans la prairie près de Bourtscheid, où elles furent régalées. Le hérault à cheval & les commissaires marchoient immédiatement devant les conseillers, suivis de 300 soldats qui fermoient la marche. Ils se rendirent à l'église de couronnement où le *Te Deum* fut chanté au son des timballes & des trompettes, & de-là à l'hôtel-de-ville, où l'on élut sur le champ un nouveau conseil, dont les membres, après avoir prêté serment le lendemain entre les mains des commissaires, élurent Schrick & Moll pour bourguemaîtres. Les protestans déposés furent mandés à la chambre du conseil & y demanderent grace à genoux; & promettant de ne jamais rien entreprendre contre le jugement final, leur ban fut levé, à condition qu'ils paye-

roient les fraix faits par les catholiques. Les commiſſaires partirent d'Aix le 8 pour retourner chez eux.

Le 17, le nouveau conſeil catholique mit cinq hommes en garniſon chez le ci-devant bourguemaître Kolyn, ſe fit apporter ſes lettres, & défendit ſous peine de la vie de le loger & recéler, parce que ſous le maſque de catholique, il avoit trahi ſa religion : il ordonna en outre aux prédicateurs proteſtans de quitter la ville, & aux catholiques d'apporter un état des dommages qu'ils avoient ſoufferts depuis 1581, par les troubles de religion. Le précédent ſyndic & ſecrétaire Menn fut requis de délivrer tout ce qu'il avoit entre les mains de lettres, de mémoires & d'écrits qui avoient rapport aux troubles; & ayant demandé deux jours pour ſe décider, il fut arrêté ſur le champ, & on s'empara de tous ſes papiers. On fit inutilement la perquiſition de ceux du docteur Ferken & de ſa perſonne. Ces violences furent cauſe que pluſieurs de ceux qui avoient été mis au ban s'évaderent, malgré les défenſes de les laiſſer ſortir de la ville. Le nouveau conſeil permit auſſi aux jéſuites de s'établir à Aix.

De ſon côté le ſynode enjoignit à tous les bourgeois d'apporter leurs enfans au baptême dans l'égliſe ordinaire, & d'obſerver les fêtes & les abſtinences de viandes, ſous peine de dix florins d'or d'amende.

L'état des dommages ſoufferts par les catholiques fut eſtimé très-haut par eux-mêmes. Les

ſubdélégués de l'électeur de Cologne ; parties ouïes, les modérerent à 28465 reichſthalers, non-compris les prétentions du duc de Juliers, montantes à 24000 reichſthalers, & celles du fiſc public liquidées à 20000. On conſerve les rôles de la répartition qui en fut faite juſqu'à la concurrence de 72495 reichſthalers. Kolyn en paya ſept mille pour ſa part, & n'en reçut pas moins un nouvel ordre de quitter le territoire d'Aix avant la nuit. C'étoit un perſonnage ſi dangereux aux yeux des conſeillers catholiques, que ne pouvant empêcher l'effet du ſauf-conduit en vertu duquel il étoit rentré dans la ville, ils mirent des ſentinelles autour de ſa maiſon pour en écarter ceux qui ſe préſenteroient pour conférer avec lui. Pluſieurs des contribuables expoſerent qu'ils avoient été nommés conſeillers malgré eux, & que les électeurs leur avoient promis de leur reſtituer tous les dommages qu'ils en pourroient ſouffrir; c'eſt pourquoi ils demandoient d'être aidés par les électeurs. Les commiſſaires déclarerent ne point avoir d'inſtructions ſur ce point ; & comme on repréſenta que les catholiques mis auſſi au ban de l'Empire devoient contribuer, les commiſſaires répondirent nettement que l'empereur les en exemptoit. Enfin le 22 avril 1602, tous les proſcrits qui étoient préſens dans la ville reçurent à genoux des commiſſaires une entiere décharge de leur ban, & les commiſſaires partirent, leur ouvrage étant accompli.

Le conſeil s'occupa enſuite des anabaptiſtes qu'il bannit d'Aix & de Bourtſcheid. Et le duc

de Juliers reçut ses 24000 reichsthalers, après qu'il eut pillé Vetschau & fait le dégat autour de la ville, entre laquelle & lui il s'élevoit continuellement des brouilleries sanglantes.

Sa mort survenue en 1609, offrit aux protestans une perspective plus riante. Il n'avoit point d'héritiers plus proches que les électeurs Palatin & de Brandebourg, tous deux luthériens. Enhardis par l'espoir de leur protection, plusieurs allerent au prêche les dimanches hors de la ville, au mépris des défenses réitérées du conseil, lequel en ayant fait mettre cinq en prison, plus de deux cents de leurs partisans demanderent hautement leur extradition dans l'heure ; & le bourguemaître de Berchem fut obligé de l'accorder, quoique cela passât son pouvoir. Le lendemain 6 de juillet, les mutins à la tête de la populace s'emparerent des clefs de la ville, attaquerent l'église & la maison des jésuites, en pillerent les provisions & la bibliotheque, salirent les murailles, renverserent les autels, briserent les images, & traînerent plusieurs de ces peres à l'hôtel-de-ville en les frappant & criant : Prends-y garde, l'empereur va venir! l'archiduc Léopold! l'ante-christ! apparemment pour leur reprocher leurs menaces. Le soir, ils furent relâchés par un effet de l'intrépidité de Jaquinot, jésuite François, ancien recteur de la maison professe de Paris, que les disgraces arrivées en France à sa compagnie avoient aguerri : réfugiés chez le doyen Thomberg, ils y resterent cinq mois.

Les bourguemaîtres & plusieurs conseillers

s'assemblerent dans la maison prévôtale, & y manderent les principaux protestans pour apprendre leurs griefs. Les protestans les réduisirent à cinq, demandant; 1°. qu'aucun bourgeois ne pût d'une maniere contraire à la liberté & à l'usage, être obligé à rester hors des portes de la ville; 2°. qu'on leur laissât exercer leur religion au-dedans & au-dehors de la ville; 3°. que dans toutes les tribus les comtes & les maîtres des ouvrages fussent en égal nombre des deux religions; 4°. que les jésuites fussent chassés de la ville; 5°. que Ross & Mess, qui en avoient été bannis, y fussent reçus. Ils promirent de poser les armes à ces conditions, & moyennnant qu'on leur donnât une assurance par écrit & scellée qu'ils ne seroient point molestés à cause du passé, & que cette assurance, pour plus de sûreté, fût aussi souscrite du duc de Juliers en sa qualité de protecteur.

Sur le premier article, les bourguemaîtres déclarerent ignorer si le cas étoit arrivé, & promirent d'agir auprès du conseil pour qu'il n'arrivât plus. Sur le second qu'à l'égard du dedans de la ville, l'empereur l'avoit interdit par son jugement de 1593, qu'ainsi il n'étoit pas en la puissance du conseil de l'accorder, mais que le conseil souffriroit qu'ils allassent sans s'exposer à aucune peine, écouter le prêche hors du territoire de la ville, pourvu qu'en entrant & en sortant ils se comportassent avec modestie. Sur le troisieme, les bourguemaîtres y consentirent à certaines conditions. Sur le quatrieme, il fut répondu que le conseil n'avoit

admis les jésuites que par ordre de l'empereur & à la recommandation de plusieurs électeurs & princes qui se trouveroient offensés de leur expulsion, & feroient éprouver à la ville les suites de leur mécontentement, en la privant de ses privileges & de son commerce. Et sur le cinquieme, que si les deux bannis desiroient présenter requête pour obtenir leur retour, il leur seroit accordé. Les bourguemaîtres demanderent à leur tour aux protestans qu'ils évacuassent l'hôtel-de-ville, missent les armes bas, & rendissent les clefs de la ville, promettant qu'à l'exception de l'expulsion des jésuites, ils obtiendroient les autres points, avec l'acte d'oubli absolu du passé muni du sceau du conseil.

Les protestans ne quitterent point les armes. Ayant envoyé Kalkbrenner porter leurs plaintes à la cour de Juliers, il en rapporta dès le 9 juillet une lettre qui fut lue à l'assemblée à l'hôtel-de-ville. Elle portoit que les commissaires demandés se rendroient à Aix incessamment; langage presque inintelligible pour le conseil, qui fut aussi-tôt suspendu par les insurgens, & suppléé par 88 députés.

Les luthériens recommencerent leurs exercices de religion à la tête-d'âne, les calvinistes & les Wallons dans d'autres maisons. Ils reprirent pour leurs sépultures le cimetiere du Petit-St.-Jacques que le synode leur avoit ôté, établirent un conseil de guerre de six personnes, arborerent des drapeaux, & tirerent l'artillerie de l'arsenal. Les trompettes sonnerent dans toutes les rues, & l'on vit dans la ville

600 ſoldats Brandebourgeois & Palatins, qui s'y étoient gliſſés. Le bailli vom Berchem & les juriſconſultes Langenberg & von der Hecken, ſe préſenterent à l'hôtel-de-ville en qualité de commiſſaires députés des deux électeurs. Ils y manderent les proteſtans pour entendre leurs griefs déja montés de cinq à dix-ſept.

Les proteſtans ſe plaignirent & demanderent; 1°. que pour l'entrée au conſeil & au gouvernement on ſuivît à la lettre le réglement de 1450, autrement les élections ne pouvant avoir lieu dans pluſieurs tribus, puiſque dans celle des chaudronniers il n'y avoit pas aſſez de catholiques; 2°. que les jéſuites voulant avoir un pied dans la chaire, & l'autre dans le conſeil, jettant dans leurs ſermons des ſemences de diviſion & d'amertume, introduiſant toute ſorte de dangereuſes confraternités, faiſant des premiers membres du conſeil & d'autres bourgeois des freres de la Vierge-Marie, & ſe les liant au point qu'à certains jours ils recevoient leurs confeſſions, par leſquelles ils apprenoient tout ce qui avoit été dit & fait au conſeil & dans la ville, pour régler ſur cette connoiſſance leurs ſermons & leurs déportemens, violant les loix de l'état qui défendoient au clergé d'occuper les lieux & les biens des laïques, & s'entretenant en partie aux dépens du public, ils fuſſent mis hors de la ville; 3°. qu'il fût rendu compte de l'argent reçu de ceux qui avoient été mis au ban de l'Empire; 4°. que leurs anciens lieux d'aſſemblée qu'ils avoient achetés, & qui ont été vendus

ou loués par le conseil, leur fussent restitués avec le prix des chaires, des bancs & autres choses enlevées ou brisées; 5°. que leurs morts étoient demeurés quatre à cinq jours sans sépulture en tems de peste, depuis qu'on leur a retiré la cour du Petit-St.-Jacques, & qu'ils avoient été obligés de les enterrer dans la campagne, quoiqu'on eût enterré un Juif en ville; 6°. & 7°. que le conseil avoit défendu que plus de seize personnes assistassent à leurs enterremens, & aux tribus de fournir les instrumens mortuaires; 8°. & 9°. que les jésuites & autres avoient enlevé les pierres & les épitaphes du Petit-St.-Jacques, leur cimetiere, & les avoient transportées dans leur college & ailleurs, & que les tondeurs de draps en avoient fait leur attelier journalier; 10°. que les freres cellites en exigeoient un écu d'Empire pour chaque cadavre, &c. que pour ces causes le cimetiere de St. Jacques leur fût rendu avec les pierres & épitaphes, & que les cellites porteurs des corps les servissent comme les catholiques ou qu'il leur fût permis de porter eux-mêmes en terre ceux de leur religion; 11°. que leurs jeunes gens de bonne conduite qui auroient achevé leur tems d'apprentissage ne fussent plus privés des droits des bourgeois & des maîtres; 12°. que l'ordre de demeurer à la porte ou aux champs ne fût plus notifié qu'avec les anciens égards, étant arrivé que Zavern, Eratus & Clermond, ont été jettés par force entre les mains des serviteurs; 13°. que certains font bâtir sur le terrein commun, &c.

14°. que le conseil ne puisse plus charger le public de rentes, &c. 15°. qu'on restitueroit à leurs vrais propriétaires ou héritiers les biens qu'on leur avoit ôtés sans droit comme à Engelbrecht, de Zeuel-, &c.

Ces articles ayant été présentés par les commissaires aux bourguemaîtres & conseillers catholiques, ils les refuserent. On les réduisit à trois capitaux, l'exécution du réglement de 1450, la liberté de religion pour les protestans, & l'expulsion des jésuites. Les catholiques ayant demandé trois jours pour en délibérer, pendant ce délai Werp, gouverneur de Maestricht, & Volkard de Acheln, commissaires Brabançons, arriverent à Aix, & soutinrent si bien leur courage qu'ils ne firent aucune réponse au bout de trois jours, & que plus tard ils déclarerent qu'ils n'avoient pas le pouvoir d'accorder aucun des trois points. Comme on étoit menacé d'une visite de troupes Espagnoles le canon fut pointé dans la place & dans les rues, & on leva de nouveaux soldats. Des commissaires envoyés par l'électeur de Cologne furent un nouveau renfort pour les catholiques. Ils remontrerent aux députés calvinistes que sans l'intercession de leur maître, c'en eût été fait des libertés d'Aix; que l'électeur étoit chargé de faire exécuter le jugement de 1593, dont l'infraction étoit un parjuré, puisqu'ils avoient fait serment à genoux de s'y conformer : qu'ils ne violeroient pas impunément les loix divines & humaines.

D'un autre côté, les princes & états protestans assemblés à Rothenbourg, le 14 août 1611,

recommanderent en termes pressans l'affaire des catholiques d'Aix aux électeurs de Brandebourg & palatin. Enfin, le marquis de Vieuville, le président de Selve & Hottmann, envoyés de la reine régente de France, entrerent le 29 septembre à Aix au milieu des acclamations de la bourgeoisie & de la milice. Ils étoient chargés de terminer les différends par leur médiation, sans préjudice des droits de l'empereur, de la maison de Juliers & des autres princes.

Le bourguemaître Berchem & plusieurs membres considérables du parti catholique accepterent la médiation des François qui, après avoir conféré avec les commissaires de Juliers, sans voir ceux de Cologne ni les Brabançons, présenterent un plan d'accord en 13 articles, suivant lesquels, 1°. la religion catholique seroit seule exercée publiquement dans la ville; 2°. l'évangélique auroit librement ses temples dans les fauxbourgs; 3°. quiconque molesteroit quelqu'un pour sa religion seroit puni exemplairement; 4°. les jésuites seroient rétablis dans leur college; 5°. mais que ni eux ni les ministres de l'autre religion ne s'immisceroient dans les affaires politiques & temporelles; 6°. le magistrat seroit rétabli à l'hôtel-de-ville, à la charge de maintenir chacun dans ses droits sans distinction de personne & de religion, & d'oublier le passé; 7°. il seroit accordé aux évangéliques une somme qui seroit déterminée par les commissaires de Juliers pour soutenir, par les voies de droit, leurs prétentions aux élections; 8°. le duc de Juliers, comme seigneur

protecteur de la ville, prononceroit amiablement ſur les conteſtations de religion, de juſtice & de police, avant qu'on pût recourir à d'autres moyens; 9°. pour la garde des clefs, la ſûreté de la ville, la diſcipline des troupes, elles ſeront confiées, ſans diſtinction de religion, à des perſonnes choiſies avec l'agrément des commiſſaires de Juliers; 10°. la viſite commencée de la chancellerie, de la tréſorerie & des archives, pourroit être continuée par ſix députés proteſtans, en préſence de ſix de la magiſtrature : en cas de difficulté l'arbitrage appartiendra aux commiſſaires de Juliers; 11°. les offenſes réciproques à cauſe des troubles, ſeront enſevelies, & il ne ſera permis de pourſuivre perſonne en droit ou autrement à leur occaſion; 12°. le magiſtrat & la bourgeoiſie promettroient ſur leur honneur d'obſerver ces articles; 13°. les envoyés du roi de France ſouſcriront ces articles & s'interpoſeront au beſoin pour leur accompliſſement.

Ce plan déplut aux catholiques qui reprocherent aux François leur partialité pour leurs adverſaires. Ceux-ci dirent, pour ſe juſtifier, que la protection de Juliers & du Palatinat pouvoit procurer encore de plus grands avantages aux évangéliques, ſi on leur refuſoit ceux-là, auxquels la reine de France & le nonce du pape à Paris avoient conſenti.

Cependant les commiſſaires de Brabant & de Cologne firent afficher un mandement impérial, portant ordre de ſe déſiſter des entrepriſes contraires au jugement de 1593, & de rétablir

tout ſur le pied précédent, ſous peine du ban de l'Empire. Loin d'adoucir les eſprits, il augmenta le ſoulevement.

Les commiſſaires François allerent avec ceux de Juliers à la maiſon décanale offrir aux jéſuites de les reconduire à leur college. Le recteur Schrick le refuſa, parce que l'empereur ne verroit pas avec plaiſir qu'ils fuſſent rétablis par des miniſtres étrangers, dans une ville ſoumiſe à ſon ſceptre. Le marquis de Vieuville leur repartit : ne vous mêlez pas des affaires des princes; ils s'entendent enſemble. Puis le tirant par la robe, & les domeſtiques le pouſſant dans le carroſſe, il l'emmena au college, où il le traita à dîner avec les autres jéſuites qui le ſuivirent, & il leur fit un préſent en argent, ainſi que Hottomann, proteſtant modéré. Ils rouvrirent leur college au commencement de janvier 1612.

Les commiſſaires François, ſortant de la ville pour retourner en France, reçurent des préſens, furent ſalués par le canon des remparts, & accompagnés juſqu'à une certaine diſtance par un détachement de ſoldats & dix compagnies de bourgeois, aux ordres des proteſtans. On fit les mêmes honneurs à ceux de Juliers à leur départ. Les commiſſaires Brabançons & de Cologne quitterent bientôt auſſi la ville d'Aix, & laiſſerent les proteſtans y dominer arbitrairement, ſuſpendant les bourguemaîtres, les conſeillers & autres officiers catholiques, & leur défendant de ſortir de la ville; en ſorte que le ſyndic Kueckhofen & le greffier Munſ-

ter, envoyés ſecrétement à Paris par les catholiques pour ménager leurs intérêts auprès de la reine, ne purent s'échapper qu'en ſe déguiſant, l'un en franciſcain, l'autre en meûnier. Les proteſtans y députerent auſſi les docteurs Langenberg & Sybourg, avec des lettres de recommandation des électeurs Palatin & de Brandebourg, qui ſe plaignoient que le magiſtrat d'Aix, dévoué à l'archiduc Albert, ne ſe soumît pas à l'arrangement des médiateurs François contre ſa parole & ſa ſignature, ſous prétexte d'un mandement impérial, au mépris du duc de Juliers, prince-protecteur de la ville, où il n'appartient aucune autorité au duc de Brabant. C'eſt pourquoi ils prient leurs majeſtés d'intervenir vers ſa majeſté impériale, pour accorder à ceux d'Aix le tems de faire leurs remontrances, & de prouver l'équité des articles propoſés par les médiateurs.

L'empereur Rodolphe mourut le 20 janvier 1612, voyant ces troubles d'un œil aſſez indifférent.

(*Pour être continué.*)



THÉATRE de Société; par l'auteur du Théatre à l'usage des jeunes personnes. A Paris, chez Michel Lambert & F. J. Baudoin, Imprimeurs-Libraires, rue de la Harpe, près St. Côme. 2 vol. *in-8vo.* d'environ 700 pag. chacun. Avec approbation & privilege du roi.

PREMIER VOLUME.

On sait quel a été le succès des quatre volumes qui composent le *Théatre d'éducation* ou *Théatre à l'usage des jeunes personnes*; on sait si ce succès étoit mérité. Nous avons rendu compte de ces volumes dans notre Journal de janvier 1780, pag. 171. L'amour, qui est en possession de répandre tant d'intérêt dans tous nos drames, soit tragiques, soit comiques, étoit presque nécessairement exclu de ces pieces aimables, mais vertueuses, consacrées à l'instruction des jeunes filles; il falloit pouvoir dire :

Hoc legite, austeri, crimen amoris abest.

A peine l'auteur s'est-il permis quelquefois de se montrer dans le lointain & pour ainsi dire de profil. Aussi ces pieces, sans être négligées de ceux que Racine lui-même, devenu austere, appelloit

Profanes amateurs de spectacles frivoles,

ont-elles été lues & employées à l'éducation de la jeunesse, par ces censeurs mêmes du théatre.

Qui ne se plaisent point aux folles passions
Qu'allument dans nos cœurs de vaines fictions.

Le *Théatre de société* n'exigeoit pas les mêmes sacrifices ni les mêmes précautions. L'auteur pouvoit employer tous ses moyens de plaire, & elle a usé de tous ses droits.

Les pieces contenues dans ce premier volume ne sont qu'au nombre de cinq. Les trois premieres ont paru, il y a quelques années, dans le *Parnasse des Dames Françoises;* elles reparoissent aujourd'hui corrigées & plus dignes encore de leur auteur.

La *Mere rivale* n'a rien de commun ni avec la *Mere coquette* de Quinault, ni avec la *Mere jalouse* de M. Barthe. L'auteur, qui, dans ses pieces, même profanes, si nous devons distinguer celles-ci par ce titre, ne perd jamais le goût de la moralité ni des personnages vertueux, a imaginé de tendre rivales une mere & une fille pleines de tendresse l'une pour l'autre, & qui ne se font jamais rien caché. On sent assez quel intérêt doit résulter de cette situation & de l'impossibilité même de faire des vœux contre l'une ou contre l'autre. Célanie, (c'est la mere) a été long-tems aimée du chevalier de Valcourt; mais sa tendresse pour sa fille l'occupoit toute entiere; l'amitié seule fut le partage de Valcourt, partage toujours insuffisant pour un amant; il reste attaché à Célanie; il

voit croître de jour en jour les graces d'Aglaë sa fille; il est témoin de ses progrès; il change enfin; & devient amoureux d'Aglaë, dans le tems où Célanie, surprise de le voir plus assidu, plus » tendre, plus empressé que jamais, » sans oser se permettre ni plaintes ni repro- » ches, heureux du seul plaisir de la voir & » de lui consacrer sa vie, est enfin touchée de » tant de soumission, de constance & de dé- » licatesse, & laisse insensiblement prendre à son » amitié le caractere tendre & profond de l'a- » mour. « Le chevalier avoit eu aussi le bonheur ou le malheur de toucher le cœur d'Aglaë; cette fille ingénue n'auroit pas eu sur ce point d'autre confidente que sa mere, si une Mélite, intrigante, jalouse de Célanie, qui lui enleve, sans le savoir, le cœur d'un marquis d'Hercy que Mélite croit aimer, ne faisoit de cette inclination du chevalier & d'Aglaë, une intrigue & un secret : Mélite est tante d'Aglaë; ce titre, son expérience & son adresse lui donnent sur Aglaë un ascendant dont elle se sert pour l'éloigner de sa mere : le chevalier & Aglaë attendent donc en tremblant leur bonheur des soins de Mélite, & cependant ils sont toujours tout prêts de s'ouvrir à Célanie : » ô Célanie ! s'écrie le chevalier dans un mo- » nologue, que me répondrez-vous, quand, » pour la seconde fois, je vous ferai l'arbitre » du bonheur de ma vie ? Dans tous les tems, » c'est donc-là votre destinée ? Mais comment » pourrai-je lui dire : *ce n'est plus vous que j'ai-* » *me ?* Hélas ! je ne lui parlai jamais de

» mon amour qu'en tremblant, & je crains
» de lui apprendre un changement qu'elle de-
» ſire. «

Aglaë eſt plus agitée encore : » Je tremble,
» dit-elle ; ſi c'étoit ma mere ; ô ciel ! je crains
» ſa préſence. Ah ! je ſuis donc coupable.....
» Il me ſemble que je l'entends.... *Ma fille,*
» *mon Aglaë me tient lieu de tout ; je lui ſacri-*
» *fie le monde, ſes plaiſirs, ma jeuneſſe ; je lui*
» *conſacre ma vie.....* Voilà ſans doute ce qu'elle
» lui diſoit.... ô Dieu ! & moi.... & moi ! «

Célanie ſurvient. » Ma fille, on vous at-
» tend.... Mais ciel ! comme vous voilà pâle
» & défaite !

AGLAÉ. » Ce n'eſt rien, maman... non...
» ce n'eſt rien.

CÉLANIE. » Mais, mon enfant, vous êtes
» toute tremblante !.... vous m'inquiétez beau-
» coup.

AGLAÉ, (*lui prenant la main*) » Que vous
» êtes bonne !.... Ah maman !

CÉLANIE. » Ma fille ! vous ne ſavez pas
» à quel point vous m'êtes chere.

AGLAÉ. » Ah dieu ! je ne le ſais pas !
» quand tout me le prouve à chaque inſtant.

CÉLANIE. » Vous ſerez toujours l'objet
» que j'aimerai le mieux, le croirez-vous à ja-
» mais ?.... quels que ſoient les événemens de
» ma vie ? «

Avec quelle délicateſſe Célanie demande ici
à ſa fille la permiſſion de ſe remarier, même
après que dans une converſation plus indiffé-

rente, Aglaé lui a dit, à la vérité en riant: » Oui, maman, vous pouvez vous remarier, » je ne m'en croirois pas moins aimée, & je » ne vous en chéririois pas moins. « Ici Aglaé répond :

» Hélas! quand vous avez tout fait pour moi » si vous doutez de mon cœur, quelles devroient » donc être mes craintes sur l'opinion que je » vous desire de mes sentimens?.... moi qui » n'ai rien prouvé.....

CÉLANIE. » Ah! mon enfant! ne trouvé-» je pas tous les jours au fond de ton ame l'u-» nique bien qui pouvoit payer mes soins & » ma tendresse? Je n'étois que ta mere, tu m'as » fait ton amie; je possede toute ta confiance, » que me faut-il de plus?.... Va, tu fais plus » pour mon bonheur que je ne puis faire pour » le tien.

AGLAÉ, (*à part*) » Quel trait déchirant!

CÉLANIE. » Si tu savois quel charme inex-» primable j'éprouve à lire dans ton cœur, ce » cœur si naïf & si sensible!.... Une chose » cependant manquoit à ma félicité, il faut que » je l'avoue.... La confiance entre nous n'étoit » pas & ne pouvoit être entiérement réciproque: » ton extrême jeunesse m'en imposoit la loi; » mais que cette réserve m'a souvent coûté!... » Que ma tendresse se reprochoit une prudence » si pénible! Enfin ta raison formée & perfec-» tionnée rapproche la distance de nos âges, » & bientôt je pourrai n'avoir plus de secrets » pour toi.... De ce moment seul je serai par-» faitement heureuse.

AGLAÉ, (*à part.*) » Je n'y puis plus te-» nir.....

» cir..... (*Elle tombe à ses pieds.*) Ah ç'en » est trop.

CÉLANIE, (*la releve & la prend entre ses bras.*) » Que cette sensibilité me touche!.... » Ah! mon enfant! ton visage est couvert de » larmes.... Ah! que tu mérites bien.....

AGLAÉ, (*avec force.*) » Ecoutez-moi, » maman, écoutez-moi.

On vient dire qu'on a servi.

CÉLANIE. » Essuie tes larmes, cher en» fant; on va croire que je t'ai grondée..... (emploi heureux du mot de Henri IV à Sully) » Viens..... Ah! quel doux entretien, & que » je le quitte avec peine! (*Elle l'embrasse.*)

AGLAÉ, (*à part.*) » J'allois tout dé» couvrir.

CÉLANIE. » Viens, ma fille, on nous at» tend. Viens, ce soir nous nous retrouverons » seules.

AGLAÉ, (*à part, en s'en allant.*) » Hé» las! quelle est loin d'imaginer tout ce qu'elle » m'a fait souffrir! «

Célanie se fait un plaisir d'annoncer au chevalier qu'elle couronne enfin sa constance. Quelle méprise! Au lieu de l'expression de la joie & de la reconnoissance, elle ne voit que celle du désespoir. Oserions-nous dire que ce n'est pas sans quelque peine qu'on voit une femme si aimable, si aimée, si respectée, se méprendre à ce point sur les sentimens qu'elle inspire, s'offrir à un homme qui ne peut que la refuser, ne rien voir, ne rien soupçonner de ce qui se passe

ſous ſe yeux : il y a certainement dans cette erreur, dans cette offre, dans ce refus, quelque choſe d'aviliſſant. On ſe rappelle ces vers connus:

Apprends qu'une princeſſe, aimant ſa renommée,
Quand elle dit qu'elle aime, eſt ſûre d'être aimée.

Mais par combien de circonſtances adroites & heureuſes cette erreur eſt corrigée! cette même Célanie, qui ne s'apperçoit pas que le chevalier la quitte pour ſa fille, ne s'apperçoit pas non plus que c'eſt elle-même qui eſt aimée du marquis d'Hercy qu'elle croit amoureux de ſa fille, parce qu'il la vante ſans ceſſe, ſoit pour être juſte, ſoit pour plaire à ſa mere; cet amour du marquis d'Hercy, homme aimable & eſtimable, releve Célanie, & d'ailleurs elle a été long-tems aimée du chevalier même, qui peut-être n'eût jamais été infidele, ſi elle ne lui avoit ôté toute eſpérance. Elle refuſe à ſon tour le marquis d'Hercy; mais ce refus releve à-la-fois l'un & l'autre porſonnage; ce refus eſt la confiance d'une grande ame dans une ame honnête; c'eſt l'aveu généreux & ſublime qu'elle lui fait, de ſa paſſion, alors malheureuſe, pour le chevalier; c'eſt ainſi que la petite humiliation dont nous avons parlé, & qu'elle n'avoit pas méritée, devient pour elle une ſource de gloire : au reſte, elle n'eſt pas un moment une foible amante; elle n'eſt point jalouſe de ſa fille; elle l'eſt de Mélite, qui lui a ravi la confiance d'Aglaë; c'eſt toujours la tendreſſe maternelle qui éclate

dans toutes ses douleurs, & elle redevient heureuse au moment où elle reconnoît, sans en pouvoir douter, que le cœur de sa fille ne s'est jamais un moment éloigné d'elle. Mélite est confondue. L'éclaircissement qui met dans tout son jour l'innocence d'Aglaë & la fourberie de Mélite, est un peu compliqué. L'auteur l'a bien senti. Le marquis d'Hercy, qui donne cette explication, avertit plusieurs fois Célanie de rassembler, pour l'écouter, toute l'attention dont elle est capable, & on voit bien que cet avis est pour le lecteur. Célanie unit sa fille avec le chevalier. » Vous m'aimez l'un & l'autre, leur » dit-elle, vous me l'avez bien prouvé. Que » me faut-il de plus? Tous mes desirs sont » remplis. Ma vie entiere vous sera consacrée; » je jouirai de votre tendresse, de votre féli- » cité, qui sera le mienne..... Approchez-vous, » chevalier.... elle est à vous.... je vous donne » tout ce que j'ai de plus cher.... Pour prix » d'un tel bienfait, ne m'en séparez jamais; » aimez-la, faites son bonheur, & vous aurez » tout fait pour moi.

Le Chevalier. » Je jure à vos pieds de » ne vivre, de n'exister que pour vous prou- » ver une reconnoissance égale à ma tendresse; » & dans cet instant où vous me rendez le plus » heureux de tous les hommes, croyez du moins » que l'amitié contribue à ma félicité autant que » l'amour même.

Aglaé (*se jette à genoux, en tenant une main de Célanie, dans laquelle est celle du chevalier.*) » Oui, maman, nous ne vous quitte-

» rons jamais; notre premier devoir, notre pre-
» mier lien sera ce sentiment si pur & si sacré
» dont vous êtes l'objet; en partageant notre
» cœur, il augmentera notre tendresse mutuelle.
» Je ne puis aimer que ce qui vous chérit; je
» ne puis être heureuse qu'avec vous.

CÉLANIE, (*les relevant.*) » O ma fille! ô
» ma chere Aglaë! premier & véritable objet de
» tous les sentimens de mon ame; mon bonheur,
» tu le sais, ne dépend que de toi. Juge donc,
» juge s'il est assuré. Je fais le tien; tu m'ai-
» mes, me reste-t-il encore quelques vœux à
» former? »

Tel est le dénouement heureux & attendrissant de cette piece, qui est toute entiere dans le genre touchant, & qui fait verser bien des larmes; les deux actes pendant lesquels Aglaë est dans la disgrace de sa mere, s'élevent jusqu'à la tragédie, & causent autant d'émotions. La 7e. scene du 5e. acte, où Célanie qui s'est séparée d'Aglaë, & qui a renoncé à tous ses droits sur elle, revient la trouver, ramenée par sa tendresse, & la surprend écrivant une lettre qu'Aglaë, par un concours de circonstances particulieres, est obligée de lui cacher obstinément, cette scene est d'un pathétique digne des tragédies les plus touchantes.

CÉLANIE. » J'avois résolu de vous fuir, de
» vous abandonner. Je doutois de votre repen-
» tir, de votre sincérité. Je le disois du moins;
» cependant, vous sachant ici, j'y revenois:
» je voulois vous voir, vous parler encore....

AGLAÉ. » Quoi! vous me cherchiez....

» Ah ! ma mere ! voyez à vos pieds votre mal-
» heureuſe fille ; daignez prendre pitié de ſon
» déſeſpoir.... Oui, vous m'aimez ; oui, ſi
» vous m'abandonnez, vous n'y pourrez ſur-
» vivre. «

Un écrivain ordinaire auroit mis : *je n'y pourrai ſurvivre*, & auroit cru ne pouvoir mieux dire ; un auteur qui ſent ce qu'il dit, met : *vous n'y pourrez ſurvivre ;* & combien de délicateſſe & d'amour dans cette noble confiance !

Célanie. » Et croyez vous, ſi je vous aban-
» donne, ſi je m'arrache d'auprès de vous, que
» je m'abuſe un inſtant ſur ma deſtinée ? Vous
» pouvez m'oublier peut-être ; mais moi, mais
» moi, depuis l'inſtant de votre naiſſance, oc-
» cupée de vous ; moi, qui vous chériſſois, hé-
» las ! avant que votre âge vous permêt de pen-
» ſer & de connoître ; moi, qui, pendant dix-
» ſept ans, n'ai jamais formé de projets & d'i-
» dées dont vous n'ayez été l'objet, penſez-
» vous qu'en renonçant à vous, il puiſſe enfin
» exiſter pour moi une ombre de bonheur &
» de conſolation ? «

L'Amant anonyme eſt d'un genre tout différent, d'un genre qui n'admet qu'un comique fin & noble, & qui, par la nature du ſujet, ſemble tenir de la féerie, ſans en avoir l'invraiſemblance. L'auteur a dans cette piece tout l'eſprit de Marivaux, qui ſeroit toujours naturel & jamais maniéré ; c'eſt le même art de développer le cœur humain, de filer une paſſion, de la faire paſſer par toutes ſes gradations

naturelles, de l'irriter par la contradiction, de la déguiser sous des formes étrangeres en apparence à l'amour, de la faire parvenir au comble, sans qu'il y ait rien de brusque ni de lent dans sa marche, d'amener enfin le dénouement au moment où il devient nécessaire, & pas plutôt. Léontine, veuve d'un homme qu'elle aimoit, qui l'aimoit & avec qui elle avoit été malheureuse à force d'amour & de délicatesse, Léontine ne veut plus aimer; elle a congédié tous ses amans, & n'a conservé qu'un ami sage, sérieux, philosophe, contraire à l'amour, confident autrefois de ses chagrins domestiques qu'il avoit plus d'une fois adoucis en la reconciliant avec son mari; cet ami solide est le vicomte de Clémengis. Elle a de plus un amant anonyme, invisible, quoique toujours présent à tout, un amant qui l'aime sans espoir depuis huit ans, qui l'entretient par lettres de sa délicate & respectueuse passion, qui lui donne des fêtes, qui assiste à ces fêtes, qui est toujours sous les yeux de celle qu'il aime, à la ville, à la campagne, à la promenade, sans jamais être vu; le mystere piquant de cette passion commence à plaire à Léontine, à l'occuper, à la toucher. Le vicomte de Clémengis traite cette passion de folie, & condamne presque durement l'attention qu'elle y donne, plus il la combat, plus il fait qu'il l'irrite. » Son hu-
» meur austere & farouche, dit Léontine, me
» déplaît aujourd'hui plus que jamais. Il a une
» certaine sécheresse qui m'éloigne de lui. Avec
» de l'esprit, des vertus, des agrémens même,

» il n'eſt cependant point aimable. Ah! c'eſt
» que ſon ame n'eſt pas ſenſible..... Ses con-
» ſeils ont une ſévérité qui révolte & ne per-
» ſuade point. «

Cependant l'inconnu fait toujours quelque progrès; il demande que Léontine ſe pare dans une fête qu'il lui donne, d'un bouquet qu'il lui a envoyé, il proteſte qu'il ne regardera cette faveur que comme une preuve que ſon hommage eſt indifférent, mais non pas odieux; il obtient cet article, il en obtient bientôt un autre. On engage Léontine à dire tout haut qu'elle ſeroit bien aiſe de le voir; elle adreſſe la parole à un arbre, ſoudain l'arbre s'agite, un homme en ſort & ſe précipite à ſes pieds; c'eſt le vicomte de Clémengis; on prend cette ſaillie pour la plaiſanterie d'un homme qui veut donner du ridicule à une paſſion qu'on le voit combattre ſans ceſſe, mais Léontine eſt troublée; enfin elle eſt amenée par la curioſité, par l'intérêt, par la contradiction, par l'amour, à donner un rendez-vous à l'inconnu à cinq heures du matin; elle eſt levée à quatre, & le vicomte paroît; il ne pouvoit paroître plus mal-à-propos; il commence cependant par ſe la rendre favorable, en réclamant ſes conſeils & ſon amitié, en lui révélant le ſecret de ſa vie; il aime, cet homme indifférent; à ce mot Léontine s'étonne & s'attendrit; elle en aime mieux le vicomte, mais elle ne peut oublier que l'inconnu va venir; elle s'inquiete de ce que la converſation ſe prolonge; elle avoue au vicomte qu'elle attend l'inconnu. *Il va paroître*, s'écrie

le vicomte en tombant à ſes pieds, *ah! le méconnoîtrez-vous toujours ?* Ce moment étoit délicat. Le vicomte ne s'étoit préſenté à Léontine que ſous les traits d'un homme auſtere, d'un ennemi de l'amour ; obligé de détourner de lui les ſoupçons, il avoit un peu chargé ce rôle. Léontine ne l'avoit fait entrer pour rien dans l'idée qu'elle s'étoit faite de l'inconnu ; ſon imagination ſeule avoit créé cet être fantaſtique, ſans lui donner aucun des traits du vicomte ; il étoit poſſible qu'elle perdît avec regret ſon illuſion, & qu'ayant aimé ſans connoître elle ne ceſſât d'aimer en connoiſſant ; mais d'un autre côté le vicomte étoit aimable; il ne lui manquoit plus pour plaire que d'aimer. Léontine étoit juſte, ſenſible & reconnoiſſante ; elle ſe rappelle tendrement tant de délicateſſe & de conſtance, tant de tourmens dévorés avec courage, diſſimulés avec adreſſe ; il ne manquoit plus rien au vicomte, puiſqu'il ſavoit aimer ainſi. Léontine voit tout d'un coup que c'eſt l'homme dont ſon cœur avoit beſoin. En tout, le ſujet de cette piece eſt une jolie fiction, & le perſonnage que le vicomte eſt obligé de jouer eſt une ſource féconde d'équivoques heureuſes, de ſituations dramatiques, & produit naturellement une foule de mots fins, de ces mots pleins d'eſprit & de ſentiment qui ne ſemblent coûter à Mde. de G**. que la peine d'écrire.

Nous ne pouvons nous refuſer au plaiſir de tranſcrire une ſcene charmante de cette comédie. Sous prétexte d'un mal de tête, mais en

effet pour rêver au nouveau ſentiment qui l'agite, Léontine a évité de ſouper avec ſa compagnie; elle s'eſt retirée dans ſon cabinet, & c'eſt là qu'Ophémon vient la trouver. (*)

LEONTINE. Hé! c'eſt vous, M. Ophémon? Que me voulez-vous ? Je ſuis malade, je deſire être ſeule.

OPHEMON. Dans ce cas je vais me retirer. Je venois pour conter à madame une petite aventure.

LEONTINE. Qu'eſt-ce que c'eſt donc?

OPHEMON. Ah! rien: c'eſt toujours de cet inconnu.

LEONTINE. Comment? expliquez-vous.

OPHEMON. Je vais vous laiſſer repoſer; je vous conterai cela demain.

LEONTINE. Vous m'impatientez. Parlez donc? Qu'eſt-il arrivé?

OPHEMON. Madame eſt malade; je ne veux pas lui rompre la tête de ces bagatelles.

LEONTINE. Mais, M. Ophémon, quand je vous dis que je veux le ſavoir.

OPHEMON. Cela n'en vaut pas la peine.

LEONTINE. Quel homme inſupportable!

(*) Cet Ophémon, ancien précepteur du vicomte, a été placé près de Léontine pour obſerver les progrès de ſon amour. C'eſt un vieillard inſtruit & bon-homme, qui ſans être ridicule, fournit à la piece des ſcenes plaiſantes.

en vérité, vous me mettez hors de moi. Ce n'eſt pas pour la choſe, elle m'eſt indifférente; mais je ne puis ſouffrir, lorſque je vous preſſe, que vous ne daigniez pas me répondre.

OPHEMON. Eh bien, Madame, je vais vous le dire: c'eſt que je l'ai vu.

LEONTINE. Vous l'avez vu?... Qui?

OPHEMON. L'inconnu.

LEONTINE. L'inconnu? Mais comment? Dites-donc: achevez donc.

OPHEMON. Pardonnez; mais je ne puis m'empêcher de rire de la vivacité naturelle de madame, qui ſe manifeſte... (*il rit.*)

LEONTINE. Il y a de quoi mourir.... Vous me pouſſez à bout. Finirez-vous, encore une fois; comment l'avez-vous vu?

OPHEMON. On eſt venu me dire pendant le ſouper, qu'un homme demandoit à me parler à la porte du château. J'ai d'abord imaginé que c'étoit pour quelques démêlés de payſans, un jour de nôce..... quelque bataille.... quelque....

LEONTINE. Eh! que m'importent vos imaginations? Après? Vous y avez été?

OPHEMON. Non, j'ai achevé de ſouper fort tranquillement.

LEONTINE. Vous n'y avez pas été?

OPHEMON. Si fait, mais en ſortant de table.

LEONTINE. Eh bien, qu'avez-vous vu?

OPHEMON. Un grand homme qui m'a pris par le bras, en me diſant qu'il avoit des

choses importantes à m'apprendre, & il m'a emmené au bout de l'avenue. Là, il m'a dit qu'il étoit l'amant anonyme ; qu'il me connoissoit de réputation ; qu'il savoit que vous m'honoriez de votre confiance. Je l'ai interrompu pour lui demander s'il avoit lu mon dernier ouvrage sur la chymie.

LEONTINE. Voilà qui étoit bien nécessaire! Avez-vous remarqué sa figure? Malgré l'obscurité, avez-vous pu distinguer ses traits?

OPHEMON. Non, point du tout. Il faisoit nuit comme dans un four. J'ai seulement vu qu'il est très-grand, d'une belle taille, noble, dégagée.

LEONTINE. Et son visage; il ne vous a pas été possible?...

OPHEMON. Oh! non.

LEONTINE. Il est très-grand. De quelle taille est-il à-peu-près?

OPHEMON. Il m'a paru... Comment vous dirai-je!... Eh, tenez, de la taille de M. le vicomte : c'est la même chose.

LEONTINE. Achevez donc; que vous a-t-il dit de moi?

OPHEMON. Oh! des folies.... qu'il vous adoroit, qu'il ne vivoit que pour vous... Que sais-je, moi? Et puis il m'a conté qu'il avoit entendu tout votre entretien du bosquet.

LEONTINE. Comment! il y étoit caché?

OPHEMON. Précisément. Le pauvre homme! il est transporté de vous avoir vu son bouquet, & sur-tout de ce que vous lui avez

dit que vous defiriez le connoître : & c'eft pourquoi il m'a envoyé chercher.

LEONTINE. Eh bien, eh bien ?

OPHEMON. Eh bien, il m'a chargé de vous dire que vos defirs étoient des loix pour lui.

LEONTINE. Il s'eft nommé ?

OPHEMON. Non, c'eft un fecret qu'il ne veut dire qu'à vous feule. Il vous demande un entretien particulier ; mais comme il ne veut être vu de perfonne, il vous fupplie de le lui accorder à la pointe du jour, à cinq heures.

LEONTINE. A cinq heures du matin ?

OPHEMON. Oui, & il ajoute que fi vous ne voulez pas le voir, il s'éloignera pour jamais, & fans retour.

LEONTINE. Mais recevoir un homme à cette heure, feule chez moi !

OPHEMON. Il prétend que vous ne devez douter de fon refpect ni de fa délicateffe ; il s'engage même à ne vous point parler de fon amour : & d'ailleurs il permet que je fois préfent à cette entrevue, fi vous l'exigez abfolument.

LEONTINE. Oh ! cela feroit différent, en effet. Allons... mais je ne veux point le voir.

OPHEMON. C'eft-ce que je lui ai dit, que vous n'y confentiriez jamais ; que cette prétendue curiofité que vous aviez témoignée, n'étoit au fond qu'une plaifanterie ; que fes foins vous déplaifoient, vous importunoient, & qu'enfin vous le regardiez comme un extravagant digne des petites maifons.

LEONTINE. Mais de quoi vous mêlez-vous ? A quoi bon ce verbiage ? Qui vous a chargé d'expliquer mes ſentimens ?

OPHEMON. Je voulois le guérir de ſa folie : car réellement elle eſt intéreſſante. Il parloit avec un feu, une éloquence, un ſon de voix qui alloit au cœur. Moi, j'avoue qu'il m'a touché, & ſi vous le refuſez, ma foi je ne ſerois pas ſurpris que ſon déſeſpoir ne le portât à quelque parti violent.

LEONTINE. Et vous lui avez dit que ſes ſoins me déplaiſoient, qu'il m'étoit odieux.... Vous l'aurez perſuadé : le bel ouvrage, de déſeſpérer un malheureux que je dois plaindre, qui doit m'intéreſſer !

OPHEMON. Enfin, Madame, il ne tient qu'à vous de lui donner une conſolation qui lui rendra la vie.... Il m'attend : j'ai promis de porter votre réponſe, voyez.

LEONTINE. Tout ce que vous lui avez dit de ma part eſt d'une impoliteſſe, d'une malhonnêteté.... Je ſuis en quelque ſorte obligée à réparer ce procédé injurieux : voilà cependant où vous me réduiſez.

OPHEMON. Le coup eſt porté, cela eſt vrai. Si vous ne le voyez pas, j'aurai beau lui dire de votre part les choſes les plus honnêtes, il n'en croira rien.

LEONTINE. Vous m'auriez épargné cet embarras cruel, ſi vous aviez bien voulu ne me faire parler que d'une maniere polie & convenable, au lieu de me peindre ſi injuſte, ſi ingrate. Pour le guérir, il falloit l'aſſurer en-

core que j'en aimois un autre! C'eſt à quoi peut être vous n'avez pas manqué; je le parierois. Dans votre fureur de le guérir...

OPHEMON. Oh! je n'ai touché cette corde-là que bien légérement, & je ne lui ai donné que des ſoupçons vagues.

LEONTINE. Je m'en ſuis doutée. Mais, par exemple, vit-on jamais rien de plus inconcevable? Je ſuis dans une colere, dans une agitation.... Aſſurément vous lui avez laiſſé une jolie opinion de moi. Il croit que je le mépriſe, que je le hais, que je le tourne en ridicule, que j'en fais l'objet de mes plaiſanteries, & que j'ai un amant que je favoriſe en ſecret.

OPHEMON. Mais permettez, Madame, je n'ai point dit cela; même quand il a voulu me tourner pour ſavoir le nom de celui que vous préfériez, je l'ai vu venir d'une lieue, & j'ai répondu que je n'étois pas inſtruit parfaitement.

LEONTINE. J'ai peine à me contenir; je ſuis dans un état violent.... Il ne voit ici que le vicomte, il n'aura pas manqué d'imaginer qu'il eſt ſans doute cet amant ſecret.

OPHEMON. Il m'en a bien dit quelque petite choſe; mais j'ai fait la ſourde oreille.

LEONTINE. Allez le chercher, Monſieur; allez, n'y perdez pas un moment; j'ai trop d'intérêt pour ma gloire, pour ma réputation à le déſabuſer.... Dites-lui qu'il vienne à cinq heures, que je le verrai..... Voilà une déſagréable ſituation! C'eſt le fruit de votre rare prudence.

OPHEMON. Je cours le chercher.

LEONTINE. Un moment. Je vous défends de parler à qui que ce ſoit de toute cette aventure.

OPHEMON. Je ſuis bien mal-adroit, bien gauche : mais pour la diſcrétion...

LEONTINE. Allez, allez. Laiſſez-moi.

OPHEMON (*à part, en s'en allant.*) Courrons porter au vicomte cette excellente nouvelle. (*Il ſort.*)

La comédie *des fauſſes délicateſſes* eſt faite en partie d'après un conte de M. Marmontel, intitulé : *l'amour mécontent de ſoi-même.* Célie aime le marquis d'Orval, mais elle n'aime point aſſez à ſon gré, elle n'aime point comme elle voudroit aimer, comme elle conçoit qu'on doit aimer. Il y a dans la même piece un autre intérêt d'amour, un autre exemple de fauſſes délicateſſes. Le chevalier de Saint-Albin, ami du marquis, retrouve chez Célie une Lucinde qu'il a aimée, qu'il aime, mais dont il s'eſt éloigné depuis deux ans, parce qu'il a cru un peu trop légérement n'en être point aimé; Lucinde, de ſon côté, prétend n'avoir jamais cru à l'amour du chevalier, & croire maintenant à ſa haîne; ainſi les fauſſes délicateſſes qui ſéparent pour un tems Célie du marquis, & Lucinde du chevalier, ſont d'un genre abſolument différent. Célie croit ne pas aimer aſſez, Lucinde croit n'être pas aſſez aimée. Au reſte, cette Lucinde a un caractere très ſingulier que l'auteur a ſûrement rencontré dans le monde; elle eſt très-piquante, plus piquante même qu'ai-

mable ; elle & le chevalier ne se parlent que pour se braver l'un l'autre avec beaucoup d'esprit ; c'est Lucinde qui nous paroît l'emporter dans ce combat d'amour-propre piquant & piqué ; c'est elle qui montre le plus d'esprit ; mais elle le montre sous une forme qui pourroit ne pas plaire, si elle n'étoit justifiée par un secret dépit dont on aime le principe. Voici une partie de la conversation de ces deux amans ennemis.

LE CHEVALIER. „ Eh, mon dieu, Ma-„ dame.... quoi ! c'est vous ?

LUCINDE. „ Je cherchois Célie ; on m'a-„ voit dit qu'elle étoit ici.

LE CHEVALIER. „ Je suis bien heureux „ que vous l'ayez cru.

LUCINDE (*du ton le plus dédaigneux.*) „ Le „ tems ne vous a point changé ; vous êtes tou-„ jours aussi galant....

LE CHEVALIER. „ Pardonnez-moi, Ma-„ dame, le tems m'a beaucoup changé.

LUCINDE. „ N'est-ce pas un compliment „ à vous faire, & sur-tout à vos amis ?

LE CHEVALIER. „ Puis-je espérer que vous „ êtes du nombre ?

LUCINDE. „ Vous l'avez si bien mérité !

LE CHEVALIER. „ Est-ce un reproche ?

LUCINDE. „ On fait un reproche à ce qu'on „ aime, &....

LE CHEVALIER. „ N'achevez pas, je de-„ vine votre pensée.

LUCINDE. „ Vous êtes ſi pénétrant!

LE CHEVALIER. „ Je ne l'ai pas tou-
„ jours été.

LUCINDE. „ Eſt-il poſſible ?

LE CHEVALIER. „ Autrefois je croyois
„ ſimplement aux apparences : j'ai long-tems
„ été la dupe de ma crédulité, & je la dois
„ regretter, puiſqu'avec elle j'ai perdu le bon-
„ heur de ma vie; mais enfin le voile eſt tom-
„ bé, & l'illuſion eſt détruite à jamais.

LUCINDE. „ Je vous en félicite. Mais à
„ propos de quoi me contez-vous tout cela ?

LE CHEVALIER. „ Je ne ſais; c'eſt un
„ moment de confiance dont je n'ai pu me dé-
„ fendre.

LUCINDE. „ Cette confiance eſt bien flat-
„ teuſe, & j'en connois tout le prix. Je ne
„ ſuis point ingrate, & je rends juſtice aux ſen-
„ timens qu'on a pour moi.

LE CHEVALIER. „ Le tems vous a donc
„ auſſi changée ? "

Le chevalier lui dit qu'elle n'a jamais aimé. Lucinde lui demande ce qui le lui fait penſer.

LE CHEVALIER. „ J'ai tort, il eſt vrai;
„ & la preuve que je croyois en avoir, cette
„ preuve, je le ſens, ne vaut rien.

LUCINDE. „ .... La preuve, dites-vous....
„ Cette expreſſion eſt plaiſante, vous en con-
„ viendrez.... "

Le chevalier avoue que le cœur a ſes ca-

prices comme l'eſprit. L'impitoyable Lucinde enleve encore cette reſſource à ſon amour-propre, & ſoutient que ſon cœur a pu, ſans caprice, faire un autre choix. Le chevalier, qui ſe fâche & s'embarraſſe de plus en plus, dit qu'il a renoncé abſolument à la gloire chimérique de ſéduire & de toucher une coquette.

LUCINDE. „ Vous m'amuſez infiniment, „ & je ſuis preſque fâchée que vous partiez „ ſi-tôt.

LE CHEVALIER. „ Ce regret me charme: „ ſans doute il eſt affreux de s'arracher du ſéjour que vous habitez; cependant je ſerai „ capable de cet effort ſublime.

LUCINDE. „ L'ironie vous va moins bien „ que le dépit: vous avez toujours beaucoup „ de graces; mais réellement le dépit eſt ce „ qui vous ſied le mieux.

LE CHEVALIER. „ Qui, moi, du dépit? „ Ah! le trait eſt charmant! Comment, vous „ le croyez?

LUCINDE. „ Eh mais! aſſurément. Et ne „ voyez-vous pas que depuis une heure je m'en „ divertis?

LE CHEVALIER. „ En ce cas, c'eſt une „ erreur qui vous amuſe; je vous le déclare.

LUCINDE. „ Vous voilà preſque en colere. Etrange choſe que l'amour-propre des „ hommes! Adieu, chevalier. Vous venez de „ me donner une ſcene charmante; vous êtes „ plus aimable que jamais, & véritablement „ très-bon à rencontrer. “

C'eſt à-peu-près ainſi que, dans un ſtyle brutal, au lieu de ce ſtyle piquant, Jacques Rosbiff dit au marquis de Polinville : » *vous » êtes un joli bouffon, & vous valez bien trois » shellings.* «

Pour réconcilier nos lecteurs avec Lucinde, il faut leur dire qu'elle finit par aimer de bonne foi & par épouſer le chevalier, comme Lucie épouſe le marquis, & que le dernier mot de Lucinde eſt : » oublions à jamais la » métaphyſique, les fauſſes délicateſſes & les » ſyſtêmes : un ſentiment fidele & vrai vaut » mieux que tous les vains raiſonnemens de » l'eſprit. «

La Tendreſſe maternelle. On eſt dans l'attente d'une bataille. La marquiſe de Rozanne, dont le fils eſt à l'armée, eſt folle d'inquiétude & de terreur; elle interprete de la maniere la plus ſiniſtre tout ce qu'on dit & tout ce qu'on ne dit pas; elle n'aime, ne hait, ne mépriſe que ſuivant les rapports qu'on peut avoir avec ſon fils, & ſuivant l'intérêt qu'on y prend ou qu'on pourroit y prendre. Juſqu'à ce que les nouvelles ſoient arrivées, elle eſt incapable de tout, elle ſe refuſe à tout, s'afflige & s'épouvante de tout; elle entend entrer ſa femme-de-chambre : » qui vient ? que me veut-on ?

VICTOIRE. „ Ce n'eſt rien, Madame.... „ c'eſt Marguerite, cette vieille femme, que vous „ avez tirée de la miſere, qui vient pour vous „ remercier.

LA MARQUISE. „ Quelle importunité, dans

„ l'état où je suis!... Que ne l'avez-vous ren-
„ voyée ?

VICTOIRE. „ Je voulois prendre les or-
„ dres de Madame.

LA MARQUISE. „ Et bien, dites-lui que
„ je ne puis voir personne.

VICTOIRE. „ Cette pauvre femme est bien
„ dans la peine aussi.

LA MARQUISE. „ Si elle a encore be-
„ soin d'argent, qu'on lui en donne.

VICTOIRE. „ Oh! ce n'est pas cela : mon
„ dieu, grace à Madame, elle se trouve assez
„ riche à présent ; mais c'est qu'elle a un fils....

LA MARQUISE. „ Elle a un fils?

VICTOIRE. „ Oui ; elle a un fils soldat ;
„ &...

LA MARQUISE. » Elle a un fils soldat!..;
» Ah ! la pauvre femme, que je la plains !....
» Qu'on ne la renvoye pas, Victoire ; je veux
» la voir.

VICTOIRE. » Son fils, justement, est soldat
» dans le régiment de M. le Comte...

LA MARQUISE. » Qu'elle vienne, qu'elle
vienne.

VICTOIRE. » Je vais la chercher.... Elle
» sera bien contente.

LA MARQUISE. » Il me sera doux de voir
» cette pauvre femme, de l'entendre, de pleu-
» rer avec elle...... Mais la voici.... Appro-
» chez ; Victoire, laissez-nous.

MARGUERITE. » Pardon, Madame.

LA MARQUISE. » Venez.

MARGUERITE. » Ah ! Madame, vous m'a-
» vez ſauvé la vie par vos généreux ſecours....
» Pardonnez-moi, Madame, ſi je ne parois
» pas contente à vos yeux..... & ſi, malgré
» moi....

LA MARQUISE. » Vous pleurez, pauvre
» femme!... qu'elle m'attendrit!

MARGUERITE. » Hélas! Madame, c'eſt
» que j'ai un fils....

LA MARQUISE. » Oui, je le ſais.... Com-
» ment s'appelle-t-il ?

MARGUERITE. » La Tulipe, Madame, c'eſt
» ſon nom de guerre; il eſt dans le régiment
» de M. le Comte.

LA MARQUISE. Quel âge a-t-il?

MARGUERITE. » Vingt ans, Madame;
» c'étoit toute ma conſolation..... Juſqu'au jour
» de la guerre j'étois ſi heureuſe, Madame!...
» je me portois bien, je pouvois travailler,
» j'avois de quoi vivre.

LA MARQUISE. » Ma chere bonne femme,
» ſoyez tranquille, vous ne manquerez plus de
» rien.

MARGUERITE. » Oh! Madame, vous m'a-
» vez donné bien au-delà de mes beſoins.....
» mais, mon fils...... hélas! Madame, s'il pé-
» rit, tout ce que avez fait pour moi me ſera
» peut-être inutile.... Je crois bien que le cha-
» grin....

LA MARQUISE. » Non, non, ma chere
» amie, le ciel aura pitié de vous, de moi....
» Il daignera nous rendre nos enfans.

MARQUERITE. » Ah! je le prie pour le » vôtre comme pour le mien.

LA MARQUISE. » Vous priez dieu pour » mon fils?

MARGUERITE. » Oh! oui, Madame, tous » les jours; j'ai même commencé une neuvaine.

LA MARQUISE. (*tirant sa bourse & lui donnant de l'argent.* » Tenez, mon enfant....

MARGUERITE » Madame.... en vérité... » je n'étois pas venue pour cela....

LA MARQUISE. » Prenez, prenez... gardez » cet argent pour votre fils; vous le lui donnerez » à son retour.

MARGUERITE (*s'essuyant les yeux.*) » Oh! » mon pauvre la Tulipe!... Excusez, Madame.... vous savez ce que c'est que d'être » mere....

LA MARQUISE. » Ecoutez-moi..... J'écrirai à mon fils pour lui recommander le vôtre, » & pour qu'il m'en donne des nouvelles.... » je lui écrirai dès ce soir....

MARGUERITE. » Ah! Madame, que vous » me soulagez! car, si mon fils est blessé, qui » est-ce qui en prendroit soin?

LA MARQUISE. » Ah! dieu, quelles funestes idées!... & si le mien lui-même!...

MARGUERITE. » Pourvu qu'il ne soit que » blessé encore!... car, hélas! quand on va à » la guerre, il n'y a que dieu qui sache si l'on » en reviendra.... & par malheur c'est le plus » brave qui y trouve les plus grands dangers....

» & mon garçon est si hardi, si entreprenant !...

LA MARQUISE. » Allez, mon enfant, » allez.... restez dans ma maison, je vous » logerai, je prends soin de vous, je vous gar- » derai toujours chez moi.... Vous reviendrez » me voir; mais dans ce moment, allez, j'ai » besoin d'être seule.

MARGUERITE. » Dieu vous bénira.... » Oui, Madame.... vous reverrez votre fils; » vous le reverrez bientôt en bonne senté.... » mon cœur me le dit....

LA MARQUISE. » Ah! pauvre femme... » vous me ranimez; voilà le premier moment » de consolation que je goûte.... Embrassez- » moi....

MARGUERITE. » Eh! Madame, Mada- » me....

LA MARQUISE. » Ma chere amie, quand » mon fils reviendra, je lui demanderai le congé » du tien; je l'établirai, je le marierai; je te le » promets.

MARGUERITE, [*se jettant à ses pieds.*] » Est- » il possible, Madame? «

Le commandeur, beau-frere de la marquise, qu'elle avoit envoyé dîner pendant ce tems, ne se sentant pas en état de l'accompagner à table, revient, en s'écriant : *ma foi, j'ai bien dîné*; trait d'un bien bon comique par le contraste.

Un joli petit drame appellé *la Cloison*, termine ce premier volume. La Cloison est origi-

nairement un proverbe que l'auteur jouoit ſupérieurement, & dont elle a fait une jolie comédie. Tout l'artifice de la principale ſcene, où deux jeunes amans que leurs parens ont voulu brouiller & ſéparer l'un de l'autre, s'entretiennent à travers une cloiſon, conſiſte à faire répondre l'un des deux perſonnages, de maniere que l'on ſuppoſe facilement ce qu'a dit l'autre, que l'on n'entend pas. Cette ſcene eſt très-bien faite, & produiroit ſur le théatre une illuſion très-agréable. On en peut juger par le trait qui la termine. C'eſt la jeune perſonne qui parle après l'éclairciſſement & la réconciliation. Les tirets marquent les intervalles où l'amant répond.

„ Quelle folie! .... Que j'appuie ma main „ ſur le mur! .... --- que j'ôte mon gant! .... „ --- Mais comment vous indiquer la place? .... „ --- En frappant! .... En vérité, je n'oſe --- „ je n'oſe.... --- Allons, allons ne vous fâchez „ pas. --- [*à elle-même.*] C'eſt d'une folie, d'une „ enfance! .... --- Mais, attendez donc que „ j'aie ôté mon gant! .... [*Elle appuie ſa main* „ *ſur le mur, en frappant doucement*...] --- Eh „ bien, entendez-vous; elle y eſt, elle eſt là, „ là.... [*elle retire ſa main vivement.*] Ah! „ c'eſt ſingulier.... mais c'eſt comme s'il avoit „ réellement baiſé ma main; je l'ai ſenti.... „ j'ai rougi? ... mais je crois qu'il me voit.... „ &c. «

Ce nouveau théatre, dont nous ferons connoître le ſecond volume, dans le journal prochain,

chain, ne peut que confirmer l'idée que s'est déja formé le public du talent & de l'ame de Mde. de G**. Il seroit difficile en effet de réunir plus de graces & de connoissance du monde à plus de délicatesse & de sensibilité.

(*Journal des savans; Journal* de Paris; *Mercure* de France; *Année littéraire; Journal encyclopédique.*)



MÊLANGES.

LE PRINCE DESIRÉ,

CONTE de Fées, présenté à la reine par l'un des enfans que le bureau d'administration du college de Louis-le-Grand a nommés boursiers, à l'occasion de la naissance de Mgr. le Dauphin.

IL étoit une fois un roi & une reine qui étoient bons, & que tout le monde aimoit. Quoique la reine fût belle, qu'elle eût tant, tant d'esprit qu'on en étoit émerveillé; & que le roi son mari eût pour elle une grande affection, elle n'étoit pas contente. Elle desiroit depuis long-tems d'avoir un garçon. Quand elle voyoit une mere qui avoit un petit garçon, elle disoit tout bas : » N'en aurai-je jamais un » aussi ? « C'est pourquoi chacun souhaitoit qu'elle en eût un aussi. Lorsqu'elle devint enceinte, ses sujets vouloient tous parier qu'elle accoucheroit d'un enfant mâle, attendu, comme il vient d'être dit, qu'ils le desiroient : personne ne voulut parier contre. Elle accoucha heureusement, & elle accoucha d'un fils. Voilà qu'aussi-tôt on met des lampions sur les fenêtres, on danse dans les rues, on compose

toutes ſortes de vers, on tire des feux d'artifice, & l'on fait du bien aux enfans des pauvres. Le bon roi qui avoit défendu de dire tout de ſuite à la reine qu'elle étoit accouchée d'un prince, de peur que la joie ne lui fît du mal, oublia ſon ordre. Il dit devant la reine : » Qu'on apporte mon fils; « & il embraſſa ſon épouſe, & il baiſa ſon enfant, & tout le monde pleuroit, parce qu'on étoit bienaiſe.

Cependant, les Génies & une Fée voiſine arriverent pour douer le petit prince : ils étoient tous ancêtres de l'enfant. C'étoient d'anciens rois, les uns du pays, les autres de pays voiſins, à qui les dieux, en récompenſe de leurs vertus, avoient donné un pouvoir ſurnaturel. Le premier qui entra s'appelloit LOUIS, & il dit : » Cet enfant ſera humain, clément, affa-
» ble, & on le ſurnommera le PERE DU PEU-
» PLE. « Le ſecond, qui avoit nom FRANÇOIS, dit : » Cet enfant ſera brave chevalier,
» & de plus, il protégera les ſciences & les
» ſavans, & on le ſurnommera le PERE DES
» LETTRES. « Le troiſieme, qui avoit une petite barbe, la mine riante & l'œil vif, dit :
» Ventre-ſaint-gris, il ſera beau comme ſa
» mere, ennemi des flatteurs comme ſon pere,
» & ſans façon comme ſon oncle JOSEPH....
» Hélas! il ne ſera pas obligé de vaincre ſes
» ſujets, & de leur pardonner. Il ſera ſi bien
» que chaque payſan, le dimanche, aura la
» poule au pot. « Et ayant prononcé ces paroles, il paſſa au cou de la reine une belle

chaîne d'or. Alors on vit entrer un Génie qui avoit une grande taille & un air majeſtueux, & qui s'appelloit encore Louis, & il dit : » Cet » enfant ſe connoîtra en hommes : il ſera no» ble en toutes choſes, & l'on verra paroître » ſous ſon regne une foule de grands hommes » dans tous les genres. « Pour moi, dit un Génie, qui venoit de la contrée à laquelle Lothaire a donné ſon nom, & qui lui-même s'appelloit Léopold, » Je doue le nouveau-né de » modération, d'économie & d'amour de la » paix. Il fera ſi bien obſerver la juſtice, que » ſes ſujets laiſſeront, ſans crainte, leurs por» tes ouvertes pendant la nuit. «

En ce moment la Fée entra, & la reine, qui la reconnut bien, répandit des larmes, & voulut courir à elle. La Fée dit : » Cher en» fant, je ſuis Marie-Thérese : je te doue » de piété & de reſpect pour les dieux «.... Le roi & la reine étoient tranſportés de plaiſir en entendant ce que diſoient les Génies & la Fée. Pendant que ceci ſe paſſoit, un Ogre, monté ſur un léopard, & qui mangeoit de la viande crue, arriva, dans de mauvais deſſeins, en diſant : » Je ſuis l'Ogre d'Albion : j'ai droit » de prendre le titre de roi de ce pays-ci : ce » pays-ci eſt à moi. « Tant mieux pour vous, » lui dit le Génie à la petite barbe, lequel avoit » la repartie prompte : vous avez là un beau » royaume ». L'Ogre vit bien qu'on ſe rioit de lui. Par conſéquent il proféra trois fois un mot qui veut dire *chien*, & il jura *godham* : puis tirant ſon épée, il menaça de ravager tout avec

ses soldats & ses vaisseaux, & il s'en alla furieux. Alors le Génie à la petite barbe se tourna vers les assistans, & leur dit : » Allez, ne craignez rien ; vous le battrez, & vous lui ferez » mettre bas les armes. «

(*Mercure de* France.)

Nota. Ce joli conte est de M. Sélis, professeur au college de Louis-le-Grand, dont nous avons déja imprimé d'autres ouvrages agréables en vers & en prose, & dont les talens, l'honnêteté, le zele pour l'éducation de la jeunesse, méritent les plus grands éloges.

ANECDOTE sur la tolérance chrétienne, adressée aux rédacteurs du journal, par M. le curé DE . . . . . .

JEAN HENNUYER, natif de Picardie, après avoir été précepteur d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, & pere de Henri-le-Grand, roi de France, voulant fuir les avantages temporels que son mérite lui promettoit, & se dérober au monde, entra dans l'ordre de St. Dominique, où il se cacha pendant quelque tems. Mais on l'y déterra, & on le força d'employer ses talens au service du public. Il fut appellé à la cour, où le roi Henri II le choisit pour son confesseur. Quatre ans après il fut nommé à l'évêché de Lodeve en Languedoc, d'où il fut transféré dès l'année sui

vante à celui de Lisieux en Normandie; mais il ne prit possession personnellement de ce dernier évêché que deux ans après, c'est à-dire, en 1560, parce qu'on le retint à la cour. Il y avoit douze ans qu'il gouvernoit ce diocese avec un zele extraordinaire pour le salut de son peuple, lorsque le lieutenant-de-roi de la ville de Lisieux vint lui communiquer les ordres qu'il avoit reçus de la cour de faire massacrer tous les protestans, comme cela s'exécutoit à Paris & dans toutes les villes du royaume. Le prélat s'opposa vigoureusement à cette exécution. » Non, lui dit-il, vous n'exécuterez point » vos ordres, ou vous commencerez par moi, » car je n'y consentirai jamais. Je suis le pas» teur de l'église de Lisieux, & ceux que vous » voulez faire égorger sont mes ouailles. Il est » vrai qu'elles sont égarées; mais je ne déses» pere pas de les faire rentrer un jour dans la » bergerie de Jesus-Christ. Je ne vois point » dans l'évangile que le pasteur doive souffrir » que l'on répande le sang de ses brebis; j'y » lis au contraire qu'il est obligé de verser le » sien, *& de perdre la vie pour elles*. Retour» nez vous en donc avec cet ordre qu'on n'exé» cutera jamais, tant que dieu me conservera » la vie, que je n'ai reçue de lui que pour » être employée au bien spirituel & corporel » de mon troupeau. «

Le lieutenant étonné, & en même-tems édifié de cette fermeté héroïque, lui demanda par écrit un acte de refus pour lui servir de décharge envers le roi. Le prélat le lui donna

auſſi-tôt en lui diſant, qu'il étoit aſſuré de la bonté du prince (Charles IX); qu'on l'avoit ſurpris en cette occaſion, & qu'il ne doutoit nullement qu'il n'approuvât ſon refus; qu'en tout cas il ſe chargeroit de tout le mal qui en pourroit arriver. Dieu ſeconda le zele du généreux évêque; ſon oppoſition ayant été envoyée au roi par le lieutenant; le monarque en fut édifié, & révoqua auſſi-tôt, à l'égard du diocese de Liſieux, ſes ordres qui s'exécutoient dans tous les autres. L'évêque de Liſieux eut la conſolation de voir accomplir ce qu'il avoit prédit au lieutenant-de-roi. En effet, au lieu que cet horrible maſſacre ne fit qu'irriter & porter au dernier déſeſpoir ce qui reſta de proteſtans en France, où ils commirent de très-grands maux, ceux de Liſieux, touchés des bontés de leur évêque, ſans lequel ils auroient été égorgés comme leurs freres, abjurerent d'eux-mêmes leurs erreurs, & abandonnerent tous le calviniſme qui, par cette action vraiment héroïque, fut aboli pour jamais dans cette ville.

Pie VI, heureuſement régnant, en faiſant travailler de nos jours à la canoniſation de pluſieurs ſaints, pénétreroit tous les cœurs de reconnoiſſance, s'il tiroit un ſi grand & ſi charitable évêque de l'injuſte oubli dans lequel les ſiecles de l'intolérance ont laiſſé ſa mémoire.

Il mourut l'an 1577, comblé de mérites, de vertus, & ſa mémoire eſt encore en grande vénération dans ſon diocese, ainſi que dans l'univerſité de Paris, dont il étoit alors doyen,

honneur que cette univerſité n'a jamais accordé qu'à des perſonnages d'un mérite éminent.

Tout l'ordre de St. Dominique devroit s'intéreſſer à ſolliciter la canoniſation de ce grand homme, l'ornement de leur ordre, qui par ſa charité vraiment paſtorale, & en ſuivant les principes d'une tolérance chrétienne, a réuſſi à convertir les hérétiques, bien mieux que tous les inquiſiteurs par les rigueurs & les principes de l'intolérance.

Voyez ſur tout ceci Echard, *Bibliot. ſcript. ord. præd.* tom. 2, pag. 341. Sainte-Marthe, *Gallia chriſtiana.* Maimbourgh, *Hiſtoire du calviniſme.* Fleuri, *Hiſtoire eccléſiaſtique*, tom. XXXV, livre 173, depuis le N°. 3 juſqu'au N°. 56. De Thou, *Hiſt. de ſon tems*, liv. 49, 52 & 53. Mezerai, *Hiſtoire de France*, regne de Charles IX, &c.

ALTAMIRE, IDYLLE.

NOUS nous ſommes aimés, Altamire; nous nous ſommes aimés comme les tourterelles les plus tendres. Nous étions le bonheur l'un de l'autre. Je ne voyois que toi dans la nature, tu n'y cherchois que moi. Si une néceſſité importune nous éloignoit quelquefois, nos cœurs ne ſe ſéparoient jamais. Nous n'avions qu'une même vie, Altamire : qu'elle étoit douce !

Nous nous aimons aujourd'hui, mais d'un ſentiment différent. Il eſt pour nous d'autres

plaiſirs que de penſer à notre tendreſſe. J'ai rendu à chacun la place qu'il devoit occuper dans mon cœur, mon amitié pour toi me laiſſe ma liberté. J'aime à te voir; mais je te vois ſans trouble, ce ſont nos ames qui s'aiment, Altamire : qu'il eſt doux encore de s'aimer ainſi !

Comment ſont la plupart des amans ? Plus ils ſe ſont chéris, plus ils ſe délaiſſent. Sans doute ils ceſſent de s'honorer. Qu'on eſt près de ſe haïr quand on ſe mépriſe ! L'eſtime eſt toujours tendre quand elle ſurvit à l'amour : deux cœurs vertueux ne ſauroient ſe craindre, & la haine n'eſt le partage que des vicieux & des méchans.

L'ardeur de nos feux s'eſt éteinte : ce n'eſt point notre crime, nous mettions notre bonheur à la nourrir, mais l'amour n'a qu'une courte vie, le deſir de l'homme ſurvit toujours à ſa félicité. Le calme de ton cœur, mon cœur le deſiroit pour conſentir à celui qu'il éprouvoit. Ta candeur te dicta un aveu que la reconnoiſſance n'oſoit me permettre. Que ta bouche me parut belle alors ! J'y voyois la vertu comme ſur ſon trône, juſtifier mon innocence & prononcer mon bonheur. Cette bouche que j'avois adorée quand elle me diſoit, *je t'aime*, je l'adorai quand elle me dit, *je ne t'aime plus comme autrefois.* La vérité qu'elle proféra me parut auſſi douce que le ſentiment tendre dont elle m'avoit ſi ſouvent enivré : mon cœur avoit changé de ſens.

Le tems qui éteignit notre ardent amour,

n'a pas porté des atteintes à des ſentimens plus tranquilles, quoique non moins tendres. Que de plaiſirs nous goûtons enſemble! Je te l'avouerai, la bien-aimée de mon cœur, le plus grand que j'éprouve eſt le ſouvenir de nos plaiſirs paſſés; quoiqu'éloigné, mon cœur y retourne ſans ceſſe. Il regrette, il deſire...... Le tien les regretteroit-il de même? Tes regards le diſent: que ta bouche confirme leur témoignage..... Ah, s'il étoit vrai!.... Mon cœur ſe trouble, tes yeux ſe baiſſent...... Oui, c'eſt l'amour que je ſens & que tu ſens comme moi, c'eſt l'amour qui récompenſe l'amitié.

Céleſte amitié, divin amour! Altamire, Altamire, unis tes vœux à mes vœux, unis ta voix à la mienne pour demander aux dieux que nous ne ceſſions d'être amans que pour être amis, & que d'amis nous puiſſions redevenir amans encore.

Par M. le comte D'ALBON.

(*Journal de* Neuchâtel.)



Mémoire touchant l'influence des communautés de réformés François établies dans le Palatinat, sur le commerce & l'agriculture; traduit de l'allemand de M. Wund, inséré dans les Mémoires de la société économique de Lautern, pour 1780.

Les émigrations des peuples ayant jadis comme à présent ébranlé toutes les parties du monde, elles ont fixé de tout tems l'attention des plus fameux historiens, qui les ont représentées comme la cause des nouveaux systêmes de gouvernement & des révolutions qui les ont suivies. En effet, dans combien de pays n'ont-elles pas changé les mœurs, les langues, les arts, les sciences & le goût? C'est ce que Mrs. Raynal & Robertson ont démontré pour l'Amérique, & M. Schmidt de Wirzbourg pour l'Allemagne. M. Etienne, prédicateur à Nismes, a entrepris de composer aussi l'histoire des François réfugiés qui se sont établis à la fin du dernier siecle en plusieurs contrées d'Allemagne; dans ce dessein il a adressé à Goettingen à M. Less un mémoire par lequel il invite les savans d'Allemagne à y contribuer : afin de rendre ce mémoire plus connu, M. Less l'a publié dans la *Correspondance* de M. Schloezer : 3e. partie. 13e. cahier pag. 52.

M. Etienne demande en quel tems précisément les François sont arrivés en chaque pays; quel y étoit d'abord le nombre de leurs familles; à quelles conditions ils y ont été admis,

quel y étoit l'état des ſciences & des arts, du commerce & de l'agriculture au moment de leur arrivée & quelle influence elle a eue ſur ces objets; ſi elle a augmenté la richeſſe & la population, perfectionné le goût & les mœurs, étendu leur langue, altéré l'ancienne, & produit quelque changement que ce ſoit, dans l'administration même politique du peuple avec lequel ils ſe ſont unis? Une réponſe exacte & circonſtanciée à ces queſtions répandroit ſur l'hiſtoire un jour nouveau, & tireroit peut-être de l'oubli des noms qui méritent d'être immortaliſés : mais il eſt malheureuſement douteux qu'on puiſſe obtenir des informations ſuffiſantes pour contenter une auſſi louable curioſité ; parce que les premiers colons s'occupoient moins à écrire qu'à vaincre les obſtacles & à établir ſolidement leurs familles, & que le peu de mémoires qu'ils ont pu laiſſer ne ſe communique pas toujours facilement.

Au reſte les livres imprimés mis à contribution fourniſſent des matériaux dignes au moins d'attention. On indiquera la *Deſcription de la réſidence royale de Berlin*, imprimée en allemand pour la ſeconde fois, avec des augmentations en 1779, par Nicolaï, dans laquelle il eſt traité en pluſieurs chapitres des colonies françoiſes dans les états du roi de Pruſſe, où leur multiplication a été ſi rapide, qu'en 1700 on y comptoit 13200 communians parmi les réfugiés, tandis qu'il n'y en avoit encore que 2000 en 1690. David Ancillon, dans ſon *Hiſtoire de l'établiſſement des François réfugiés dans les états de S. A. E. de Brandebourg, à Berlin 1690*, a dépeint d'une maniere exacte & touchante les ſoins paternels du grand électeur Frédéric-Guillaume envers ces malheureux émigrans. Regne-

rus Engelhard n'oublie pas de faire mention des colonies françoises de la Haute & Basse-Hesse dans sa *Description géographique des pays du partage de Cassel*, en allemand, suivant laquelle dix-sept villages en ont été peuplés : la premiere partie de cette description a paru en 1778. Frédéric I, roi de Suede, leur a aussi accordé dans ses états de grands privileges en date du 28 octobre 1731.

Le 17e. cahier de la *Correspondance* de M. Schlooezer contient déja des mémoires auxquels la réquisition de M. Etienne a donné lieu, un sur-tout tiré des archives de Mecklenbourg avec les actes authentiques touchant la communauté françoise établie à Butzow en 1700. Le duc Frédéric-Guillaume les y accueillit pour y ériger des manufactures de lin & de coton à peu de distance de la Baltique, & à portée du commerce avec Lubec, Hambourg, le Danemark, la Suede, la Prusse, la Livonie & la Courlande. Cette colonie étoit sur le point de prospérer, quand l'incendie de la ville, les troubles civils & l'oppression l'ont ruinée avec ses manufactures; son dernier prédicateur François est mort en 1778. Le petit nombre qui en reste s'est joint aux autres réformés du lieu.

On ne doit pas s'attendre à rencontrer dans le Palatinat du Rhin des colonies aussi riches & aussi nombreuses que dans les états du roi de Prusse, où la grande quantité de leurs diverses fabriques & les talens des fabricans ont fait naître une nouvelle époque pour les arts & les sciences. Les commencemens de celles du Palatinat ont été foibles, les traverses qu'elles ont essuyées fréquentes, & excepté celle de Frankenthal, les autres ne se sont guere fait remarquer que dans les endroits où elles se sont

établies, & qu'elles ont bâtis en partie, & leur influence semble avoir été bornée au cercle étroit dans lequel elles ont demeuré.

On rencontre en Allemagne trois sortes de communautés de réformés François qui s'y sont réfugiés en différens tems, & qu'il ne faut pas confondre ensemble, leur caractere se ressemblant peu. Les premiers nommés Wallons, sont ceux des contrées des Pays-Bas où l'on fait usage de la langue françoise, qui ont abandonné leur patrie en divers tems, sur-tout en 1567, lorsque le duc d'Albe y commandoit, parce qu'ils ne pouvoient point y exercer tranquillement leur culte & leurs professions. Les motifs de leur retraite sont exposés dans l'*Histoire* de de Thou, dans les *Annales* de Grotius, dans Emanuel de Meteren, & dans l'*Histoire générale des Provinces-Unies* par Wagenaar.

La seconde sorte comprend les réfugiés vraiment François, qui à la révocation de l'édit de Nantes, ont cherché une nouvelle patrie en Angleterre, en Hollande, en Prusse, en Hesse & ailleurs. Elie Benoît a mis au jour une *Histoire de l'édit de Nantes* en 5 vol. in-fol. à Delft en 1693.

Enfin la troisieme classe ou espece, c'est les Vaudois qui, en 1655, 1686 & 1696 se sont réfugiés en Allemagne, où ils ont été favorablement reçus de plusieurs princes, particuliérement du duc de Wirtenberg & du langrave de Hesse-Darmstad : ils venoient des vallées du Piémont, & plusieurs François se sont aussi mêlés parmi eux. Jean Leger a publié leur histoire depuis leur origine, sous le titre de *Histoire générale des églises Vaudoises*, in-fol. & Arnaud qui a été leur chef & leur prédicateur, a détaillé dans son journal, les principaux événemens de la vie

de ceux qui l'ont accompagné dans le Wirtenberg où il est mort leur prédicateur à Durmens. M. Wund a en main la capitulation que le duc Evrad Louis leur a accordée en 1699. Ils ont dans ses états sept églises auxquelles M. le professeur Seibold rend le témoignage dans le *Deutsche museum* du mois de mai 1780, pag. 469, qu'ils se sont toujours comportés avec tant de dignité, que dans un espace de 80 ans il n'y en a eu qu'un seul qui soit mort avec plus de dettes que de bien.

Les communautés réformées Françoises du Palatinat du Rhin sont toutes Wallones d'origine, & appartiennent à la premiere classe. La plus ancienne de ces communautés Wallones est sans contredit celle de Frankenthal. Elle fut d'abord composée de ces riches habitans des Pays-Bas où l'on parle françois qui, en 1555, se domicilierent à Francfort avec la permission du magistrat pour y faire le commerce, mais qui ayant refusé en 1561 de s'y soumettre à la confession d'Augsbourg, furent obligés d'en sortir, & vinrent dans le Palatinat se mettre sous la protection de Frédéric III, qui les plaça dans une des plus belles & des plus fertiles situations du pays, & leur donna les biens du couvent de l'ancien Frankenthal, à condition de construire une ville neuve. Dans la capitulation du 13 juin 1562 qu'il leur accorda, outre un grand nombre de privileges, il leur promit de les traiter comme ses plus fideles sujets.

Ils s'augmenterent très-promptement : car à peine eurent-ils commencé de bâtir leur ville, qu'un grand nombre de Flamands accourut se joindre à eux. Ainsi se forma depuis 1561 jusqu'en 1589 une des plus florissantes communautés du

Palatinat. Rien ne fut épargné pour leur encouragement. En 1583 Casimir, comte Palatin, accrut encore les privileges de la nouvelle ville; & ses successeurs Frédéric IV & V en ont fait une des plus fortes places de leurs domaines, qui s'est très-longtems défendue contre les Espagnols dans la guerre de trente ans. Ces nouveaux hôtes s'étoient mis dans le meilleur état par leurs célebres manufactures de velours, de soieries & de draps. Ils se sont peu appliqués à l'agriculture, & la terre qu'ils ont possédée a dû être peu de chose, même à présent ce n'est presque rien par rapport au nombre des habitans de la ville presque tous fabricans; mais ils n'en ont pas besoin de plus, car s'ils profitent des privileges que l'électeur leur a accordés le 2 mai 1771, ils agrandiront leur opulence de maniere que non seulement la ville s'embellira par la construction de nouveaux édifices, mais qu'elle deviendra une des plus considérables places de commerce : a quoi doit beaucoup contribuer le canal que l'électeur vient de faire creuser depuis la ville jusqu'au Rhin.

Pendant la guerre de trente ans les plus riches de ces Wallons allerent s'établir à Francfort, à Hanau & à Magdebourg. Il n'en demeura que de pauvres gens qui se mirent à cultiver la campagne. Maintenant les grandes communautés de réformés Allemands ont presque absorbé les petites de Wallons avec leurs églises & les revenus de leurs pasteurs dont elles sont en possession. Si l'on veut prendre une vraie connoissance de ces vicissitudes, on lira le *mémoire françois* daté de Middelbourg le 6 juin 1778, & présenté au synode Hollandois assemblé à Tolen, dans lequel les diverses révolutions des Wallons réfugiés à Frankenthal sont décrites

avec beaucoup d'exactitude & de sentiment; sans doute pour exciter à une contribution charitable en faveur de cette communauté déchue & réduite à un petit nombre. Ce mémoire est d'autant plus curieux que la communauté Wallone de Frankenthal doit être considérée comme la mere des autres églises Françoises du Palatinat dont plusieurs se sont dissipées comme celles d'Oggersheim, de Friedrichsfeld, St. Lambert, Frisenheim, Schoenau; tandis que celles de Mannheim, de Heidelberg, d'Otterberg & de Billikam subsistent. Le nombre des réfugiés étant devenu trop grand à Frankenthal pour qu'ils y pussent tous vivre commodément, ils furent obligés de se séparer en plusieurs branches & d'aller demeurer dans ces lieux entre lesquels Mannheim & Otterberg méritent que nous nous y arrêtions.

Mannheim dont en 1601 l'électeur Frédéric IV a fait d'un village une ville & une citadelle, doit son ennoblissement & son élevation aux réfugiés François & Flamands. On y compta bientôt 207 maisons. Heureusement qu'il n'y en avoit pas encore davantage, quand dans la guerre de trente ans elle fut prise en 1622 par les François, en 1631 par les Suedois, & qu'elle fut détruite de fond en comble par les Bavarois en 1644. Charles-Louis profita du repos qu'il recouvra à la paix de Westphalie pour la rebâtir. En 1663, la ville distinguée de la citadelle qui eut son gouvernement particulier étoit composée de 439 maisons. La communauté Wallone en formoit alors sans contredir la partie la plus considérable. Tout le magistrat avec le directeur de la ville, M. Clignet, appartenoit à cette communauté qui comptoit 432 familles en 1666 avant la peste, & 895 communians à la

communion du deux mars 1668. C'eſt cette même communauté qui, lors de la déſolation de Mannheim en 1689, ſe réfugia à Magdebourg, où elle jouit encore d'une proſpérité brillante ſous le titre d'*Egliſe réformée Wallone de Mannheim*. Les Wallons retournés à Mannheim en 1696, étoient de ceux retirés à Hanau & à Vindecken. Leur petite égliſe a eu la joie de célébrer ſon premier ſervice divin en 1739, dans une égliſe neuve. La perte des regiſtres eſt cauſe qu'on ne peut donner un dénombrement de cette communauté qui ſoit entiérement exact.

Otterberg, jadis château antique, devint en 1444, un monaſtere de l'ordre de Cîteaux. Fréderic III s'en empara au tems de la réforme, & Caſimir, ſon ſecond ſucceſſeur, le céda aux Wallons pour en faire une ville libre, parce que l'emplacement du monaſtere de Schoenau, près d'Heidelberg, qui leur avoit été donné, ne leur ſuffiſoit point pour établir leurs métiers. Ils étoient cent familles tous fabricans en bas, en draps & autres étoffes. Le 15 juin 1579, ils obtinrent de grands privileges par une capitulation en vertu de laquelle ils prirent poſſeſſion de la grande égliſe du monaſtere pour y exercer leur culte, & ils bâtirent la ville. Leur nombre augmenta au point qu'en 1600, ils avoient 306 feux. Loin des grandes routes & des paſſages, ils ſe procurerent leur ſubſiſtance par une application continuelle à leurs profeſſions. Une preuve de la fortune qu'ils y avoient acquiſe, c'eſt que leur ville ayant été ſaccagée trois fois, ils l'ont eux-mêmes rebâtie autant de fois : preuve auſſi qu'ils la conſidéroient comme un lieu commode pour leurs fabriques & leur commerce. Cependant l'ambition entra avec

les richesses dans le cœur de plusieurs qui partirent pour aller s'établir dans de plus grandes villes de commerce en Angleterre, en Hollande, à Francfort & à Magdebourg, où leur postérité est par-tout florissante. Feu M. Herzogenrath a laissé un mémoire inséré parmi ceux de la société de Lautern, année 1772, pag. 284, dans lequel il a détaillé les travaux d'agriculture de la communauté d'Otterberg : c'est pourquoi il ne s'agit ici que de leur commerce. Les verreries de Weinbrunner & de Drehentaler, si estimées en Allemagne, & dont il s'est fait un grand débit aux Pays-Bas, ont dû leur origine à François & Henri Heitweiler, tous deux Wallons; c'est dommage que la crainte de manquer de bois les ait fait anéantir il y a trente ans. Peut-être eût-il mieux valu, comme en Angleterre, prendre des mesures pour y employer aussi du charbon de terre.

Quant aux habitans d'aujourd'hui, animés du même esprit que leurs peres, malgré la privation de leurs anciens privileges, ils vivent paisiblement & modestement de leurs métiers. Treize drapiers y occupent 400 ouvriers. Quatorze mille hommes de troupes Palatines sont habillés de leurs draps : le surplus se vend facilement près ou loin. L'érection des nouvelles manufactures de siamoises est pour eux une nouvelle branche de subsistance qui leur rapporte annuellement, par la seule filature, au-delà de quatre mille florins ou dix mille livres de France. Quoique sans hôpital, sans établissement d'abondantes aumônes ecclésiastiques, sans droit de chauffage, les mille citoyens d'Otterberg n'ont point de pauvres parmi eux, comme il y en a tant dans des villes plus opulentes, avec toutes ces ressources dont l'abus est si fréquent.

Les anciens princes Palatins ont toujours bien su cette maxime sûre d'économie politique que: quiconque veut peupler un pays, lier ensemble inséparablement la vraie félicité du souverain & des sujets, augmenter & perpétuer la prospérité publique, ses revenus, sa considération & sa puissance, il doit regarder les hommes comme la plus grande & la plus essentielle richesse de l'état; puisque ce sont eux seuls qui exercent & perfectionnent l'agriculture, le commerce, les manufactures & tous les arts & métiers. Suivant ces principes, en donnant aux malheureux un asyle sûr & des villes de travail, les princes Palatins ont changé des déserts stériles en des campagnes fécondes, & ils ont mérité que la postérité de ces malheureux les nomme toujours avec reconnoissance & benisse sans cesse leurs cendres.

LE MORALISEUR:

FABLE, traduite du Russe de SOUMOROKOF; par M. LÉVESQUE (*).

IL étoit un certain réformateur des mœurs, amateur décidé de la grandeur d'ame. Il con-

(*) *Soumorokof* est le fondateur du théatre Russe. Elégant comme Racine, il tâcha d'imiter la conduite de ses plans; mais il ne put pénétrer le secret de notre inimitable poëte. Il a trop imité dans ses comédies, la maniere des comiques François & ne les a point

fortoit, il consoloit les affligés. Tous ses voisins le regardoient comme un grand homme, tous écoutoient ses discours comme des loix. Avoit-on été volé ; quelqu'un avoit-il perdu ses enfans ou sa femme ; l'innocence attaquée vivoit-elle dans l'oppression ? à l'en croire, tout cela n'étoit pas un mal. Il avoit une jeune femme. Etoit-elle belle ? Eh ! qu'importe ? aux yeux d'un amant, une chouette est une déesse. Mais la mort fait peu respecter l'amour, & ne compte pas les années. Il lui est fort égal de frapper oncle ou neveu. Elle saisit donc dans la jeunesse la femme de notre homme. Il se frappe, il crie, il s'arrache les cheveux : l'air retentit de ses clameurs. Les voisins accourent, se rassemblent : souviens-toi, lui disent-ils, notre cher moraliseur, de ce que tu nous as dit toi-même. Quand je vous donnois des leçons, répondit-il, quand je vous consolois, c'étoit vous qui aviez perdu vos femmes ; mais à présent, c'est la mienne qui est morte.

(*Journal de littérature, des sciences & des arts.*)

égalés ; ses satyres ont plus d'humeur que de profondeur & de finesse ; mais ses fables ont réuni tous les suffrages, & l'on n'en connoît point de plus naïves après celles de la Fontaine.

M. Lévesque est auteur d'une *Histoire de Russie* dont nous rendrons incessamment le compte le plus détaillé, & que nous regardons comme un des meilleurs ouvrages historiques qui aient paru depuis long-tems.

SUITE des Mémoires *pour servir à la vie de FERNAND CORTEZ, conquérant du Mexique.* Traduits de l'anglois.

CORTEZ fit arrêter les officiers de Montézume. Les caciques vouloient les sacrifier eux-mêmes à leurs dieux ; mais Cortez les en empêcha, ne voulant pas rompre ouvertement avec Montézume, & ne cherchant qu'à lui inspirer de la crainte. Les caciques conclurent un traité d'alliance avec les Espagnols, en se reconnoissant vassaux du roi d'Espagne. Leur exemple fut suivi des Totonaques, peuples belliqueux, qui habitoient les montagnes voisines ; ils s'offrirent même à suivre Cortez jusqu'à Mexico, s'il le jugeoit à propos.

Sur ces entrefaites, quelques soldats & matelots, partisans secrets de Velasquez, ou effrayés à la vue des périls attachés à une expédition où il s'agissoit de pénétrer avec une poignée d'hommes, jusques dans le cœur d'un vaste empire, avoient formé le projet de gagner Cuba, pour donner avis au gouverneur de ce qui se passoit, & le mettre par-là en état d'intercepter les trésors & les lettres que Cortez envoyoit en Espagne. Mais la conspiration fut découverte. Cortez conçut de vives inquiétudes, & se porta enfin à exécuter ce qu'il méditoit depuis long-tems. Il entrevoyoit encore dans son armée quelques restes cachés d'un mécontentement, qui, jusqu'alors étouffé par ses victoires, ou arrêté par son autorité, pouvoit se rallumer tout-à-coup. Il remarquoit que plusieurs de ses soldats, fa-

tigués du service, soupiroient après leurs établissemens de Cuba, & qu'au premier péril, il ne pourroit les retenir. Il sentoit en même-tems combien il étoit dangereux pour lui de poursuivre son entreprise avec des troupes, dont la fidélité lui étoit suspecte. Dans cette circonstance, son courage lui inspira une entreprise violente, qu'il eut la fermeté de suivre. Ce fut de détruire sa flotte, pour forcer tous ses gens à lui ètre fideles, & les mettre dans la nécessité de vaincre ou de mourir avec lui. Comme il n'osoit exécuter un dessein si hardi par sa seule autorité, il voulut convaincre ses soldats de la nécessité de cette mesure. Il persuada aux uns que les vaisseaux s'étoient entr'ouverts depuis le séjour qu'ils avoient fait dans le port, & par cette raison qu'ils étoient entiérement incapables de servir davantage. A d'autres, il fit valoir l'augmentation des forces qu'apporteroient à l'armée cent hommes de plus employés inutilement sur les vaisseaux. Ses exhortations produisirent tout l'effet qu'il en attendoit. Après avoir fait mettre à terre les voiles, les cordages, les fers, & tout ce qui pouvoit servir, Cortez fit briser ses vaisseaux. On ne peut voir sans étonnement cet effort de courage, auquel l'histoire n'offre rien de comparable. Rien alors ne retarda Cortez. Mais tous les avantages qu'il avoit trouvés dans les dispositions favorables de ses alliés furent sur le point de lui échapper en un moment, par un zele indiscret de religion. Il ordonna à ses soldats de renverser les autels, & d'abattre les idôles du principal temple de Zempoalla, & d'élever à la place un crucifix & une image de la Vierge. Heureusement que les Indiens indignés s'appaiserent facilement.

Cortez se mit en marche de Zempoalla, le 16 d'août 1519, avec cinq cens hommes, quinze chevaux & six pieces de canon de campagne. Le reste de ses troupes fut laissé en garnison à Villa-Rica, sous les ordres d'Escalante, officier de mérite & attaché à Cortez. Le cacique de Zempoalla fournit à l'armée des provisions & deux cens Indiens, appellés *Tamenès*, destinés (dans un pays où les animaux domestiques sont inconnus) à porter les fardeaux & à faire tous les travaux serviles. Le cacique l'assista encore d'un secours de quatre cens hommes de ses troupes.

La premiere opposition, que Cortez éprouva, fut sur les frontieres de Tlascala, province habitée par des peuples belliqueux, implacables ennemis des Mexicains & anciens alliés des Zempoallans. Ils abhorroient tellement la servitude, qu'ils avoient constamment repoussé toute domination étrangere, & défendu leur liberté contre toute la puissance de l'empire du Mexique. Ils vivoient sous l'autorité douce & limitée d'un conseil choisi par leurs différentes tribus. Instruit du caractere de cette nation, Cortez espéroit les engager à le bien recevoir. Pour les y disposer, il leur envoya quatre Zempoallans des plus distingués, pour demander au nom de Cortez & de leur cacique un passage sur les terres de Tlascala. Sans avoir égard à leur caractere, les Tlascala se saisirent des ambassadeurs & furent prêts à les sacrifier à leurs dieux. Le projet de Cortez d'aller voir Montézume dans sa capitale, leur faisoit croire qu'il recherchoit l'amitié de ce monarque, objet de leur haine & de leur crainte. En outre, le zele imprudent de Cortez en profanant les temples de Zempoalla les avoit indisposés contre lui. En conséquence

séquence ils se disposerent à marcher au-devant des Espagnols.

Cortez, voyant quelques jours écoulés sans avoir de nouvelles de ses députés, s'avança sur le pays des Tlascalans. Il trouva bientôt un corps de troupes destiné à l'arrêter dans sa marche. Les Indiens attaquerent les Espagnols avec impétuosité; pendant plusieurs jours Cortez essuya des attaques presque continuelles. Après trois combats & plusieurs escarmouches, il n'y avoit pas encore eu un Espagnol de tué; beaucoup furent blessés, mais toujours légérement. Les Tlascalans vaincus demandoient à grands cris la paix. Dans cette extrêmité ils eurent recours aux prêtres. Ces imposteurs, après des cérémonies magiques, répondirent que ces étrangers étoient enfans du soleil, produits par son activité sur la terre des régions orientales; que dans le jour, soutenus par l'influence des rayons paternels, ils étoient invincibles; mais que la nuit, privés de la chaleur vivifiante du soleil, leurs forces diminuoient & qu'ils se flétrissoient, comme l'herbe dans les prairies. Ils conclurent qu'il falloit les attaquer pendant la nuit, avant que le retour du soleil les rendît invincibles. En conséquence de la réponse des prêtres, les Tlascalans, flattés d'une victoire certaine, se disposerent à attaquer leurs ennemis pendant la nuit. Cortez, dont la vigilance n'étoit jamais en défaut, avoit des sentinelles avancées. Il fut averti que les Indiens s'avançoient dans le silence. A l'instant les Espagnols sortirent de leur camp, & firent un carnage horrible des Tlascalans; la joie que causoit la victoire à Cortez, augmenta, lorsqu'il apprit des prisonniers quel avoit été l'espoir des ennemis. La paix que les deux partis desiroient fut bientôt conclue.

Les Tlaſcalans ſe reconnurent vaſſaux de la couronne de Caſtille, & s'engagerent à ſecourir Cortez dans toutes ſes entrepriſes. Cortez entra dans Tlaſcala aux acclamations d'un peuple innombrable qui étoit accouru pour le voir avec ſon armée. Ses troupes, excédées de fatigues, y prirent quelque repos. Attentif à tout ce qui pouvoit cimenter ſon alliance avec les Tlaſcalans, Cortez gagna bientôt leur confiance. Ils lui offrirent de l'accompagner à Mexico avec toutes leurs forces, ſous les ordres de leurs capitaines les plus expérimentés. Mais tous ces avantages furent ſur le point d'être perdus, par un zele inconſidéré de religion. Cortez voulut forcer les Tlaſcalans d'abandonner leurs ſuperſtitions & d'embraſſer la doctrine chrétienne. Mais ils étoient peu diſpoſés à ce changement. Le général Eſpagnol mêla les menaces aux argumens, & réſolut d'exécuter par la force ce qu'il ne pouvoit faire réuſſir par la perſuaſion. Il vouloit détruire leurs autels & renverſer leurs idôles, comme à Zempoalla; mais l'aumônier lui repréſenta qu'il ſeroit dangereux de vouloir introduire le chriſtianiſme par la violence, chez un peuple guerrier & ſuperſtitieux. Il déclara que la religion ne devoit pas être prêchée le fer à la main; que les infideles ne devoient pas être convertis par la violence; que c'étoit par la douceur, la raiſon, & les bons exemples qu'on pouvoit engager les hommes à renoncer à leurs erreurs & à embraſſer la vérité. Au ſeizieme ſiecle, où le nom de tolérance étoit ignoré, on eſt étonné de voir un eccléſiaſtique Eſpagnol défendre la liberté religieuſe & déſapprouver la perſécution. Cortez laiſſa les Tlaſcalans dans le libre exercice de leur religion, en exigeant ſeulement qu'ils renonçaſſent à l'horrible coutume de ſacrifier des victimes humaines.

Le général Espagnol se disposa à marcher vers Mexico accompagné de six mille Tlascalans; il s'avança vers Cholula. Montézume avoit enfin consenti à admettre les Espagnols en sa présence, & avoit fait savoir à Cortez qu'il seroit bien reçu des Cholulans. Lorsque les Espagnols furent à la vue de Cholula, ils virent paroître les caciques & les sacrificateurs, accompagnés d'un grand nombre d'Indiens désarmés. Ils prierent Cortez de renvoyer les Tlascalans, leurs anciens ennemis, ou de les faire demeurer à quelque distance des murs de la ville. Le général Espagnol fut embarrassé; néanmoins, il fit camper les Tlascalans hors de la ville, jusqu'à ce qu'il eût découvert les intentions des Cholulans.

Cortez fut reçu dans Cholula avec toutes les démonstrations de la joie & de l'amitié; mais les Cholulans n'eurent pas long-tems l'adresse de cacher leurs desseins. Deux Tlascalans déguisés trouverent le moyen d'entrer dans la ville, & apprirent à Cortez qu'on faisoit sortir toutes les nuits beaucoup de femmes & d'enfans des principaux citoyens, & qu'on avoit sacrifié six enfans dans le principal temple, pratique ordinaire aux Cholulans, lorsqu'ils se disposoient à quelque expédition militaire. En outre l'interprete Marina sut d'une vieille Indienne d'une naissance distinguée, que la perte des Espagnols étoit concertée; que l'empereur avoit envoyé un corps de troupes, prêt à entrer dans la ville; qu'on avoit distribué des armes aux habitans; amassé des pierres & des traits au haut des maisons & des temples; tiré dans les rues plusieurs tranchées, au fond desquelles on avoit planté des pieux fort aigus, qu'on avoit couverts de terre, sur des appuis fort légers. Enfin, que Monté-

zume vouloit exterminer tous les Efpagnols; Cortez, voulant pouffer la conviction jufqu'au dernier degré, fit arrêter fecrétement trois des principaux facrificateurs, & les interrogea féparément. Ils lui avouerent jufqu'à la moindre circonftance de la confpiration, qui fe tramoit contre les Efpagnols. Il affembla fes officiers, & prit avec eux la réfolution de fignaler fa vengeance, par un exemple éclatant. Il donna ordre aux Tlafcalans de s'approcher des murs, & de fe tenir prêts à entrer dans la ville, & à fe joindre aux Efpagnols; à un fignal convenu, les troupes de Cortez fe mirent en mouvement. Les Efpagnols marcherent contre les habitans, qui étoient tous armés & qui s'étoient mêlés avec les foldats Mexicains, que Montézume avoit envoyés; les Tlafcalans les prirent en queue, & en firent un carnage horrible. Les Cholulans & les Mexicains lâcherent prife & fe retirerent dans les temples. Cortez y fit mettre le feu, & quantité de ces malheureux périrent dans les flammes. Les Tlafcalans profiterent de cette occafion pour fe venger des Cholulans, qui étoient leurs ennemis implacables. Cortez fit rendre la liberté aux prifonniers. Il déclara enfuite que fa juftice étoit fatisfaite & fa colere appaifée, & accorda un pardon général qu'il fit publier avec beaucoup d'appareil. Les citoyens, qui s'étoient enfuis, rentrerent dans la ville, & le calme le plus parfait fuccéda au tumulte le plus affreux.

De Cholula, Cortez s'avança vers la capitale du Mexique, éloignée de vingt lieues. Par-tout où les Efpagnoles paffoient, ils étoient reçus comme des libérateurs, qui venoient délivrer les peuples de l'oppreffion, & comme des êtres d'une nature fupérieure à l'efpece humaine. Ils

apprirent que Montézume étoit haï de tous ses sujets. Dans leur route, des messagers arrivoient successivement de la part de Montézume, leur permettant un jour d'avancer, & le jour suivant leur déclarant de se retirer. Cortez étoit déja aux portes de Mexico, & le monarque n'avoit pas encore décidé s'il recevroit les Espagnols, comme amis ou comme ennemis. Le général Espagnol persista toujours dans la résolution, qu'il avoit prise, de voir l'empereur du Mexique. Lorsqu'il fut près de Mexico, un corps, composé de la noblesse & des officiers de la ville, vint au-devant de lui, & le salua avec le plus grand respect à la maniere du pays. Les Espagnols furent étonnés de la beauté des édifices, qui étoient tous bâtis d'une maniere réguliere. Toutes les terrasses & les balcons étoient chargés d'une multitude incroyable d'habitans, curieux de voir des étrangers si redoutables. Montézume voulut aller lui-même au-devant des Espagnols; on apperçut bientôt la premiere troupe, qui composoit le cortege de l'empereur; c'étoit un corps de deux cens officiers, tous en habit uniforme, avec de grands panaches de même forme & de même couleur; ils marchoient deux-à-deux, les pieds nuds & les yeux baissés. Ils étoient suivis d'une autre troupe nombreuse, plus distinguée & plus richement vêtue, au milieu de laquelle Montézume étoit élevé sur les épaules de ses favoris, dans une espece de litiere enrichie d'or, & ornée d'une quantité de plumes de diverses couleurs. Quatre des principaux seigneurs soutenoient au-dessus de sa tête un pavillon magnifique. Trois des principaux officiers le précédoient, tenant à la main des baguettes d'or, qu'ils élevoient par intervalles pour avertir que l'empereur approchoit. A ce signal, les

Indiens ſe proſternoient & cachoient leur viſage, comme indignes de regarder un ſi grand monarque. Cortez deſcendit de cheval à quelque diſtance de Montézume, & s'avança vers lui d'un air reſpectueux. L'empereur deſcendit de ſa litiere. Les Indiens de ſa ſuite étendirent des tapis. Montézume s'avança d'un pas grave, tenant ſes mains appuyées ſur les bras de deux de ſes parens. Cortez lui fit une profonde révérence, à la maniere européenne; l'empereur la lui rendit à la mode de ſon pays, en baiſſant la main juſqu'à terre, & la portant enſuite à ſes levres. Cette civilité, que les Mexicains n'avoient jamais vu pratiquer à leurs empereurs, parut encore plus étonnante dans Montézume, ce monarque orgueilleux, qui ſaluoit à peine ſes dieux d'un ſigne de tête, & qui daignoit à peine croire que ſes ſujets fuſſent de la même eſpece que lui. Ces égards reſpectueux de Montézume pour les Eſpagnols, donnerent aux Mexicains la plus haute idée de ces étrangers. Il ne ſe paſſa rien de remarquable dans cette premiere entrevue. Montézume conduiſit Cortez & ſa troupe juſqu'au logement qui leur étoit deſtiné, & prit congé d'eux, d'une maniere honnête & affable.

L'édifice, qu'on avoit préparé pour les Eſpagnols, étoit environné d'une muraille avec des tours de diſtance en diſtance. Le premier ſoin de Cortez fut de pourvoir à ſa ſûreté, en plaçant des corps de gardes & de l'artillerie en face des différentes avenues, & en faiſant obſerver une diſcipline auſſi exacte, que s'il eût été à la vue d'une armée ennemie. Le ſoir du même jour, Montézume ſe rendit au quartier des Eſpagnols, avec la même pompe qu'à la premiere entrevue. Cortez alla au-devant, & le conduiſit à ſon appartement; ils eurent enſemble un long en-

tretien. Le général Eſpagnol chercha à ſe faire reſpecter & à jetter dans ce pays les fondemens du chriſtianiſme. Il réuſſit dans le premier objet; mais l'empereur, mécontent d'entendre mal parler de ſes idoles, eut peine à ſe contenir ſur le ſecond article. Il déclara qu'il croyoit tous les dieux bons, & que celui des Eſpagnols pouvoit être tel qu'il étoit dépeint ſans faire tort aux ſiens. Il ſe fit enſuite apporter de riches préſens, qu'il diſtribua aux officiers Eſpagnols, & prit enſuite congé de Cortez.

Le lendemain le général Eſpagnol & ſes principaux officiers furent admis à une audience publique dans le palais impérial. Ils furent introduits avec un ſilence, qui augmenta l'air de grandeur, qu'ils voyoient régner autour d'eux. Dans la conférence, que Cortez eut avec Montézume, il fut queſtion de religion; le général Eſpagnol fit l'éloge de la morale du chriſtianiſme, & ſe récria fortement contre les ſacrifices de ſang humain. L'empereur lui dit que ſes dieux étoient bons au Mexique, comme celui des chrétiens l'étoit dans les pays où on l'adoroit, & il montra une réſiſtance invincible à ce ſujet. Les Eſpagnols, pendant les trois jours ſuivans, parcoururent la ville, qu'ils ne purent voir ſans admiration. Cortez voyoit ſes eſpérances augmenter chaque jour, & ſe flattoit de former un établiſſement ſolide, qui fourniroit de grands avantages à ſa nation, & qui lui feroit beaucoup d'honneur; mais ſa joie fut troublée par une lettre du conſeil de Vera-Crux.

Cette lettre lui apprenoit qu'un des généraux de Montézume s'étoit mis à la tête d'une nombreuſe armée, pour punir quelques-unes des provinces, alliées des Eſpagnols; qu'Eſcalante avoit marché à leur ſecours; qu'après un com-

bat terrible, où les Espagnols étoient demeurés victorieux, Escalante avoit été blessé à mort; qu'il y avoit eu sept Espagnols de tués & un autre pris vivant par les ennemis; que la tête du malheureux prisonnier avoit été portée en triomphe dans différentes villes, & envoyée à Mexico. Cortez reconnut qu'il s'étoit engagé dans une situation où il étoit aussi dangereux pour lui de rester, qu'il lui étoit difficile d'en sortir. Il assembla les officiers & ceux des soldats, dont il connoissoit la prudence. Il leur communiqua la lettre qu'il avoit reçue, & déclara que la tête de l'Espagnol envoyée à Montézume prouvoit que l'empereur étoit instruit de la conduite de son général, & que son silence annonçoit qu'il falloit se défier de ses intentions. Il fut d'avis que, pour se tirer de l'embarras où l'avoit jetté une démarche hardie, il falloit en risquer une autre plus hardie encore. Il se détermina enfin à une action aussi étrange qu'audacieuse. Il imagina d'aller saisir l'empereur dans son palais, & de le conduire prisonnier au quartier des Espagnols. Les raisons, dont il se servit pour appuyer son dessein, entraînerent le suffrage de tout le monde, de maniere qu'on résolut de mettre sur le champ à exécution un projet aussi hardi. Cortez choisit l'heure à laquelle il rendoit ordinairement sa visite à l'empereur. Il se rendit ensuite au palais accompagné d'Alvarado, de San-Doval, de Velasquez, de Léon, de Lugo & d'Avila, avec une escorte de trente soldats choisis; il avoit fait garder par quelques brigades les principales rues, qui conduisoient au palais impérial. Montézume reçut sans défiance Cortez & sa suite. Le général Espagnol se plaignit à l'empereur de l'attentat, commis par un de ses géné-

raux contre les Espagnols; il lui reprocha hautement de l'avoir autorisé. Montézume fut interdit & changea de couleur; soit qu'il fût coupable, soit qu'il ressentît vivement l'indignité avec laquelle on le traitoit; il protesta de son innocence. Cortez lui répondit qu'il en étoit convaincu, mais que ses compagnons & les Mexicains ne cesseroient d'ajouter foi à ce bruit, si cette calomnie n'étoit effacée par un désaveu public; que dans cette vue, il lui proposoit de quitter son palais, & de se rendre, sans bruit & comme de son propre mouvement, au quartier des Espagnols, où il seroit servi avec tout le respect dû à un si grand monarque. L'indignation de Montézume fut telle, qu'il garda le silence. Mais, perdant enfin patience, il répondit brusquement qu'un empereur du Mexique n'étoit pas accoutumé à se rendre lui-même prisonnier, & que, quand il auroit la bassesse de le faire, ses sujets ne manqueroient pas de s'y opposer. On s'échauffa de part & d'autre. Velasquez de Léon, jeune homme brave, impatient d'une contestation, qui duroit depuis trois heures, dit avec emportement qu'il falloit s'en saisir ou le poignarder. L'empereur qui découvrit le péril où il étoit, voyoit bien que les Espagnols s'étoient trop avancés pour reculer; cédant à la volonté de Cortez, il lui déclara qu'il étoit prêt à le suivre. Il fit aussitôt préparer sa litiere, & nomma ceux de ses officiers, qui devoient l'accompagner. Il leur dit qu'il avoit résolu d'aller passer quelques jours au quartier des Espagnols. Montézume sortit de son palais, avec une suite assez nombreuse, environné de soldats Espagnols, qui le gardoient, sous prétexte de l'escorter. Le bruit se repandit, dans toute la ville, que les étrangers emme-

noient l'empereur. Le peuple, avec l'apparence de se soulever, s'abandonnoit à tous les transports de la douleur & de la rage. Les uns menaçoient les Espagnols, les autres fondoient en larmes. L'empereur, pour appaiser ce tumulte, prit un air gai, & déclara que c'étoit de son propre mouvement qu'il alloit passer quelques jours avec ses amis.

Montézume fut reçu dans le quartier des Espagnols, avec toutes les marques de respect. Cortez prit les précautions nécessaires pour le garder à vue, & pour lui laisser en même tems un air de liberté. L'empereur donnoit ses audiences, aux mêmes heures; ses principaux officiers avoient un accès libre auprès de sa personne; les affaires de l'état n'étoient pas négligées, & toutes les fonctions du gouvernement étoient exercées, comme s'il eût été dans son palais.

Cependant le général Mexicain, qui avoit envoyé à Mexico la tête d'un Espagnol, fut amené avec ses principaux officiers, dans la capitale, en conséquence des ordres qu'avoit donnés l'empereur. Ils dirent à Cortez qu'ils n'avoient rien fait que par l'ordre de leur souverain. Ils furent jugés & condamnés à être brûlés vifs. Les malheureuses victimes furent envoyées sur le champ au supplice.

Le général Espagnol, peu satisfait de cette vengeance, ne voulut pas laisser impuni celui, dont le général Mexicain avoit suivi les ordres dans son acte de cruauté. Il se rendit à l'appartement de Montézume, suivi de quelques officiers & d'un soldat qui portoit des fers. Prenant ensuite un ton sévere, il lui dit que son général & les autres coupables, qui étoient condamnés à mourir, l'avoient accusé d'être le

premier auteur de leur crime, en ſoutenant qu'ils ne l'avoient commis que par ſon ordre; & ſans perdre de tems, il commanda d'un air abſolu qu'on mît les fers à Montézume, & qu'on ne lui permît aucune communication avec ſes miniſtres. L'empereur conſterné n'eut la force ni de réſiſter ni de ſe plaindre. Ses courtiſans, qui étoient préſens, partagerent ſa douleur; muets d'horreur, ils verſoient des larmes & ſe jettoient à ſes pieds pour ſoutenir le poids de ſes chaînes.

Sur ces entrefaites on exécutoit le général Mexicain & ſes complices. Après leur exécution, Cortez ſe hâta de retourner à l'appartement de Montézume. Il lui fit ôter ſes fers. L'empeur, qui d'abord avoit montré une foibleſſe indigne d'un homme, ſe livra aux tranſports d'une joie immodérée. Cortez, toujours conduit par la politique, ordonna qu'on levât toutes les gardes, & qu'on laiſſât à Montézume la liberté de retourner dans ſon palais; il étoit perſuadé que l'empereur n'en feroit rien. Ce monarque continua de reſter dans le quartier des Eſpagnols, comme ſi ce ſéjour lui eût été agréable. Ses domeſtiques & ſes miniſtres venoient aux heures accoutumées. Il donnoit ſes ordres, comme s'il eût été dans ſon palais. Montézume n'oſoit quitter le quartier des Eſpagnols, de peur que ſes ſujets ne le regardaſſent avec mépris, après les traitemens ignominieux qu'il avoit éprouvés. Pour dérober à Cortez les motifs, qui le retenoient, il lui dit que, s'il retournoit dans ſon palais, la nobleſſe & ſon peuple le forceroient de prendre les armes contre les Eſpagnols; le général Eſpagnol fit ſemblant de le croire, & parut lui en ſavoir gré.

Cortez, en ſe rendant maître de la perſonne

de Montézume, acquit dans le Mexique une autorité beaucoup plus étendue, qu'il ne lui eût été possible de le faire avec le tems & à force ouverte. Il mit à profit tous les avantages, que lui donnoit le pouvoir, qu'il avoit obtenu de cette maniere. Il songea à donner un gouverneur à Vera-Crux à la place de celui que cette colonie avoit perdu ; il choisit pour cet effet San-Doval, dont il connoissoit la valeur & la prudence. Une autre précaution lui étoit nécessaire pour établir sa sûreté. Il falloit qu'il assurât sa retraite, dans le cas où les Mexicains prendroient les armes contre lui & romproient les ponts ou les chaussées. Son adresse le mit en état d'exécuter ce dessein. En parlant à son prisonnier de la marine européenne, il excita sa curiosité, & fit construire deux brigantins, sous prétexte de lui donner l'idée d'un vaisseau ; par-là Cortez eut une ressource assurée, s'il étoit obligé de se retirer.

Enfin le jour, que Montézume avoit choisi pour se rendre vassal du roi de Castille, étoit arrivé. Les grands de l'empire furent assemblés. L'empereur leur déclara qu'il vouloit être tributaire du monarque Espagnol, & lui faire hommage de sa couronne. Montézume parut vivement affecté du sacrifice, auquel il étoit forcé. Les sanglots & les larmes lui couperent souvent la parole. Sa douleur fit une telle impression sur les Mexicains, qu'ils furent frappés d'étonnement & d'indignation, au point de vouloir se porter à quelque violence. Cortez les rassura, en les prévenant que les intentions de son souverain n'étoient pas de priver Montézume de sa couronne, ni d'introduire une nouvelle forme de gouvernement dans l'empire. Les Mexicains donnerent malgré eux leur consentement à la

ſoumiſſion de leur monarque. Cet acte de foi & hommage, qui fait le principal titre de l'Eſpagne pour juſtifier la conquête du Mexique, fut accompagné de toutes les formalités néceſſaires, & Charles-Quint fut reconnu légitime empereur du Mexique. Montézume fit remettre à Cortez de riches préſens pour le roi d'Eſpagne. Ils conſiſtoient en ouvrages d'or artiſtement travaillés, en bijoux & en ornemens précieux. On y ajouta l'or, qui ſe trouvoit en maſſe dans la fonderie impériale. Les Mexicains apporterent, à l'exemple de leur empereur, des contributions au général Eſpagnol. Cortez fit fondre l'or & l'argent qu'il reçut; les lingots qu'il en tira montoient à ſix cens mille *peſos*, environ 2,500,000 livres; le *peſos* valant à-peu-près 4 livres & quelques ſols de notre monnoie. On mit à part un cinquieme pour le roi d'Eſpagne; un cinquieme fut réſervé pour Cortez. On prit encore ſur la maſſe les frais de l'armement. Le reſte fut partagé entre les officiers & les ſoldats, en y comprenant la garniſon qui étoit à Vera-Crux. Quelque précaution que l'on prît pour mettre de l'égalité dans les partages, il y eut des mécontens; les uns murmuroient hautement, les autres refuſoient avec dedain de recevoir la part, qui leur revenoit. Cortez appaiſa leurs plaintes aux dépens de ſes propres intérêts.

Montézume voyant que les Eſpagnols ne partoient point, comme ils le lui avoient promis, envoya chercher Cortez, & lui dit qu'un plus long retard deviendroit ſuſpect aux Mexicains. Le géneral Eſpagnol lui répondit qu'il ſongeoit à retourner dans ſon pays, mais qu'ayant perdu ſes vaiſſeaux, il lui falloit du tems pour en conſtruire de nouveaux. Les ordres furent donnés

pour raſſembler des ouvriers, & le départ des Eſpagnols fut publié. Cortez vouloit gagner du tems juſqu'au retour de Montejo & de Porto-Carrero, qu'il avoit envoyés en Eſpagne, & qu'il croyoit devoir revenir avec un puiſſant ſecours.

Sur ces entrefaites, on avertit Montézume qu'on avoit vu paroître ſur la côte dix-huit vaiſſeaux étrangers. Cortez crut que c'étoit le ſecours qu'il attendoit d'Eſpagne. Il fit part de cette nouvelle à ſes compagnons, qui la reçurent avec tranſport; mais leur joie ne fut pas de longue durée.

Sandoval, qui avoit ſuccédé à Eſcalante dans le commandement de Vera-Crux, fit ſavoir à Cortez l'arrivée de ces vaiſſeaux, qui, au lieu de lui apporter du ſecours, étoient envoyés contre lui par Velaſquez, gouverneur de Cuba. Celui-ci avoit conçu de violens ſoupçons contre Cortez, qui paroiſſoit ſecouer toute dépendance, en ne rendant aucun compte de ſes opérations. Porto-Carrero & Montejo, que le général Eſpagnol avoit envoyés en Eſpagne, pour y demander du ſecours, avoient touché à l'iſle de Cuba contre les ordres poſitifs qu'ils avoient reçus de leur général.

Velaſquez apprit d'eux que Cortez & ſes compagnons, après avoir rompu toute liaiſon avec lui, avoient établi une colonie indépendante dans la Nouvelle-Eſpagne, & qu'ils demandoient au roi une ratification de tout ce qu'ils avoient fait. Ils l'inſtruiſirent auſſi de la richeſſe du pays, & du deſſein, que Cortez avoit d'étendre ſa puiſſance dans ces nouvelles contrées. Ces motifs exciterent Velaſquez à tirer une prompte vengeance de ſon ennemi, & à enlever à Cortez ſes conquêtes & l'autorité, qu'il avoit uſurpée;

il avoit des raiſons plauſibles pour cette tentative. Il étoit en faveur auprès du roi de Caſtille, qui l'avoit autoriſé à pourſuivre la découverte de la Nouvelle-Eſpagne, & qui l'en avoit créé gouverneur ſa vie durant, avec des pouvoirs & des privileges étendus. Regardant Cortez comme rebelle aux ordres du roi, il réſolut de venger par la force des armes les droits de ſon ſouverain. Pour cet effet, il aſſembla huit cens hommes d'infanterie, quatre-vingts cavaliers, cent vingt arbalêtiers, & douze pieces d'artillerie. Il donna le commandement de ces corps à Pamphile de Narvaez, avec ordre de ſe ſaiſir de Cortez & de ſes principaux partiſans, & de pourſuivre enſuite en ſon nom la découverte & la conquête du pays.

Narvaez ayant le vent favorable, arriva en très-peu de tems à ſa deſtination; les vaiſſeaux jetterent l'ancre au port de Saint-Jean d'Ulloa, C'étoient ceux dont on avoit porté la nouvelle à Montézume, & que Cortez prenoit pour un ſecours qui lui arrivoit d'Eſpagne. Narvaez trouva dans cet endroit deux Eſpagnols, qui s'étoient écartés de Vera-Crux; ils lui apprirent ce qui ſe paſſoit dans la colonie & au Mexique; ſur leur récit, il eſpéra entrer facilement dans Vera-Crux; il ſe promettoit que le gouverneur ſe rendroit ſans réſiſtance. Il chargea de cette négociation un eccléſiaſtique, qu'il avoit avec lui, nommé Jean Ruiz de Guevara. Celui-ci s'acquitta de ſa commiſſion avec une telle inſolence, que Sandoval, fidele à Cortez, le fit arrêter avec ceux qui l'accompagnoient, & les envoya enchaînés à Mexico; en même tems il fit avertir Cortez de ce qui ſe paſſoit.

Le général Eſpagnol fut dans un grand embarras, lorſqu'il ſut que la flotte qui venoit

d'arriver ſur les côtes du Mexique, loin d'être un ſecours pour lui, étoit deſtinée à l'attaquer. Cortez traita, non comme ennemis, mais comme amis, les priſonniers, que Sandoval lui envoyoit. Il les fit remettre en liberté & les traita avec bonté.

(La ſuite dans le journal prochain)

OBSERVATIONS ſur les inconvéniens de la reſſemblance des noms dans une même famille; adreſſées aux rédacteurs du journal.

MESSIEURS,

TOUTE obſervation utile mérite place dans les papiers publics, & je vois avec plaiſir que vous inférez par préférence dans votre recueil périodique, les découvertes utiles à la ſociété. Si vous jugez celle que je vous communique, auſſi importante qu'elle me le paroît, je vous prie de la faire connoître dans votre journal prochain.

On convient aſſez généralement des difficultés ſans nombre qui ſurviennent dans les recherches généalogiques. L'uſage imprudent que nous avons de prendre toujours dans une même maiſon & dans une même famille, les mêmes prénoms, embrouille tellement les généalogies, qu'on parvient avec peine à ſe reconnoître au moyen des dates; & la difficulté augmente encore, ſi on rétrograde un peu loin dans les

anciens regîtres : on trouve beaucoup de confusion même dans ceux de fraîche date, parce que souvent en moins d'un an, on a donné les mêmes prénoms à deux enfans de mêmes parens, lorsque le premier vient à mourir d'abord après sa naissance; ou à deux enfans nés de deux freres dans la même année. La nécessité de remédier à cet abus devient de jour en jour plus urgente, à raison de la grande population de ces derniers tems, quoi qu'en disent certains calculateurs. Il en arriva de même chez les Romains : dans les premieres années de Rome, on se contentoit, dit *Varron*, d'un seul nom; *Romus*, *Rémus*, *Faustulus* n'eurent qu'un nom. Lorsqu'ils se furent alliés avec les Albaniens & les Sabins, dit-il, ils en prirent deux, & le nom qui d'abord étoit propre pour désigner chaque individu, servit à la suite de prénom seulement : les *Cajus*, *Marcus*, *Aulus* ne furent plus que des prénoms généraux, comme sont aujourd'hui ceux de *Pierre*, de *Jean*, de *François*, &c., avec cette différence cependant qu'on en tira plusieurs des marques caractéristiques de chaque individu, ou des circonstances particulieres de leur naissance : le prénom *Cnœus* vient d'une tache de naissance; *Hostus* étoit un prénom propre à celui qui étoit né chez l'étranger où on logeoit. Les *Ænobarbi* prirent leur nom de leur barbe rousse; les *Lucii*, les *Spurii*, les *Opiteres*, les *Vopisci*, &c. de diverses circonstances de leur naissance. Les familles devenant plus nombreuses, on dut se distinguer

plus particuliérement par le *prænomen*, le *nomen*, le *cognomen* & l'*agnomen*, qui servirent à désigner la race, la maison, la famille, & à caractériser chaque individu. On voit donc que nos généalogies doivent être bien plus confuses aujourd'hui, que celles des anciens Romains, parce qu'elles ne sont appuyées sur aucunes circonstances propres aux parens ou aux enfans, mais sur le seul caprice de les nommer *Pierre*, *François*, *Jean*, *Joseph*, &c. à l'instar de leur pere ou de leur grand-pere, ce qui doit nécessairement jeter une grande confusion dans les regîtres baptismaux. On semble avoir remarqué, il est vrai, l'équivoque qui regne dans les noms, & c'est sans doute pour cette raison qu'on a multiplié les prénoms, au point d'en faire une lytanie; mais outre que cette combinaison est ennuyeuse & peut-être ridicule, elle n'obvie pas assurément aux inconvéniens qui résultent de l'équivoque des noms. Celui par exemple, qui aura six ou sept prénoms, se contentera souvent, soit par ignorance, soit par nonchalance, de se signer ou de se nommer dans les actes publics, d'un, de deux, ou de trois tout au plus, de ces noms. Puis donc qu'il n'est pas encore adopté par l'usage de se distinguer par des noms nouveaux & ingénieusement imaginés comme autrefois, il seroit à souhaiter qu'on suivît au moins l'exemple d'un respectable citoyen de cette ville : il vient de donner un nom à son nouveau-né, qui, quoique peu composé, ne peut occasionner la moindre équivoque jus-

qu'à préſent, & qui cependant eſt noble & ſonore; il l'a nommé ATHANASE-PHOCAS-EMMANUEL; on défie de trouver quelqu'un du même nom dans toute l'Europe.

J'ai l'honneur d'être,

MESSIEURS,

Votre très-humble ſerviteur.
THÉOPHRASTE-EMPÉDOCLE-MISAEL
DES BRUYERES.

Herve, ce 20 février 1782.

ADDITION à un article des Mêlanges *du journal de mars*, page 248.

PARIS, 28 janvier 1782.

EN parcourant, Meſſieurs, les lettres de François *Philelphe*, je viens d'en lire une datée de Milan, le 15 des calendes de mars 1451, & adreſſée au duc Sforce. Dans cette lettre, Philelphe réfute le ſentiment de Léonard Arétin, ſur la langue des Romains; & il ſoutient que celle du peuple étoit préciſément la même que celle des gens inſtruits. A Rome, dit Philelphe, c'étoit une loi qu'aucun étranger ne pouvoit s'y ſervir d'interprete, mais devoit y parler latin. Or, cette loi eût été impraticable, dans l'opinion de Léonard Arétin. En outre, dire avec cet écrivain, que le

peuple, ſans comprendre les pieces de théâtre, alloit aux ſpectacles, plutôt pour voir que pour entendre, c'eſt avancer une abſurdité réfutée d'avance par l'obſervation de Cicéron, qui nous apprend que de ſon tems, un acteur à qui il échappoit des fautes contre la proſodie, étoit ſur le champ ſifflé & hué; ce qui ne feroit pas arrivé, ſi le peuple n'avoit pas eu l'intelligence de la langue parlée par les acteurs. Philelphe rapporte encore un paſſage des *Tuſculanes*, qui ſuppoſe évidemment que les ſpectateurs des tragédies romaines devoient entendre très-bien les vers de ces pieces. A ces raiſons, Philelphe en ajoute pluſieurs autres, que je ne déduis pas ici, parce que les lettres de cet écrivain ſe trouvant par-tout, ceux qui feroient curieux de ſuivre cette queſtion, pourront aiſément lire la lettre dont il s'agit, qui eſt la 6e. du IXe. livre.

J'ai l'honneur d'être, &c. *L'abbé M***.*

(*Journal de* Paris.)



LETTRE aux rédacteurs du journal sur le compte qu'ils ont rendu de deux mémoires publiés dans le IIIe. volume de l'académie de Bruxelles.

BRUXELLES, ce 2 mars 1782.

MESSIEURS,

J'AI vu dans votre journal du mois de janvier de cette année, page 147, l'annonce de deux de mes mémoires, insérés dans le 3e. vol. des mémoires de l'académie de Bruxelles; vous avez extrait ces annonces du Journal anglois, la Revue du mois ou journal littéraire de Londres, comme vous l'indiquez vous-même : voudriez vous bien, Messieurs, publier aussi dans votre journal, ce que je veux répondre à ces deux annonces; c'est une espece de justice que vous me devez, & que j'espere de vous, Messieurs; après avoir fait à l'auteur du journal anglois des remercimens mérités de l'honneur qu'il a fait à mes recherches sur la théorie du langage de les critiquer, & des choses flatteuses qu'il a bien voulu en dire, il me permettra quelques explications.

Cet auteur ne m'ayant pas contesté que le changement de lettres, leur interposition, & différentes prononciations soient des accidens, réellement existans dans le langage; mais seulement insinué que ces accidens produisoient des enfans supposés ou des monstres, je me bornerai à défendre mes recherches de ce blâme de supposition : le changement de lettres & leur

interposition différencient les noms, il est vrai ; mais ces différences, quelqu'extrêmes qu'elles soient, ne forment point d'enfans supposés : *ab* hébreu, *arbre* françois, *arbòr* latin, *albero* italien, *arbol* espagnol, *aubre* limousin, sont tous noms d'une même chose, & très-différenciés entre eux, par interposition & changement de lettres, enfin par augmentation de syllabes ; malgré cela on est forcé de les regarder entre eux comme étant d'une même famille.

J'ai été charmé d'apprendre que le journaliste Anglois avoit eu du plaisir à suivre pendant quelque-tems la génération de *hets ;* je lui rends des graces encore de la patience qu'il a bien voulu avoir en continuant l'examen de sa nombreuse postérité ; je lui devrois aussi des excuses du dégoût, qu'un plus long examen semble lui avoir fait essuyer ; mais comme sûrement ce plaisir, cette patience, & ce dégoût ne sont réellement que des effets de l'application, ou continuité des mêmes principes, je ne peux, ce me semble, me féliciter de sa satisfaction & m'affliger de son dégoût, sans tomber dans une espece de contradiction ; il vaut mieux que j'aie encore ici quelques explications avec lui : j'avois bien senti que m'arrêtant aux noms les plus faciles, & à ceux qui ne different encore que peu de ceux-ci, j'aurois pu réunir un plus grand nombre d'opinions en faveur de mon ouvrage ; mais comme je l'ai dit dans mon Mémoire, page 340, j'avois cru que ce feroit une duperie de ne présenter que des roses sans laisser voir les épines, d'autant plus que l'ouvrage, que je présentois au public, n'étant que des recherches, je devois donner les choses comme je les avois trouvées : suivant ces principes je m'écartois soigneusement de la maxime trop souvent suivie par des

littérateurs, *mundus vult decipi* : dans quel état feroient encore aujourd'hui l'hiftoire-naturelle & la phyfique, fi les auteurs qui en ont écrit, avoient paffé fous filence tous les faits qui paroiffoient contraires à leurs vues? Le parti qu'ils ont pris, je l'ai fuivi auffi en rapportant fidélement ces faits, ils ont tâché de les rapprocher des faits généraux, en les éclairciffant; de même j'ai éclairci les différentes lectures dont eft fufceptible le nom hébreu *hêts*, ce nom n'a que deux caracteres, *l'aïn* initial & le *tfade*; *l'aïn* hébraïque eft rendu en nos langues par plufieurs de nos lettres entre lefquelles eft d'abord le *k* ou le *c*; le *tfade* en nos langues encore eft rendu par *ft* ou *tf*; quant à la voyelle qui doit être interpofée, elle eft indifférente; il fuffit bien ici que les deux confonnes foient bien rendues, pour être certain que *cuts*, &c. loin d'être *hétérogene* à *hêts*, lui eft très-homogene, fi je puis me fervir de ce terme : quant aux autres noms, que le journalifte Anglois apporte pour exemple; j'avoue que comme il les préfente, dans fon extrait, ifolés & détachés des liaifons, qu'ils ont cependant avec *hêts*, ils paroiffent & doivent paroitre lui être tout à fait étrangers : il me feroit trop long de retracer ici ces liaifons; c'eft pourquoi je vais me fervir d'un autre exemple plus court, & qui démontrera la néceffité de ne point citer pour exemple les extrêmes, fans laiffer fubfifter les noms intermédiaires : foit donc *ur* hébreu, & *fire* anglois; quoique ces deux noms fignifient également le feu, ils n'en paroiffent pas moins être étrangers l'un à l'autre; mais fi nous ajoutons & interpofons d'autres noms de la même chofe, dans l'ordre convenable, je penfe que l'on reconnoîtra affez, par la gradation des chan-

gemens, que ces noms ont soufferts, qu'ils sont néanmoins d'une même famille : *ur* hébreu, *uros* grec, *vur* flamand, *pyr* grec, *vir* chez quelques flamands, enfin *sire* anglois. Observons un moment que le dernier nom grec peut bien être rendu dans nos caractere par *u*, ce qui le rapprocheroit plus près de l'hébreu : il n'est pas douteux que le partage de sentimens sur cette lettre *ypsilon* pour *y* ou *u*, a occasionné l'acception de *vur* & *vir*, *fire*; faisons encore remarquer en finissant que le *v*, le *p*, & l'*f* de *vur*, *pyr* & *fir*, sont trois lettres commuables entre elles.

Passons, Messieurs, à l'annonce de mon Mémoire sur la génération d'une espece de grillon, qu'on lit dans votre journal, pag. 147. Je ne puis penser que le journaliste Anglois ait cherché à me ridiculiser pour l'avoir composé, & l'académie pour en avoir autorisé l'impression dans ses mémoires; néanmoins l'analyse qu'il en donne semble y tendre tout droit : la voici; *la femelle de cet animal pose ses œufs sur une cosse de pois ou de feves, & cette circonstance forme l'analogie entre cette génération & celles des pois & autres végétaux :* avouez, Messieurs, que cette annonce doit faire connoître mon mémoire pour une bêtise achevée; quelle analogie peut former la ponte d'œufs sur la cosse de pois ou de feves, & la production de ces légumes mêmes & celle, dit-il, d'autres végétaux? Au lieu de cette analyse, voici ce que l'on lit dans mon mémoire, pag. 222 : *La femelle* (de cet animal) *pond une gousse, qui ressemble assez à la gousse des pois* (on en peut voir la figure dans la gravure qui est à la fin du mémoire.) Et pag. 223, on lit : *Ses œufs contiennent suivant leur grandeur plus ou moins de petits* : & plus haut on lit

lit encore : *la génération de cette espece de grillon est donc analogue dans tout cet arrangement à la génération des pois & autres végétaux, qui donnent leur graine dans des gousses.* Je suis, &c.

Messieurs,

Votre très-humble & très-obeissant serviteur, *le comte* DE FRAULA.

P. S. Un ami m'ayant procuré le texte anglois, que vous avez rendu en françois dans votre journal, j'ai vu avec surprise, que vous avez mal traduit le journal anglois, non-seulement pour la génération singuliere du grillon; mais aussi quelques passages de ce qu'il dit sur mes recherches. *This animal (we mean the female) lays her eggs in a codd ar husk like that of pulse ar pease*, qu'il faut sûrement traduire : La femelle dépose ses œufs dans une cosse ou coque semblable à celle des vesces ou des pois. Vous avez de même traduit, pag. 148, lig. 18 & 19. (*Ces recherches*) *ont été, comme on doit se l'imaginer, aussi pénibles que peu favorables à ces vues;* l'Anglois, au contraire, en parlant de ces recherches, dit, *have been, as it would seem laborious and not unsuccess full*, ce qui veut dire mot à mot : ont été, comme il paroît, laborieuses & non sans succès. Pag. 149. lig. derniere & ligne premiere de la pag. suivante, *on inventa des nouveaux noms pour les nouvelles demeures*; le texte Anglois dit avec moi : *new names were not invented for new dwelings* : pour des nouvelles demeures on n'inventa pas des noms nouveaux. Je veux croire, Messieurs, que c'est sans malice de votre part que ces differens passages anglois sont corrompus dans

votre journal, quoiqu'il ſoit bien remarquable qu'ils le ſoient tous à mon déſavantage.

NOTE DU RÉDACTEUR.

Nous devons des excuſes à M. le comte de Fraula, pour les fautes qui ſe ſont gliſſées dans la traduction de l'extrait du *Monthly Review*. En publiant la lettre du ſavant académicien, nous réparons, autant qu'il eſt en notre pouvoir, les contre-ſens du traducteur à qui l'on avoit confié une partie du travail pour quelques mois ſeulement. La mort inattendue de l'homme-de-lettres eſtimable, chargé depuis pluſieurs années des traductions angloiſes & italiennes, a cauſé quelque dérangement dans deux ou trois volumes du journal : mais nous pouvons aſſurer nos lecteurs que rien n'a été négligé enſuite pour rendre l'ouvrage digne des ſuffrages dont on a bien voulu l'honorer juſqu'à ce jour.



POÉSIES FUGITIVES.

LE BONHEUR CHAMPÊTRE.

DIALOGUE entre un Seigneur & un Payſan. (*)

LE PAYSAN *chante en bêchant la terre.*

VIVE la chanſonnette & nargue à la miſere!

LE SEIGNEUR.

Vous me ſemblez bien gai?

LE PAYSAN.

Tout comme à l'ordinaire.

LE SEIGNEUR.

Vous aimez votre état?

LE PAYSAN.

Ma foi! j'aurois grand tort
De vouloir juſqu'ici me plaindre de mon ſort.

LE SEIGNEUR.

Vous chantiez de grand cœur!

(*) Voyez le *Miſanthrope corrigé*, conte moral, par M. Marmontel.

LE PAYSAN.

Mon ame eſt ſi contente!

LE SEIGNEUR.

Quand on eſt marié, bon-homme, eſt-ce qu'on chante?

LE PAYSAN.

Depuis que je le ſuis, je chante, dieu merci!
Comment donc? à la ville il n'en eſt pas ainſi?

LE SEIGNEUR.

Avez-vous des enfans?

LE PAYSAN.

Grace au ciel, j'en ai douze:
Il faut les voir ſauter, bondir ſur la pelouze!

LE SEIGNEUR.

Douze enfans, dites-vous?

LE PAYSAN.

Ah, Monſieur! autrefois
Nous en avions bien quinze; il nous en eſt mort trois.
Dieu les donne & les ôte; il en eſt bien le maître:
Mais ce malheur pourra ſe réparer peut-être!

LE SEIGNEUR.

Et votre femme eſt jeune?

LE PAYSAN.

Elle a.... je n'en ſais rien;
On ne vieillit jamais, quand on ſe porte bien.

LE SEIGNEUR.

Et jolie?

LE PAYSAN.

Elle eſt bonne, elle eſt plus que jolie;
Ses enfans, à mes yeux, l'ont aſſez embellie:
Cette mere attentive à prévoir leurs beſoins,

Met, à les rendre heureux, ſon bonheur & ſes ſoins;
Oh ! c'eſt, je vous aſſure, une excellente femme!

LE SEIGNEUR.

Vous l'aimez ?

LE PAYSAN.

Si je l'aime ! ah, de toute mon ame.
Elle a tant d'amitié pour ſon pauvre Colas !
Si je l'aime ! eh, mon dieu, qui ne l'aimeroit pas?
Jamais elle ne gronde; elle eſt douce, elle eſt ſage,
Elle aime ſon mari, ſes enfans, ſon ménage....

LE SEIGNEUR.

Et viennent-ils à bien tous nos petits enfans?

LE PAYSAN.

C'eſt un charme! François n'a pas encor ſept ans;
Et le drôle a déja plus d'eſprit que ſon pere.
Je marche; il eſt toujours ou devant, ou derriere:
Il mene mes chevaux du matin juſqu'au ſoir.
Mes filles! c'eſt cela qui fait plaiſir à voir!
Chaque jour, à mon cœur, leur bonne intelligence,
Leurs tendres amitiés & leur reconnoiſſance,
D'un ſiecle de plaiſirs font goûter les douceurs!
Mon dernier tette encore; & ſi-tôt que ſes ſœurs
Font ſemblant de vouloir tetter auſſi ſa mere,
Croitiez-vous qu'il les bat? oh ! le petit compere
Sera, je vous promets, robuſte & vigoureux !

LE SEIGNEUR.

Enfin, dans votre état vous êtes donc heureux?

LE PAYSAN.

Heureux ! quand je reviens le ſoir du labourage,
Il faut voir le plaiſir de mon petit ménage,
Comme ils ſont tous joyeux, ma femme, mes enfans!
On me diroit parti depuis quatre à cinq ans;
Ils parlent tous enſemble & d'une voix ſi tendre,
Que mon cœur tout ému ne ſait auquel entendre.

Louis qui peut à peine atteindre à mon genou,
Monte fur une chaife, & fe pend à mon cou.
Mes filles ! quel accueil elles font à leur pere!
Et je vois mon Lucas fur le lit de fa mere,
Qui fe roule, & voulant auffi me careffer,
Me tend fes petits bras pour aller l'embraffer.
Moi, je les prends, je ris, je pleure, je les baife;
D'y penfer feulement, je ne me fens pas d'aife.
Ah! vous devez fentir quel plaifir pour mon cœur!
Vous êtes pere auffi?

LE SEIGNEUR.

Je n'ai pas ce bonheur.

LE PAYSAN.

En eft-il donc, Monfieur, un autre fur la terre?
Vous ignorez combien il eft doux d'être pere!

LE SEIGNEUR.

Et comment vivez-vous?

LE PAYSAN.

On ne meurt pas de faim;
Toujours bon appétit; on a de très-bon pain.

LE SEIGNEUR.

Du pain, & rien de plus?

LE PAYSAN.

Le matin, de coutume,
On dépêche un grand plat d'un excellent légume;
Doit-on de fon travail revenir un peu tard:
On vous prend fous fon pouce un bon morceau de lard.
Lorfqu'on eft tous enfemble, on a meilleure chere;
Tous les jours que dieu fait, le foir, la ménagere
Avec du beurre frais, de la crême ou du lait,
Fait une foupe aux choux, dont le roi mangerait.

LE SEIGNEUR.

Mais un grand appétit ronge un pauvre ménage;

Vous avez donc pour vivre un petit héritage?

LE PAYSAN.

Nous avons, pour tout bien, nos bras, & nous vivons;
Nous avons... sais-je moi, tout ce que nous avons?
Je ne calcule pas; tout au jour la journée;
Et puis, sans y penser, vient la fin de l'année.
Dieu bénit mes travaux, & mon champ tous les ans,
Nourrit mon pere, moi, ma femme & mes enfans;
Car j'ai mon pere encor.

LE SEIGNEUR.

Et le prix du fermage,
La semence, l'engrais, les frais du labourage?

LE PAYSAN.

N'ai-je donc pas mes œufs, mes poulains, mes toisons?
Les comptez-vous pour rien? Dans de bonnes saisons,
Mon fils m'apporte encor quelqu'argent de la halle;
La famille s'assemble, on mange, on se régale;
La femme en coupe un chou de plus dans le jardin,
Et le dimanche on boit son petit coup de vin.

LE SEIGNEUR.

Oui; mais si par malheur une année est mauvaise?

LE PAYSAN.

J'en conviens avec vous, on est moins à son aise.
Peut-on toujours avoir une riche moisson?
On vit tout doucement dans la morte saison
De ce qu'on a tâché d'épargner dans la bonne;
L'on ne mange pas tout; puis au fond de la tonne
On garde un coup de vin, pour la soif à venir:
L'aspect de mes vieux jours ne me fait point frémir,
J'ai mis tout mon espoir dans le dieu que j'adore.

LE SEIGNEUR.

Et ces cieux embrâsés, dont l'ardeur vous dévore,
Ne les craignez-vous pas?

LE PAYSAN.

Hélas! ſi vous ſaviez,
Quand des ſables ardens vous ont brûlé les pieds;
Quand le dos tout courbé ſur des roches brûlantes,
A chaque inſtant frappé de vapeurs ſuffoquantes,
On s'eſt vu tout le jour au ſoleil expoſé;
Que trempé de ſueurs, haletant, oppreſſé,
Pour cacher au midi ſa tête ſous l'ombrage,
En vain l'on a cherché quelque léger feuillage;
Qu'on n'a pu découvrir un ſeul petit ruiſſeau;
Ah! quel plaiſir alors, quand une goutte d'eau
Vient humecter la langue épaiſſe & deſſéchée!
Que l'on voit d'une eau vive une ſource cachée!
Oh! lorſqu'on a ſouffert ces cruelles chaleurs,
Quel plaiſir de goûter le doux parfum des fleurs,
De reſpirer le frais aux bords d'une fontaine!
Au murmure des eaux qui coulent dans la plaine,
On ferme ſa paupiere; on cherche à ſommeiller,
En paſſant ſous ſa tête un bras pour oreiller.
Et quand la nuit brillante, en déployant ſes voiles,
Nous offre un beau ciel bleu, tout parſemé d'étoiles;
Quand la lune ſe leve & roule dans les airs;
Que tout eſt pur, ſerein, calme dans l'univers;
Qu'une douce fraîcheur pénetre juſqu'à l'ame;
Après ſouper, on prend ſes enfans & ſa femme,
On va chanter ſous l'orme avec tout le hameau;
Et toute la jeuneſſe, au ſon du chalumeau,
Danſe ſur des tapis de mouſſe & de verdure.

LE SEIGNEUR.

Mais l'hiver, dans ces jours de neige & de froidure.

LE PAYSAN.

Ah, l'hiver! on balance, on croiſe ſes deux bras,
On s'en bat ſous l'aiſſelle; & l'on vient à grands pas
Se dégourdir les mains dans les mains de ſa femme.
On prend une bourrée, on l'allume, & la flamme

Qui pétille & qui jette une vive clarté,
Tout-à-coup dans les cœurs ranime la gaîté.
On entretient son feu de quelque bonne souche;
De tout son appétit on soupe & l'on se couche;
On va bien chaudement s'endormir là-dessus;
Et puis du mauvais tems on ne se souvient plus.
Allez, Monsieur, croyez qu'il est bien du beau monde,
Chez qui tous vos plaisirs, l'argent, l'or, tout abonde,
Qui ne vit pas, peut-être, aussi content que nous.

LE SEIGNEUR.

Les impôts, tous les ans, comment les payez-vous?

LE PAYSAN.

Gaîment. N'en faut-il pas pour les frais de la guerre?
Eh, qui me défendra dans ma pauvre chaumiere?
Voulez-vous qu'un barbare, en désolant mes champs,
Vienne un jour, à mes yeux, égorger mes enfans?
J'afferme un coin de terre & ce petit vignoble;
Il faut payer; chacun ne peut pas être noble.

LE SEIGNEUR.

Les nobles! & pourquoi sont-ils exempts d'impôts?
Vous consumez pour eux vos jours dans les travaux;
Et que font-ils pour vous? Au sein de la mollesse,
Ils goûtent les plaisirs d'une oisive richesse.
Ils dorment; vous veillez.

LE PAYSAN.

Et vous ne comptez pas
Le sang qu'ils ont pour nous versé dans les combats?
Souvent, tandis qu'ici l'on danse dans nos fêtes,
Au feu de cent canons ils exposent leurs têtes!
Le noble qui nous juge, ou qui nous défend tous,
N'a-t il pas à porter son fardeau comme nous?
Il fait notre besogne, & nous faisons la sienne;
Eh, Monsieur, comme on dit, chaque état a sa peine.

LE SEIGNEUR.

Bon pere! bon époux! citoyen vertueux!
O ciel! oui, tout est bien. Que cet homme est heureux!
Adieu, ville de bruit, de fumée & de boue,
Paris, où de l'honneur la bassesse se joue;
Ville affreuse, où d'un homme on n'estime le prix
Qu'au poids du vil métal qui couvre ses habits;
Où, sans honte, l'on voit de petits agréables,
Des gens dont on connoît les mœurs abominables,
De lâches intriguans, des fourbes effrontés
S'élever, en rampant, aux hautes dignités;
Où l'argent est le dieu, le seul dieu qu'on révere;
Où la religion n'est plus qu'une chimere;
Où de sales discours, qu'on traite de bons mots,
Font rougir la vertu, qu'on laisse pour les sots.
Quelle douce innocence en ce séjour champêtre!
Que j'y serois heureux! — Je le puis, je veux l'être.
Ah! trop long-tems séduit par de brillans appas,
J'ai cherché le bonheur, où le bonheur n'est pas.

Par M. DE BONNEVILLE.



VERS

SUR la mort de M. JACQUES-FRANÇOIS-MAXIME DE CHASTENET, marquis de Puyſégur, vicomte de Buzancy, premier quart-comte de Soiſſons, &c. lieutenant-général des armées du roi, grand-croix de l'ordre militaire de St. Louis, &c.

IL vient donc d'expirer, (*) ce mortel reſpectable,
Ce guerrier citoyen, ce héros vertueux ;
Rien ne l'a garanti de la faulx redoutable,
Qui le faiſant tomber, par ſon pouvoir affreux,
Hélas! du même coup, me pénetre & m'accable.

Au ſein de la douleur, patient, courageux,
Il paroiſſoit jouir d'un calme inaltérable;
Laborieux, inſtruit, actif, franc, équitable,
Pere tendre, ami ſûr, ſenſible, généreux,
Il eût voulu ſavoir tous les hommes heureux.

Ah ! ſi le ciel fut ſourd au vœu patriotique
De ſes dignes amis, aux pleurs de ſes enfans,
S'il l'enleve à l'état, aux arts, aux indigens,
A jamais il vivra dans l'eſtime publique.

(*) Il mourut, à Paris, le 28 février 1782, âgé de 65 ans & demi.

ENVOI

A M. le marquis DE PUYSÉGUR, *fils aîné, &c. colonel, au ſervice de l'artillerie.*

HÉRITIER des vertus de ton illuſtre pere,
De ſes talens, de ſon activité,
Jette les yeux ſur ce tribut ſincere;
Il devance la voix de la poſtérité.

Par M. FEUTRY, *de la ſociété philoſophique de Philadelphie.*

LES DEUX HIVERS;

IDYLLE.

O TRISTE & peſant hiver!
C'eſt ton haleine empêſtée
Qui fait des parfums de l'air
Une brume redoutée.
En froids & brillans cryſtaux
Tu transformes nos caſcades,
C'eſt toi qui dans leurs roſeaux
Enſevelis nos nayades
Et fais taire les oiſeaux;
Dégoûté de ſes pipeaux
Sous le regne des Hyades,
Le berger dans le repos
Ne paſſe que des jours fades
Qu'il compte au nombre des maux.
Plus de fleurs dans nos prairies,
Peu de douces rêveries;

L'alisier nud, desséché,
Est sous le givre penché,
Sa tête à peine s'éleve,
Et Borée en ses rameaux
Qu'avec fatigue il souleve
Du méandre de leur seve
A supprimé les canaux;
Mais du moins, de ta furie,
Le cours n'est pas éternel,
Et l'hiver de notre vie
Est mille fois plus cruel.
Peignez tous les maux ensemble,
C'est foiblement exprimer
Ceux que sur nous il rassemble:
Il ne permet plus d'aimer.

Par M. Bret.

COUPLET.

Air : *de Joconde.*

Je suis un Narcisse nouveau
Qui m'aime & qui m'admire;
Dans le vin & non pas dans l'eau,
Je m'observe & me mire.
Ravi de voir le coloris
Qu'il donne à mon visage,
De l'amour de moi-même épris
J'avale mon image.

Par M. Heçart.

A Mademoiselle de SAINT-LEG *.

JE n'ai point l'ardeur qui t'anime,
Je suis dans l'aride saison;
En vain on court après la rime,
Quand l'âge assoupit la raison.

Je traîne au bout de ma carriere
Un poids de soixante-dix ans ;
Je sens ma débile paupiere
Se fermer sous la main du tems.

Ce n'est plus pour moi que l'aurore,
Aux doigts de rose, au teint vermeil,
Chassant la nuit qu'elle colore,
Ouvre le palais du soleil.

Le front couronné d'une étoile,
Elle annonce le dieu du jour,
Et sur ma vue un double voile
Me fait douter de son retour.

Phébus, tu franchis ta barriere,
Ton éclat vient tout pénétrer :
Mais, par des torrens de lumiere,
Tu m'éblouis sans m'éclairer.

Chaque objet n'est toujours qu'une ombre,
Et la crainte marche avec moi ;
Mon refuge est un réduit sombre,
Où sans trouble, on jouit de soi.

Dans une profonde retraite,
Où mes sens retrouvent la paix,

De mon adorable Minette
J'eſſaie à chanter les attraits.

Mais quand je veux toucher ma lyre,
Ses fibres caſſent ſous mes doigts,
Et ma foible muſe en délire,
Ne veut plus répondre à ma voix.

Mémoire, eſprit, talent, génie,
N'ont de vigueur qu'avec le corps;
La jeuneſſe en fait l'harmonie,
Saturne en détruit les accords.

Dans les champs qu'il couvre de glace,
Cueille-t-on les fleurs du printems?
Des roſes fraîches du Parnaſſe,
Tu couronnes tes dix-huit ans.

Pourſuis, prends un élan ſublime;
Vole dans le ſein d'Apollon;
Laiſſe au bas de la double cime
Le vieux ſinge d'Anacréon.

Sans lui, parviens au rang ſuprême
Qui t'eſt marqué ſur l'Hélicon;
Minette, il ſuffit de toi-même
Pour immortaliſer ton nom.

D'Erato, tu ſaiſis la touche;
Son ame étincelle en tes yeux;
Et j'entends l'amour par ta bouche
Parler le langage de dieux.

A ton feu, ſon flambeau s'allume;
Ton cœur brûlant eſt ſon foyer;
La flamme coule de ta plume;
Elle dévore le papier,

Comme Sapho, tu sais écrire;
Mille auteurs vont te célébrer :
Et moi, malheureux, je soupire
De ne pouvoir que t'admirer.

Par M. FAVART.

---

*A Madame *, qui vouloit marier l'auteur.*

POUR savoir si mon cœur devoit aimer Lisette,
Si sous les loix d'Hymen il pouvoit s'engager,
J'ai consulté les dieux, mon miroir, ma cassette:
Ils m'ont tous répondu de ne pas y songer.

CLÉMENTINE ET LA ROSE,

IDYLLE.

JEUNE reine des fleurs, l'orgueil de la nature,
, ,quepour Psyché même auroit cueilli l'Amour,
Prends ta robe vermeille, enrichis ta parure,
Tu vas de Clémentine habiter le séjour.

Ton front se réjouit d'étaler auprès d'elle
L'éclat de la beauté qui te soumet tes sœurs;
Moi je triomphe aussi de te trouver si belle,
Pour te voir lui céder des tributs plus flatteurs.

Que le zéphir léger sur ta tige orgueilleuse
Te balance avec grace en son vol caressant,
De ton sein qui frémit sous sa bouche amoureuse,
Exhale en tes soupirs un parfum ravissant.

De ta tige flexible imitant la mollesse,

Voluptueuse & fiere, aisée avec grandeur,
Sa taille en ses contours va prendre ta souplesse,
Et son souffle embaumé nourrira ta fraîcheur.

Toujours belle, jamais d'une plus vive flamme
Tu ne vois s'animer tes tranquilles attraits;
Tout, jusques aux desirs captivés dans son ame,
Varie à chaque instant le charme de ses traits.

De cent bras épineux le ciel pour ta défense
Eut besoin de t'armer contre tes ravisseurs:
Son cœur simple & naïf, par sa seule innocence,
Echappe, sans détours, aux piéges séducteurs.

De ces tendres boutons que ton sein fit éclore,
Tu ne dois jamais voir la fleur s'épanouir;
De ses nombreux enfans un jour plus belle encore,
Elle verra ses traits dans leurs traits s'embellir.

Croissez, ô jeunes fleurs, & noblement rivales,
Formez-vous l'une à l'autre un plus brillant destin.
Clémentine avec toi ne craindra point d'égales,
Et tu n'en auras plus en régnant sur son sein.

Par M. BERQUIN,



LE SAGE DE LA PERSE,

APOLOGUE.

Un philosophe de la Perse,
Victime trop long-tems de l'envie & des sots,
Avec le genre humain voulut rompre commerce,
Et s'en fut chercher le repos
Au fond d'un bois affreux, séjour des animaux.
Quoi! lui dit un ami, vous fuyez vos semblables,
Qui ne sont après tout que fourbes & méchans,
Pour aller habiter les antres effroyables
Des lions affamés & des loups dévorans!
Notre sage en ces mots réfuta la harangue :
Pour me faire du mal ceux-ci n'ont que des dents;
» Et les hommes ont une langue!

Par M. LE BAILLY.

LE SCRUPULE NORMAND,

OU

LE PRIX DE LA FAMILLE.

Un vieil usurier nommé Blaise,
Rencontre, un jour, Mathieu Subtil,
Comme lui natif de Falaise :
Dieu vous gard', Mathieu, lui dit-il!
Au palais, j'ai certaine affaire
Qui dure depuis la S. Jean;
(Il s'agit d'un prêt usuraire)

Sans un témoin, la chose est claire,
Il faudra que j'aille au carcan :
Avec un témoin, au contraire,
J'espere, avant qu'il soit un an,
Y faire aller mon adversaire.
Or donc, ce témoin important,
Ce témoin qui m'est nécessaire....
--- Eh bien ? --- Vous m'entendez, compere ;
Je vous connois fort obligeant ;
Mais toute peine vaut salaire ;
Voilà dix beaux louis..... --- Comment ?
Pour dix louis, moi ! j'irois faire
Ce qu'on appelle un faux serment !
--- Pour dix louis, un jour pourtant
Feu votre pere.... --- Feu mon pere
N'en faisoit pas à moins de cent.

Par M. PONS, de Verdun,



ACADÉMIES.

SÉANCES

DE DIVERSES SOCIÉTÉS.

I.

ACADÉMIE royale des inſcriptions & belles-lettres de Paris.

L'ACADÉMIE, dans ſon aſſemblée du 15 janvier dernier, a élu académicien honoraire le Prince de Beauveau, à la place vacante par la mort du comte de Maurepas.

(*Mercure de* France.)

II.

ACADÉMIE françoiſe.

Le 21 du mois de février, il y a eu à l'académie françoiſe une ſéance publique pour la réception de M. le marquis de Condorcet, choiſi pour ſuccéder à la place de feu M. Saurin.

Le récipiendaire, dans un diſcours plein de

philoſophie, a conſidéré l'état des ſciences phyſiques & morales, leur réunion & leur tendance vers le bien général de l'humanité. Les avantages attachés à la culture de l'eſprit, ſans ceſſe occupés à perfectionner les moyens de découvrir la vérité, & à ſimplifier les méthodes qui peuvent nous conduire au vrai plus ſûrement & plus promptement. C'eſt, en effet, avec le même inſtrument, qu'agiſſent l'homme d'état & le géometre; leurs opérations ne different que dans l'objet ſur lequel ils travaillent. La légiſlation, la politique, ne ſont de véritables ſciences, qu'autant qu'elles ont pour baſe des principes inconteſtables, & qu'elles marchent avec ordre vers le but qu'elles ſe propoſent : les problêmes de cette ſcience ſont peut-être plus compliqués & plus difficiles à réſoudre que ceux de la géométrie tranſcendante. L'auteur a fait ſentir combien on doit eſpérer des progrès actuels de la morale, quoique cette ſcience ſoit beaucoup moins avancée que les autres ; appuyée comme elles, ſur l'obſervation des faits & ſur des principes inconteſtables, la morale commence à ſuivre la même méthode & à ſe faire une langue intelligible & fixe.

M. de Condorcet a repréſenté ſous des couleurs très-intéreſſantes, les qualités morales & littéraires de l'eſtimable académicien qu'il remplace.

Voici un trait de ce diſcours qui fait, pour ainſi dire, anecdote, & que nous ne paſſerons pas ſous ſilence. En faiſant l'éloge de M. Saurin,

M. de Condorcet eſt naturellement amené à parler de *Beverley.* On n'a pas été peu ſurpris d'entendre l'apologie du drame en général, (genre de littérature proſcrit juſqu'ici avec tant de ſévérité) au milieu de l'académie françoiſe, & dans la bouche du ſecrétaire-perpétuel de l'académie des ſciences.

M. le duc de Nivernois, qui avoit préſidé l'académie à l'époque de la réception de M. Saurin, en étoit le directeur, & en cette qualité a répondu au récipiendaire. Son diſcours, compoſé avec cette clarté, cette préciſion, cette ſimplicité aimable qui caractériſent toutes les productions de ce diſciple favori de Lafontaine, a été applaudi avec enthouſiaſme & à pluſieurs repriſes

M. l'abbé Delile a lu le 1er. chant de ſon *Poëme ſur les jardins.* Il a redoublé l'impatience qu'ont depuis long-tems les amateurs de la belle poéſie de voir cet ouvrage dans leur bibliotheque. On a ſur-tout remarqué deux morceaux que nous allons citer, mais ſans en garantir l'exactitude; des vers ſaiſis pendant une lecture rapide, ne ſe retracent pour l'ordinaire à la mémoire que d'une maniere défectueuſe.

Peinture du cheval.

. . . .
Là, du ſommet lointain des roches buiſſonneuſes,
Je vois pendre la chevre. Ici, de mille agneaux
L'écho porte les cris de côteaux en côteaux.
Dans ces prés abreuvés des eaux de la colline,
Couché ſur ſes genoux, le bœuf peſant rumine.

Tandis qu'impérieux, fier, inquiet, ardent,
Cet animal guerrier qu'enfanta le trident,
Déploie, en se jouant, dans un gras pâturage,
Sa vigueur indomptée & sa grace sauvage.
Que j'aime & sa souplesse & son air animé!
Soit que dans le courant du fleuve accoutumé
En frissonnant il plonge, & luttant contre l'onde,
Batte du pied le flot qui blanchit & qui gronde,
Soit qu'à travers les prés il s'échappe par bonds,
Soit que, livrant aux vents ses longs crins vagabonds,
Superbe, l'œil en feu, les narines fumantes,
Beau d'orgueil & d'amour, il vole à ses amantes!
Quand je ne le vois plus, mon œil le suit encor.

Peinture des jardins de Versailles & de Marli.

. . . .
Venez, suivez mon vol au pays des prestiges,
A ce pompeux Versailles, à ce riant Marli,
Que Louis, la nature & l'art ont embelli.
C'est-là que tout est grand, que l'art n'est point timide,
Là, tout est enchanté. C'est le palais d'Armide;
C'est le jardin d'Alcine, ou plutôt d'un héros
Noble dans sa retraite & grand dans son repos,
Qui cherche encore à vaincre, à dompter des obstacles,
Et ne marche jamais qu'entouré de miracles;
Voyez vous & les eaux, & la terre & les bois,
Subjugués à leur tour, obéir à ses lois;
A ces douze palais d'élégante structure,
Ces arbres marier leur verte architecture,
Ces bronzes respirer, ces fleuves suspendus,
En gros bouillons d'écume à grand bruit descendus,
Tomber, se prolonger dans des canaux superbes;
Là, s'épancher en nappe; ici, monter en gerbes:
Et dans l'air s'enflammant aux feux d'un soleil pur,
Pleuvoir en gouttes d'or, d'émeraude & d'azur?
Si j'égare mes pas dans ces bocages sombres,

Des Faunes, des Sylvains en ont peuplé les ombres,
Et Diane & Vénus enchantent ce beau lieu.
Tout bosquet est un temple, & tout marbre est un dieu;
Et Louis, respirant du fracas des conquêtes,
Semble avoir invité tout l'Olympe à ses fêtes.

M. d'Alembert a terminé la séance par l'éloge du marquis de Saint-Aulaire; sujet qui peut-être auroit paru un peu stérile si l'auteur n'y avoit pas joint, avec l'art qui lui est propre, une foule de traits ingénieux & d'anecdotes piquantes.

(*Journal de* Paris; *Mercure de* France.)

III.

Société royale de médecine de Paris.

La société a tenu le mardi 19 février, sa séance publique au Louvre. Au commencement de cette assemblée, le secrétaire a dit :

I. La société avoit proposé dans sa séance publique du 6 mars 1781, pour sujet d'un prix de la valeur de 600 liv., la question suivante : *Quels sont les moyens les plus sûrs de préserver les enfans en nourrice des accidens auxquels la dentition les expose, & d'y remédier, lorsqu'ils en sont atteints ?* Ce prix a été partagé entre MM. Baumes, docteur en médecine de l'université de Montpellier, résident à Lunel en Languedoc, & M. Marigues, chirurgien-major de l'infirmerie royale de Versailles, associé de l'académie royale de chirurgie, lieutenant de M. le premier chirurgien du roi.

La

La ſociété, ayant reçu ſur cette queſtion importante un grand nombre de mémoires bien faits, n'a pu s'empêcher de partager auſſi l'*acceſſit*, entre M. Sumeire, docteur en médecine à Marignane en Provence, correſpondant de la ſociété, & qui a déja été couronné par elle; M. Cuſſon fils, docteur en médecine de l'univerſité de Montpellier, de la ſociété des ſciences de la même ville, & médecin de la Charité, & M. Mathieu, chirurgien à Conze en Sarladois. Le mémoire de M. Sumeire contient des principes trop abrégés, mais cependant exacts, ſur la dentition; celui de M. Cuſſon fils eſt écrit ſagement & avec une grande méthode; M. Mathieu a inſéré dans le ſien quelques critiques inutiles.

II. La ſociété avoit propoſé dans ſa ſéance publique du 29 août 1780, pour ſujet d'un prix de la valeur de 300 liv., dû à un de ſes membres qui ne s'eſt point fait connoître, le programme ſuivant : *Quelles ſont les femmes qui doivent s'abſtenir de nourrir elles-mêmes leurs enfans ?*

Les avantages de l'alaitement maternel avoient été développés dans les meilleurs ouvrages de médecine, de phyſique & de morale; ils ſont ſi nombreux & ſi évidens, qu'aucune perſonne inſtruite ne peut les révoquer en doute; mais on n'avoit point déterminé les exceptions à cette regle générale; elles ont ſervi de réponſe à la queſtion que l'on vient d'énoncer. Ce prix a été remporté par M. Landais, médecin & correſpondant de la ſociété aux Eſſarts en Bas-Poitou. Aucun mémoire n'a mérité l'*acceſſit*. La ſociété a cru devoir faire une mention honorable de deux mémoires, ayant pour épigraphe, l'un ce vers de Virgile : *Infelix nati funus crudele vide-*

bis ; l'autre la phrase suivante : *L'amour du bien public qui conduit ma plume ne me répond pas du succès.*

Le mémoire envoyé avec cette épigraphe : *Si autem mater ob morbum, debilitatem aliamve causam infantem lactare non possit*, (Van Swieten) : est arrivé beaucoup trop tard & n'a point été admis au concours ; on y a remarqué des observations bien faites & qui donnent une idée avantageuse des connoissances de l'auteur.

III. La société avoit annoncé dans sa séance publique du 28 août 1781, que la description & le traitement des maladies épidémiques étant un des travaux les plus importans de la compagnie, elle croyoit devoir le joindre aux autres sujets pour lesquels elle proposoit des prix d'encouragement. Elle a reçu depuis cette époque un mémoire de M. Gastellier, associé régnicole à Montargis, qui contient une suite d'observations météorologiques & nosologiques, faites sans aucune interruption, depuis douze années. La constitution des saisons & les épidémies qui ont régné dans cet intervalle y sont décrites avec soin. La compagnie a cru devoir adjuger à l'auteur de ce mémoire, une médaille de la valeur d'un double jetton d'or, comme un témoignage public de sa satisfaction.

IV. La société a publié dans le second volume de ses mémoires, un état des inoculations pratiquées en Franche-Comté, dont le total est de 1771 pour les années 1776 & 1777 ; elle a reçu depuis les états pour les années suivantes, & celui de 1781, se monte à 1350. Des médecins & des chirurgiens résidens dans la province, y pratiquent l'inoculation dans les différens districts qui leur sont confiés. Les tableaux, dressés par chaque inoculateur, con-

tiennent le nom du bailliage, celui de la communauté, celui du pere de l'enfant inoculé, son âge, la marche, & la terminaison de la maladie. C'est, d'après les principes établis en Franche-Comté, lorsque la petite-vérole commence à régner épidémiquement dans un village, que l'on y a recours à l'inoculation : l'on est sûr par ce moyen de diminuer en même-tems & la somme des dangers & la durée de la contagion. Cette maniere de procéder est d'autant plus intéressante, qu'elle n'est presque susceptible d'aucune des objections que l'on a coutume de faire contre l'inoculation. La ville de Salins est une de celles où il y a le plus de personnes qui ont été inoculées. Il y régna en 1777 une petite-vérole épidémique, dont aucune de celles qui l'avoient été, ne fut atteinte. On trouvera ces tableaux & leurs résultats dans nos volumes. C'est à M. Girod, notre associé régnicole, & inspecteur pour les épidémies de la Franche-Comté, que l'on doit cet établissemeut utile. C'est lui qui l'a créé, & qui, depuis 1765, y donne ses soins sous les auspices & avec la protection de M. l'intendant de la province, dont le zele & la bienfaisance méritent les plus grands éloges. Ce médecin étant le premier qui ait fait adopter l'inoculation en France aux peuples des campagnes, la société a arrêté qu'elle instruiroit le public de ses succès, & qu'elle lui offriroit une médaille de la valeur d'un double jetton d'or.

V. Il ne suffit pas que les médecins qui ont un grand nombre de malades à traiter aient le desir de se rendre utiles, en conservant les résultats de leurs observations; comme elles sont très-nombreuses, & qu'ils ont d'autant moins de tems, qu'ils sont plus occupés, ils ont besoin d'un registre, dont la forme & les distributions

ſoient exactes, commodes & exigent peu de travail de leur part. Les tables noſologiques de M. Razoux, notre aſſocié régnicole à Niſmes, auxquelles l'académie royale des ſciences, a donné ſon approbation, rempliſſent ces vues. M. Razoux ayant continué de nous envoyer ſes obſervations cliniques rédigées de cette maniere, la compagnie a cru devoir à ſon zele & à ſes lumieres un prix d'encouragement. Elle lui a en conſéquence abjugé une médaille de la valeur d'un double jetton d'or.

VI. Le R. P. Cotte, notre aſſocié-régnicole à Montmorenci, à bien voulu depuis pluſieurs années ſe charger de rédiger les obſervations météorologiques envoyées par nos correſpondans; il a de plus préſenté à la ſociété une nouvelle ſuite des mémoires ſur la météorologie, dans leſquels il a expoſé tout ce qui a rapport aux phénomenes, aux variations de l'atmoſphere & aux inſtrumens que l'on doit employer dans ces obſervations. La compagnie ſatisfaite de ces divers travaux, le prie d'agréer une médaille de la valeur d'un double jetton d'or, comme une marque authentique de ſon eſtime & de ſa reconnoiſſance.

VII. La ſociété deſire toujours qu'on lui envoie pour concourir aux prix d'encouragemens, des mémoires, 1°. ſur la conſtitution médicale des ſaiſons & ſur les épidémies régnantes; 2°. ſur la topographie médicale des différentes villes ou cantons; 3°. ſur l'analyſe & les propriétés des eaux minérales; 4°. ſur les maladie des artiſans; 5°. ſur celles qui ſont le plus répandues parmi les beſtiaux.

VIII. Elle adjugera auſſi des prix d'encouragement aux auteurs des mémoires qui, ſans traiter de ces différens objets, lui paroîtront propres

à contribuer d'une maniere marquée aux progrès de la médecine.

M. Vicq-d'Azyr, secrétaire-perpétuel, a lu le programme d'un prix de la valeur de 400 l. proposé sur la question suivante : *Indiquer quelles sont les maladies qui regnent le plus souvent parmi les troupes pendant l'été, & en général dans les tems des grandes chaleurs ; quelle est la méthode la plus simple & la moins dispendieuse de les traiter, & quels sont les moyens d'en prévenir ou d'en diminuer les effets dans les pays très-chauds, comme dans les isles du vent & sous le vent ?*

Dans un programme, publié en 1780, la société avoit demandé des renseignemens sur les maladies auxquelles les troupes sont le plus exposées pendant l'automne ; le nombre des mémoires envoyés au concours a été si grand, & la compagnie en a été si satisfaite, que le prix & l'*accessit* ont été partagés.

Ce succès l'a engagée à proposer aujourd'hui une question qui peut être regardée comme une suite de la premiere. On doit la considérer sous deux rapports ; 1°. la nature & le traitement des maladies qui regnent dans les pays & dans les tems chauds en général feront l'objet des recherches des concurrens. La chaleur peut être combinée avec la sécheresse ou avec l'humidité, & les vapeurs sont elles-mêmes de différente nature ; 2°. des maladies meurtrieres enlevent annuellement un grand nombre d'hommes dans les colonies chaudes de l'Amérique. On desire sur-tout que les principes généraux établis sous

le premier rapport ſoient appliqués au ſecond; & qu'il en réſulte des conſeils utiles ſur la maniere de prévenir les dangers auxquels les troupes du roi ſont expoſées dans ces climats. La méthode *préſervative* a principalement, dans des cas de cette nature, un grand avantage ſur la *curative*, qui ne doit cependant pas être négligée. Mrs. les chirurgiens-majors des régimens ſont invités à concourir. Ce prix, dû à la bienfaiſance d'un militaire diſtingué, ſera diſtribué dans la ſéance publique du premier mardi de carême 1784. Les mémoires ſeront envoyés, *francs de port*, avec un billet cacheté contenant le nom de l'auteur & l'épigraphe du mémoire, à M. Vicq-d'Azyr, ſecrétaire-perpétuel de la ſociété royale de médecine, avant le premier décembre 1783.

M. Varnier a lu un précis de nouvelles expériences ſur l'irritabilité & la ſenſibilité du poumon.

M. Mauduyt a lu un mémoire ſur les propriétés de l'électricité, appliquée au traitement des maladies, dont le gonflement des glandes lymphatiques eſt un ſymptôme.

Le ſecrétaire-perpétuel a lu une notice ſur la vie & les ouvrages de Mrs. Bonafon & Bernard, aſſociés régnicoles, le premier à Perpignan, le ſecond à Douay, & Planchon, correſpondant de la ſociété à Tournay.

M. Jeanroi a lu un mémoire ſur une eſpece particuliere de gangrene; ſur les ſignes qui peuvent en faire ſoupçonner l'invaſion, & ſur les moyens de la prévenir.

M. Daubenton a lu un mémoire ſur la pierre à lancette, dont la nature n'avoit point encore été déterminée; ſur la claſſe à laquelle elle doit être rapportée, & ſur les moyens de s'en procurer en France.

M. Vicq-d'Azyr a lu l'éloge de M. Gaubius, aſſocié étranger de la ſociété, profeſſeur de médecine à Leyde, où il a ſuccédé à Boerhaave.

M. Cornette a lu un mémoire, fait conjointement avec M. de Laſſone le fils, ſur l'analyſe de l'ipécacuanha, & ſur les propriétés médicales des différentes ſubſtances qui le compoſent.

(*Journal de* Paris.)

I V.

*SÉANCE publique de l'académie d'*Arras.

Cette ſéance, tenue le 24 avril 1781, fut ouverte par M. Briois de Beaumez, premier-préſident en ſurvivance du conſeil d'Artois, directeur de l'académie, qui donna la ſeconde partie d'un eſſai ſur l'imitation, où il fit voir entr'autres choſes, avec quel art Virgile a imité certains morceaux d'Homere, & comment Fénélon & Voltaire ont marché ſur les traces de ces deux anciens poëtes.

M. Boucquel de la Comté, chevalier de l'ordre de St. Louis, ancien capitaine au régiment de Navarre, infanterie, nouvellement reçu à l'académie, prononça ſon diſcours de remercîment, dans lequel il amena l'éloge du patrio-

tiſme, & la peinture des maux que l'égoïſme cauſe à la ſociété.

M. de la Haye, ſubſtitut de l'avocat-général du conſeil d'Artois, autre nouvel académicien, fit auſſi ſon diſcours de réception, qui renfermoit une diſſertation ſur le goût.

M. de Beaumez, en qualité de directeur, répondit aux deux récipiendaires.

M. Buiſſart, conſeiller-aſſeſſeur de la maréchauſſée, lut un mémoire ſur les avantages qu'on pourroit retirer de la multiplicité des conducteurs électriques, ou para-tonnerres, s'ils étoient eſpacés convenablement dans les villes & à la campagne; il expoſa que ces machines ſerviroient non-ſeulement à empêcher la formation des orages & des autres météores deſtructeurs, mais encore à fixer d'une maniere invariable, & à peu de frais, les bornes champêtres; ce qui tariroit la ſource d'un grand nombre de procès qui s'élevent à ce ſujet; il ajouta que ces conducteurs, placés ſur les grandes routes, pourroient y tenir lieu de colonnes milliaires, & feroient d'ailleurs très-utiles à l'aſtronomie, ainſi qu'à la géographie, en donnant le moyen de vérifier les latitudes & les longitudes.

M. l'abbé Jacquemont, bénéficier de la cathédrale d'Arras, fit la lecture d'un diſcours ſur l'utilité des académies.

M. Harduin, ſecrétaire-perpétuel, lut enſuite un quatrieme mémoire ſur le langage arteſien.

M. Dubois de Foſſeux, ancien écuyer du roi, lut un éloge de Mgr. le Dauphin, pere

de S. M., qui avoit concouru pour le prix proposé de la part d'une société anonyme, & fut un des trois dont les juges choisis pour décerner le prix, firent en 1779 une mention honorable.

M. Harduin termina la séance par quelques épigrammes & contes en vers.

V.

SÉANCE publique de l'académie établie à Rouen sous le titre de l'Immaculée Conception. Du jeudi 20 décembre 1781.

Avant de rendre compte au public des différentes pieces de vers & de prose envoyées au concours, M. Hamel, secrétaire de l'académie, a développé, dans un discours préliminaire, les avantages d'une critique saine & raisonnée. Elle ne peut, a-t-il dit, qu'être infiniment utile au progrès des lettres, puisqu'elle tend à former le goût des auteurs, & qu'elle leur enseigne la route du beau, dont le bel-esprit ne s'éloigne que trop chaque jour. L'application de ces principes peut blesser quelques écrivains, dont le mérite n'est pas toujours à raison de la sensibilité. Mais il n'est pas moins vrai que ces mêmes principes sont incontestables, & l'académie s'est fait une loi de les adopter dans toutes ses décisions.

Ce discours a été suivi de l'éloge historique de M. le Gros, curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, membre de l'académie, & mort en 1781. Dans le récit simple & fidele d'une vie consacrée à la religion & aux lettres,

on a reconnu le portrait d'un pasteur vertueux; & le public a partagé les regrets dont l'académie honore sa mémoire.

Après l'éloge de M. le Gros, on a fait une mention honorable d'une oraison funebre de Madame Louise-Amélie de Brunswick. C'est un hommage présenté à la compagnie par M. Ancillon, pasteur de l'église françoise à Berlin, auteur de ce discours. L'orateur prussien remporta, il y a trois ans, le prix d'éloquence pour une dissertation savante, dans laquelle il établissoit la prééminence des livres sacrés sur les livres profanes. (*) Dans cette nouvelle production, on s'apperçoit, comme dans la premiere, que M. Ancillon parle une langue qui lui est étrangere. Mais on y reconnoît aussi de la chaleur, du sentiment, & une heureuse application du texte de l'écriture sainte.

L'académie toujours empressée d'accueillir des ouvrages, dont la religion est l'objet, a reçu avec plaisir de M. l'abbé Jeannet, des hymnes latines, qu'il a composées en l'honneur de S. Léonard, solitaire (**), & du B. Pierre Fourier (***), curé de Mattaincourt en Lorraine. Comme les

---

(*) Voyez le journal d'*avril* 1779, pag. 286.

(**) S. Léonard se convertit à la foi par le miracle de la croix qui brilla aux yeux de Clovis à la bataille de Tolbiac, en 496. S. Léonard se retira dans la forêt de Pave en Limousin, où plusieurs disciples se mirent sous sa conduite.

(***) Pierre Fourier, né à Mirecourt en Lorraine, 30 novembre 1565, mort à Graye en Franche-Comté, 9 décembre 1690, fut béatifié par Benoît XIII, 10 janvier 1730. Il institua les chanoinesses-régulieres de la congrégation de Notre-Dame, & réforma les chanoines-réguliers de notre Sauveur.

hymnes font imprimées avec la traduction, le public eft à portée d'en apprécier le mérite

Le programe de l'année précédente avoit annoncé que l'académie auroit cinq prix à distribuer dans cette féance. 1°. Celui que M. le duc de Harcourt, gouverneur de la province, & prince de l'académie, a propofé depuis plufieurs années, & dont il a choifi lui-même le fujet : *La réunion de la Normandie à la couronne de France, fous Philippe-Augufte, & la conftante fidélité de cette province à fes rois comme à fes ducs.* Cette grande révolution préfente une foule d'événemens fufceptibles d'images dignes de l'épopée. Elle fourniffoit donc une matiere plus que fuffifante pour compofer un bon poëme. Les hiftoriens pouvoient nous donner un morceau piquant dans le genre de Saluste. Le développement de cette partie de nos annales auroit offert dans le même tableau une fuite de faits importans, que nos écrivains, à ce qu'il femble, n'ont point encore réunis en corps d'hiftoire. (*) L'académie n'a rien reçu en ce genre, qui pût répondre à fes vues. Outre ces deux manieres de traiter ce point intéreffant de notre hiftoire, une troifieme étoit offerte à l'éloquence. Le fujet, tel qu'il eft énoncé, préfente le plan tout tracé d'un difcours académique : *La Normandie réunie à la couronne de France ; les Normands toujours fideles, foit qu'ils foient gouvernés par leurs ducs ; foit qu'ils obéiffent à leurs rois* : telle eft la marche indiquée dans le programme, & telle eft celle qu'a fuivi M. For-

(*) Il feroit à defirer qu'en prenant le fujet plus en grand, on nous donnât en entier l'hiftoire des révolutions de la province de Normandie.

mage, régent de troisieme au college royal de cette ville. Le prix lui a été décerné. Les bornes de la séance ont obligé l'académie de se resserrer dans la lecture de quelques morceaux choisis, & de donner un simple extrait de l'ouvrage couronné.

2°. Pour obtenir le prix d'éloquence, les orateurs avoient à développer cette vérité avouée de tous les François : *L'amour de la patrie s'accroît chez les peuples à proportion de la confiance qui leur est inspirée par ceux qui les gouvernent.* Aucun des concurrens n'a rempli l'attente de l'académie. Elle a cependant distingué un discours, avec cette épigraphe :

Voulez-vous dans un état maintenir l'harmonie,
Imprimez dans les cœurs l'amour de la patrie.

L'auteur annonce du talent; mais il a paru se livrer trop aux écarts de l'imagination. Avec de la pompe & de l'harmonie, son style n'a point cette correction, dont les bons écrivains offrent le modele. La premiere partie présente des détails assez heureux, pour inspirer le courage de changer la seconde, qui ne peut soutenir la comparaison.

3°. Le prix de poésie latine étoit destiné à une *ode*; mais comme les espérances de l'académie ont été trompées, elle a usé de ses droits & transporté la palme à une description en vers latins des différens tableaux exposés cette année au sallon du Louvre : *Scolæ gallicæ tabularum ad Luparum expositio.* Nous devons cet ouvrage à M. Carré, maître-ès-arts en l'université de Paris, déja connu très-avantageusement dans ce lycée. Ce fut lui qui, l'année derniere, dans un poëme intitulé : *Bussardi Deppensis Nautæ*

ergà naufragos pietas, célébra la gloire & le dévouement patriotique du *Brave-homme*. (*) L'académie a obſervé que l'ouvrage couronné n'eſt proprement qu'une galerie de tableaux détachés & ſans ſuite ; que ſi l'on conſulte les préceptes de l'art, qui exigent l'unité dans toute eſpece du poëme, celui-ci, comme piece à tiroir, ne peut former ce tout eſſentiel ; mais le nombre & le coloris des images, joint au mérite du travail & de la difficulté vaincue, ont déterminé les ſuffrages.

Voici comment l'auteur a tracé le portrait de Béliſaire reconnu par un ſoldat qui avoit ſervi ſous lui, au moment qu'une femme lui fait l'aumône. (Ce tableau eſt de M. David, & côté N°. 311 dans le catalogue.)

Nimirùm eliciat lacrymas Beliſarius ille
Certior imperii tutela, ſalusquè ſuorum.
Quàm laceris horet (viſu miſerabile) pannis,
Deformatquè genas macies aſperrima ! canus
Liquitur ex oculis tabo ſquallentibus humor :
Pertrahiturquè viâ, currum quâ victor agebat
Sublimis, grates inter fremitusquè ſequentûm.
Heu ! lateri puer aſſiſtens exorat euntes
Concedant obolum, & galeam protendit inanem,
Cujus ad aſpectum vertebant terga phalanges :
Attonitusquè ducem & fati ludibria miles
Expavet, ac tanti perluſtrat nominis umbram.

4°. La poéſie françoiſe offroit une double couronne : la premiere pour une ode ou des ſtances ; la ſeconde pour un poëme. Quoiqu'aucune des pieces lyriques n'ait été jugée di-

(*) Voyez le journal de *mai*, 1781, pag. 323.

gne du prix, le choix du ſujet & des vers heureux ont fait diſtinguer des *ſtances* ſur la naiſſance de Monſeigneur le Dauphin. Elles ont pour deviſe: *Jam nova progenies cælo demittitur alto.* Nous préſenterons au lecteur quelques ſtrophes lues dans la ſéance. Après avoir adreſſé à l'être ſuprême le tribut de ſa reconnoiſſance pour le don précieux accordé aux deſirs de la France, le poëte continue ainſi :

Mais ce n'eſt pas aſſez de l'avoir fait éclore
Cette fleur accordée à nos tendres ſouhaits,
Pour cet aimable enfant nous implorons encore
Tes ſoins & tes bienfaits.

Veille ſur ſon berceau; que ta bonté puiſſante
Conduiſe ſa jeuneſſe & conſerve ſes jours :
Défends au bras cruel de la mort dévorante
D'en arrêter le cours.

Donne-lui les vertus, les graces de ſa mere;
Qu'il ait, comme elle, un cœur compatiſſant :
Qu'il protege les loix; qu'il ſoit comme ſon pere
Senſible & bienfaiſant.

Les graces du ſtyle, une cadence ſoutenue caractériſent une *ode* ſur l'harmonie, à laquelle on a joint la ſentence ſuivante : *Nil intentatum noſtri liquere poetæ.* En reconnoiſſant que les vers ſont ſonores & aſſez bien frappés, on eſt contraint d'ajouter que le poëte les a puiſés dans le répertoire commun à tous les verſificateurs, & qu'il offre trop ſouvent des beautés d'emprunt.

5°. Deux poëmes ont dédommagé l'académie de la foibleſſe de la poéſie lyrique Le premier eſt une épitre ſur *l'étude*, ayant pour deviſe ce vers françois : *L'étude eſt le creuſet où*

mon ame s'épure. Quelques citations ſuffiront pour donner une idée des talens de l'auteur.

L'homme éprouve au berceau le beſoin de l'étude ;
Même avant qu'il ſe plie au joug de l'habitude,
Les jeux de la nature occupent ſes inſtans.
Lorſque le doux réveil ouvre ſes yeux tremblans,
Et d'un jour vif & pur anime ſa paupiere,
Ses regards empreſſés déja nomment ſa mere.
Pour calmer ſes douleurs il implore la voix,
Et le hochet badin réſonne entre ſes doigts.

Le dernier vers ſur-tout eſt joliment tourné ; mais il n'eſt pas aiſé de voir quel rapport ont les jeux innocens de l'enfance avec *l'étude*, que le poëte s'eſt propoſé de chanter. On peut en général reprocher à l'auteur de n'avoir pas rempli ſon plan, de s'écarter ſouvent de ſon ſujet, & d'y faire entrer de force des objets étrangers. On reconnoîtra ces mêmes défauts dans la tirade ſuivante :

Buffon embraſſe la nature,
Peint la brebis touchante, & du courſier fougueux
Précipite en nos champs les bonds impétueux ;
Ou meſurant des cieux la brûlante carriere,
S'élance avec Newton dans des flots de lumiere.
. . . .
Oui, l'étude ici bas nous obtient des autels,
Ennoblit l'exiſtence & nous rend immortels,
Preſſe le ſang captif en nos bouillantes veines,
Enchaîne le torrent des paſſions humaines ;
De nos triſtes lambris chaſſant l'affreux ennui,
Préſente à l'homme obſcur un légitime appui.
Chantre (*) mélodieux des héros & des graces,

(*) Le Taſſe.

L'étude adouciſſoit le poids de tes diſgraces.
L'étude eſt l'ornement & le conſeil des rois.
Créſus avec ſon or a perdu tous ſes droits.
Qu'importe à Staniſlas la chûte de ſon trône!
Qui commande aux beaux-arts n'eſt jamais ſans cou-
ronne.

Un poëme intitulé : l'*Hiver à mes livres*, a réuni les ſuffrages. Il a pour auteur M. Bérenger, profeſſeur d'éloquence au college royal d'Orléans, des académies de Marſeille & d'Arras. Le nom de ce poëte eſt inſcrit dans les archives du Parnaſſe. Le poëme de l'*Hiver* lu en entier dans la ſéance, a été favorablement accueilli. (*)

Pendant pluſieurs années, l'académie a joui de l'avantage d'avoir pour chef M. le duc de Harcourt, moins diſtingué par les titres & par la naiſſance que par ſes qualités perſonnelles, & par ſon amour pour les arts, qu'il honore & qu'il cultive avec ſuccès. A l'exemple d'un pere généralement chéri dans la province, le fils, en préſidant à ce lycée, y a porté les encouragemens d'une bienfaiſance éclairée. *La réunion de la Normandie à la couronne de France*, quel ſujet plus capable d'enflammer l'enthouſiaſme patriotique! Comme le prix propoſé pour traiter cet important ſujet a été enfin remporté, l'académie, ſuivant l'uſage, a proclamé un nouveau prince, & elle a eu la ſatisfaction de voir le public applaudir à ſon choix.

Un zele actif pour les intérêts de la religion & des lettres, l'eſtime générale accordée à un

---

(*) Voyez notre dernier journal, page 253 & ſuiv. où l'on trouve ce petit poëme en entier.

mérite reconnu, la réunion des talens & des principes, accord trop rare dans un siecle moins religieux qu'éclairé, tels sont les titres qui ont déterminé le vœu unanime de l'académie en faveur de M. l'abbé Terisse, chanoine & haut-doyen de l'église métropolitaine de Rouen, abbé commendataire de St. Victor en Caux, docteur de la maison & société de Sorbonne, vicaire-général de S. E. Mgr. le cardinal de la Rochefoucauld.

Dans la séance publique du mois de décembre 1782, l'académie doit distribuer cinq prix.

1°. M. l'abbé Terisse, prince actuel de l'académie, offre un prix extraordinaire, consistant en une médaille d'or. Il demande un discours académique, dans lequel les orateurs développent cette proposition que le patriotisme lui a suggéré : *Combien il est intéressant pour la gloire & le bonheur des François de conserver le caractere national !*

2°. Une assertion également intéressante & patriotique est proposée pour sujet du prix d'éloquence, remis au concours : *L'amour de la patrie s'accroît chez les peuples à proportion de la confiance qui leur est inspirée par ceux qui les gouvernent.*

3°. Le prix de poésie latine est destiné à une *Allégorie* ou poëme d'environ cent cinquante vers.

4°. Des *Stances* & une *Idylle* sont la matiere d'un double prix de poésie françoise.

On laisse aux poëtes la liberté de choisir les sujets qu'ils voudront traiter. On les engage à n'adopter que des matieres piquantes par l'inté-

rêt de la nouveauté, relatives aux arts & aux ſciences, choiſies parmi les événemens glorieux que la valeur de nos guerriers nous fournit chaque année. Toute compoſition ſatyrique, ou tirée de la mythologie, ſera rejettée du concours. Les ouvrages ſeront envoyés doubles & francs de port au R. P. prieur des carmes, tréſorier de l'académie. Les auteurs ſont priés d'écrire liſiblement & correctement chacune des deux copies, & de renfermer leur nom, avec une ſentence ou deviſe, dans un billet cacheté. Cette ſentence ſera répétée au bas de la piece & ſur l'adreſſe du billet.

V I.

Société d'émulation de Liege.

L'utilité de la ſociété d'émulation n'eſt plus un problême à réſoudre; les progrès qu'elle a faits depuis ſon établiſſement dépoſent en ſa faveur; & la vive ſenſation que produiſit la ſéance publique, tenue le 25 février de cette année, eſt le plus bel éloge qu'on puiſſe faire d'une inſtitution due au patriotiſme le plus éclairé.

Cette ſéance eut lieu à l'ordinaire, dans la grand'ſalle que la ſociété occupe les jours d'aſſemblées ſolemnelles. Elle fut honorée de la préſence de ſon alteſſe le prince-évêque, ſon auguſte protecteur; & un concours nombreux de citoyens de tous les ordres rempliſſoient la ſalle.

M. Regnier, ſecrétaire-perpétuel, en fit l'ou-

verture par un petit discours relatif aux circonstances : il annonça que parmi les différens mémoires qui ont concouru pour les prix proposés par la société, elle en avoit distingué deux qui, malheureusement, étoient arrivés trop tard. L'un portant pour devise : *Je ne cherche qu'à être utile*, donne la description d'une nouvelle pompe portative d'une grande ressource dans les incendies. L'autre ayant pour devise : *Ce ressort si puissant, l'ame de la nature*, &c. traite de l'électricité. La société apprit avec la plus grande satisfaction que M. Villette, habile physicien à Liege, est l'auteur de ces deux mémoires.

Les pompes portatives, connues sous le nom de *pompes hollandoises*, ont fourni à M. Villette l'idée de celle qui fait l'objet du premier mémoire. Ce physicien s'est donc appliqué à perfectionner la pompe hollandoise, non-seulement en changeant plusieurs de ses parties très défectueuses, mais encore en leur procurant un avantage qu'elles n'ont jamais eu. La nouvelle pompe est construite de maniere qu'elle fournit un jet d'eau uniforme & sans interruption, qui dure même quelque tems après que l'on a cessé de faire agir le piston. De tristes expériences ont démontré que, dans bien des occasions, les grandes pompes ne peuvent être placées aussi près de l'incendie qu'on le voudroit ; que souvent elles ne peuvent arriver & être mises en état de service que lorsque l'incendie a fait de violens progrès. La pompe proposée par M. Villette est d'un très-petit

volume. Un homme peut ſans peine la prendre ſous le bras, monter à l'extrêmité d'une échelle, ſuſpendre un ſceau aux échellons à l'aide d'un crochet, placer la pompe dans le ſceau, la faire agir, & envoyer l'eau au loin par-tout où elle eſt néceſſaire, en attendant des ſecours plus puiſſans. La ſociété a engagé M. Villette à donner au public la deſcription de cette pompe; & nous ſavons que ce citoyen fait des vœux auſſi ſinceres qu'ils ſont déſintéreſſés pour en voir l'uſage adopté généralement dans ſa patrie.

Le mémoire ſur l'électricité mérite toute l'attention des phyſiciens. M. Villette, par des expériences multipliées, s'eſt aſſuré que le papier eſt un des corps électriques qui a le plus d'énergie. Le verre même, que l'on a regardé comme la matiere qui a cette qualité au degré le plus éminent, n'en approche pas. » Frottez un carreau de vers pour le rendre électrique, (dit le ſavant phyſicien dans ſon » mémoire,) vous n'en verrez point jaillir des » traits de feu à trois ou quatre pouces de » diſtance, en y préſentant le doigt, & vous » en exciterez d'un carreau de papier, ſi vous » opérez ſelon ma méthode. « Cette méthode eſt expoſée dans pluſieurs expériences très-intéreſſantes, & d'une exécution facile. Notre habile phyſicien, pour obtenir des effets électriques plus vifs & plus ſoutenus, imagina de ſubſtituer à une machine à plateau, dont la glace avoit dix-ſept pouces de diametre, un carton mince de pareille grandeur. » J'ai garni,

» (dit-il,) les couffinets, bourrés légerement
» avec du crin, d'une peau velue. Le carton,
» fur les faces duquel j'avois collé du papier
» pour les rendre plus liffes, ayant été bien
» féché, j'ai mis la machine en jeu : mon
» étonnement a été extrême, quoique j'euffe
» lieu de m'y attendre, de la force des étin-
» celles que le conducteur fourniffoit; elles
» étoient plus énergiques qu'une glace de pa-
» reille grandeur n'en auroit produit. C'eft à
» l'aide d'une machine auffi fimple, qui coûte
» fi peu, qui n'a pas les inconvéniens du ver-
» re, que j'ai répété, avec un plein fuccès,
» toutes les expériences que je faifois ci-de-
» vant, foit avec des globes ou des plateaux.
» Depuis que j'ai vu les effets de mon plateau
» de carton, j'ai penfé à une nouvelle conf-
» truction de machine électrique dont j'ai lieu
» d'attendre des effets furprenans par quelques
» effais que j'ai faits. « Ce que nous venons d'extraire du mémoire de M. Villette ne peut que donner la plus haute idée de fes talens, & faire naître le defir de profiter des découvertes qu'ils a faites, & que la fociété fe propofe de publier dans le premier volume qu'elle donnera au public.

Après le difcours du fecrétaire-perpétuel, on fit lecture d'un *Plan d'études & d'occupations pour la fociété*, par M. l'abbé de Paix, tréfoncier de la cathédrale. Ce mémoire, préfenté par l'auteur, fous le titre modefte d'*Effai*, réunit l'élégance du ftyle, à la précifion & à la netteté des idées. L'étude de l'hiftoire natio-

nale ; l'examen de quelques loix trop dures, promulguées dans des tems de barbarie ; l'histoire-naturelle des productions du pays ; l'exploitation des mines ; l'agriculture dans tous ses détails ; le commerce ; les manufactures ; enfin les lettres, les beaux-arts ; tels sont les objets vers lesquels la société doit diriger ses travaux pour se rendre vraiment utile à la patrie. M. l'abbé de Paix termine son mémoire par l'éloge du souverain libéral & du protecteur éclairé dont la présence jettoit tant d'éclat sur cette société. Les applaudissemens les plus vifs durent persuader l'orateur qu'il n'avoit été que l'interprete de la nation, dans cet éloge plein de noblesse & de vérité.

M. l'abbé de Villenfagne, coadjuteur de la collégiale de Saint-Denis, lut un *Mémoire sur les artistes Liégeois*, qui suppose des recherches laborieuses, & une lecture immense. C'est une galerie d'hommes célebres, peintres, graveurs, sculpteurs, musiciens, offerts à l'émulation des artistes de nos jours. Les Van-Eyck, les Patenier, les Lombart, les Suavius, les de Bry, les Lampson, les de Glen, les Valdor, les Delmont, les Douffet, les Damery, les Varin, les Natalis, les Bertholet, les Delcour, les Lairesse, les Goffin, les Duvivier, les Demarteau, &c. &c. ont fourni à M. l'abbé de Villenfagne autant d'articles curieux, semés d'anecdotes, la plupart inconnues jusqu'à ce jour. On a aussi remarqué dans ce mémoire une critique saine & judicieuse, ce qui suppose dans l'auteur la connoissance des beaux-

arts, & une application peu commune. (*).

M. de Saive fit la lecture d'un *Mémoire sur l'état actuel de quelques manufactures à feu du pays de Liege*, dans lequel on reconnut le chymiste habile & le bon citoyen. Après avoir exposé d'excellentes observations sur l'état des manufactures & des fabriques nationales, il propose à la société de s'occuper des objets qui procureroient encore un degré de perfection de plus, aux productions des atteliers & des fabriques où l'on fait usage de charbon de terre; telles que les poteries, les verreries, les alunieres, les vitriolieres, &c. &c.

La lecture d'une *Idylle* de M. Reynier succéda immédiatement; le poëte y décrit, avec beaucoup de graces & de sensibilité, la mort d'un sage vieillard environné de ses enfans.

Un petit poëme de M. Henkart, avocat, ayant pour titre : *La liberté nationale*, partagea, avec les autres morceaux dont nous avons fait mention, les applaudissemens du public.

O toi, dans l'âge d'or, premier bien des humains,
Avant qu'un peu de sable, élevé par leurs mains,
Eût entouré de murs l'enceinte de leurs villes,
Qu'ils eussent, sous le joug, baissé des fronts serviles;
Liberté! liberté! nos foyers sont les tiens;
Je le salue au nom de mes concitoyens.

(*) Ce mémoire a été imprimé avec celui de M. l'abbé de Paix, aux dépens de la société d'émulation; on peut se les procurer chez J. J. Tutot, imprimeur de la société à Liege.

Tel eſt le début du poëte, qui parcourt enſuite différentes contrées de l'univers pour y chercher encore les traces de la liberté.

Vers l'aſtre du lion, le golphe Adriatique
Sur des iſles bâtie offre une ville antique,
Là, tous les ans, le chef d'un ſénat noble & fier
Avec ſolemnité vient épouſer la mer;
A ce peuple, long-tems fidelle à ſa promeſſe,
Amphitrite ſoumit les iſles de la Grece,
Et l'heureux Archipel, ſous ce nouveau vainqueur,
Fut prêt à recouvrer ſa premiere ſplendeur;
Qu'exiſte-t-il encore de ce peuple ſi brave?
Où les grands ſont puiſſans, tout le reſte eſt eſclave.
. . . .
Comme un *vain* météore, en un beau ſoir d'été,
Brille pour diſparoître; ainſi la liberté,
Planant du haut des airs ſur des cités ſans nombre,
Autour de leurs remparts laiſſe à peine ſon ombre.

M. Henkart rappelle à ſes concitoyens les généreux efforts de leurs ancêtres, pour ſe conſerver libres au milieu des grandes révolutions qui agitoient leurs voiſins.

Loin de l'ambition des conquérans altiers,
Mais défenſeurs ardens de nos propres foyers,
Pour obtenir la paix nous avons fait la guerre;
Libres, nous exiſtons au milieu de la terre;
La plus ſimple cabane eſt un ſéjour ſacré
Où chaque citoyen dort ou veille à ſon gré;
L'auguſte liberté, déeſſe hoſpitaliere,
Sur le ſeuil pacifique a poſé ſa barriere:
. . . .

Cet éloge de la liberté & du bonheur des Liégeois

Liégeois amenoit naturellement celui du prince

Qui regne en citoyen sur la patrie entiere.

Aussi M. Henkart a-t-il terminé son poëme par des vers pleins d'expression & de sentiment, où il rappelle les bienfaits de son altesse :

Liberté, par tes mains, offre lui notre encens;
Présente à ses genoux ses fils reconnoissans;
Je m'en souviens encore, ô moment plein de charmes!
Le bonheur de son peuple a fait couler ses larmes.
. . . .

Toute cette tirade a excité les plus grands applaudissemens; & il est bien flatteur pour le jeune poëte de les avoir mérités, dès les premiers pas qu'il a faits dans la carriere des muses. Nous lui conseillerons, néanmoins, d'être plus difficile sur les tableaux qui s'offrent quelquefois à son imagination. Il ne suffit pas qu'un vers soit harmonieux, qu'il présente une image hardie, pour mériter des éloges : il faut encore que la pensée soit juste, & que l'image soit vraie. Par exemple, le poëte dit à la Liberté,

Quand des bords désolés pleurent sur ton tombeau,
Mon rivage natal est encor ton berceau.

On sent, avec un peu de réflexion, que *faire pleurer des bords sur un tombeau*, n'offre pas une image vraie, sensible; & que le poëte abuse de la métaphore. Ailleurs il dit, en parlant d'un peuple altier :

(*Il*) crut mettre en un faisceau l'un & l'autre hémisphere,

Cette image manque encore de justesse : deux hémispheres réunis présenteront un globe à l'imagination, & jamais un faisceau. On dit bien un *faisceau d'armes*, un *faisceau de fleches*, & même un *faisceau d'herbes*, mais il seroit ridicule de dire un *faisceau d'hémispheres*. Nous ne pousserons pas plus loin des observations dictées par l'intérêt que nous prenons à M. Henkart ; avec la docilité que nous lui connoissons, il suffit de l'avertir de se tenir en garde contre une facilité dangereuse, qui l'éloigneroit des bons modeles, pour qu'il soit plus févere par la suite envers ses productions.

Aprés la lecture des différens morceaux qui devoient remplir cette séance, on proclama les noms des éleves de l'académie de peinture, sculpture, architecture, &c. qui ont remporté les prix accordés par son altesse.

Les commissaires de la société, adjoints aux professeurs de l'académie, adjugerent une médaille d'argent à M. Jaspar, pour prix d'un morceau de sa composition, tableau représentant Héliodore chassé du temple. Ils distinguerent deux dessins au crayon noir, rehaussé de blanc, d'après le *Gladiateur combattant*, par M. Ansiaux ; ces morceaux ont réuni tous les suffrages, & le second prix a été adjugé unanimement à leur auteur. Ce second prix ne devoit consister qu'en une médaille d'argent; mais son altesse voulant encourager les talens de M. Ansiaux, l'a gratifié d'une médaille d'or. Les prix d'architecture, consistant chacun en une médaille d'argent, ont été adjugés, l'un à

M. François Doyen, auteur d'un plan & élévation de la *façade d'un palais ;* l'autre à M. Jean Roſſius, auteur d'un plan & d'une coupe d'une *égliſe en croix grecque de l'ordre corynthien.* La généroſité de ſon alteſſe ne ſe borna point à ces prix : elle accorda en outre une médaille d'argent à M. Elias de Houtain, éleve de l'école des mathématiques; une médaille d'argent à M. Aubée fils, pour le prix du deſſin, qu'il avoit remporté avant ſon voyage de Rome ; enfin une médaille d'or à M. Laurent Fréſart, éleve émérite du grand college, qui remporta l'année derniere le premier prix de la claſſe de rhétorique. Après que chaque vainqueur eut reçu le prix des mains mêmes de ſon alteſſe, au milieu des acclamations publiques, & au bruit des tymbales & des trompettes de la ville, M. Ramoux, principal du grand college, prononça un diſcours de remercîment au prince bienfaiſant, protecteur de la ſociété.

La ſéance fut terminée par l'annonce des prix propoſés pour l'année 1783.

Son alteſſe deſtine une médaille d'or pour la meilleure piece d'éloquence françoiſe dont le ſujet ſera annoncé dans un des nos premiers journaux.

La ſociété propoſe : 1°. un prix de ſix louis pour le meilleur deſſin allégorique, relatif à l'établiſſement de la ſociété. 2°. Un prix de huit louis pour la meilleure piece hiſtorique ſur les écrivains Liégeois les plus célebres, avec une courte notice de leurs ouvrages.

Un membre d'un des tribunaux du pays,

propofe un prix de dix louis pour celui qui, au jugement des commiſſaires nommés par la ſociété, aura envoyé le mémoire le plus ſatisfaiſant ſur cette queſtion : » Quels ſont les » meilleurs moyens d'abréger & de ſimplifier » la maniere de procéder dans les tribunaux » du pays de Liege ?

Un Italien domicilié à Liege, & membre de la ſociété d'émulation, propoſe un prix de quatre louis, en faveur de celui, ſans exception de perſonne, qui, au jugement des commiſſaires nommés à cet effet, aura mieux ſatisfait, par un mémoire en langue françoiſe, à la queſtion ſuivante : » Quels ſont les moyens » les plus praticables, pour contribuer à obtenir » quelque diminution ſur le prix du pain » & de la bierre, en faveur des pauvres, dans » la principauté de Liege ?

Ces différens prix ſeront diſtribués à la ſéance publique de la ſociété, en janvier 1783. Tous les mémoires ſeront adreſſés à M. Regnier, ſecrétaire perpétuel, avant le premier janvier 1783. Ce terme eſt de rigueur.

La ſalle de la ſociété, ornée des productions en tout genre, expoſés par les artiſtes, a reſté ouverte pluſieurs jours de ſuite, à la grande ſatisfaction du public, qui s'y eſt porté en foule.

VII.

Société patriotique de Maeſtricht.

La ſociété promet pour prix, une médaille d'or, de la valeur de trois cens florins brabant de Liege, ou bien en eſpeces, à celui qui aura le mieux ſatisfait aux queſtions ſuivantes.

» *Quelles ſont les cauſes auxquelles on doit*
» *attribuer la chûte du commerce & des fabriques*
» *dans la ville de Maeſtricht?*

» *Quelles ſont les branches de commerce & les*
» *fabriques qu'on pourroit y entreprendre avec*
» *avantage?*

» *Quels ſont les moyens les plus propres à*
» *être employés pour les introduire & les faire proſ-*
» *pérer dans cette ville?*

Les réponſes ne devront pas ſimplement ſe borner aux principes de commerce en général, mais l'application doit en être faite à cette ville en particulier.

On deſire que, ce qui ſera propoſé relativement à quelques branches de commerce, ne conſiſte pas en ſimples ſpéculations, mais que l'avantage en ſoit réellement démontré & juſtifié par un calcul exact autant que poſſible.

Et quant aux moyens à employer pour l'avancement des différentes branches de commerce, ils ne devront pas être contraires à la conſtitution actuelle de la ville; mais tels, qu'on puiſſe les effectuer, ſans de nouvelles exemptions ou de nouveaux privileges.

Les réponſes, écrites en latin, en hollandois ou en françois, ſeront adreſſées, franc de port, avant le 15 du mois de mars 1783, à M. Ph. Fermin, échevin de la ville, & membre de ladite ſociété à Maeſtricht.

On prie les auteurs de ne point ſe nommer, mais de mettre ſimplement une deviſe, à laquelle ils joindront un billet cacheté, qui contiendra avec la deviſe leur nom & leur demeure.

Le mémoire couronné par la ſociété, ſera imprimé à ſes frais, & on y ajoutera le nom de l'auteur, s'il y conſent.



SPECTACLES.

LONDRES.

COVENT-GARDEN.

Le Comte de Narbonne, tragédie, représentée pour la premiere fois, le 17 novembre 1781, sur le théatre de Covent-Garden.

Les acteurs sont : Raymond, comte de Narbonne, Théodore, Fabien, un officier du comte, le pere Augustin, Hortense, Adélaïde, Blanche.

Cette piece est la production de M. Jephson, auteur des tragédies de *Bragance* & de *la Loi de Lombardie*. Elle est fondée sur le roman de M. Horace Walpole, appellé le *Château d'Otrante*. L'historique est changé, autant que le théatre l'exige. Au lieu d'être à Otrante, la scene est à Narbonne ; les noms de la plupart des personnages sont également changés, & particuliérement ceux du comte, de sa femme & de sa fille, ainsi que celui du moine. Ceux qui ont lu le roman, se rappelleront d'y avoir trouvé des miracles, des visions & des événemens surnaturels en abondance. L'auteur a

banni de ſa tragédie tous ces objets, dans l'idée de rendre l'enſemble de ſa piece plus probable, & par conſéquent plus intéreſſant.

La piece s'ouvre par Raymond, comte de Narbonne; il vient préciſément de recevoir un cartel, dans lequel ſes droits ſur Narbonne ſont diſputés; & tandis qu'affligé il fait part à ſon confident de la malédiction prophétique, prononcée contre ſa famille, confirmée d'un côté par la mort récente de ſon fils, & de l'autre, par l'impoſſibilité d'avoir des enfans de ſa femme, il ſe détermine à changer ſa deſtinée, en faiſant un divorce avec Hortenſe, & en épouſant Iſabelle, promiſe à ſon fils, qui vient de mourir. Il eſt détourné de ce deſſein par Auguſtin, dont le caractere eſt ſupérieurement repréſenté dans toute la piece. Théodore paroît, & ſon amour pour Adélaïde, naît d'une rencontre, dans laquelle il la ſauve des ſcélérats, qui vouloient l'enlever. La découverte de ſa naiſſance, de ſes droits ſur la province injuſtement uſurpés par le pere de Raymond, & ſa reſſemblance avec ſon aïeul aſſaſſiné, tous ces objets produiſent un effet théatral très-frappant; par un effet naturel & bien amené, il paroît dans l'armure véritable d'Alphonſe. Toutes ces choſes, jointes aux agitations du comte, dont la douleur excite la pitié, parce qu'il ſouffre pour les crimes de ſon pere, plutôt que pour les ſiens, le courage d'Hortenſe outragée, forment les principales circonſtances de l'action dramatique. Iſabelle, quoique toujours un objet de la piece, eſt dans l'aſyle d'un couvent; ſes

volontés ſont apportées par Auguſtin. L'auteur auroit pu mettre les choſes plus en action & moins en narration ; il ſavoit probablement qu'il réuſſiroit mieux dans un genre que dans l'autre. La cataſtrophe eſt très frappante, & les circonſtances, qui l'accompagnent; font reſſortir le caractere du comte. Il croit voir la main d'Iſabelle, jointe par Auguſtin à celle de Théodore ; cette vue fatale, qui renverſe à la fois tout l'eſpoir de ſon amour & de ſon ambition, l'enflamme de colere ; il tire ſon épée, quoique dans une place du ſanctuaire, & fond ſur Théodore, qui eſt défendu par l'armure d'Alphonſe. Auſſi-tôt il croit porter un coup vengeur à Iſabelle, mais il perce le ſein de ſa fille. A ce moment fatal, Hortenſe paroît, & Raymond, ſuccombant à ſa douleur, ſe perce & expire aux pieds de ſon épouſe. Hortenſe, effrayée de l'horrible ſpectacle de ſa fille & de ſon époux maſſacrés, tombe dans un déſeſpoir & un abbattement mortel. La famille de l'uſurpateur étant ainſi éteinte, on voit finir les malheurs monſtrueux, dont l'état avoit été accablé, & Théodore prend paiſiblement poſſeſſion de l'héritage de ſes peres.

Le Choix d'Arlequin, ou le Chef Indien, opéra-bouffon, repréſenté pour la premiere fois, le 26 décembre 1781, ſur le théatre de Covent-Garden.

Arlequin ouvre la piece. Il eſt nouvellement arrivé des Indes ; il eſt logé dans un magnifique hôtel. Il eſt dans le coſtume d'un Indien ;

regorgeant de richeſſes, il deſire goûter tous les plaiſirs. Dans cette réſolution, n'ayant point encore de plan réglé pour lui-même, la Vertu lui apparoît ; elle tâche de lui perſuader de ſe conduire d'après ſes préceptes & ſon exemple. Le Plaiſir venant immédiatement après, tourne en ridicule les avis de la Vertu, & met tout en uſage pour engager Arlequin à ſuivre ſon ſentier ſéducteur. Tandis qu'il demeure en ſuſpens, la Vertu fait voir d'un côté du théatre ſon temple, ſitué ſur une hauteur eſcarpée, & promet un bonheur immortel à Arlequin, s'il veut ſe donner la peine d'y monter. De l'autre côté du théatre, le Plaiſir montre à découvert ſa demeure agréable & enchantée. Arlequin eſt doublement tenté, mais, après un combat qu'il éprouve intérieurement, il cede aux demandes du Plaiſir. Malgré cela, la Vertu, jalouſe de le remettre dans le bon chemin, lui envoie un génie, pour le défendre & le protéger dans les périls qu'il doit rencontrer.

Arlequin, qui ſuit le Plaiſir, en reçoit un ſabre magique; ſa premiere aventure ſe paſſe à une table de jeu. Environné d'une troupe d'eſcrocs, il perd avec eux tout ſon argent à des jeux de haſard. L'ayant ainſi dépouillé, ils le renvoyent ; enſuite au moment qu'ils ne s'attendent à rien, il ſort du centre de la table, répare ſa perte en ramaſſant tout l'argent qu'il y trouve, & diſparoît.

Arlequin paroît enſuite au *Panthéon* (*). Là,

(*) Endroit à Londres où l'on donne des bals.

après une variété de tours & d'événemens, il accoste une *fille*, qui étoit dans une troupe de masques, & la suit à son logis, qui se trouve être un misérable taudis. La *fille* concerte avec un grenadier de voler & d'assassiner Arlequin. Celui-ci de son sabre magique coupe en deux le grenadier. La scene se change en *Bridewel* (*); la *fille* y reçoit le châtiment dû à sa scélératesse. Des couplets plaisans sont chantés en chœur par les prisonniers du *Bridewel*.

Après ces diverses aventures, Arlequin se repent d'avoir couru après le Plaisir. Abandonné au désespoir, il veut mettre fin à sa vie dissolue. La Vertu revient à lui, & satisfaite de son repentir, elle lui promet toute sorte de félicité, s'il veut suivre ses pas. Il va ensuite au *Museum* (**), où il rencontre une virtuose, fille d'un lieutenant de vaisseau, de laquelle il devient amoureux. Plusieurs galans font en sorte de la séduire par leurs discours; Arlequin les effraie tous, en rendant la vie à quelques-unes des bêtes du *Museum*, qui forment ensuite une danse risible. Arlequin, toujours avec Colombine, voit le lieutenant de vaisseau qu'on arrête, & qu'on enleve à sa femme & sa fille. Il les console premiérement dans leur affliction & suit le lieutenant dans sa prison. Il est saisi

(*) Maison de force, où l'on renferme les gens de mauvaise vie.

(**) Endroit où l'on voit des curiosités en tout genre en antiquités, en histoire-naturelle, &c.

d'horreur à la vue de la place; il fait des charités aux prisonniers, & apprenant que ceux-ci sont enfermés plutôt pour imprudence que pour crimes, il les change en matelots, & la scene présente une flotte magnifique. On voit Neptune dans son char tiré par des tritons, un lion gardant la couronne de l'Angletere, qui se repose sur un globe, & la Renommée avec le Génie de la Grande-Bretagne supportant le buste du roi d'Angleterre. Les nouveaux matelots témoignent leur desir de servir leur souverain & leur patrie; viennent ensuite des chansons & des danses.

On voit une chaumiere, qui est supposée la demeure de la famille de Colombine, à qui Arlequin rend le lieutenant remis en liberté. Toute la famille lui exprime sa reconnoissance. La Vertu fait sa derniere épreuve sur Arlequin, en prenant l'habit d'une pauvre femme; il lui donne l'aumône, & l'invite à entrer dans la chaumiere, où il lui fait prendre quelque nourriture. La Vertu quitte ses habits, & paroît dans son propre costume. Elle donne des louanges à Arlequin pour avoir suivi ses instuctions, & en récompense elle le transporte dans son pays, où il se marie à Colombine.

Voici la traduction de quelques couplets, qui feront plaisir à nos lecteurs, dans les circonstances présentes.

CHANSON.

Le pilote aux matelots.

I.

Courage, mes enfans, allons, puisque nous sommes encore libres;
Hâtons-nous de gagner l'empire de la liberté, qui est la mer;
Nous en chasserons les fiers usurpateurs,
Et nous leur dirons que ce royaume a toujours été le nôtre.
Nous devons quelque chose aux François, pour le tour qu'ils nous ont joué l'autre jour
Ils nous ont battus, nous leur payerons bien cette dette.
Nous rirons de leur rodomontade & mépriserons leurs menaces.
Nous ne cédons que pour vaincre, & nous ne tombons que pour nous relever.
Avec Parker & Rodney nous étrillerons les Monsieurs (*les François*)
Nous châtouillerons les Espagnols & donnerons des aîles aux Mynhers (*les Hollandois.*)

2.

Un Guillaume fut le défenseur de notre religion & de nos loix;
Un autre reparoît aujourd'hui, pour plaider notre fameuse cause.
Ce jeune héros est vraiment né Anglois.
Il défendra son roi & fera l'honneur de son pays,
Son courage affrontera les travaux & les périls,
Parce que Digby lui apprendra à vaincre ou à mourir.
Quoique nous ayons eu à souffrir des vagues, quoique le vent nous ait soufflé au visage,

Nous rions de l'infortune, des blessures, des naufrages & de la mort.
Oui, nous pouvons espérer, mes chers enfans, qu'en changeant nos voiles
Nous aurons enfin un vent favorable.

CHANSON.

Le lieutenant du vaisseau.

1.

Puisque vous avez dessein de faire voile pour l'isle du Plaisir,
Et d'être balancés toutes les nuits dans les doux *hammacks* (*lits des matelots*) de l'hymen;
Si vous voulez que votre voyage soit heureux,
Il faut que l'affection enfle vos voiles, & que l'amour habite votre cabine (*petite chambre de vaisseau.*)

2.

Que votre cœur, comme le grand-mât, soit toujours droit,
Et que l'union, dont vous vous glorifiez, soit bien serrée, comme nos cordages.
Ayez soin d'éviter les écueils de l'indifférence,
Et n'approchez jamais des sables-mouvans de la jalousie.

3.

Pour que les maris puissent espérer de mener une vie tranquille,
Il faut qu'ils se déterminent à laisser le gouvernail à leurs femmes;
Car, plus nous allons d'une maniere unie, mes enfans, mieux nous naviguons;
Et, en mer, la poupe est toujours dirigée par le gouvernail.

4.

Ecoutez donc votre pilote, mon enfant, (*à Arlequin*) & ſoyez ſage.
Si vous négligez mes préceptes & mépriſez mes maximes,
Une paire de bois de cerf ornera votre front,
Et je parie cent contre un que vous doublerez le cap-horn (*en Anglois, cap des cornes.*)

DRURY-LANE.

LE CARNAVAL de Veniſe, opéra-comique, repréſenté pour la premiere fois ſur le théatre royal de Drury-Lane, *le* 13 *décembre* 1781.

L'auteur de cet opéra eſt M. Tickel, déja connu par la piece intitulée : *l'Anticipation.*

Voici le ſujet de ce nouvel opéra. Emilie, orpheline, eſt laiſſée par ſon oncle, Sir Peter Pagoda, aux ſoins d'Iſabelle, coquette Vénitienne. Melvil, voyageur Anglois, devient amoureux d'Emilie, & Iſabelle conçoit de l'amour pour lui. Valencio, noble Vénitien, fait en apparence ſa cour à Iſabelle, mais en ſecret il aime Emilie. Sur le bruit que Sir Peter Pagoda eſt ſur le point d'être de retour, Melvil, perſuade à Marinette d'engager Emilie à lui donner rendez-vous ſous le maſque, à un bal, dans le deſſein de l'enlever. Marinette eſt arrêtée par Iſabelle, qui, en découvrant ſon deſſein, vient à bout d'avoir les habits qui doivent ſervir aux projets de Melvil. Valencio, à qui Melvil a confié ſans ſoupçon le plan qu'il médite, n'a pas grande peine d'ob-

tenir de Marinette qu'elle souffre qu'il donne rendez-vous à la supposée Emilie. Au retour de Sir Peter Pagoda, les amans masqués se présentent après leur mariage; Sir Peter Pagoda donne son consentement de son côté; les autres personnages en font autant.

L'historique de cette piece est naturel & intéressant; les incidens en sont nombreux & bien imaginés; elle a été bien accueillie des spectateurs.

(*Universal Magazine.*)



HISTOIRE-NATURELLE.

PHYSIQUE.

CHYMIE. BOTANIQUE.

I.

PHÉNOMENE que présente une montagne aux environs de Malesherbes.

VOICI un évènement fort extraordinaire & fait pour exercer les physiciens : il y a à deux portées de fusil de Malesherbes, une montagne de grès de laquelle on tire beaucoup de sable ; depuis huit jours, on y entend de minute en minute, un bruit épouvantable & semblable à celui de coups de canon. Quand on est sur la montagne on ressent une commotion considérable, & le bruit augmente d'intensité de jour en jour.

(*Journal de* Paris *du 10 mars.*)

II.

Lettre aux auteurs du Journal de Paris, *ſur le même ſujet.*

De Malesherbes, le 17 mars 1782.

Messieurs,

J'ai été, ce matin, témoin oculaire des phénomenes que préſente une montagne de ſable dans les environs de Malesherbes, & j'ai entendu un bruit ſous mes pieds ſemblable à celui d'un coup de canon éloigné : la montagne a éprouvé, dans le même inſtant, une commotion, & j'ai été tant ſoit peu ſoulevé. Le lieu qui renferme la cauſe de ces phénomenes n'eſt point profond ; car un ſon éloigné reſte quelque tems à parvenir à l'oreille ; or j'ai éprouvé dans le même moment & la pulſation ſouterraine, & le ſentiment du ſon qu'elle produit.

Ce phénomene, Meſſieurs, eſt iſolé dans l'ordre des phénomenes ſouterrains, & il eſt fort ſingulier ; mais il n'eſt accompagné d'aucun ſymptome *effrayant.*

Dans les campagnes voiſines que je parcours pour étudier le ſyſtême de la nature des environs, le peuple a recours à des ſuperſtitions pour expliquer ce phénomene. Vous ne ſauriez imaginer quels contes extravagans il débite.

Le peuple m'a paru plus éclairé à Malesherbes & à Fontainebleau ; il eſt même curieux

des singularités de la nature, & son imagination est plus tranquille; il appelle tout simplement cette montagne, *la montagne qui cogne.*

J'ai l'honneur d'être, &c.

L'abbé G. SOULAVIE.

III.

PRÉCIS des observations météorologiques faites à Bruxelles pendant l'année 1781; par M. le baron DE POÉDERLÉ.

Comme l'année 1781 est du nombre de celles qui intéressent & qui peuvent fixer l'attention des physiciens, je me suis fait un plaisir d'en donner un précis, d'autant plus qu'elle sera aussi époque : (ainsi que je l'ai dit, dans le tems, de l'année 1779 :) dans les annales de la météorologie par sa grande sécheresse, par ses chaleurs, excessives, par sa rare & étonnante abondance en fruits, sur-tout à noyau, par ses moisson & vendange, singuliérement hâtives, & par la dyssenterie, presque générale qui en est résultée.

MOIS DE JANVIER.

La température de ce mois a été humide & froide : les vents les plus dominans ont été l'est & le sud-ouest, la liqueur du thermometre est descendue 14 fois au-dessous du terme de la congélation.

Le 28, le plus grand degré de chaleur de 8 degrés de dilatation, & le 13, le plus grand dégré de froid de 7 degrés 3 quarts de condensation : la différence a donc été de 15 degrés

3 quarts, la chaleur moyenne de 2 degrés 9 dixiemes, & le froid moyen de 3 degrés 2 dixiemes.

Les 9 & 10, la plus grande hauteur du barometre de 28 pouces 6 lignes 1 quart, & le 25, la plus petite de 27 pouces 2 lignes 3 quarts : la différence, entre ces deux termes, a été de 1 pouce 3 lignes & demie.

Il y a eu 11 jours où il eſt tomblé de la pluie, & 6 de la neige.

Il a gelé les 3, 5, 6 & 7, enſuite du 9 au 17, le thermometre à l'eſprit-de-vin eſt deſcendu, pendant ces jours de gelée de 4 à 7 degrés 3 quarts de condenſation, le vent a été violent & piquant, le ciel en très-grande partie ſerein; il a encore gelé les 20, 22 & 23.

Il y a eu 11 fois du brouillard plus ou moins durable ou répandu, & 18 jours variables en neige, pluie ou grand vent.

Le 30, à 10 heures du ſoir grande aurore-boréale.

Mois de Février.

La température de ce mois a été très-humide & aſſez froide : les vents les plus dominants ont été le ſud-oueſt & l'oueſt, la liqueur du thermometre n'eſt deſcendue que 5 fois au-deſſous du terme de la congélation.

Le 13, le plus grand degré de chaleur de 9 dégrés 1 quart de dilatation, & le 3, le plus grand degré de froid de 2 degrés de condenſation : la différence a donc été de 11 degrés 1 quart, la chaleur moyenne de 4 degrés 9 dixiemes, & le froid moyen de 9 dixiemes.

Le 3, la plus grande hauteur du barometre de 28 pouces 4 lignes 3 quarts, & le 27, la plus petite de 26 pouces 11 lignes : la différen-

ce, entre ces deux termes, a été de 1 pouce 5 lignes 3 quarts.

Du 8 au 9 dans la nuit, vent impétueux, grande pluie après & ciel ferein plus tard.

Le 11, vers les 6 heures du foir, le vent eft devenu impétueux par coups, & a duré ainfi toute la nuit, & le ciel eft refté ferein; le 12, même vent dès les 7 heures du foir, mais dans la nuit l'ouragan a été impétueux, fur-tout vers les 5 heures du matin avec des ondées de très-groffe pluie. Le 14, dès les 2 heures après midi, le vent eft encore devenu impétueux par coups de la partie de l'oueft.

Il y a eu 18 jours variables en pluie, neige ou vent, & 19 où il eft tombé de la pluie & 3 de la neige.

Il y a eu 4 fois du brouillard peu confidérable.

Le 15, aurore-boréale dans la foirée.

Le 27, dès le midi, le vent eft devenu impétueux par coups avec grande pluie; ce même jour à 2 heures & demi après midi on a effuyé un coup de vent des plus terribles à Portfmouth, &c. de la partie du nord-oueft au nord-nord-oueft; on en peut voir le détail dans le *Journal hiftorique & politique*, N°. 11. de cette année.

MOIS DE MARS.

La température de ce mois a été froide & très-feche : les vents ont dominé de l'eft & du fud-oueft.

Les 18, 19, & 26, le plus grand degré de chaleur de 13 degrés 3 quarts de dilatation & les 29 & 30, le plus grand degré de froid d'un demi degré de condenfation : la différence a donc été de 14 dégrés 1 quart, la chaleur moyenne

de 6 degrés 5 dixiemes, & le froid moyen de 5 dixiemes de degré.

Les 15 & 24, la plus grande hauteur du barometre de 28 pouces 6 lignes, & la plus petite le 28, de 27 pouces 10 lignes & demi : ainsi la différence entre ces deux termes, a été de 7 lignes & demie.

Il n'y a eu que 4 jours où il est tombé de la pluie. Gelée blanche les 1, 6, 13, 14 & 24.

Brouillard plus ou moins durable ou répandu les 1, 3, 4, 5, 9, 10, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 22, 23, 24 & 25.

Belles journées les 3, 6, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 28, 29 & 30 : celles des 3, 10, 14, 17, 18, 19 & 20 ont été douces, & les autres ont été assez froides.

Le 27, a été une journée à giboulées ; le même jour aurore-boréale assez étendue.

Le 28, aurore-boréale très-grande & fort élevée, elle s'étendoit de l'ouest à l'est-nord-est.

Le 31, dès les 2 heures du matin, le vent a été très-violent par coups, & le ciel s'étoit couvert jusques vers les 11 heures qu'il devint beau avec quelques petites nuées rares, mais le vent a continué à être grand & piquant pendant tout le jour.

Le 14, les chauve-souris ont volé, dans la soirée ; le même jour aurore-boréale.

Dès le 15, on voyoit des bouquets de violettes, & les abricotiers, plantés dans les jardins de la ville, entroient en fleurs.

Mois d'Avril.

La température de ce mois a été assez froide & très-seche : les vents ont dominé de l'est au nord.

Le 17, le plus grand degré de chaleur de 17 degrés 3 quarts de dilatation & le 1, le plus grand degré de froid d'un demi-degré de condenſation : la différence a donc été de 18 degrés 1 quart, & la chaleur moyenne de 10 degrés 9 dixiemes.

Le 21, la plus grande hauteur du barometre de 28 pouces 3 lignes 1 quart & les 5 & 6, la plus petite de 27 pouce 5 lignes 3 quarts : ainſi la différence, entre ces deux termes, a été de 9 lignes & demie.

Il y a eu 4 jours où il eſt tombé de la pluie.

Belles journées les 1, 2, 3, 5, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 28, 29 & 30 : elles ont été douces les 5, 8, 9 & 16; & chaudes les 2 & 17.

Les journées des 10, 18 & 19 ont été fort chaudes pour la ſaiſon.

Le 11, entre onze heures & midi, il y a eu deux nuées d'orage du ſud par l'oueſt au nord, avec groſſe pluie, mêlée d'éclairs vifs & de gros coups de tonnerre, l'exploſion la plus proche de chez moi, place de Louvain, n'a été que d'environ une ſeconde: ces orages ont été plus forts dans d'autres endroits, compris celui de la veille; le vent a été impétueux dans la nuit.

Le 26 & 29 aurore boréale.

Le 5, on a vu des hirondelles, mais le 10, elles étoient en plus grand nombre & dans la ville.

Le 9, le roſſignol a chanté pour la premiere fois, & le 14, les cailles.

Je n'ai vu les premiers grands martinets que le 23, mais en grand nombre.

Tous les fruits, principalement à noyau, étoient noués, parce que le froid, lorſqu'il eſt

ſec, ne leur eſt, pour ainſi dire, point nuiſible; l'abondance étonnante qui en eſt réſultée, l'a bien prouvé.

Mois de Mai.

La température de ce mois a été très-ſeche, & froide juſqu'au 11, alors très-chaude juſqu'au 20, enſuite juſqu'au 27 froide, & puis très-chaude encore les cinq derniers jours : la température a eu des variations frappantes en chaud & en froid extrêmes pour cette ſaiſon.

Le 31, le plus grand degré de chaleur de 26 degrés 3 quarts, & les 8, 23, 24 & 25 gelée à glaces, ainſi les thermometres doivent avoir été de grand matin, au terme de la congélation, & peut être, même au-deſſous, car le 24, la glace a eu plus d'une ligne d'épaiſſeur : la différence a donc été de 26 degrés 3 quarts, & la chaleur moyenne de 12 degrés 8 dixiemes.

Les 24 & 25, la plus grande hauteur du barometre de 28 pouces 3 lignes 1 quart, & le 10, la plus petite de 27 pouces 7 lignes 3 quarts: ainſi la différence, entre ces deux termes, a été de 7 lignes & demie.

Les vents dominans ont été l'eſt, le nord-eſt & l'eſt-nord-eſt.

Il y a eu 6 jours, où il eſt tombé de la pluie.

22 belles journées.

17 jours froids.

14 jours très-chauds.

9 fois du brouillard, dont trois ont été grands & répandus.

Le 11, 13, 14 & 19, jours orageux : mais le tonnerre étoit plus ou mois éloigné de la ville, & toujours du ſud-oueſt ou du ſud dans l'eſt

l'eſt avec des éclairs très-vifs, l'orage du 14, violent dans pluſieurs endroits, en a grêlé quelques-uns du côté de Nivelle, & celui du 15, qui étoit fort grand, a ravagé, par une très-groſſe grêle, pluſieurs villages ſur la gauche de Soignier, en allant de Bruxelles à Mons.

* Vers la fin du mois on vendoit déja des ceriſes dans nos marchés, & dans nos environs on commençoit à faire des foins.

MOIS DE JUIN

La température de ce mois a été ſeche & exceſſivement chaude.

Le 20, le plus grand degré de chaleur de 29 degrés & demi de dilatation, & le 5, le moindre de 12 degrés 1 quart : la différence a donc été de 17 degrés 1 quart, & la chaleur moyenne de 18 degrés 8 dixiemes.

Le 29, la plus grande hauteur du barometre de 28 pouces 4 lignes & demie, & le 8, la plus petite de 27 pouces 7 lignes ; ainſi la différence, entre ces deux termes, a été de 9 lignes & demie.

Le ſud-oueſt a été le vent dominant.

Il y a eu 9 jours, où il eſt tombé de la pluie, ſouvent de peu de durée, excepté le 8, dont la journée a été très-pluvieuſe.

24 belles journées, mais exceſſivement chaudes les 1, 2, 18, 19, 20, 21, 22 & 30 : la liqueur du thermometre, ces jours-là, eſt montée de 25, 25 trois quarts, 27, 27 & demi, 28, 29 & 29 degrés & demi.

Le tonnerre s'eſt fait entendre aſſez ſouvent pendant ce mois, mais preſque toujours de loin & du ſud-oueſt dans l'eſt : il a grondé les 2, 3, 6, 7, 8, 11, 16, 18 & 22; l'orage a été

aſſez grand le 6, entre 8 & 9 heures du ſoir, du ſud-eſt au nord-oueſt, mêlé de violens coups de tonnerre, d'éclairs très-grands & vifs, & de groſſe pluie, l'exploſion la plus proche de la place de Louvain, où je demeure, n'a été que d'une à deux ſecondes de tems.

La journée du 7 a été orageuſe à différens intervalles, ainſi que celle du 11.

* Dès les derniers jours du mois on a commencé à faucher les ſeigles.

** Le 3 de ce mois il y a eu de grandes ſecouſſes de tremblement de terre à Florence, à Cagli, petite ville du duché d'Urbin, dans le Caſentino, la Romagne, à Arezzo, à San-Sepolero, &c. tous ces tremblemens de terre auront pu produire ces chaleurs exceſſives & cette ſéchereſſe étonnante de tout l'été: c'eſt une conjecture que j'ai déja propoſée aux ſavans, dans le précis de mes obſervations météorologiques du mois de juin 1780, inſérées dans l'*Eſprit des journaux*, pag. 342 à 353, volume du mois de novembre 1780.

MOIS DE JUILLET.

La température de ce mois a été très-ſeche & exceſſivement chaude.

Le 2, le plus grand degré de chaleur de 28 degrés & demi de dilatation, & le 17, le moindre de 11 degrés 1 quart: la différence a donc été de 17 degrés 1 quart, & la chaleur moyenne de 17 degrés 8 dixiemes.

Le 21, la plus grande hauteur du barometre de 28 pouces 4 lignes & demi, & le 2, la plus petite de 27 pouces 10 lignes: ainſi la différence, entre ces deux termes, a été de 6 lignes & demi.

Le vent dominant a été le ſud-oueſt.

Il y a eu 5 jours de pluie, dont trois ont été fort pluvieux, ç'a été les 9, 10 & 11.

26 belles journées, mais d'un chaud exceſſif les 1, 2, 5, 6, 25, 30 & 31 : la liqueur du thermometre eſt montée, ces jours-là, de 24, 24 & demi, 25, 27 & demi, 27 3 quarts, & 28 degrés & demi.

Le tonnerre a grondé le 3, par deux repriſes, mais de loin dans l'oueſt & le nord-oueſt avec des éclairs vifs.

* Dès les derniers jours de ce mois la récolte des fromens étoit faite, & celle des avoines commençoit ; auſſi ne ſe ſouvenoit-on point d'une récolte ſi abondante.

Les obſervations des mois ſuivans juſqu'au 11 de décembre inclus ont été faites, en ma terre de Saintes en Hainault, à quatre lieues ſud-oueſt de Bruxelles.

MOIS D'AOUT.

La température de ce mois a été très-ſeche & exceſſivement chaude.

Le 12, le plus grand degré de chaleur de 27 degrés de dilatation, & le 4, le moindre de 9 degrés 3 quarts : la différence a donc été de 17 degrés 1 quart, & la chaleur moyenne de 17 degrés 6 dixiemes.

Le 4, la plus grande hauteur du barometre de 28 pouces 5 lignes, & le 19, la plus petite de 27 pouces 8 lignes & demie : ainſi la différence, entre ces deux termes, a été de 8 lignes & demie.

Le vent dominant a été le ſud-oueſt.

Il y a eu 8 jours de pluie très-peu conſidérable, excepté les 8 & 19.

23 belles journées, dont 14 fort chaudes : la liqueur du thermometre s'est élevée, 25 fois, de 20 à 27 degrés de dilatation.

Le tonnerre a grondé 19 fois, presque toujours de loin : le 6, le tonnerre étoit grand, entre 6 & 7 heures du soir, mais de très-loin dans l'est-sud-est du château, de même à 8 heures de l'est au sud; & entre 9 & 11 heures le tonnerre grondoit sans relâche, dans le nord-est, &les éclairs étoient vifs & continus; le 11, de 5 à 8 heures du matin tonnerre de très-loin du sud-ouest au nord-ouest du château, & de 4 à 6 heures du soir tonnerre continu, de très-loin, du sud-est à l'est-nord-est; il a éclairé toute la soirée dans cette partie-là, & quelques endroits ont été grêlés du côté du château royal de Tervure : le 12, la journée ayant été d'un chaud excessif, les éclairs ont été continus, dans différentes parties de l'horizon, pendant la soirée, & le tonnerre étoit grand, entre 6 & 7 heures, de fort loin dans le nord du château; il y a eu aussi une aurore boréale avec jets : le 19, entre 9 & 11 heures du matin grande pluie & tonnerre de loin du sud-ouest au nord-ouest, la foudre tomba à Enghien sans causer de dommage ou d'accident; le 28, entre 10 heures & demie tonnerre de loin du sud-ouest à l'est, à 5 heures du soir de même du sud-ouest par l'ouest au nord, & à 6 heures 1 quart encore de l'ouest sud-ouest dans le nord-ouest, toujours du château : le vent, ce jour-là, a été impétueux depuis les 2 heures après midi, & a duré toute la nuit,

Le vent a été assez violent les 8, 15, 17, 19, 29 & 31, & impétueux le 25.

V rs le 23, la récolte de mars étoit finie.

Dès le commencement du mois la dyssenterie

a commencé à faire des ravages dans le duché de Limbourg, &c., du côté d'Ipres, à Leffines en Hainault, & depuis le 19, dans la ville d'Enghien, à environ deux lieues de chez moi.

MOIS DE SEPTEMBRE.

La température de ce mois a été chaude & affez humide vers la fin.

Le 2, le plus grand degré de chaleur de 25 degrés & demi de dilatation, & le 25, le moindre de 5 degrés & demi : la différence a donc été de 20 degrés, & la chaleur moyenne de 14 degrés 8 dixiemes.

Le 29, la plus grande hauteur du barometre de 28 pouces 5 lignes 1 quart, & le 23, la plus petite de 27 pouces 8 lignes 1 quart : ainfi la différence, entre ces deux termes, a été de 9 lignes.

Les vents dominans ont été le fud-oueft & l'oueft.

Il y a eu 14 jours de pluie, qui a été affez confidérable les 17, 20, 21, 23, 25, 26, 27 & 30.

14 belles journées, dont 8 fort chaudes; la liqueur du thermometre s'eft élevée 13 fois de 20 à 25 degrés & demi de dilatation.

4 fois du brouillard grand & répandu.

4 fois le vent a été violent & une fois impétueux, ç'a été le 26.

11 fois le tonnerre a grondé, toujours plus ou moins éloigné du château, excepté le 4: la direction de ces différens orages a été, pour ainfi dire, la même que celle du mois précédent.

Aurore boréale les 18, 20, 23, 24 & 25; le 23, les éclairs ont été vifs du nord à l'eft, pen-

dant toute la ſoirée, & une partie de la nuit, l'aurore boréale grande, flamboyante avec jets blancs, & s'étendant de l'oueſt au nord-eſt, en un mot, telle qu'on en voit la deſcription par le P. Cotte dans le *Journal encyclopédique*, volume 1er., novembre, page 527 : les 20 & 25, elle a auſſi été flamboyante.

Dès le 6, on commençoit à voir des grives, dont le paſſage cependant, a été peu abondant, & retardé juſqu'en novembre, les bécaſſes ont été rares, même dans les endroits où elles ſont ordinairement abondantes.

** La dyſſenterie qui régnoit déja, dans les villes d'Enghen, de Nivelle, de Bruxelles, &c. & dans les villages de Rebecq, Quenaaſt & pluſieurs autres, autour de chez moi, commença auſſi vers le 15 du mois, à ſe manifeſter dans l'étendue de ma terre : de concert avec Meſſieurs les curé, vicaire & gens de loi, je fis indiquer & répandre les moyens préſervatifs & curatifs (rendus publics en 1779, par ordre du gouvernement) cette indication répondit aſſez à notre deſir; car les perſonnes qui moururent de cette épidémie, n'y ſuccomberent que par complication, par obſtination à ſe refuſer aux remedes, ou par la fureur de vouloir ſe guérir ſoi-même, en uſant de remedes de quelques charlatans.

Mois d'Octobre.

La température de ce mois a été en partie douce, en partie froide & aſſez humide.

Le 1, le plus grand degré de chaleur de 16 degrés de dilatation, & le 24, le moindre de 2 degrés 3 quarts : la différence a donc été de 13 degrés 1 quart, & la chaleur moyenne de 9 degrés 2 dixiemes.

Le 9, la plus grande hauteur du barometre de 28 pouces 4 lignes 1 quart, & le 30, la plus petite de 27 pouces 4 lignes & demie : ainsi la différence, entre ces deux termes, a été de 11 lignes 3 quarts.

Le vent dominant a été l'ouest-sud-ouest.

Il y a eu 13 jours de pluie.

12 belles journées, les autres ont été quelquefois agréables pour la saison, pluvieuses, froides ou variables.

6 fois du brouillard.

6 jours de gelée blanche.

8 jours de grand vent, dès le 19 il est devenu froid, presque le reste du mois.

Le 15, aurore-boréale assez grande.

Le 22, dans la matinée, on a vu le premier passage d'oies sauvages du nord au sud.

Les choux, les laitues & autres plantes qui avoient langui par la chaleur & par la sécheresse des mois précédents, ont repris de la vigueur, & la végétation est devenue plus satisfaisante pour les cultivateurs.

N. B. La dyssenterie, vers la fin du mois, paroissoit diminuer, & les personnes qui en étoient attaquées, guérissoient plus vîte & plus facilement : il est à remarquer que cette maladie a enlevé beaucoup plus de femmes, d'enfans & de filles non-nubiles que d'hommes; leur tempérament, plus relâché que le nôtre, doit en être la cause en grande partie.

Mois de Novembre.

La température de ce mois a été humide & assez froide.

Le 6, le plus grand degré de chaleur de 12 degrés & demi de dilation, & le 26, le plus

grand degré de froid de 1 degré de condensation : la différence a donc été de 13 degrés & demi, la chaleur moyenne 6 degrés 2 dixiemes, & le froid moyen de 5 dixiemes de degré.

Le 9, la plus grande hauteur du barometre de 28 pouces 3 lignes 1 quart, & le 15, la plus petite de 27 pouces 1 ligne : ainsi la différence, entre ces deux termes, a été de 1 pouce 2 lignes 1 quart.

Le vent dominant a été le sud-ouest.

Il y a eu 15 jours de pluie.

12 jours beaux pour la saison.

2 jours de gelée blanche.

6 jours de gelée à glaces.

5 jours de vent violent, les 2, 6, 8, 16, & 17.

5 jours de vent impétueux, les 7, 11, 13, 14, & 15.

7 jours très-pluvieux ou variables.

7 fois du brouillard, toujours grand & répandu.

1 fois du tonnerre de très-loin dans le nord-ouest du château, le 12.

La verdure continuoit à être belle & la végétation assez vigoureuse, l'une & l'autre en étoient redevables à l'excessive chaleur qu'avoit éprouvée la terre, & à l'humidité qui avoit succédé à la grande sécheresse.

* La dyssenterie étoit, pour ainsi dire, finie, du moins dans ma terre.

Mois de Décembre.

* *Du 12 les observations ont continué à Bruxelles.*

La température de ce mois a été en partie humide & froide & quelquefois douce.

Le 19, le plus grand degré de chaleur de 10 degrés de dilatation, & le 11, le plus grand degré de froid de 2 degrés 3 quarts de condensation : la différence a donc été de 12 degrés 3 quarts, la chaleur moyenne de 5 degrés, & le froid moyen de 1 degré 5 dixiemes.

Le 24, la plus grande hauteur du barometre de 28 pouces 3 lignes 3 quarts, & le 31, la plus petite 27 pouces 6 lignes & demie : ainsi la différence, entre ces deux termes, a été de 9 lignes 1 quart.

Les vents dominans ont été le sud & l'est.

Il y a eu 11 jours de pluie & 2 de neige.

9 beaux jours & 8 fort agréables & doux pour la saison, au point, que le 19, les chauve-souris volerent dans la soirée.

7 fois du brouillard plus ou moins répandu.

Les 27, 28, 29, 30 & 31, le vent a été violent & impétueux dans la nuit du 30 au 31, ces jours-là ont été pluvieux par grains : du 12, on avoit mandé de Cadix que depuis cinq à six jours il faisoit un vent affreux sur mer ; les nouvelles des ports de France marquoient aussi que les vents avoient été affreux sur mer avant & après le 17, & presque toujours du sud ; la tempête fut terrible sur l'océan, & à 100 ou 140 lieues des côtes de France, le 17, & mêlée de tonnerre, d'éclairs & de coups de vent furieux les 20, 21, 22, 23, 24, au 25, 27, & 31.

Cette année 1781, a eu 124 jours où il est tombé de la pluie ou de la neige, & 241 jours secs ; le mois le plus humide a été celui de février, & les plus secs ceux de mars, d'avril, de mai, de juillet & d'août.

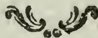
Enfin c'est l'intérêt, dont cette année pourra être dans l'histoire de la météorologie, qui m'a engagé à en donner un précis aussi circonstancié.

I V.

Expériences de physique.

Mr. Perschutz, célebre méchanicien, a fait à Cassel beaucoup de sensation par ses essais électriques & magnétiques. Il a exécuté plusieurs expériences sur différentes especes d'air inflammable en présence du landgrage de Hesse-Cassel. Celles qui ont été le plus admirées sont: 1°. un essai pour allumer la poudre à 50 pas de la machine qui est sous l'eau : 2°. de faire sauter en l'air avez le plus grand fracas, l'eau, ainsi qu'un petit navire construit pour cet objet; le petit navire est tombé par débris : 3°. on a mis, au moyen de l'électricité, le feu à un magasin à poudre construit près de l'eau. Il a été consumé avec beaucoup de fracas, & a jetté une fumée épaisse. S. A. S. a témoigné la satisfaction qu'elle avoit de ces essais & d'autres semblables; elle a fait acheter la machine électrique pour orner son *musæum.*

(*Journal encyclopédique.*)



MÉDECINE.

CHIRURGIE.

I.

Exemples effrayans du malheur auquel on expose les citoyens dans les enterremens trop précipités.

On écrit de l'Aigle, ville de la Haute-Normandie, que dans la paroiſſe d'Ecorcé, près de cette ville, un jeune homme de 30 ans, à la ſuite d'une maladie vive, fut tout-à-coup réduit à l'agonie. Les femmes qui le gardoient ne lui reconnoiſſant plus de mouvement, lui jetterent le drap ſur le viſage, ſelon leur méthode, qui, peut être très-pernicieuſe, puiſque dans le cas où l'on ſe feroit trompé ſur la mort apparente du ſujet, l'interpoſition du drap ne peut que nuire au retour de la reſpiration. Les mêmes femmes, au bout de quelques heures, par une autre routine ancienne & plus barbare encore que la premiere, vinrent calfeutrer, avec de l'étoupe & du chanvre, la bouche du malheureux jeune homme, & les conduits par

lesquels peut se faire toute espece d'écoulement & de déjection; elles l'entourerent ensuite d'un linceul & le placerent dans une biere, où elles ne purent le faire entrer qu'avec effort, attendu qu'elle étoit trop juste dans toutes ses dimensions. Après ces préliminaires, qui furent exécutés trop précipitamment, & qui valent à de pareilles femmes 1 liv. 10 sols, dont elles sont quelquefois trop pressées de jouir, le cercueil fut placé à la porte de la maison jusqu'au moment de l'inhumation. Un prêtre vint faire la levée du corps, & quatre freres de la Charité le transportant sur leurs épaules, s'apperçurent de quelque chaleur émanée du poids dont ils étoient chargés. D'après leur déclaration on entra dans une maison voisine où la biere fut ouverte. Dès que le corps fut à l'air, & que la filasse introduite par les deux femmes fut ôtée, le jeune-homme respira, & fit des mouvemens qui convainquirent les assistans qu'il n'étoit pas mort; sa femme, qui suivoit en gémissant le convoi, courut aussi-tôt se jetter entre ses bras, & ne répandit plus que des larmes de joie; mais son bonheur ne dura que deux jours, & malgré tous les soins qu'on prit de son mari, elle le perdit sans retour le troisieme. Lorsqu'on se rappelle que ce jeune-homme exposé quelques heures au froid sur une simple paillasse, a dû souffrir beaucoup de toutes les pratiques d'usage des deux ensevelisseuses, & sur-tout de la forte pression où s'étoit trouvé son corps dans un cercueil trop étroit, on ne peut guere douter que la mort subséquente n'ait été hâtée

& même déterminée, par tout ce qui s'étoit passé quelques heures après sa léthargie.

La personne connue qui écrit ce fait effrayant, ajoute que dans une autre paroisse des environs, un particulier âgé de 100 ans, enseveli comme le premier, & prêt à être porté à l'église, avoit aussi donné des signes de vie, & avoit vécu quatre ans de plus. On sait qu'il existe des loix sages pour parer à d'aussi funestes inconvéniens; mais d'après ce qu'on vient de lire, l'humanité se voit encore forcée de réclamer l'exécution littérale de ces loix, & surtout la prohibition de ces anciennes pratiques de bonnes femmes, relativement au tems prescrit pour les ensevelissemens, aux formes qui doivent y être observées, enfin à tout ce qui doit rendre le plus efficacement à la conservation de l'espece humaine.

(*Journal de* Paris.)

II.

MALADIE des bêtes à cornes.

Une dyssenterie putride & contagieuse s'étant manifestée depuis peu dans le Limbourg, pour en arrêter le progrès, le gouvernement a fait assommer & enterrer les bêtes infectées & les suspectes de contagion. Les gens de la campagne témoignent beaucoup de répugnance pour un remede aussi extrême, quoiqu'il ait déja beaucoup ralenti & peut-être exterminé la maladie. Les précautions dont on doit en accompagner l'usage ne sauroient être trop connues.

Et comme elles ne nous ont ſemblé nulle part plus amplement détaillées, que dans une ordonnance du roi de Danemarck, en faveur de ſes états d'Allemagne, nous allons donner le précis de cette ordonnance en vingt articles, datée du 7 mars 1776.

1. Auſſi-tôt que le magiſtrat a acquis la connoiſſance certaine ou ſeulement vraiſemblable, que la maladie contagieuſe des bêtes à cornes s'eſt déclarée dans quelque pays hors de la domination du roi, il doit défendre aux commis des droits & autres officiers, de laiſſer juſqu'à nouvel ordre paſſer par terre ou par eau aucun bétail venant de la province à laquelle appartient le lieu infecté, quelque paſſe-port & certificat que les conducteurs puiſſent préſenter. Il doit pareillement empêcher l'introduction de toute peau, ſuif, poil de vache ou veau, & même du fourrage venant de cette province. Il donnera avis tant du mal que des précautions priſes au magiſtrat ſupérieur qui en informera incontinent le gouvernement, & celui-ci en inſtruira toutes les perſonnes qui auront beſoin de l'être ſuivant les circonſtances.

2. Si la maladie avoit attaqué quelque province étrangere, ſoit limitrophe, ſoit en commerce journalier avec les états de Schleſwig, de Holſtein, de Pinneberg, de Rantzau & de la ville d'Altona, de maniere qu'ils fuſſent menacés d'un prochain danger; non-ſeulement on emploiera rigoureuſement les précautions preſcrites, & on tuera les beſtiaux qui auroient été introduits furtivement, mais on ne laiſſera paſſer ſans paſſe-port aucune perſonne inconnue venant de ces provinces : & abſolument aucun marchand ou conducteur de bétail, aucun colporteur, mendiant, ou vagabond ne ſera ſouf-

fert ni hébergé; mais on les contraindra, même par force, de rétrograder; & pour d'autant mieux empêcher la communication on établira des gardes où ils feront néceffaires. Il eft auffi rigoureufement défendu à tout marchand de bœufs d'aller, fous quelque prétexte que ce puiffe être, dans aucun des lieux infectés; mais ils doivent livrer aux étrangers fur la frontiere le bétail qui leur eft deftiné.

3. Les précautions à prendre vis-à-vis des provinces étrangeres infectées ou fufpectes d'infection font étendues aux provinces de la même domination les unes à l'égard des autres, fuivant l'exigence des cas.

4. Dès qu'il eft hors de doute que la maladie s'eft déclarée dans un village, non-feulement il en faut donner avis au gouvernement, mais encore aux lieux circonvoifins, afin d'éviter, d'un commun concert, toute communication dangereufe avec ce village. On élevera fur tous les chemins qui y aboutiffent de hautes perches avec un drapeau ou quelque autre figne bien apparent, on entourera le village d'un cordon de gardes, & on dépofera dans quelque éloignement les chofes dont fes habitans pourront avoir befoin. Il ne fera permis à perfonne de le traverfer, mais on prefcrira aux paffans un autre chemin. On défendra furtout ce paffage aux mendians & autres vagabonds, l'expérience ayant appris que fouvent ces gens communiquent le mal avec leurs haillons. Si quelque voyageur étoit indifpenfablement obligé de traverfer cet endroit, il ne doit entrer dans aucune maifon, ni laiffer mettre fon cheval à l'écurie. On recommandera aux habitans de conduire leur bétail dans des cabanes à quelque diftance du village & de l'y

faire ſoigner par des gens du lieu qui n'auront point de communication avec ceux du village. Juſques-là ils éviteront toute communication avec la maiſon où eſt la maladie & ſes habitans ; & ils ne leur permettront point d'entrer dans leurs maiſons, ni dans leurs étables.

5. Tout commerce de bétail, même de peau, de poil & de fourrage doit être interrompu incontinent avec la paroiſſe où la maladie s'eſt manifeſtée, & il doit ceſſer égalementt avec les paroiſſes qui l'entourent, à moins qu'on n'en rapporte une atteſtation du magiſtrat exempte de tout ſoupçon, portant que dans la paroiſſe dont ils viennent, & dans les paroiſſes immédiatement circonvoiſines, il n'y a pas le moindre ſigne de maladie, & que le propriétaire qui l'envoie a affirmé avec ſerment qu'elle ne vient d'aucun endroit attaqué ou ſuſpect de maladie. Tout boucher, tanneur ou autre qui par l'appât du meilleur marché acheteroit ſciemment ou vendroit quelque peau ou bête d'un lieu infect ou ſuſpect, ſera condamné à la brouette ou à la maiſon de correction pour un tems limité, ſuivant la griéveté du cas ; & quiconque ſe ſerviroit d'une fauſſe atteſtation ou ſe parjureroit, ſera condamné aux fortifications pour toute ſa vie. Les commis ou autres officiers doivent déchirer les certificats, qui leur ſont préſentés, afin qu'on n'en puiſſe point abuſer une autre fois.

6. Si pendant la maladie, il arrivoit le tems qu'on dût, ſuivant l'uſage, tenir quelque foire ou marché de bétail, on s'adreſſera de bonne heure au magiſtrat convenable, pour qu'il décide ſi on les tiendra, & de quel lieu, au cas qu'on les tienne, il ſera permis ou défendu de vendre des bêtes.

7. Dès que le magiſtrat s'eſt procuré par une viſite d'experts & un examen ſuffiſant la certitude que la maladie contagieuſe s'eſt manifeſtée dans une étable, il doit, après avoir pris note de la quantité & qualité du bétail de cette étable, & après l'avoir fait eſtimer par des experts ſermentés, le faire tout aſſommer & enterrer ſur le champ dans la chaux en préſence des officiers convenables, avec le poil & la peau, le fumier & le ſang, aſſez profondément pour qu'il puiſſe être recouvert au moins de 4 pieds de terre.

8. Le prix de l'eſtimation ſera payé de la caiſſe publique ſans difficulté aux propriétaires, même les frais de tuerie & d'enterrement.

9. Cette indemnité ne ſera accordée qu'à ceux qui, aux premiers ſymptômes de la maladie, en auront averti leurs voiſins, le magiſtrat ou les officiers les plus proches, & ne l'auroient celée ſous aucun prétexte. Pour les autres, non ſeulement il ne leur ſera accordé aucun dédommagement, mais ils ſeront punis d'amende & même corporellement, ſuivant les circonſtances & les conſéquences de leur réticence.

10. Les bêtes des nobles, des cloîtres & des domaines royaux, ne ſeront pas plus épargnées que les autres, & ſeront également bonifiées.

11. Dans le lieu où la maladie commence, auſſi-bien que dans les lieux circonvoiſins, on doit ſéparer des autres bêtes le plutôt poſſible celles qui l'auroient déja eue & qui y auroient échappé, & les mettre dans des étables ou barraques particulieres, afin qu'on les épargne en aſſommant le reſte. Il importe auſſi de partager les troupeaux nombreux, le plutôt poſſible, en petites diviſions dans des places ſéparées, afin de diminuer la quantité des bêtes à aſſommer

toutes, quand elles vivent dans la même étable avec les infectées.

12. On n'assommera généralement toutes les bêtes d'une étable, que quand la maladie s'y sera étendue; mais non quand au commencement elles vont encore au pâturage, auquel cas il suffira de tuer & d'enterrer celle-là seule qui sera attaquée, & d'éloigner les saines de l'étable où le mal a commencé, & de l'abreuvoir où la malade avoit coutume de boire. C'est à quoi les officiers des lieux auront attention, comme d'empêcher au commencement de la maladie que les animaux de différens villages ne paissent ensemble dans les communes, & ne se rencontrent dans les chemins.

13. On continuera d'assommer les bêtes, tant que la maladie ne se manifestera pas en un grand nombre de lieux à la fois, & que l'espérance n'étant pas perdue d'arrêter le mal par ce moyen, le gouvernement n'ordonnera pas de le cesser.

14. Le gouvernement réglera le tems que le cordon des gardes doit durer & le commerce être interdit, après qu'on aura cessé de tuer.

15. Si la maladie attaque une étable après qu'on aura discontinué d'assommer, il faut soigneusement séparer les bêtes saines des malades, les mettre à l'abri dans des étables ou barraques saines, & autant que les circonstances le permettront, placer les malades hors du village. La même séparation est nécessaire, si les bêtes étoient au pâturage, & on ne doit point laisser paître les saines avec les malades, mais tenir celles-ci sous un toit éloigné des autres.

16. Tant au commencement de la maladie dans un pays, que pendant son extension, & même quand la tuerie a cessé, on doit garder soigneusement les précautions suivantes.

Il faut fur le champ difcontinuer d'abreuver les animaux enfemble, & leur donner à boire à chacun en particulier. Il faut tuer les chiens & les chats fuperflus, tenir à l'attache les chiens abfolument néceffaires, ne point laiffer fortir les cochons de leur étable, au moins de maniere qu'ils puiffent divaguer dans les maifons & les étables où regne la maladie, s'y vautrer dans le fumier, & remuer la terre où l'on aura enterré les bêtes affommées ou quelque chofe qui leur appartienne. On coupera auffi les aîles de la volaille. Il ne fera pas permis même aux villages voifins de laiffer courir leurs chiens & leurs cochons hors des maifons fans les garder, & s'il en eft rencontré quelqu'un feul dans le village infecté ou dans fon diftrict, on le tuera & on l'enterrera, & fon maître fera condamné à une amende de quatre écus ou à quatre jours de prifon. Il ne fera point permis aux écorcheurs de roder dans le pays avec leurs chiens, & en cas de prévarication, leurs chiens feront tués & eux feront punis exemplairement. Les bêtes relevées de la maladie ne pourront être laiffées paître l'herbe qu'au bout de quinze jours de leur guérifon, parce qu'auparavant elles pourroient encore infecter l'herbe. Les affommeurs, enterreurs & gardes des bêtes infectées ne pourront, fous peine d'emprifonnement dans une maifon de correction, fe tranfporter hors du lieu infecté fans une permiffion expreffe du magiftrat, & ils feront tenus de demeurer hors du village dans une cabane deftinée pour eux auprès des étables ou cabanes des bêtes malades. Avant d'aller d'un lieu dans un autre, ils doivent fe laver avec du vinaigre ou de l'eau de favon, parfumer leurs habits avec la fumée de genievre, d'abfynthe, de fabine ou autre pareille, changer

d'habits auſſi ſouvent qu'il ſoit poſſible, & bien les laver. Il eſt à propos que leurs habits ſoient de chanvre ou de lin plutôt que de laine, pour qu'ils prennent moins la contagion & qu'ils ſe lavent plus facilement.

On ne laiſſera entrer aucun ſpectateur inutile dans les étables ou barraques où l'on aura conduit les bêtes malades ou ſuſpectes & même ſaines. Les étables une fois infectées ſeront nettoyées avec grand ſoin, ſoit qu'on y ait aſſommé les bêtes, ſoit qu'elles ayent été conduites ailleurs. A cet effet, on en ôtera toutes les toiles d'araignée, les pailles & ordures, on enduira les murailles de chaux, après les avoir nettoyées, ou ſi elles en avoient été précédemment enduites, on les crépira de nouveau. Toute la boiſerie, ſeaux, pêles & autres uſtenſiles ſeront lavés avec de bonne leſſive. Si l'aire eſt pavée ou planchée, on ôtera les pavés ou les planches avec un pied de terre de profondeur, on lavera bien les pierres & les planches avec de forte leſſive, on mettra un pied de terre neuve à la place de l'ancienne, & on rétablira les pavés ou les planches, L'ancienne terre & toute l'ordure feront enterrées au loin. On laiſſera les portes ouvertes, & même on pratiquera au beſoin des ouvertures extraordinaires, afin que l'air puiſſe, en circulant abondamment, diviſer & emporter ce qui peut reſter de miaſmes contagieux. Enſuite on brûlera de tems-en-tems dans l'étable des odeurs fortes, comme d'ail, d'aſſa-fœtida, de poil de chien & de chat, de corne de cheval, de goudron. Les murs du grenier placé deſſus l'étable, ſeront auſſi lavés avec de la chaux ou crépis de nouveau, deux mois après que le fourrage en aura été ôté, puis airiés & parfumés, & tout le bois

en ſera frotté avec de forte leſſive. Auſſi-tôt qu'on a vuidé une étable infectée, on doit tranſporter le fumier trouvé dedans ou dehors, dans un endroit éloigné de la maiſon & des étables, & dont aucune bête ne puiſſe approcher. Là il doit être mis en tas, & l'on nettoiera bien la foſſe ou place dont ce fumier aura été retiré. Dans les deux premiers mois après l'évacuation des étables infectées par les bêtes malades, on n'y en placera point d'autres, que celles qui auront eu la maladie, & on ne nourrira point d'autres bêtes, que celles auſſi qui auront eu la maladie, avec le fourrage conſervé dans ces étables, ou dans les greniers qui ſeroient deſſus. Avant ce même intervalle de deux mois il ne ſera point permis de tranſporter aucun foin ou paille de l'étable infectée dans une autre, ou d'en vendre en ville, ou d'en donner à quelqu'un, ou d'en recevoir de pareille de lui, ſous peine d'un châtiment arbitraire. (*) Si de l'avis du gouvernement, il ſembloit qu'on ne pût ſe paſſer de donner de ce fourrage faute abſolument d'autre à des bêtes ſaines, il faudroit auparavant le bien remuer, l'airier & l'eſſayer ſur une ſeule avant d'en donner à d'autres.

17. Tant que dure l'ordre de tuer, on ne doit point dépouiller les bêtes de leur peau, n'importe qu'elles meurent de vieilleſſe, de maladie ou d'accident : mais ſi l'on permet, quand on a diſcontinué la tuerie, d'écorcher les bêtes, on doit au moins la confire avant de l'envoyer ailleurs. En cas de cette indulgence les attentions ſuivantes ſont requiſes. On ne pourra point dépouiller les bêtes mortes, plus tard que vingt-

(*) Le gouvernement du Pays-Bas fait brûler le foin,

quatre heures après leur mort, & elles le feront indispensablement sur la place destinée à les enterrer; la queue, les oreilles, les cornes & sabots seront toujours enterrés auprès d'une riviere s'il est possible; on lavera bien la peau, on la nettoiera de tout sang, chair & graisse, on la laissera au moins quatorze jours dans de l'eau de chaux; ensuite on en ôtera le poil qu'on enterrera aussi. On peut la vendre & la travailler en cet état, mais on ne la peut garder & faire sécher que fort loin des étables. Les habits & instrumens dont on se sera servi à ce travail doivent passer au feu & à l'eau avant qu'on puisse les transporter à la maison & les communiquer. (*)

18. Si le gouvernement permettoit de retirer la graisse ou suif des bêtes, il faudroit aussi la retirer dans les vingt-quatre heures de la mort, la fondre sur le lieu où elles doivent être écorchées, l'écumer, & enterrer l'écume & le résidu.

19. A l'égard des remedes préservatifs & autres on les laisse aux choix d'un chacun, en avertissant les médecins qu'ils ne peuvent se dispenser de donner sur cet objet leur avis aux paysans qui les consultent, & de se rendre capables d'approfondir la matiere.

20. Les bêtes qui auront essuyé la maladie sans en mourir, seront marquées d'un fer chaud en présence du magistrat pour être reconnues, le propriétaire ayant fait serment avec deux personnes de sa maison ou de son voisinage qu'elles l'ont essuyée: de quoi il sera délivré un certificat au propriétaire, & du tout il sera fait regître.

(*) Le gouvernement de Brabant n'a point cette complaisance qui peut donner lieu au repentir.

AGRICULTURE.

ÉCONOMIE.

INDUSTRIE. COMMERCE.

I.

PROCÉDÉ pour corriger les vins qui ont contracté le goût moisi.

SI le vin qui a pris le goût de moisi, est nouveau, il faut nécessairement le tirer de dessus sa grosse lie, & le transvaser dans un vaisseau bien conditionné dans lequel vous aurez brûlé une bonne dose de papier soufré fin. Dès qu'il sera éclairci, ce qui arrivera bientôt, changez le tonneau, & jettez-y de bonne lie nouvelle. Vous y pourrez ajouter une couple d'onces de noyaux de pêche pilés, & vous le brasserez de tems en tems pendant une quinzaine de jours. Il faudroit que le goût eût été bien fort pour qu'il ne fût pas enlevé.

D'autres, pour dissiper ce goût, versent dans une piece d'un muid & demi de vin une demi-once d'huile de muscade, & les laissent se bien mêler ensemble tranquillement. Si vous trouvez

trop d'embarras à cette manipulation, faites-en du vin d'abſynthe. Pour cent pots de moût, le pot peſant environ trois livres, prenez une livre de racine d'aunée verte, une once de galanga, deux oranges ameres, coupées en quatre, une once de coriandre, deux onces de régliſſe, une once de fenouil, une once de canelle & de girofle, deux poignées d'abſynthe, une poignée de petite centaurée. Lorſque le moût aura pris ſuffiſamment le goût de ces drogues, on le changera de tonneau, & l'on pourra mettre à la place une ſeconde doſe de moût. Si cet accident étoit arrivé à du vin vieux, vous ſuivriez le même procédé, en vous ſervant de lie fraîche. Mais le ſuccès en eſt beaucoup moins certain, & l'on ne peut en faire du vin d'abſynthe.

(*Gazette d'agriculture, commerce, arts & finances.*)

I I.

PROCÉDÉ pour ſe garantir de l'eau & de l'humidité en chaſſant dans les marais.

On ſuppoſe le chaſſeur pourvu d'une paire de bottes molles de bonne vache, bien conditionnées, & autant à l'épreuve de l'eau, qu'elles peuvent l'être par la qualité du cuir & la couture. Prenez, de ſuif, une demi-livre; de graiſſe de porc, quatre onces; de térébenthine, deux onces; de cire jaune nouvelle, deux onces; d'huile d'olive, deux onces. Faites fondre le

le tout enſemble, & mêlez-le bien. La veille de la chaſſe, on aura ſoin que les bottes n'aient aucune humidité; on les chauffera doucement à un feu clair; lorſqu'elles ſeront bien chaudes, on les oindra avec la main de cette compoſition chauffée au point d'en ſupporter la chaleur, & on leur en donnera, en les maniant & remaniant à pluſieurs repriſes, autant que le cuir en pourra boire. Le lendemain, quand on mettra ces bottes, elles pourront paroître un peu roides; mais, un moment après, la chaleur de la jambe leur rendra leur ſoupleſſe. Lorſque les bottes ſont molles, avant de leur donner cette onction, il faut les porter deux ou trois fois pour leur ôter cet apprêt gras qu'ont tous les cuirs neufs. Avec des bottes ainſi préparées on peut chaſſer des journées entieres dans les marais, ſans avoir à craindre l'eau ni l'humidité: & l'on eſt ſûr de rentrer chez ſoi la jambe & les pieds ſecs.

III.

MOYENS de conſerver les poiſſons dans les étangs pendant un rude hiver.

Pour remplir ce but, en procurant aux poiſſons l'air dont ils ont beſoin ſous la glace des étangs, on a imaginé deux moyens: l'un tend à introduire continuellement quelques petites colonnes d'air nouveau, & l'autre à en faire entrer une aſſez grande quantité dans toute l'étendue de l'étang, pour qu'elle puiſſe ſuffire

jusqu'au dégel. Lorsqu'on veut exécuter la premiere, on prend un tuyau de bois, de fer ou de plomb, on l'entoure de beaucoup de paille longue qu'on lie en plusieurs endroits; &, après avoir pratiqué une ouverture dans la glace, on y fait entrer ce tuyau ainsi garni, de telle sorte qu'il passe la glace en-dessous, & qu'il la surmonte en-dessus. Quoique l'eau se gele dans la suite autour du tuyau & de la paille, l'air passe par les petits canaux de la paille jusqu'au-dessous de la glace : les nœuds de ces tuyaux ne lui opposent aucun obstacle, parce que la pellicule qui formoit leur conduite, lorsqu'elle étoit sur pied, s'est desséchée & rompue depuis qu'elle a été coupée, serrée dans la grange & battue. On a soin de rompre de tems en tems avec une verge de fer ou perche la glace qui se forme dans le tuyau, & l'on procure ainsi aux poissons un nouvel air.

La seconde méthode consiste à planter en divers lieux de l'étang des pieux fourchus que l'eau couvre de la hauteur de quelques pouces, & à poser sur ces pieux de fortes perches. On fait cette opération avant la gelée. Lorsque la surface de l'étang est entiérement prise, & que la glace est forte, on barre la bonde & on laisse écouler une certaine quantité d'eau dont l'air extérieur occupe en même-tems la place. On remet ensuite la bonde. La glace, soutenue par les pieux & les perches, ne s'affaisse point; & l'air, renfermé dans l'eau & dans le vuide qui est entre l'eau & la glace, circule suffisamment pour entretenir le poisson

jusqu'à ce que la saison s'adoucisse, sans qu'il courre aucun risque d'être suffoqué.

A ces deux moyens on en peut joindre un troisieme qui, quoique plus simple, demande plus de peine. Il s'agit de casser la glace souvent & en plusieurs endroits, & de la relever sur celle qui reste entiere. L'air se communique à l'eau, dès qu'elle est découverte, & circule avec celui qu'elle contient, jusqu'à ce que la rigueur du froid condense l'eau de nouveau & lui ferme le passage.



TRAITS DE BIENFAISANCE, DE PATRIOTISME, DE COURAGE, DE JUSTICE ET D'HUMANITÉ.

I.

Arrêt du parlement de Bretagne, concernant les monopoles exercés envers des priſonniers de guerre Anglois.

L'HUMANITÉ & la juſtice réclament par-tout des égards pour les priſonniers de guerre, & des adouciſſemens à leur ſort. On connoît les plaintes de ceux que nous avons en Angleterre, ſur le traitement qu'ils y éprouvent. Notre conduite à l'égard de ceux de cette nation, eſt bien différente. Le gouvernement ne ſe contente pas de leur prodiguer les ſecours qui leur ſont néceſſaires, il veille encore à ce que la cupidité n'abuſe pas quelquefois de leur ſituation. L'arrêt du parlement de Bretagne eſt à cet égard un monument de juſtice & de bienfaiſance.

„ La cour faiſant droit ſur les remontrances „ & concluſions de M. le procureur-général du

„ roi, ordonne que les ordonnances du royaume rendues contre les monopoles & les monopoleurs, seront exécutées selon leur forme & teneur; en conséquence fait défenses à toutes personnes de s'arroger le privilege exclusif de vendre aux prisonniers de guerre Anglois, soit qu'ils soient détenus ou cautionnés, aucun comestible, provision, denrée, boisson & marchandises au-delà du prix fixé par les ordonnances de police, réglemens & usage des lieux; fait pareillement défenses à toute personne d'acheter desdits prisonniers de guerre, des especes d'or & d'argent ou vêtemens au-dessous de leur valeur; ordonne à tous ceux qui acheteront desdits effets, d'en faire déclaration dans le jour aux substituts dudit procureur-général du roi, ou procureurs-fiscaux des lieux, laquelle sera reçue sans frais, même de leur représenter lesdits effets, à peine contre les contrevenans d'être poursuivis extraordinairement, & punis suivant la rigueur des ordonnances, comme monopoleurs; enjoint aux juges des lieux de tenir la main à l'exécution du présent arrêt qui sera imprimé, lu, publié & affiché dans toutes les villes & bourgs de la province où il est d'usage d'envoyer des prisonniers de guerre, & notamment dans celle de Dinan, ordonne qu'à la diligence desdits substituts, ou des procureurs-fiscaux des lieux, il sera affiché de 3 mois en 3 mois, par-tout où besoin sera, & notamment dans la ville de Dinan, de laquelle affiche ils certifieront la cour. Fait en parlement à Rennes, ce 26 janvier 1782. "

(*Gazette des tribunaux.*)

I I.

Au Havre, le 18 février 1781.

Il y a quelques jours que, par un gros tems, un petit corſaire de Granville, de 39 hommes d'équipage, eſt venu échouer ſur une roche à la pointe de la Hogue. Six hommes d'entre eux, qui avoient eu l'adreſſe de s'emparer de l'eſquif, arriverent ſur la plage où ce triſte ſpectacle avoit raſſemblé les riverains, & entre autres le nommé Duchesne, employé des gabelles. A l'inſtant ce brave homme s'élance dans l'eſquif, demande *qui veut retourner à bord pour ſauver le reſte de l'équipage;* on refuſa, ſous prétexte que l'on ſe jetteroit en confuſion dans le canot, qu'on le ſurchargeroit, & que tous périroient immanquablement. Alors tirant ſon ſabre, Ducheſne dit : *Je ne peux voir périr des hommes ſans tenter au moins de les ſecourir. Je m'embarquerai ſeul.* Cet enthouſiaſme détermina un des matelots ſauvés du corſaire à ſauter avec lui dans le canot. Ils partent, arrivent près du bâtiment échoué, & ſi-tôt que Ducheſne peut-être entendu, il crie : *Je viens vous ſauver tous; que quatre hommes deſcendent, ſi un cinquieme ſe préſente, je lui tranche la tête. Pour vous prouver que l'on ne vous abandonnera pas, je vais monter à bord pour maintenir l'ordre, je n'en ſortirai que le dernier.* Le capitaine du bord, St. Lo, lui répondit : *Cette police me regarde, je ne quitterai mon bâtiment qu'avec le dernier de l'équipage, & ne ſouffrirai pas qu'un ſi brave hom-*

me que vous, courre plus de risque que moi-même. On partit, on revint, & Duchesne a eu la satisfaction & la gloire d'avoir sauvé les 33 hommes qui restoient. Cet intrépide garde du sel, a femme & enfans, ce qui ajoute, sans doute, à cet acte d'héroïsme.

Comme aucune des actions qui honorent l'humanité ne reste sans récompense sous un monarque juste & bienfaisant, sa majesté, informée de ce trait de courage, a accordé, sur les invalides de la marine, une pension au brave *Duchesne.* Il a en outre touché une gratification, ainsi que le matelot qui l'avoit suivi.

(*Journal de* Paris.)

III.

Le 23 février, vers les 5 heures du matin, le feu éclata à Vilaines, village du Barrois, situé à un quart de lieue de Ligny. Entre 6 & 7 heures, le prince de Ligne, lieutenant-général des armées de l'empereur, & le prince Charles son fils, passant en poste par ce village, descendirent de leur voiture; & s'étant fait suivre de leurs gens, non-seulement ils indiquerent les meilleurs moyens de porter des secours aux maisons embrasées, mais ils daignerent encore y travailler eux-mêmes, & ne songerent à continuer leur route qu'après s'être assurés qu'il n'y avoit plus de danger. Tandis que le prince de Ligne remettoit 25 louis au curé de cette paroisse pour les distribuer aux habitans incendiés, le jeune prince Charles vit

une pauvre femme désolée, déplorant la perte de sa chaumiere, qui venoit d'être réduite en cendres; il la tira à l'écart; & n'ayant pas assez d'argent sur lui, il lui donna sa montre. Le prince de Ligne appercevant son fils, qui ne croyoit pas être vu, lui dit avec le sourire de la plus vive satisfaction : *Bien*, *Charles*. Les deux princes, en quittant ce village, reçurent les témoignagnes de la reconnoissance, & les vœux des infortunés qu'ils venoient de secourir.

(*Journal encyclopédique.*)

I V.

L'électeur Palatin a fondé à Manheim une maison d'orphelins pour les enfans des soldats de ses régimens, qui y seront reçus sans distinction de religion.

V.

On a construit à Livourne, aux dépens du grand-duc de Toscane, un vaste conservatoire pour y élever les enfans des soldats, qui jusqu'ici croupissoient dans la misere. On y en a réuni 110 des deux sexes, qu'on y tient séparés les uns des autres, & à qui l'on enseigne des métiers.

V I.

Les Augustins de la ville de Montmorillon dans le haut-Poitou, outre les prieres publiques & les marques de réjouissance communes

& qui ont eu lieu par-tout, à l'occasion de la naissance de Mgr. le Dauphin, ont cru devoir plus particuliérement signaler ce bienfait du ciel, en payant de leurs deniers, suivant le rôle des collecteurs, la quote-part des tailles & corvées de 119 pauvres familles, tant de Montmorillon que de Concise.

V I I.

M. l'archevêque de Bourges a doté 5 filles de 300 liv. chacune, & s'est chargé de plus de leurs habillemens. Le corps-de-ville en a aussi marié deux au même prix, & a fait la même dépense. M. Dufour, intendant de cette généralité, en a doté & marié deux autres, & son épouse s'est chargée particuliérement de leur nourriture pendant cet hiver, afin que ces époux puissent dans cette saison défricher ou mettre en valeur un arpent de terre qu'elle leur a fait acheter, & qu'elle leur a donné en propriété.

V I I I.

La société connue à Grenoble sous le nom de *Bienfaisance*, vient de prendre une délibération très-conforme aux sentimens qui la dirigent. Elle s'est chargée de faire reconstruire à ses frais une maison récemment incendiée dans les environs de cette ville, seule ressource d'un pauvre particulier, pere de cinq enfans, & au surplus, de faire les frais de l'apprentissage d'un métier pour un jeune homme dont les parens

ſans fortune ſont obligés de ſubvenir à la ſubſiſtance de 9 enfans.

I X.

Les états d'Artois ont fait diſtribuer aux pauvres des villes & villages de la province une ſomme de 24 mille livres, à quoi ils ont ajouté une aumône de 10 mille pains de 6 ſous.

X.

Les Dames religieuſes de Colinances, ordre de Fontevrault, dioceſe de Meaux, eurent à peine appris la naiſſance de Mgr. le Dauphin, qu'elles réſolurent unanimement de loger, nourrir & entretenir, leur vie durant, un jeune homme épileptique, âgé d'environ 30 ans, & ſa mere, qui eſt ſeptuagénaire.

X I.

M. le Bel, chanoine-régulier de Ste. Genevieve, & prieur-curé de Treffols, près de Sezanne, après avoir célébré, le 19 novembre, une meſſe ſolemnelle pour la conſervation des jours de Mgr. le Dauphin, a donné à ſes habitans une fête qui a duré juſqu'au lendemain matin. Pour la rendre utile & digne de ſon objet, il a jetté de l'argent au peuple, a fait diſtribuer du bled à 4 pauvres ménages, s'eſt chargé de payer la taille de 6 autres, & s'eſt abonné avec un chirurgien qu'il fait venir de

deux lieues une fois par semaine, pour visiter les malades de sa paroisse; le terme de cet abonnement est le 22 octobre, jour de la naissance de l'héritier du trône, afin que le bien que ce pasteur a le bonheur de faire à ses paroissiens, leur rappelle sans cesse une époque aussi heureuse pour la nation. Le 20, il a fait les honneurs de sa table, à laquelle il avoit invité les 8 plus pauvres habitans de sa paroisse.



ANECDOTES.

SINGULARITÉS.

I.

ON lit dans les affiches de Montpellier l'anecdote ſuivante.

La croyance aux revenans n'eſt pas tout-à-fait bannie. Le moindre événement bizarre, dont la cauſe n'eſt pas auſſi-tôt apperçue, réveille la ſuperſtition, & le peuple à cet égard eſt toujours peuple. C'eſt une vérité dont nous avons eu occaſion de nous convaincre par un fait tout récent, & qui s'eſt paſſé ſous nos yeux. --- Un particulier de cette ville venoit de perdre un de ſes enfans. La famille étoit inconſolable, & le ſouvenir du défunt rempliſſoit tous les eſprits de la plus profonde triſteſſe. Dans ces entrefaites, on prend une nouvelle ſervante; peu de jours après, celle-ci met le couvert, comme à ſon ordinaire, puis rentre dans la cuiſine pour rincer les verres; & lorſqu'elle revint pour les poſer ſur la table, elle s'apperçoit qu'il manque deux ſerviettes; elle cherche par-tout & ne les trouve point, elle court en avertir ſa maîtreſſe; la ſervante eſt bien aſſurée qu'elle a mis chaque ſerviette à ſa place, elle n'a vu entrer perſon-

ne ; on fait de nouvelles recherches, mais en vain ; on gronde la pauvre fille, on la ſoupçonne, & le jour ſe paſſe. Le lendemain, même aventure, deux autres ſerviettes diſparoiſſent. Alors on accuſe la ſervante ; elle a beau proteſter de ſon innocence, on l'accable d'injures, on la menace de la dénoncer, on la chaſſe. Le ſurlendemain, la maîtreſſe met elle-même le couvert, va à la cuiſine, revient, & trouve trois ſerviettes de moins. Alors l'effroi commence à la ſaiſir, elle devient pâle & tremblante, elle ne doute plus que ce ne ſoit un revenant qui a pris les ſerviettes ; & ſon imagination frappée lui perſuade que ce revenant n'eſt autre que ce cher fils dont elle déplore la perte. Elle ne tarda pas à communiquer ces funeſtes impreſſions à ſon époux, à ſes autres enfans, à tous les locataires, aux voiſins ; on fut d'abord ſur le point d'abandonner la maiſon, on porta de l'argent à un prêtre pour dire des meſſes, enfin, une vieille femme qui croyoit beaucoup aux revenans, & qui ſavoit l'art de les conjurer, propoſe de deſcendre dans la cave, & d'y faire certaines cérémonies dont elle promit les plus grands effets. Pluſieurs perſonnes y furent avec des cierges allumés, on fit la proceſſion autour en criant d'une voix lamentable : *Ame ! que nous veux-tu ?* L'ame ne répondit rien ; mais un des aſſiſtans apperçut les ſerviettes amoncelées ſous un tonneau. A cet aſpect, la ſurpriſe fut extrême, les frayeurs ſe diſſiperent, on s'empreſſa de rappeller la ſervante, on la juſtifia ; mais il reſtoit toujours à ſavoir qui avoit pris les ſerviettes, & les avoit miſes dans ce lieu. Pour s'en éclaircir, on mit le couvert, on fit le guet autour, différentes perſonnes ſe poſterent de maniere à tout découvrir ſans être apperçues. On ne tarda

pas à prendre le voleur en flagrant délit. C'étoit un gros chat, qui, très-délicatement, tiroit les serviettes avec sa patte, & les traînoit ensuite, avec beaucoup d'adresse, jusques dans la cave. C'est ainsi que se termina cette aventure qui, dans le principe, parut si allarmante, & qui, par son dénouement, a fourni matiere à bien des plaisanteries.

I I.

Une des gazettes angloises du parti de l'opposition vient de publier l'article suivant, qui fixera probablement un instant l'attention, par le tableau frappant de la position actuelle de l'Angleterre. — » Une Dame illustre est accablée de la maladie la plus grave & la plus » alarmante; son cœur commence à être attaqué, & sa fin est prochaine, si on n'emploie » à l'instant les remedes les plus violens pour » la sauver du danger qui la menace. Depuis » sept ans, cette Dame infortunée est entre les » mains des médecins Ecossois qui ont fait tant » de bévues & qui l'ont si fréquemment saignée, que son corps n'est plus qu'un squelette, & son existence un souffle; ses enfans » ruinés à jamais par les ordonnances des médecins, n'ont plus le moyen de l'aider, & » ses anciens amis qui trouverent si souvent des » soulagemens dans ses soins charitables, l'abandonnent & se consolent de sa perte, en » disant qu'elle a un peu trop abusé de ses » forces. «

I I I.

Feu M. Gilbert, poëte ſatyrique & dévot, vint faire viſite à M. Mercier avec une veſte brodée en or, de la plus grande richeſſe. » Mais, » mon cher ami, lui dit l'auteur dramatique, » ne feroit-ce pas là un devant d'autel? «

I V.

Voltaire, toujours gai, même dans ſes plus grandes ſouffrances, écrivit à un ſouverain qui le preſſoit de venir à ſa cour : » Je ſuis obli- » gé, Monſeigneur, de prendre médecine qua- » tre fois par ſemaine. Vous jugez bien que dans » cet état, je ſuis beaucoup plus digne de la » boutique d'un apothicaire que de la cour » d'un prince aimable. «



BIBLIOGRAPHIE DE L'EUROPE.

ITALIE.

Il tremuto di Bologna, verſi di Marino Capra di Lugo, &c. *Le tremblement de terre de Bologne, vers de* Marino Capra di Lugo. A Ferrare, 1781, chez Joſeph Rinaldi. *In-8vo.* de 35 pages.

Les tremblemens de terre, auxquels Bologne a été ſujette pendant l'eſpace d'environ deux années, a non-ſeulement réveillé les recherches des naturaliſtes, mais encore échauffé la verve des poëtes. Du nombre des derniers eſt l'abbé Capra de Lugo. Ses vers ont été inſpirés par la commotion imprévue qu'a excitée en lui l'effrayant phénomene du tremblement de terre. De tels momens ſont les ſeuls favorables au génie poétique. *Deus, ecce Deus*, a dit alors le poëte. Au milieu de ſon enthouſiaſme, il n'a pas laiſſé de faire des réflexions morales. La vertu ſeule, a-t-il dit, d'une ame pure & innocente peut fortifier l'homme dans de pareils dangers. Ainſi il eſt non-ſeulement un poëte à ſentiment, mais encore inſtructif. Sa muſe eſt la *Signora Marcheſa Maria Calcagnini Zavaglia che all' eſterne ridenti ſue grazie tutte accopix le gentili ſoarità del più amabil coſtume.*

Le poëme commence par une eſpece d'invocation à cette dame :

Or che Felſina bella all' arro atroce
Che la ſcuote dall' imo, on deggia e trema,
Soffri, che un umil vate alzi la voce
Fra il meſto orror della ſua doglia eſtrema,
Cantando non avrò piccolo vanto,
Se le lacrime ſue tempra il mio canto.

Tu la cetra ineſperta, e il canto nio
Per la pietà, di che ai ricolmo il petto,
Donna immortale, ahi reconforta! e il reo
Duolo diſgombra col tuo dolce aſpetto;
Se il tuo favor mi sfolgoreggia intorno;
Forſe n'udrai piu colte rime un giorno.

(*Novelle letterarie.*)

STATUA terræ Argentæ è veteri manuſcripto codice nunc edita : acceſſerunt appendicio loco ducales Eſtenſium litteræ, Argentani notariorum collegii ſtatuta, communitatis vectigalia, pontificia chirographa, terræ privilegia, rubricarum denique ac totius operis in fine conſpectus. Ferrariæ. 1781. Ex typographiâ Camerali. *In-folio de 388 pages, ſans l'épitre dédicatoire, la préface & la table des matieres.*

C'eſt un recueil précieux qui mérite une place diſtinguée parmi les monumens qui ſervent à éclaircir les antiquités du moyen âge.

(*Novelle letterarie.*)

IDODICI libri delle iſtituzioni oratorie di M. Fabio Quintiliano, &c. *Les douze livres des inſtitutions oratoires de* Fabius Quintilien,

traduits & enrichis de notes. A Verceil, 1781 ; 4 vol. *in-8vo.*

M. l'abbé Jacques Carigli, professeur de rhétorique à Turin, est l'auteur de cette traduction d'un ouvrage qui mérite d'être mis dans les mains des jeunes étudians. Il a joint à cette traduction des notes qui servent à démontrer le bon goût dans l'art oratoire.

(*Novelle letterarie.*)

LAGRIME dell' amicizia, e della sensibilità sparse sul sepolcro di Teresa Calamai, &c. *Les larmes de l'amitié & du sentiment répandues sur le tombeau de* Thérese Calamai ; *par les plus célebres poëtes d'Italie*, 1781. *In-8vo.* de 127 pages.

Cet ouvrage funebre ne laisse rien à desirer dans son genre. Plusieurs gens-de-lettres d'Italie, distingués par leur savoir & leur naissance, se sont réunis pour enrichir cette collection de pieces tendres & pathétiques. On y lit d'heureuses inscriptions ; on y admire un éloge écrit avec pureté & naturel par le P. Ange de Costanzo. Nos lecteurs ne seront peut-être pas fâchés de connoître quelque chose de cette précieuse collection. Pour cet effet, nous leur présenterons le sonnet suivant, où brille ce sublime, d'autant plus rare, qu'il est naturel & simple. L'auteur est le marquis D. Ottavio Guiducci di Milano.

Ergi artefice industre all' enorato
Cenere di Teresa eccelsa mole
Su cui mesto s'assida il die bendato
Tinto in volto di pallide viole.

L'obbedienza del gazzone ab lato
Umil s'appoggi all' urna, e come ſuole
Pieghi la fronte al diſpotiſmo armato,
Che il nudo ſen trafiggere le vuole.

Non lunga fuor d'un' ampia nube oſcura
Perſecuzione eſulti, alla cui viſta.
Al ſuol trabocchi umanità, e natura.

Qu'ndi la verità del ciel diſceſa
Sul marmo incida lagrima e triſta?
Quì vittima d'amor giacce TERESA.

Voici l'inſcription latine qui termine ce recueil; c'eſt un monument érigé par l'amitié aux mânes de l'illuſtre morte.

KARAE. RARAE. DOMISEDAE.
TERESIAE. CALAMAIAE.
AMICITIA. GRINEM. SCISSA.
NUNQUAM. SOLATIUM. ADMISSURA
PONENDUM. CURAVIT
VIX. AN. XXII.
DENATA. VI. KAL. SEPTEMBREIS
MDCCLXXXI.

(*Novelle letterarie.*)

SERIE de' veſcovi ed arcīveſcovi di Ferrara, del ſignor abbate Larenzo Barotti, &c. *Suite chronologique des évêques & archevêques de Ferrare; par M. l'abbé* Laurent Barotti, *ouvrage dédié à ſon éminence le cardinal* Bernardin Giraud, *&c.* A Ferrare, 1781, chez François Pomatelli. *In-4to.* de 159 pag.

L'auteur de cet ouvrage, comme on le voit par le titre, eſt M. l'abbé Laurent Barotti, fils

de Jean-André Barotti, à qui l'hiſtoire littéraire de Ferrare eſt beaucoup redevable. Il y a d'excellentes recherches & pluſieurs traits intéreſſans concernant les prélats qui ont occupé le ſiege de Ferrare.

(*Novelle letterarie.*)

De ſitu, aquis, aere & morbis endemicis Ferrariæ, diſſertatio Joannis Vincentii Bononi, medici Ferrarienſis, & in pontificia univerſitate PP. Ferrariæ ex typographiâ Camerali, 1781. *In-4to. de 177 pages.*

Cet ouvrage eſt diviſé en dix chapitres, dont le titre indique les matieres qui y ſont traitées. Les voici : I. *De urbis origine.* II. *De aquis ſtagnantibus.* III. *De aquis puteorum & ciſternarum.* IV. *De aquis padanis.* V. *De ventis.* VI. *De aere Ferrarienſi.* VII. *De repurgando patrio aere.* VIII. *De victu incolarum.* IX. *De corrigenda diæta.* X. *De morbis endemicis.* Ces ſujets ſont diſcutés ſupérieurement par M. Bononi, qui à la partie de la médecine y a joint l'hiſtoire-naturelle du pays de Ferrare.

(*Novelle letterarie.*)

Opusculi fiſico-chimici del cav. Landriani, &c. *Opuſcules phyſiquo-chymiques du chevalier* Landriani. Milan, 1781. *In-8vo.* chez Gaetan Pirola.

Ces opuſcules ne ſont autre choſe que cinq traités analogues à la phyſique. Le *premier* contient une deſcription du *chronhyometre*, ou de la nouvelle machine inventée par l'auteur pour meſurer la durée & la quantité de la pluie. Par le moyen de cette machine on peut ſavoir exac-

tement combien il tombe de pluie en un jour, à quelle heure elle tombe, & combien de tems elle dure.

Le *second* enſeigne la méthode de donner un vernis aux papillons & autres inſectes, afin de conſerver intactes leurs couleurs.

Le *troiſieme* traite de la converſion des acides en un ſeul acide. L'auteur prouve que tous les acides ſont convertibles en air fixe, & de-là il infere qu'on doit regarder l'acide de l'air fixe comme l'acide univerſel.

Le *quatrieme* eſt une diſſertation ſur la chaleur interne. L'auteur expoſe tout ce qu'on a découvert juſqu'ici ſur le feu qui exiſte dans les corps ſans donner des ſignes extérieurs d'exiſtence ; il joint quelques nouvelles expériences & obſervations qui éclairciſſent ſon ſyſtême.

Le *cinquieme* regarde la formation de l'air déphlogiſtiqué avec les acides minéraux.

M. Landriani nous promet encore d'autres ouvrages ſur la phyſique & la chymie, dans leſquels il a fait d'importantes découvertes.

(*Novelle letterarie.*)

JOHANNIS Gazzonii Bononienſis philologi & medici, dè Theodori Quatrini de rebus Ripanis. Accedit Franciſci M. Tanurſi patricii Ripani hiſtoriæ patriæ epitome, nùnc primùm editum. Omnia recenſuit atque emendavit Cajetanus Francis. Mar. filius Tanurſi. Opus dicatum E. ac R. principi Lazaro Opitio S. R. E. cardinali Pallavicino SS. D. N. a ſecretis ſtatus. Excudebat Romæ Aloyſiura Lazzarinus, cameræ apoſtolicæ typographus, 1781. *In-8vo.*

Dans cet ouvrage on trouve des faits qui ont

rapport à l'hiſtoire d'Italie. Ce recueil hiſtorique eſt dû aux ſoins laborieux de M. l'abbé Gaetan Tanurſi. Heureux ſont les écrivains qui conſacrent leurs veilles à recueillir l'hiſtoire de leur patrie! Plus heureuſes ſont les villes, qu'ils arrachent pour ainſi dire à l'oubli, en publiant leurs annales, & en faiſant connoître leur origine!

(*Efemeridi letterarie.*)

SOVATERO fabula ex Ariſtophanis Nabulis ad uſum collegii nobilium Parmæ; verſio latina Coriolani Martirani Conſentini epiſcopi. Ejuſdem latinæ verſionis paraphraſia italica, &c. Parme, ex regio typographeo. *In-4to.* de 117 pages.

Le ſujet de cette comédie ne peut mieux être expliqué que par les propres paroles du prologue, traduit en vers italiens, ainſi que toute la comédie, par le comte Terraroſſa Bernieri.

Dell' immortal *Fernando*, ottimo principe,
E dell' eccelſa *Amalia* ai cenni Auguſti
Su queſte ſcene una comedia nuova
Per noi ſi reca nel ſermon latino,
Che *Ariſtofane* già ſcriſſe nel Greco.
Ei dar le volle un titolo ſublime
Coi chiamarla *le Nubi;* e noi chiediemo
A voi licenza di chiamarla *Socrate*,
Perchè l'attore primo in queſta favola
Egli è lo ſteſſo *Socrate* ſteſſimo,
Profondo enſegnator d'alte dottrine
Altamente naſcote in folte nubi.

La traduction italienne de cette comédie eſt faite ſur le texte latin de Coriolan Martirano,

évêque de Cosenza, mort en 1551. Ce prélat aimoit les belles-lettres; il traduisit en vers latins, outre cette comédie d'Aristophane, sept livres de l'*Iliade* d'Homere, qui n'ont point encore vu le jour.

Cette comédie, traduite en latin par ce savant évêque, a été imprimée à Naples en 1556. C'est d'après cette unique édition qu'elle est aujourd'hui publiée par les soins du P. Pacciaudi, bibliothécaire de S. A. R. Il y a fait quelques changemens néceſſaires, ôtant tout ce qui n'étoit point convenable à la religion & aux mœurs actuelles.

[*Novelle letterarie; Efemeridi letterarie.*]

ISTORIA politica e letteraria della Grecia, di Carlo Denina, &c. *Histoire politique & littéraire de la Grece; par* Charles Denina, *prêtre & docteur en théologie, professeur émérite d'éloquence italienne, & de langue grecque dans l'université royale, directeur des études d'histoire & de belles-lettres dans l'académie royale de Turin, associé de l'académie royale de Naples, &c.* A Turin, 1781, de l'imprimerie royale. 6 vol. *in-8vo.* chacun de 300 à 400 pages.

L'histoire la plus importante est celle de l'homme; mais si par l'histoire de l'homme nous entendons celle du genre-humain, de l'esprit humain, & des arts qui servent à la vie, aux commodités & au bonheur de l'homme, il ne sera pas difficile de déterminer quelles sont les histoires les plus instructives & les plus nécessaires, après celles qui sont appuyées sur l'autorité divine. L'histoire Romaine, pour la célébrité de la république & de l'empire des Romains;

eſt communément regardée comme ſi néceſſaire, qu'il n'y a point de ſyſtême d'éducation qui l'exclue, & de perſonne honnêtement éduquée qui oſe faire l'aveu de l'ignorer. Néanmoins on peut affirmer que l'hiſtoire grecque eſt encore plus utile que l'hiſtoire romaine, par l'antériorité des faits qu'elle renferme, par la diverſité des perſonnages dont elle fait mention, par la variété des gouvernemens & des notions qu'elle nous préſente ſur leur propre théatre, par les connoiſſances & les lumieres quelle nous donne, & qui ſervent de préliminaires aux autres études. En effet, il y a très-peu de livres qui ne parlent des faits & des mœurs des Grecs; & il y en a beaucoup que l'on ne peut entendre parfaitement, ſans la connoiſſance de l'hiſtoire grecque. C'eſt d'après ces motifs que M. l'abbé Denina a écrit ſon *Hiſtoire politique & littéraire de la Grece;* on a déja de cet auteur quelques ouvrages célebres, dont voici les titres: *Bibliotheque italienne*, ou *choix d'auteurs & traducteurs Italiens*, 2 vol. *Révolutions de la littérature*, 1 vol. *Révolutions d'Italie*, 5 vol.

Les Révolutions de la littérature, ont été traduits en françois & en anglois. Et les *Révolutions d'Italie* en françois, anglois & allemand. Nous donnerons par ſuite l'extrait de l'*Hiſtoire politique & littéraire de la Grece.*

(*Novelle letterarie.*)

DISSERTAZIONE del Sign. Tiſſot ſul pane, &c. *Diſſertation de* M. Tiſſot *ſur le pain, ſur l'économie & la culture des grains, & ſur le pain de pommes de terre, &c. en réponſe à une diſſertation de* M. Linguet, *contre l'uſage du pain & du grain. On y a joint cette même diſſertation traduite du françois en italien, avec des notes,*

notes, *&c. & autres traités de M.* Antoine Matani *& de* M. Parmentier, *ſur la maniere de faire le pain & ſur le pain de pommes de terre*, *&c.* Naples, 1781, chez Joſeph-Marie Parcelli. *In-12.* de 151 pag.

L'amour du paradoxe a fait dire à M. Linguet (*Annales politiques*, *&c.* tom. 5, page 429.) que le pain, conſidéré comme aliment, eſt très-dangereux & très-nuiſible. Cette cauſe n'avoit pas beſoin de défenſeur, ayant en ſa faveur, outre pluſieurs raiſons intrinſeques, l'uſage établi & non interrompu de cette nourriture. Cependant M. Tiſſot a jugé à propos d'y répondre. Il l'a fait d'après les principes de la phyſique & de l'économie.

(*Novelle letterarie.*)

STEPH. Antonii Morcelli de ſtylo inſcriptionum latinarum libri III. Romæ, 1781. Ex officinâ Giunchianâ. *Petit in-folio de 627 pag.*

Entre les compoſitions latines qu'il eſt néceſſaire d'adopter, l'inſcription eſt ſans doute la plus commune. M. l'abbé Etienne-Antoine Morcelli a diviſé ſon ouvrage en trois livres. Le *premier* explique les différens genres, la forme & le ſtyle des inſcriptions latines de l'antiquité; le *ſecond* enſeigne la maniere de les imiter; le *troiſieme* donne un précis des phraſes les plus élégantes & les plus propres à cette eſpece de compoſition. Ce livre mérite d'être lu, tant par les jeunes étudians, que par les perſonnes les plus conſommées dans les lettres & dans les ſciences.

(*Effemeridi letterarie; Novelle letterarie.*)

DISSERTAZIONI di fiſica animale e vegetabile ; dell' abbate Spallanzani , &c. *Sur la phyſique animale & végétale ; par l'abbé* Spallanzani , *profeſſeur royal d'hiſtoire naturelle dans l'univerſité de Pavie , &c. aſſocié de l'académie de Londres , &c. avec deux lettres relatives à ces mêmes diſſertations ; par* M. Bonnet , *de Geneve.* A Modene , 1780 , aux dépens de la ſociété typographique. 2 vol. *in-8vo.* d'environ 300 pages chacun.

Voici le jugement porté ſur l'auteur & ſon ouvrage , par les rédacteurs des *Nouvelles littéraires* de Florence. ,, Parmi environ trois mille ,, volumes qu'on imprime annuellement en Italie , les deux que nous annonçons méritent ,, une diſtinction particuliere , pour l'importance ,, & la multiplicité des découvertes dans l'hiſtoire-naturelle. Parmi environ ſeize millions ,, d'habitans , M. l'abbé Spallanzani doit être ,, conſidéré comme le plus laborieux naturaliſte. "

(*Novelle letterarie.*)

ANTICA pianta della citta di Venezia , &c. *Ancien plan de la ville de Veniſe , deſſiné vers le milieu du XIIe. ſiecle , publié & éclairci par* Thomas Temanza , *architecte & ingénieur de la ſéréniſſime république.* A Veniſe , *In-8vo.* chez Charles Paleſe.

M. Temanza , architecte d'une rare mérite, a trouvé ce plan dans la bibliotheque de Saint-Marc de Veniſe ; il le publie aujourd'hui avec une diſſertation curieuſe & intéreſſante , qui fait

voir l'origine & les accroissemens de la ville de Venise.

(*Novelle letterarie.*)

De' precetti della pittura, &c. *Des préceptes de la peinture, en vers & en quatre livres, &c. par* Adam Chiusole, *ouvrage dédié à l'académie de Saint-Luc de Rome.* A Vicence, 1781. *In-8vo.*

On ne peut expliquer les principes d'un art quelconque, que lorsqu'on l'exerce. M. Adam Chiusole est dans ce cas. Son poëme est divisé en quatre livres; le premier traite du *dessin*, le second du *coloris*, le troisieme de l'*invention*, & le quatrieme des *différentes manieres des peintres.*

(*Efemeridi letterarie.*)

ANGLETERRE.

The adventure of a Rupée, &c. *Aventures d'une Roupie. In-12.* Londres, 1781. Murray.

La méthode de faire un livre & de l'intituler *Aventures d'un chat, d'un chien, d'un singe, d'un fiacre, d'un poux, d'un schelling, d'une roupie* ou toute autre chose, est devenue si à la mode qu'il n'y a point de mois où il ne paroisse (à Londres) d'ouvrage de ce genre. Il est très-facile à un écrivain d'une classe inférieure de vuider son porte-feuille & de composer un mêlange de faits publics, d'actions particulieres, de vieilles & nouvelles anecdotes, dans le dessein d'apporter un amusement passager aux lecteurs oisifs. C'est le plus grand degré de mérite auquel aspirent ces sortes d'ouvrages. Ce-

lui que nous annonçons eſt peut-être un des meilleurs dans ce genre, & il peut occuper agréablement, pendant une demi heure, un critique de café ou un voyageur, parce que le ſtyle en eſt aſſez pur & correct, & que la plupart des ſujets ne ſont point ſans intérêt. Nous en choiſirons une petite hiſtoire, qui ſuffira pour donner à nos lecteurs une idée de la maniere d'écrire de notre auteur.

Une *Roupie*, qui raconte ſes aventures, tombe dans les mains d'un Fakir ou prêtre Indien. Les Fakirs voyagent en troupe nombreuſe, & extorquent des charités par une eſpece de vol religieux. Pour tromper le vulgaire imbécille & ignorant, ils s'infligent les punitions les plus ſéveres, & pour ces ſouffrances ils prétendent que leur Brama, ou Dieu, leur donne la connoiſſance des événemens futurs. Notre *Roupie* rapporte l'anecdote ſuivante ſur une compagnie de Fakirs.

» Au milieu de ces plaiſirs, deux Fakirs vin» rent apporter la nouvelle que l'illuſtre Hyder » Alli avoit fait une invitation générale à leur » corps, pour aller diner chez lui un certain » jour. Quelques-uns y allerent par eſpoir d'in» térêt, beaucoup par vanité, & pluſieurs par » curioſité. Parmi ces derniers étoit mon maî» tre. Il eut ſoin de me coudre dans la dou» blure de ſon habit, qui tomboit en lambeaux, » & au nombre d'environ quatre cens Fakirs » nous nous mîmes en route, pour aller au » feſtin donné à notre corps par Hyder Alli.

» Hyder alors étoit engagé dans pluſieurs » guerres, pendant le cours deſquelles il avoit » donné de fréquentes preuves d'une habileté » & d'une préſence d'eſprit admirable.

» Il étoit capable de prendre tout caractere,

» qui pouvoit ſervir à ſes intérêts. Il étoit en
» état de tirer le plus grand avantage des mau-
» vaiſes qualités de l'eſprit humain, qui ſont
» d'une grande utilité pour gouverner les hom-
» mes. En Orient la guerre eſt dirigée ſur des
» principes, différens de ceux qu'on emploie en
» Europe. Si un général, qui eſt redouté de
» ſon ennemi, eſt enlevé par trahiſon, c'eſt
» une action qui paroît auſſi belle que tout ſtra-
» tagême de guerre. Hyder excelloit dans les
» entrepriſes de cette nature. Il étoit encore
» habile dans l'art de négocier, & pouvoit pré-
» voir avec beaucoup de ſagacité les événe-
» mens futurs.

» Mon maître & ſes compagnons avoient
» beaucoup entendu parler de ce guerrier, dont
» le nom étoit connu dans tout l'Indoſtan. Ils
» furent éblouis de l'honneur d'être invités par
» un homme ſi célebre, & ils arriverent par cen-
» taine de tous côtés. Au nombre de douze
» mille, les Fakirs ſe mirent à table. Les mets
» les plus délicats ſe ſuccédoient; c'étoit un
» jour, où par l'ordre exprès d'Hyder, ils de-
» voient ſe relâcher de leur ſévérité ordinaire.
» La bonne humeur & l'amour-propre ſe mon-
» trerent dans toute la troupe vêtue de guenil-
» lons, qui a une certaine diſtance auroit paru
» le *rag-fair* (*marché de guenillons*) de Lon-
» dres. Ils étoient tous enivrés de l'honneur
» de l'invitation, & ſavouroient la bonne-chere,
» lorſque parut Hyder. La majeſté de ſa con-
» tenance, malgré ſon ſouris flatteur, répandit
» la terreur dans l'aſſemblée. Le ſilence & la
» crainte furent univerſels. Nous vîmes paroître
» en lui l'ame, qui faiſoit ag r un camp, lequel
» s'étendoit auſſi loin que la vue pouvoit por-
» ter. Après avoir levé trois fois les yeux au

» ciel, pour adorer le grand Brama, il rompit » le ſilence par ces mots.

» Illuſtres ſerviteurs d'une puiſſance, que nous » adorons, je viens vous remercier de l'honneur, » que vous m'avez fait d'accepter mon invita- » tion. Je porte la plus haute vénération à la » ſainteté de votre vie, & à la ſévérité de vo- » tre diſcipline. Vous vous êtes montrés dignes » de ce maître, que vous adorez, en mépri- » ſant les plaiſirs des ſens. Vous êtes même » allés plus loin. Comme ſi vous poſſédiez un » eſprit, tout-à-fait détaché du corps, vous vous » êtes continuellement impoſés, les tortures les » plus cuiſantes, & vous les avez endurées, » ſans témoigner le moindre ſentiment de dou- » leur. Vous vous êtes roulés nuds dans la » boue, juſqu'à ce que les cailloux les plus » pointus vous euſſent enlevé les reſtes de peau, » que les autres tourmens vous avoient en- » core laiſſés. Illuſtres ſerviteurs de Brama, » qui voyez la chaîne des événemens futurs, » Hyder Alli prend pitié de vos ſouffrances. » Ne paroiſſez plus déſormais dans ce vil ha- » bit où je vous vois aujourd'hui. Mettez bas » ces guenillons, indignes des miniſtres du ciel. » L'habit eſt une marque de diſtinction, & vous, » qui tenez le premier rang parmi les hommes, » vous ne deviez pas vous diſtinguer par l'or- » dure. J'ai préparé des habillemens, qui vous » défendront du froid & du chaud, ſachant » bien que vous n'avez point d'argent pour vous » en procurer. Mes ſoldats vont voir les ſer- » viteurs de Brama revêtus de ces habillemens. » Telle eſt l'idée que Brama inſpire au cœur » d'Hyder Alli. En dirai-je d'avantage?

» A ces mots, il ſortit, toute l'aſſemblée reſta » dans un cruel ſilence; auſſi-bien chaque indi-

» vidu ſavoit que ſes guenillons, qui paroiſſoient
» de ſi peu de prix, renfermoient de précieux
» tréſors. D'ailleurs c'eût été une vaine entre-
» priſe que de faire des remontrances. Les ſol-
» dats d'Hyder exécutent promptement l'ordre
» charitable d'habiller les Fakirs dépouillés &
» de s'emparer de leurs guenillons [qui étoient
» peſans par l'or qu'ils contenoient] ſous le pré-
» texte de les enfouir en terre. En effet pou-
» voit-on ſuppoſer quelque choſe de valeur dans
» les guenillons déchirés de pauvres gens, qui
» par état renonçoient à tout. Les opérations
» de la guerre, que qu'Hyder Alli faiſoit à la
» Grande-Bretagne, commençoient à languir,
» faute d'argent. Il vit le mal & ſe ſervit de
» cet expédient pour y remédier. Ainſi j'échap-
» pai, avec pluſieurs milliers de mon eſpece
„ & je tombai dans les mains du grand Hy-
„ der Hally. "

Cette hiſtoire eſt aſſez bien imaginée. Elle montre la ſagacité d'Hyder Hally. Le perſonnage qu'il joue ici eſt plus probable, ſelon nous, que celui que l'auteur lui donne dans le *ſixieme chapitre* de ces *aventures*, où il l'égale à Scipion, dans le plus beau trait de ſa vie. (*)

(*Critical Review.*)

THE divorce, &c. *Le Divorce*, *comédie repré-*

(*) Il a paru, à Paris, il y a peu d'années, une petite brochure, ayant pour titre l'*Ecu de ſix Francs* : cette plaiſanterie (attribuée à M. de Caraccioli) a fait beaucoup de plaiſir aux amateurs de nouveautés. L'auteur fait voyager ſon *Ecu* dans bien des endroits, & lui fait raconter toutes les anecdotes des perſonnes, entre les mains deſquelles il paſſe ſucceſſivement. *L'Ecu de ſix francs* ſe vend 24 ſols, chez Eſprit, libraire, à Paris, au Palais-royal.

sentée sur le théatre royal de Drury-Lane. Londres, 1781, chez Kearsly.

Cette piece, dont nous avons rendu compte à l'article des *Spectacles* (*) est très-amusante, & se faire lire avec plaisir.

(*Critical Review.*)

THE Southampton guide, &c. *Le guide de Southampton*, ou *tableau de l'état actuel de cette ville, avec celui de son commerce, les édifices publics, ses hôpitaux, ses églises, ses foires, ses marchés, son théatre, &c. ensemble la description de l'isle de Wight, Netley-Abbey, Lymington, Lyndhurst, Redbridge, New-Forest, Romsey, Broadlands, Bellevue, Bevis Mount, St. Dennis, Tichfield, &c.* avec *des circonstances curieuses & agréables.* Nouvelle édition. *In-12.* Londres, 1781, chez Law.

Ce livre a eu un succès singulier. L'auteur a corrigé & augmenté cette nouvelle édition. C'est un excellent *compagnon-de-poche* pour aller voir Southampton & les autres endroits.

(*Critical Review.*)

SENTIMENTAL excursions to Winsor. *Voyage sentimental à Windsor & autres endroits. In-12.* Londres, 1781, chez Walker.

Les imitations de l'inimitable *Tristram Shandi* sont devenues si fréquentes, qu'il n'y a presque point de mois, où il ne paroisse (à Lon-

(*) *Esprit des journaux*, mars 1782, page 292.

dres) d'ouvrage intitulé, *Journées*, *Aventures*, &c. *sentimentales*, dans le style & dans la maniere de *Shandi*. Parmi les imitateurs de cet écrivain original, l'auteur du *Voyage à Windsor*, peut être avoué pour un digne disciple de l'école de Sterne, il semble avoir imité son maître avec quelque succès, comme nos lecteurs le verront par le passage qui suit :

Le Panier.

» Il est étonnant que les femmes veuillent » embarrasser leur personne jusqu'au point d'altérer l'élégante symmétrie de la forme humaine. --- La figure d'une femme bien-faite » est le plus bel ouvrage de la nature. --- La » beauté consiste dans la simplicité, & la figure » d'une belle femme se montre toujours à son » plus grand avantage, lorsque ses ornemens » sont simples. --- Elle ne devroit jamais être » embellie dans l'ordre *composite*. -- Depuis les » premiers jours du monde jusqu'à présent, l'*art* » n'a travaillé qu'à déguiser la nature. ---

» L'histoire nous apprend que la reine Elisabeth étoit remarquable par la *protubérance d'une* » *forme ronde*. De-là a été introduite, selon les » antiquaires en habits, la mode des paniers. » Mais les auteurs ne disent point si cette *forme* » *ronde* étoit une grosseur *permanente* du derriere, » effet naturel à la personne de sa majesté, ou » une forme ronde *du ventre*, effet *passager*, pro- » venant d'une *cause naturelle*.

» Un panier, dit un ancien écrivain, est un » habillement, qui sert à rafraîchir en donnant » de l'air. --- Cela peut être, répond un auteur » moderne, traitant le même sujet. --- Mais » comment se fait-il que la reine Elisabeth,

» qui étoit une *vierge* reine, & ses *dames d'hon*
» *neur*, qui étoient *vierges* par la *vertu* nécef-
» faire à leur place, euffent plus befoin d'être
» rafraîchies que leurs grand'meres? --- Il eft
» très-aifé de répondre ici à la queftion. ---
» La reine Elifabeth & fes dames d'honneur
» étoient *vierges*. ---- Leurs grand'meres ne
» l'étoient certainement pas.

» Je fuppofe, monfieur, dit mon compagnon
» de voyage, que nous dejeûnerons ici, puif-
» que le carroffe eft arrêté à *l'étoile* & *à la jar-*
» *rétiere*, de Kew-bridge. --- Je defcendis &
» donnai la main à la dame. --- Elle s'élança
» vers moi; mais le perfide panier, en traver-
» fant la portiere du carroffe, donna une fe-
» couffe fi fubite à la dame, qu'elle tomba en
» voulant s'élancer, & en tombant, par le
» moyen du panier elle fe trouva renverfée,
» comme vous pouvez avoir vu un parafol,
» dans un jour de vent. --- Elle fortit de def-
» fous fes vêtemens. --- Le ciel nous préferve!

» Je fixois mes yeux fur l'*enfeigne*. --- C'eft
» l'*étoile* & *la jarretiere*, me dis-je à moi-même,
» d'une voix baffe, & du même ton je me mis
» à lire ce mot:

Honni foit qui mal y penfe.

„ Je tenois mes yeux fixés fur l'*enfeigne*, fans
„ faire une feule tentative pour débarraffer la
„ dame. --- Si c'eût été l'enfeigne de la tête de
„ *Medufe*, je n'euffe pas été pétrifié davantage. --
„ Mais mon domeftique, qui étoit fur le champ
„ defcendu de la voiture, ayant plus de pré-
„ fence d'efprit que moi, entra dans le carroffe
„ par la portiere oppofite, & prenant la dame
„ par les épaules, il la retira doucement en
„ arriere, tandis que j'arrangeois fes vêtemens

„ & que je mettois le vilain panier dans sa „ premiere situation.

„ La dame ayant ajusté sa draperie, sortit, „ de côté, de la voiture.

„ Je la conduisis à l'hôtellerie ; nous montâmes „ dans une chambre ; alors elle se mit à „ maudire son panier d'un ton d'emportement, „ beaucoup plus expressif que l'imprécation ordinaire ; „ mais comment pouvois-je dire *amen ?* -- „ Je me voyois en quelque sorte obligé d'être „ l'objet de ses imprécations. --- Ainsi *amen* „ resta dans ma bouche.

„ C'étoit ma faute, dit la dame, j'aurois dû „ sortir de côté en premier lieu. --- Mais la „ voie que vous avez essayé de prendre, Madame, „ lui dis-je, étoit la plus *naturelle*. --- „ Oui, répliqua-t-elle, mais non pas la plus „ *heureuse*. --- Nos mouvemens, dis-je, sont „ rarement *naturels*. --- Depuis cet instant, je „ regardois les *paniers* comme un préservatif „ contre de pareils accidens, dit la dame, mais „ je m'apperçois à cette heure qu'ils causent des „ mouvemens *hors de nature*. --- En prononçant „ ces mots, elle se retira. --- On servit „ le déjeûner. - - La dame revint, débarrassée „ de son panier. --- Son corset de basin prit „ exactement sa forme. --- Son jupon tomboit „ en longs plis. --- Une apparence de *négligé* „ élégant embellissoit sa personne. --- La honte „ de son accident continua de nuancer son visage „ d'une aimable rougeur. -- Nous dejeûnâmes, „ & étant montés en voiture avec précaution, „ après avoir pris nos places, sans „ autre encombre, nous poursuivîmes notre „ route. --

„ La scene arrivée à la porte de l'hôtellerie, „ lorsque je regardois innocemment l'*étoile* &

„ *la jarretiere*, étoit toujours présente à mon „ esprit. -- Depuis Ptolomée d'Egypte jusqu'à „ l'Allemand Copernic, & depuis l'Allemand „ Copernic jusqu'à l'Anglois Newton, aucun „ astronome à la vue de la constellation *hé-* „ *rissée*, désignée par les astrologues sous le „ nom de *chevelure de Berenice*, n'a été frappé, „ comme je l'étois en voyant l'*enseigne* de Kew- „ Bridge. --- Chaque objet étoit peint dans mon „ imagination des couleurs les plus livides. --- ".

Ce morceau, considéré purement comme une imitation de *Sterne*, a son mérite particulier. Tel est le style de cet ouvrage, qui est un *agréable compagnon dans une chaise de poste* ou autre voiture.

(*Critical Review.*)

THE library a poëm. *La bibliotheque, poëme.* 1781. Londres, chez Dodsley.

Le bon goût & les réflexions philosophiques, qui regnent dans cet ouvrage, le distinguent de la foule des poëmes qui paroissent tous les jours. Quoique le sujet ne soit pas assez intéressant par lui-même, pour avoir un grand nombre de lecteurs, il ne manquera pas de mériter des éloges de la part du petit nombre de personnes qui le liront. La poésie en est facile, & la versification douce & harmonieuse. L'auteur range ses livres par ordre de matieres; il nous fait voir successivement l'*histoire-naturelle*, la *médecine*, les Romans, l'*histoire*, &c. &c. -- Ce qu'il dit au sujet des mauvais médecins, qui écrivent sur la médecine, n'est pas moins vrai que sévere. Leur but, dit-il, est *glorieux*.

Mais l'homme, qui ne connoît point de bien pur & sans mêlange,

Trouve fouvent un poifon où il cherchoit un remede,
En effet de graves trompeurs mettent ici leurs travaux
Et embrouillent la fcience qu'ils prétendent éclaircir.
Cette race célebre eft envoyée, pour être le châtiment de nos fautes :
Comme le feu & les orages, ils nous excitent au repentir;
Mais les orages s'appaifent, & le feu met fin à fa fureur.
Les Médecins font un éternel fléau du monde.
Leur main effrayante ne fe contente pas
De répandre la défolation fur une terre criminelle;
Il faut encore, que, formée au mal & endurcie par fes crimes,
Leur plume impitoyable porte la mort jufques dans les tems à venir.

Ces vers dans l'original font pleins de force & d'énergie. De la médecine, nous tranfporterons nos lecteurs à l'article des romans, qui eft rempli de feu & d'imagination.

Loin d'ici profanes! je reffens une antique frayeur;
Mille fonges voltigent autour de ma tête!
Les fourds autans grondent dans des cours retentiffantes!
Des ombres, aux regards effrayans, s'avancent lentement!
Je vois des foffés, des ponts, des murs, des châteaux!
Des efprits, des fées, des génies danfent devant mes yeux!
Je vois des vers magiques, gravés fur une porte d'or!
Une main enfanglantée montre le deftin!
Eh! qui es-tu, jeune page? parle :
Dis moi fi ton maître tient captive ma Claribelle?
Vas lui dire de ce pas : chevalier, il faut que tu rendes
Ta reine prifonniere. --- car Claribelle m'appartient.
Il s'en va : auffi-tôt paroiffent des armes fanguinaires,
Des armures noires, des heaumes & des chevaux écumans.
Le géant tombe. - - Je faifis le lâche à la gorge.
Et j'arrache de fa ceinture les clefs pefantes. (*de fon château.*)
Une longue fuite de ducs, de feigneurs, & de chevaliers s'avance.
Ils font en liberté, ainfi que la jeune beauté, objet de ma flamme;

Celle-ci paroît dans tous les charmes de sa jeunesse;
C'est l'amour sans égal & la vérité sans nuage.
O! trop heureux! qui, aimant ces sujets magiques,
Dans l'enthousiasme du jeune âge, erre parmi des mondes enchantés,
Où la folle magie agite en sa main une puissante baguette,
Où les beautés de la Fantaisie remplissent des pays de féeries;
Où des objets imaginaires causent des desirs étrangers;
Enfin, où la peur & l'ignorance donnent du plaisir!
Mais hélas! ils sont à jamais perdus pour moi ces momens d'ivresse,
Que la raison chasse & que le tems détruit;
Le jugement plus mûr, acheté à trop grand prix, éloigne
Mon esprit occupé, des contes amoureux.
Mes fiers géans sont tous tués ou mis en fuite;
Et mes chevaliers, bleus, verds, & jaunes, ne sont plus.
Je ne vois plus l'assemblée nocturne des fées,
Buvant gaîment la rosée au clair de la lune.
Bien plus, ces vains fantômes, qui restent les derniers dans le cerveau,
Les *revenans* des cimetieres sont entiérement disparus.
Enfin toutes ces sottes idées de sorcellerie, que j'avois dans ma jeunesse,
Evitent la force de la raison & fuient le flambeau de la vérité.

Il y a dans ce poëme beaucoup d'autres morceaux aussi agréables. Chaque genre de littérature est particuliérement caractérisé par les couleurs & les teintes qui lui sont propres. C'est en quoi notre auteur excelle. C'est-là le véritable mérite de la poésie. *Ut pictura poesis....*

(*Critical Review.*)

ADVENTURES of a hackney coach. vol. II. In-12. &c. *Les aventures d'un fiacre.* Vol. II. *In-12.* A Londres, chez Kearsley. 1781.

Ce second volume est inférieur au premier (*).

(*) *Esprit des Journaux*, août 1781, page 385.

Rarement la ſeconde partie d'un ouvrage eſt ſupérieure à la premiere. Ce roman n'eſt qu'un recueil d'aventures peu intereſſantes & écrites en ſtyle enflé & vuide de ſens. L'auteur affecte avec mauvaiſe grace la maniere pathétique & ſentimentale du célebre Triſtram Shandy; il veut imiter ce qui eſt inimitable.

(*Monthly Review; Critical Review.*)

OTHO aud Rutha, &c. *Othon & Rutha, &c.; par une* Lady. Petit *in-8vo.* Londres, chez Bew. 1781.

Le deſſein de l'auteur eſt d'inculquer ces vérités, qui ſont d'une éternelle & eſſentielle importance pour l'homme, ſavoir, *premiérement*, que toutes ſes démarches ſont ſurveillées & dirigées par une ſage & bienfaiſante providence, qui fait naître, du ſein de l'adverſité & de l'infortune, le plus grand bonheur, non-ſeulement pour le général, mais encore pour chaque individu en particulier; *ſecondement*, que tout avantage étranger que l'homme peut acquérir ou poſſéder, eſt difficile à obtenir, trompeur en lui-même, & ſans ſatisfaction quand on en jouit; *troiſiémement*, que la piété & la vertu cultivées & perfectionnées conſtituent le ſouverain bonheur d'une créature intelligente.

Cet ouvrage eſt plein de leçons morales, édifiantes & importantes. Il eſt tout-à-fait dans le genre de la *Mort d'Abel de Geſner.*

(*Critical Review.*)

MASQUERADES, &c. *Les Maſcarades*, ou *ce que vous ſerez; par l'auteur d'*Eliſe Warwick. Petit *in-8vo.* 4 vol. 1780. Londres, chez Bew.

L'hiſtoire, ſur laquelle eſt fondé ce roman, eſt

trop longue & trop compliquée pour être susceptible d'une courte analyse. Peut-être d'ailleurs qu'elle seroit ennuyeuse; en effet, des répétitions fréquentes sur l'amour ne peuvent qu'affadir le cœur de nos lecteurs. Mais malgré toute cette redondance & cette imperfection, nous croyons cet ouvrage très-intéressant & très-agréable. Nous souhaitons sincérement que toute personne, qui aime, comme Osmond & Julie, partage le bonheur, qui, après une infinité de malheurs & de perplexités, couronne leur constance & leur tendre attachement; mais pour la perfidie, nous ne pouvons lui souhaiter de plus sévere punition que celle qu'éprouve lady Somerville, qui, au-lieu d'obtenir l'objet de ses desirs licentieux, ne fait que hâter la fin du bonheur d'une rivale, & est réduite à se tenir cachée au monde, comme un assemblage monstrueux des plus détestables vices.

(*Critical Review; Monthly Review.*)

THE new British dispensatory. *Le nouveau dispensaire Anglois. In-12.* chez Newbery.

Cet ouvrage contient les préparations & les compositions des pharmacopées de la Grande-Bretagne.

(*Critical Review.*)

LINGUA hebraicæ studium juventuti academiæ commendatum, oratione exonii habita in schola linguarum, XVI Kalend. décem. A. D. 1780. A *Georgio Jubb*, S. T. P. Linguæ hebraicæ professore regio, Ædis Christi Canonico. *In-4to.* chez T. Payne.

L'hébreu paroît être la langue-mere des autres. Le chaldéen, le syriaque, l'arabe, &c.

font autant de dialectes de l'hébreu. Leurs racines font presque les mêmes. Une grande partie du grec est dérivée du dialecte oriental. L'alpha, le beta, le gamma, le delta, & autres lettres de l'alphabet grec font l'aleph, le beths, le gimel, le daleth, &c. des Hébreux. Le latin & toutes les langues modernes de l'Europe, font dérivées de la même fource. C'eft le fentiment du célebre Roger Bacon, qui dit : *Grammatica, in lingua latinorum, tracta est græco & hebræo.*

Ce principe pofé, la fimple connoiffance de l'hébreu eft de la plus grande utilité, pour l'étude des langues, la compilation des dictionnaires, la recherche étymologique des mots, &c. Outre ces raifons, cette langue eft d'une néceffité abfolue pour les théologiens.

Le but de cet ouvrage eft de recommander l'étude de l'hébreu, & d'en montrer l'utilité. Perfonne n'étoit plus en état d'en parler que l'auteur.

(*Critical Review.*)

ALLEMAGNE.

NATURGESCHICHTE des niederdeutfchlands, &c. *Hiftoire-naturelle de la Baffe-Allemagne & d'autres contrées, contenant un grand nombre de nouvelles découvertes & d'obfervations de productions naturelles peu connues, rares & dignes de remarque;* par M. le baron de Hupfch. A Nuremberg, chez Rafpe, 1781. Ier. cahier grand *in-4to.* de 56 pag. avec 7 planches, qui renferment 34 figures enluminées au naturel. (Prix 3 florins d'Allemagne.)

Nous avons annoncé le profpectus de cette

hiſtoire-naturelle, des plus intéreſſantes pour les provinces de la Baſſe-Allemagne, pour les Pays-Bas, pour les Provinces-Unies, & même pour tous les pays, tant par la beauté de ſon plan que par l'importance des ſujets qu'elle embraſſe. Suivant le plan imprimé à la tête de l'ouvrage il contient; 1°. quantité de découvertes de corps naturels inconnus juſqu'ici; 2°. quantité de nouvelles obſervations ſur des productions rares; 3°. des deſſins coloriés de pétrifications, foſſiles, minéraux, inſectes, &c. trouvés dans les provinces de Cologne, d'Eiffel, Juliers, Berg, Trêves, Mayence, Lorraine, Naſſau, la Mark, Clêves, Gueldres, Weſtphalie, Liege, Limbourg, Luxembourg, Brabant, Flandres, Hainaut, Namur, Hollande & pays voiſins; 4°. les deſſins avec une courte deſcription de quelques animaux, plantes & pétrifications exotiques & inconnus ou peu connus, qui ont été communiqués à l'auteur par des amis & amateurs; 5°. tout ce qui pourra contribuer à étendre & à éclairer l'hiſtoire-naturelle en général & en particulier, aura place ici; 6°. les figures ſont exactes, & repréſentent l'original de maniere à ne s'y pas méprendre. Il paroîtra une traduction françoiſe de l'ouvrage. M. le baron de Hupſch, dont la vaſte littérature & les mérites ſont connus des ſavans, y propoſe une correſpondance utile aux curieux d'hiſtoire-naturelle & aux perſonnes qui en font des collections. Il en poſſede une très-précieuſe dans ſon hôtel à Cologne ſur le Rhin. Le premier cahier de l'ouvrage ſe débite à Cologne chez Simonis, à Francfort chez Warrentrapp & Wenner, & chez les principaux libraires d'Allemagne.

Le goût de renouveller les livres de chant s'étend en Allemagne dans les égliſes proteſtantes. Le gouvernement d'Anſpach en vient d'introduire un compoſé de 512 cantiques & de 58 formules de prieres dont on doit les corrections à M. Junkheim, premier prédicateur de la cour, & à M. Us pour la poéſie. Il faut que dans les cantiques ſur l'euchariſtie il ſe rapproche des catholiques, puiſque dans les Annonces de Goettingen on lui reproche le capharnaïſme.

M. Kaeſtner continue de traduire en allemand les mémoires de l'académie de Suede. Il vient d'en publier à Leipſig, chez Heinſius, le 37e. vol. in-8vo.

M. Vollmar a ſoutenu à Marpurg, une theſe de médecine, *De non inani occulti vitæ cibi in œre latitantis ſuſpicione.*

M. Tiſſot a accepté la place de profeſſeur à Pavie, à condition de pouvoir paſſer quatre mois de l'année à Lauſanne où il laiſſe ſa famille.

Il y a un autre Tiſſot, chirurgien d'un régiment de dragons François, qui a fait imprimer à Paris une gymnaſtique médecinale & chirurgicale, petit in-8vo. de 406 pag. A Paris, chez Baſtien. Il ne faut pas le confondre avec le célebre Suiſſe.

M. Lavater travaille à un ouvrage pour le ſoutien des preuves de la religion, auquel il doit donner le titre de *Pontius Pilatus.*

M. Bernoulli vient de publier au commencement de cette année, en un alph. 8 feuilles, le cinquieme volume de ſa collection de courts voyages. La deſcription de Clausthal & quelques anecdotes littéraires y intéreſſent. D'ailleurs il eſt à ſouhaiter pour la ſuite que l'auteur puiſe dans des ſources moins communes.

TABLE

DES

MATIERES

Contenues dans ce Volume.

MÊLANGES.

POÉSIES FUGITIVES.

ACADÉMIES. SÉANCES DE DIVERSES SOCIÉTÉS.

SPECTACLES.

HISTOIRE-NATURELLE. PHYSIQUE. CHYMIE. BOTANIQUE.

MÉDECINE. CHIRURGIE.

AGRICULTURE. ÉCONOMIE. INDUSTRIE, COMMERCE.

